

RAPPORT FINANCIER ANNUEL DU GROUPE UMANIS

**Informations Financières au
31 décembre 2016**

**Comptes arrêtés par le Conseil
d'Administration du 30 mars 2017**

Umanis
BEYOND DATA

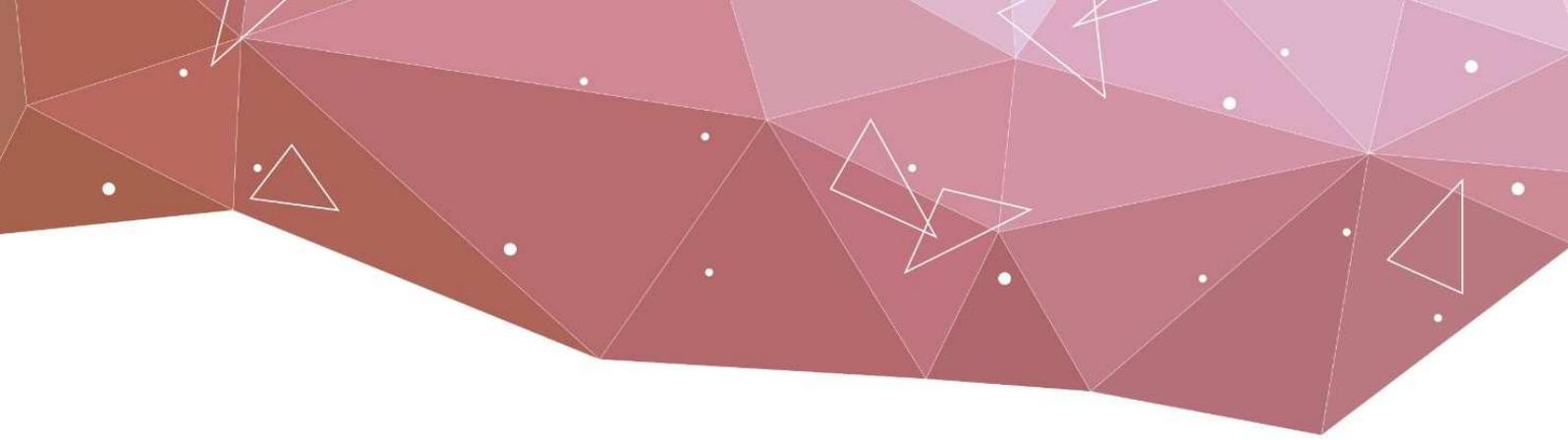


TABLE DES MATIERES

I	RAPPORT DE GESTION PRESENTE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30 MAI 2017	3
II	RAPPORT SUR LA RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DES SOCIETES DU GROUPE	27
III	COMPTES CONSOLIDES ET ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2016	69
IV	COMPTES SOCIAUX ET ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2016	131
V	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS CONSOLIDES	161
VI	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS SOCIAUX.....	167
VII	TEXTE DU PROJET DE RESOLUTIONS PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE.....	5

I. RAPPORT DE GESTION



TABLE DES MATIERES

1	PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE	4
1.1	PRESENTATION.....	4
1.2	LE BILAN CONSOLIDE	5
1.3	EVENEMENTS IMPORTANTS DE L'EXERCICE	7
1.4	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE.....	8
1.5	ACTIVITE ET RESULTATS CHIFFRES DES FILIALES ET SOCIETES DU GROUPE	8
2	PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE UMANIS SA (LA « SOCIETE»).....	10
2.1	SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE.....	10
2.2	EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE	11
2.3	RESULTATS CHIFFRES DE L'EXERCICE – LE COMPTE DE RESULTAT ET LE BILAN DE LA SOCIETE.....	11
2.4	PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT.....	12
2.5	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES ANTERIEURS.....	12
2.6	DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT	12
2.7	ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	12
2.8	TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS.....	13
2.9	EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE 1 ^{ER} JANVIER 2017.....	15
3	DETENTION DU CAPITAL ET DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE	15
3.1	EVOLUTION DU COURS DU TITRE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE.....	15
3.2	INFORMATIONS SUR LA DETENTION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE, SUR LES MODIFICATIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE ET SUR LES FRANCHISSEMENTS DE SEUILS.....	15
3.3	DESCRIPTION DES ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE	16
3.4	FRANCHISSEMENT DE SEUILS DECLARES	16
3.5	AUTORISATION DE RACHETER LES ACTIONS DE LA SOCIETE	16
3.6	COMPTE RENDU DE L'UTILISATION FAITE DES DELEGATIONS CONSENTIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ACTUELLEMENT EN COURS.....	17
3.7	ACTIONNARIAT DES SALARIES.....	17
4	ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE.....	18
4.1	MANDATAIRES SOCIAUX.....	18
4.2	REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX	19
4.3	ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS SUPERIEURES A 5.000 € REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016 PAR LES DIRIGEANTS ET AUTRES PERSONNES.....	21
4.4	SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS	22
4.5	SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	23
4.6	RAPPORT SEPCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DUR CONVENTIONS REGLEMENTEES	23
5	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016	24
6	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016.....	24
7	APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX, QUITUS AUX ADMINISTRATEURS	24
8	APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES	24
9	INFORMATIONS GENERALES SUR LA GESTION DU GROUPE.....	25
9.1	EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE 1 ^{ER} JANVIER 2017 DATE D'OUVERTURE DE L'EXERCICE SOCIAL EN COURS.....	25
9.2	EVOLUTIONS PREVISIBLES - PERSPECTIVES D'AVENIR	25
9.3	ANALYSE DES RISQUES.....	25
10	TABLEAU RECAPITULATIF DES AUTORISATIONS D'EMISSION DE TITRES DE CAPITAL ET DE CREANCE EN COURS DE VALIDITE ET LE NIVEAU DE LEUR UTILISATION.....	26

1 PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE

1.1 PRESENTATION

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'élève à 153 326 K€, contre 148 490 K€ au titre de l'exercice précédent clos le 31 décembre 2015. Il se décompose comme suit :

- ESN : 139 012 K€,
- Centres d'Appel : 7 512 K€,
- Computer : 6 801 K€

1.1.1 Charges et produits opérationnels

Les charges opérationnelles du Groupe se sont élevées à <139 482> K€, contre <143 209> K€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Les charges de personnel, qui se sont élevées à <107 354> K€, pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, représentent 70,02% du chiffre d'affaires contre 67,93 % pour l'exercice précédent.

L'effectif moyen salarié du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élevait à 2 174 salariés, à comparer avec un effectif moyen salarié de 1 907 salariés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Les achats et charges externes du Groupe représentent <28 239> K€, contre <28 185> K€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, soit 18,41 % du chiffre d'affaires.

Le poste impôts et taxes comprend les taxes autres que l'impôt sur les sociétés et la CVAE, telles que les taxes assises sur les salaires. Ce poste s'élève à <2 583> K€, contre <2.093> K€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, soit 1,68 % du chiffre d'affaires.

Les dotations et reprises sur amortissements et dépréciations s'élèvent à <1 831> K€, contre <1 733> K€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, soit 1,19 % du chiffre d'affaires.

Les autres produits et charges du Groupe sont de 6 295 K€, au 31 décembre 2016, contre <3 848> K€ au 31 décembre 2015. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, ceux-ci sont essentiellement composés de frais de restructurations à hauteur de 113 K€, de pénalités et amendes fiscales liées à hauteur de <145> K€, de produits de Crédit Impôt Recherche sur exercices précédents à hauteur de 6 728 K€.

1.1.2 Le résultat opérationnel

Le résultat opérationnel du Groupe s'établit à 13.844 K€ au 31 décembre 2016 contre 5.281 K€ au 31 décembre 2015.

1.1.3 Le résultat financier

Le coût de l'endettement financier net du Groupe est de <385>K€ contre <393> K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015. Les autres produits et charges financiers sont de <235> K€.

Le résultat financier du Groupe est de <620> K€ au 31 décembre 2016, contre <306>K€ au 31 décembre 2015.

1.1.4 Participation des salariés

Il n'y a pas eu, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, de provision comptabilisée au titre de la réserve spéciale de participation.

Il n'existe pas, à la date du 31 décembre 2016, de Plan d'Épargne Entreprise ouvert aux salariés des sociétés du Groupe.

1.1.5 Impôt sur les sociétés – Charge d'impôts

Au 31 décembre 2016, le montant net des impôts différés activés est de 4 580K€ contre 4 287K€ au 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2016 la charge d'impôts est de <1 290> K€ (dont impôts courant <1 912> K€, impôts différés 622 K€) contre <2 152> K€ au 31 décembre 2015 (dont impôts courant <1 748> K€, impôts différés <404> K€)

1.1.6 Résultat des activités ordinaires

Le résultat des activités ordinaires du Groupe s'établit à 11.928K€ au 31 décembre 2016 contre 2.804K€ au 31 décembre 2015.

1.2 LE BILAN CONSOLIDE

1.2.1 Actif

1.2.1.1 Les immobilisations

Les immobilisations corporelles s'établissent en valeur nette comptable à 2 308 K€ au 31 décembre 2016, contre une valeur nette comptable de 1 960K€ au 31 décembre 2015. Les immobilisations incorporelles s'établissent en valeur nette comptable à 5 521 K€ au 31 décembre 2016, contre une valeur nette comptable de 5 729K€ au 31 décembre 2015.

1.2.1.2 Les autres actifs non courants

Parmi les autres actifs non courants les impôts différés actifs s'élèvent à 5 228K€ au 31 décembre 2016, contre 4.287 K€ au 31 décembre 2015.

1.2.1.3 Les comptes clients et comptes rattachés

Les comptes clients et comptes rattachés s'élèvent à une valeur nette comptable de 17 270K€ au 31 décembre 2016, contre 16 252K€ au 31 décembre 2015, après prise en compte de dépréciations à hauteur de <1 897> K€.

1.2.2 Passif

1.2.2.1 La situation nette de l'ensemble consolidé

Les capitaux propres du Groupe s'élèvent à 32 565K€ au 31 décembre 2016, contre 25 152 K€ au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 29,47 %.

1.2.2.2 Les provisions pour retraites et engagements assimilés

Les provisions pour retraites et engagements assimilés s'élèvent à 4 564 K€ au 31 décembre 2016, contre 3 205 K€ au 31 décembre 2015.

1.2.2.3 Les passifs courants du Groupe

Les passifs courants du Groupe s'élèvent à 72 832K€ au 31 décembre 2016 contre 65.259K€ au 31 décembre 2015. Au 31 décembre 2016, ce passif est principalement constitué de créances cédées au factor à hauteur de 1 599 K€ de la totalité de l'emprunt CT relatif à l'acquisition du groupe CELLA pour un montant de 8 171K€, de la partie court Terme des lignes de crédit accordées par BPI pour 5 875k€ et de dettes fiscales et sociales pour 38 863k€.

1.2.2.4 La trésorerie nette consolidée

La trésorerie nette consolidée du Groupe s'élève à 25 906K€ au 31 décembre 2016, contre 13.454K€ au 31 décembre 2015.

1.2.3 Analyse du solde des dettes fournisseurs au 31/12/2016 par date d'échéance en K€

Date d'échéance contractuelle*

(Art L.441-6-1 et Art D.441-4 du Code de commerce)

<i>En milliers d'euros</i>	Moins de 31 jours	entre 31 et 60 jours	entre 61 et 90 jours	Plus de 90 jours	TOTAL TTC
Dettes à échoir	6 854	-	-	-	6 854
Dettes échues		217	614	222	1 053
Montant TTC	6 854	217	614	222	7 907

1.2.4 Analyse du solde des dettes fournisseurs au 31/12/2015 par date d'échéance en K€

Date d'échéance contractuelle*

(Art L.441-6-1 et Art D.441-4 du Code de commerce)

<i>En milliers d'euros</i>	Moins de 31 jours	entre 31 et 60 jours	entre 61 et 90 jours	Plus de 90 jours	TOTAL TTC
Dettes à échoir	6 394	-	-	-	6 394
Dettes échues	-	170	41	320	531
Montant TTC	6 394	170	41	320	6 925

*Rappel des dispositions de la loi du 4/08/2008 : 45j fin de mois ou 60 j calendaires ou 30 j en l'absence d'accord

1.2.5 Analyse du solde des créances clients au 31/12/2016 et au 31/12/2015 en K€

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur Comptable	Valeur Comptable dont Dépréciées	Valeur Comptable dont ni dépréciées, ni échues à la date de clôture, ni facturé mais en cours de production	Valeur Comptable dont non dépréciées à la date de clôture, mais échues selon les périodes suivantes					
				plus de 360 jours	entre 181 et 360 jours	entre 91 et 180 jours	entre 61 et 90 jours	entre 30 et 60 jours	moins de 30 jours
Créances clients 2016 (Y compris Créances douteuses)	17 270	1 897	14 300	584	16	96	413	1 978	2 476
Créances clients 2015 (Y compris Créances douteuses)	16 252	1 544	14 899	22	7	82	1 305	1 110	482

1.3 EVENEMENTS IMPORTANTS DE L'EXERCICE

L'exercice écoulé a été marqué par divers évènements qui ont été présentés en note 2 de l'annexe aux comptes consolidés.

1.4 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Les évènements significatifs intervenus postérieurement à la date de clôture de l'exercice sont présentés en note 3 de l'annexe aux comptes consolidés.

1.5 ACTIVITE ET RESULTATS CHIFFRES DES FILIALES ET SOCIETES DU GROUPE

1.5.1 Société UMANIS CONSULTING Sarl

Les comptes de la société UMANIS CONSULTING, clos le 31 décembre 2016, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 0 K€

Résultat net : 96 K€

1.5.2 Société UMANIS MANAGED SERVICES Sarl

Les comptes de la société UMANIS MANAGED SERVICES, clos le 31 décembre 2016, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 7 399 K€

Résultat net : <108> K€

1.5.3 Société UMANIS INSTITUT Sarl

Les comptes de la société UMANIS INSTITUT, clos le 31 décembre 2016, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 160 K€

Résultat net : <72> K€

1.5.4 Société UMANIS Belgique Sprl

Les comptes de la société UMANIS Belgique Sprl clos le 31 décembre 2016 font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 0 K€

Résultat net : 0 €

1.5.5 Société UMANIS INNOVATIVE SERVICES Sprl (ESPAGNE)

Les comptes de la société UMANIS INNOVATIVE SERVICES Sprl, clos le 31 décembre 2016, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 2 831 K€

Résultat net 122 K€

1.5.6 Société UMANIS LUXEMBOURG SA

Les comptes de la société UMANIS Luxembourg clos le 31 décembre 2016 font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 952 K€

Résultat net : <28> K€

1.5.7 Société UMANIS INVESTISSEMENT, SAS

Les comptes de la société UMANIS Investissement clos le 31 décembre 2016 font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 5 266 K€

Résultat net : 10 K€

1.5.8 Société UMANIS Allemagne GmbH

Les comptes de la société UMANIS Allemagne, clos le 31 décembre 2016, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 0 €

Résultat net : 0 €

1.5.9 Société UMS Courtage Sarl

Les comptes de la société UMS Courtage, clos le 31 décembre 2016, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 0 K€

Résultat net : <5> K€

1.5.10 Société UMANIS COMPUTER

Les comptes de la société UMANIS COMPUTER, clos le 31 décembre 2016, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 7 460 K€

Résultat net : 56K€

1.5.11 Société UMANIS BPO

Les comptes de la société UMANIS BPO, clos le 31 décembre 2016, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 3 230 K€

Résultat net : 349 K€

1.5.12 Société UMANIS ACADEMY

Les comptes de la société UMANIS ACADEMY, clos le 31 décembre 2016, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 116 K€

Résultat net : 35 K€

1.5.13 Société beqom Spain

Les comptes de la société beqom Spain, clos le 31 décembre 2016, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 0

Résultat net : <12>K€

1.5.14 Société UMANIS Innovative Services (MAROC)

Les comptes de la société UMANIS Innovative Services, clos le 31 décembre 2016, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 0 €

Résultat net : 0 €

1.5.15 UMANIS Italie SRL et UMANIS Pologne Sp Zoo

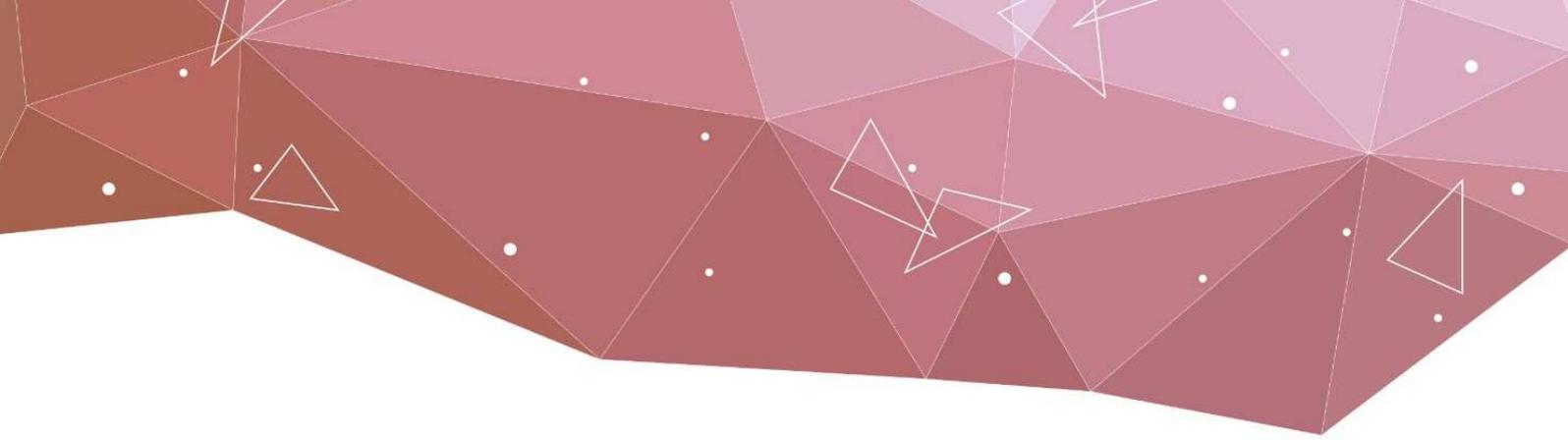
Ces sociétés ont été mises en sommeil : aucun chiffre d'affaires n'a été dégagé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

2 PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE UMANIS SA (LA « SOCIETE »)

2.1 SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

La Société détient des participations dans plusieurs sociétés constituant le Groupe dont elle est la société mère, lequel se classe parmi les plus importants du marché français de la Business Intelligence (BI), de la gestion de la relation client (CRM) et les nouvelles technologies (WEB/IT).

Depuis le 5 février 2014, l'action de la Société est cotée sur le système multilatéral de négociation organisé Alternext sous le code ISIN FR 0010949388.



2.2 EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Cf point note 3 de l'annexe aux comptes sociaux.

2.3 RESULTATS CHIFFRES DE L'EXERCICE – LE COMPTE DE RESULTAT ET LE BILAN DE LA SOCIETE

2.3.1 Résultat d'exploitation

Le chiffre d'affaires de la Société s'est élevé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à 137 406 713 € contre 98 376 226 € au 31 décembre 2015

Le total des produits d'exploitation au 31 décembre 2016 est égal à 138 057 506 € contre 98 704 551€ au 31 décembre 2015.

Les charges d'exploitation au 31 décembre 2016 se sont élevées à 134 657 194€ principalement provenant des postes « Autres achats et charges externes » pour 34 577 740 € et « salaires et traitements » pour 65 952 937€ contre 95 483 223 € au 31 décembre 2015.

Le résultat d'exploitation au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2016 ressort à 3 400 313 € contre 3 221 328 € au 31 décembre 2015.

2.3.2 Résultat financier

Le résultat financier au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2016 ressort à 6 204 098 € constitué principalement d'un produit de dividendes reçu pour 6 134 000 € contre <471 996>€ au 31 décembre 2015.

2.3.3 Résultat net

Le résultat courant avant impôt au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2016 s'établit à un bénéfice net comptable de 9 604 411€ contre 2 749 332 € au 31 décembre 2015.

Compte tenu d'un résultat exceptionnel de 2 345 020 € et d'un impôt sur les bénéfices de <8 871 907>, le résultat constaté au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, se traduit par un bénéfice net comptable de 20 821 337 € contre 4 490 759 € au 31 décembre 2015.

2.4 PROPOSITION D’AFFECTATION DU RESULTAT

Il sera proposé à l’Assemblée Générale Annuelle des actionnaires d’affecter le bénéfice de l’exercice clos le 31 décembre 2016, s’élevant à 20.821.337,50 euros comme suit :

Résultat de l'exercice	20.821.337,50
Report à nouveau antérieur négatif	-7.126.759,97
Affectation à la réserve légale	-178.859,13
Total distribuable	13.515.718,40
Dividende(*)	1.017.234,60
Report à nouveau	12.498.483,80
<u>TOTAL</u>	<u>13.515.718,40</u>

(*) Le montant total des dividendes ci-dessus est calculé sur la base du nombre d’actions composant le capital au 31 décembre 2016 hors actions auto-détenues, soit 1.695.391 actions et pourra varier si le nombre d’actions ouvrant droit au dividende évolue entre le 1^{er} janvier 2017 et la date de détachement du coupon, en raison notamment de l’évolution du nombre d’actions auto-détenues et la levée éventuelle des options de souscription.

2.5 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES ANTERIEURS

Nous vous rappelons qu’aucune distribution de dividendes n’est intervenue au titre des trois derniers exercices sociaux clos.

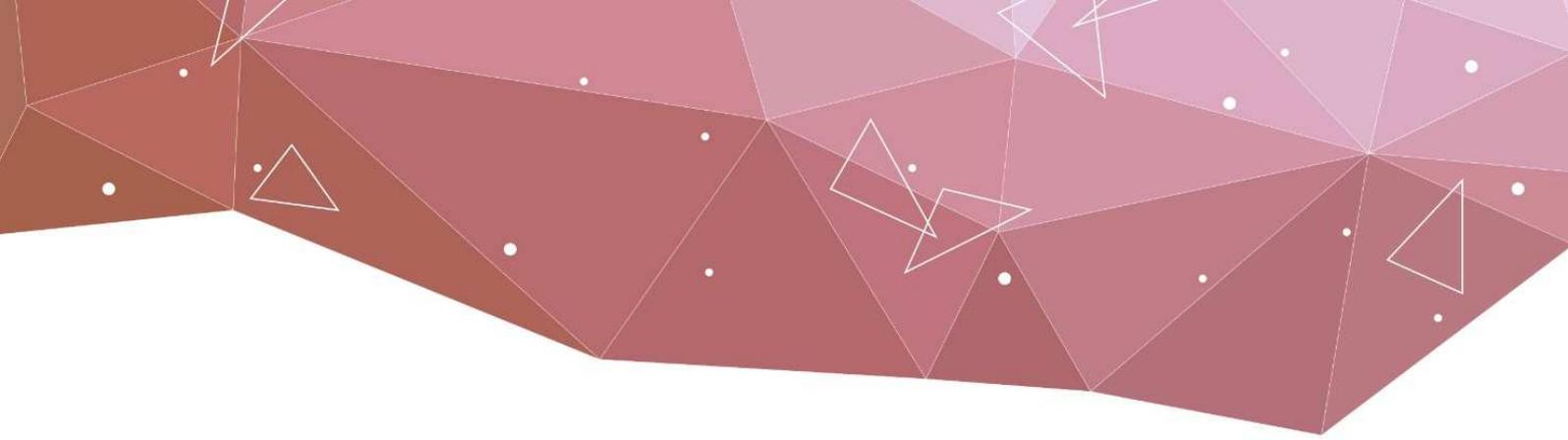
2.6 DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l’article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons d’approuver les dépenses et charges visées à l’article 39-4 dudit code, qui s’élèvent à un montant global de <61 427> euros.

2.7 ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Depuis 2013, le groupe s’est significativement investi en matière de recherche et développement, notamment sur les sujets suivants :

- les architectures des systèmes d’information ;
- les infrastructures réseau, calcul et stockage ;
- la sécurité des systèmes d’information ;
- les systèmes de communications unifiées ;
- le travail collaboratif ;
- la gestion de la mobilité au sein des applications de l’entreprise ;
- la sécurité des communications numériques ;

- 
- les progiciels de gestion intégrés ;
 - la sécurité des échanges dématérialisés ;
 - les systèmes de formation à distance ;
 - les plateformes de commerce électronique ;
 - les systèmes d'aide à la décision ;
 - l'acquisition de données en milieu industriel.

2.8 TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article L 225-91 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats financiers de la Société au titre des cinq derniers exercices.

NATURE DES INDICATIONS	Exercice N 31/12/2016	Exercice N-1 31/12/2015	Exercice N-2 31/12/2014	Exercice N-3 31/12/2013	Exercice N-4 31/12/2012
En Euros					
I. Capital social	1 864 930	2 129 554	2 129 554	2 506 026	2 547 661
Nombre des actions ordinaires existantes	1 695 391	1 935 958	1 935 958	2 278 205	2 316 055
Nombre maximal d'actions futures à créer					
* par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
* par exercice de droits de souscription	169 342	169 342	169 342	169 342	169 342
II. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	137 406 713	98 376 226	86 882 314	74 499 721	70 151 214
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	9 998 100	11 216 013	11 410 209	6 480 440	2 958 860
Impôt sur les bénéfices	8 871 907	4 318 257	6 295 527	1 935 791	-324 980
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	147 142
Résultat après impôt, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	20 821 337	4 490 759	4 806 751	4 378 342	3 002 424
Résultat distribué	- €	- €	- €	- €	- €
III. Résultat par actions					
Résultat après impôt, participation des salariés, avant dotation aux amortissements et provisions	11	6	6	3	1
Résultat après impôt, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	12	2	2	2	1
Dividende attribué par action	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	1 553	1 075	1 041	793	663
Montant de la masse salariale de l'exercice	65 952 937	45 543 522	39 551 800	31 327 393	28 135 582
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres...)	28 760 746	20 352 146	17 596 087	14 507 441	13 476 454

2.9 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2017

Cf point note 4 de l'annexe aux comptes consolidés.

3 DETENTION DU CAPITAL ET DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE

3.1 EVOLUTION DU COURS DU TITRE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Nous portons à votre connaissance qu'au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2016, le cours unitaire de l'action UMANIS a oscillé entre 12,66 € et 44,94 € entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 décembre 2016.

3.2 INFORMATIONS SUR LA DETENTION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE, SUR LES MODIFICATIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE ET SUR LES FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

A l'exception des actionnaires et des membres composant le concert visé ci-dessous, et à la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire ne détient un nombre d'actions correspondant aux seuils suivants : plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes, des dix-neuf vingtièmes.

Conformément aux dispositions des articles L. 233-7 et L. 233-13 modifié par la loi 2008-1774 du 17 décembre 2008, il est ici précisé qu'au 31 décembre 2016, le concert existant entre Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK et la société FRISKA qu'il contrôle, et Monsieur Olivier POULIGNY et la société OPY qu'il contrôle, (sur la base d'un capital composé au 31 décembre 2016, de 1 695 391 actions, auxquelles sont attachés 2 213 030 droits de vote), détenait 1 151 223 actions de la Société, auxquelles sont attachés 1 593 026 droits de vote, soit 67,90 % du capital et 72 % des droits de vote de la Société, de la façon suivante :

	Actions	% Capital	Voix	% Vote
L. Piepszownik	380 349	22,43	746 598	33,74
Société Civile Friska	518 276	30,57	593 830	26,83
<i>Concert L. Piepszownik / Friska</i>	<i>898 625</i>	<i>53,00</i>	<i>1 340 428</i>	<i>60,57</i>
O. Pouligny	8	NS	8	NS
SC OPY	252 590	14,90	252 590	11,41
Total de concert	1 151 223	67,90	1 593 026	71,97
TOTAL	1 695 391	100	2 213 030	100

3.3 DESCRIPTION DES ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

En cas d'offre publique facultative ou obligatoire, la structure et la détention du capital social de la Société par un groupe majoritaire d'actionnaires agissant de concert et détenant collectivement plus du tiers des actions et plus de la majorité des droits de vote composant le capital social de la Société, peut compromettre le succès de l'opération si lesdits actionnaires n'envisagent pas d'apporter leur participation respective à l'initiateur de l'offre.

Aucune restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions en dehors des exigences légales et réglementaires n'est prévue dans les statuts de la Société.

En dehors de l'action de concert mentionnée au paragraphe ci-dessus du présent rapport, la Société n'a pas connaissance d'autres éléments visés à l'article L.225-100 alinéa 3 du Code de Commerce, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

3.4 FRANCHISSEMENT DE SEUILS DECLARES

Consécutivement à la réduction du capital de la société UMANIS dans le cadre de l'offre publique de rachat par la société de ses propres actions et de l'annulation d'actions auto détenues réalisée en date du 26 septembre 2016, les seuils suivants ont été franchis au cours de l'exercice 2016 :

- M. Laurent Piepszownik a franchi en hausse, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société SC Friska qu'il contrôle, le seuil de 50% du capital de la société UMANIS ;
- la société SC Friska a franchi individuellement en hausse les seuils de 25% des droits de vote et 30% du capital de la société UMANIS ; et
- M. Laurent Piepszownik a franchi individuellement en hausse les seuils de 20% du capital et 30% des droits de vote de la société UMANIS.

Ces franchissements de seuils ont fait l'objet de déclarations auprès de l'AMF qui ont donné lieu à la publication de l'avis n°216C21 sur le site internet de l'AMF en date du 29 septembre 2016.

3.5 AUTORISATION DE RACHETER LES ACTIONS DE LA SOCIETE

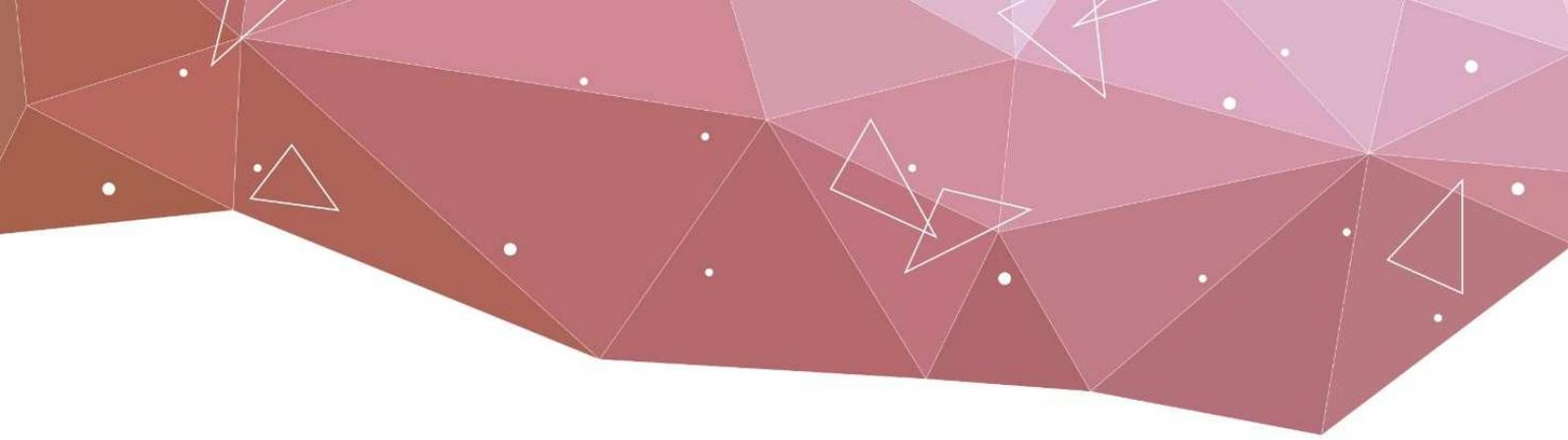
Nous vous rappelons que l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue le 21 juin 2016 à l'effet de statuer sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015, aux termes de sa dixième résolution, a renouvelé l'autorisation accordée au conseil d'administration, dans les conditions prévues par l'article L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à acquérir en bourse les actions propres de la Société dans la limite de 10% du nombre des actions composant le capital social, cette limite s'appréciant au moment des rachats.

Le conseil d'administration a décidé au cours de sa séance du 4 novembre 2016, d'utiliser cette autorisation dont la durée de validité est de 18 mois à compter de ladite assemblée générale, soit jusqu'au 21 décembre 2017.

La mise en œuvre de ce programme a été confiée à la société de Bourse Gilbert Dupont par la signature d'un contrat de mandat de rachat d'actions.

Il est rappelé que les objectifs de ce programme sont les suivants :

- d'assurer la liquidité du marché de l'action, dans le cadre d'un contrat de liquidité, conforme au contrat type et à la charte de déontologie de l'AFEI approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers, et confié à un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante,

- 
- de respecter les obligations de délivrance d'actions contractées à l'occasion (a) de l'émission de titres donnant accès au capital, (b) des programmes d'options d'achat d'actions de la Société aux salariés et aux mandataires sociaux du groupe, (c) de l'attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux du groupe dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce et (d) de l'attribution ou la cession aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise,
 - la remise de titres en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations financières de croissance externe,
 - de l'annulation, dans le cadre de la politique financière de la Société, des titres ainsi achetés.
 - Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, la société de bourse Gilbert Dupont, a procédé à l'achat, pour le compte d'UMANIS SA, de 24.564 actions UMANIS, représentant 1,428 % du capital d'UMANIS SA au 31 décembre 2016, à un cours moyen d'achat de 21,54 euros.

3.6 COMPTE RENDU DE L'UTILISATION FAITE DES DELEGATIONS CONSENTIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ACTUELLEMENT EN COURS

Conformément aux dispositions légales, est joint au présent rapport le tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs conférées au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital.

3.6.1 Actions et valeurs mobilières

Attribution de bons de souscriptions d'actions

Aucune attribution de bons de souscriptions d'actions n'a été réalisée au cours de l'exercice écoulé.

3.6.2 Attribution gratuite d'actions

Aucune attribution gratuite d'actions n'a été réalisée au cours de l'exercice écoulé.

3.7 ACTIONNARIAT DES SALARIES

Il n'existe pas, à la date du 31 décembre 2016, de Plan d'Epargne Entreprise ouvert aux salariés des sociétés du Groupe.

4 ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

4.1 MANDATAIRES SOCIAUX

Nous vous rappelons que l'ensemble des informations qui suit correspond aux mandats sociaux qui ont été exercés au sein de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016

4.1.1 Autres fonctions exercées par les mandataires sociaux au sein du Groupe

Prénom, Nom Mandat social	Autres fonctions au sein de la Société et/ou du Groupe
Laurent Piepszownik Président Directeur Général – Administrateur	Président de : UMANIS Luxembourg UMANIS Investissement UMANIS Innovative Services (Espagne) Gérant de : UMANIS CONSULTING UMANIS MANAGED SERVICES
Olivier Pouligny Directeur Général Délégué - Administrateur	Président de : UMANIS COMPUTER CELLA INFORMATIQUE Directeur Général de : UMANIS Investissement Gérant de : UMANIS INSTITUT UMANIS BPO (Maroc) UMANIS ACADEMY (Maroc) EOS ITS NESSEL
Claude Vibert-Guigue Administrateur	Non salarié Aucune autre fonction exercée au sein de la Société et/ou du Groupe
Eric Delafontenelle Administrateur	Aucune autre fonction exercée au sein de la Société et/ou du Groupe

4.1.2 Mandats et/ou fonctions exercés par les mandataires sociaux dans d'autres sociétés

Prénom, Nom Mandat social	Mandats et/ou fonctions exercés dans d'autres sociétés
Laurent Piepszownik Président Directeur Général Administrateur	Liquidateur (liquidation amiable) de : VISPORT (depuis le 27/11/2007) SPORTAIL (depuis le 10/12/2007) Gérant de : Société Civile FRISKA CHANTE A COOK SCI 7/9 PAUL VAILLANT COUTURIER SCI PONT DE L'ARCHE SCI Jules Guesde SCI LOX SCI JULES GUESDE 2
Olivier Pouligny Administrateur Directeur général Délégué	Gérant de : Société Civile OPY SCI 7/9 PAUL VAILLANT COUTURIER SCI PONT DE L'ARCHE SCI Jules Guesde SCI LOX Société LOUCARBOAT (SARL) SCI JULES GUESDE 2
Eric Delafontennelle Administrateur	Néant
Claude Vibert-Guigue Administrateur	Néant

4.2 REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

4.2.1 Rémunération totale et avantages en nature versés aux mandataires sociaux par la Société ou par une société du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Prénom, Nom	Rémunération brute/An				Société de rattachement
	Fixe	Avantages en nature	Variable	Jetons de présence	
Laurent PIEPSZOWNIK(PDG)	213 415 €	0 €	0 €	33 333 € 42 399 €	Umanis Investissement Umanis Luxembourg
Olivier POULIGNY (DGD)	213 415 €	0 €	0 €	33 333 € 57 774 €	Umanis Investissement Umanis Luxembourg
Eric DELAFONTENELLE (Administrateur)	109 004 €	0 €	0 €	33 333 €	Umanis Investissement

Claude VIBERT-GUIGUE (Administrateur)	0 €	0 €	0 €	0 €	extérieur
------------------------------------------	-----	-----	-----	-----	-----------

Aucune rémunération exceptionnelle n'a été versée aux mandataires sociaux par la Société ou par une société du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

4.2.2 Jetons de présence

La Société a versé un montant de 100.000 € au titre de jetons de présence au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il vous sera demandé de bien vouloir allouer au conseil d'administration une enveloppe globale maintenue à 100.000 €, au titre de jetons de présence pour la période courant entre le 1er juillet 2017 et 30 juin 2018.

Il vous sera demandé de prendre acte que leur répartition sera faite par le conseil d'administration entre ses membres, conformément aux dispositions statutaires.

4.2.3 Options de souscription d'actions et bons de souscription d'actions attribués aux mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

Néant

4.2.4 Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE) attribués à des mandataires sociaux :

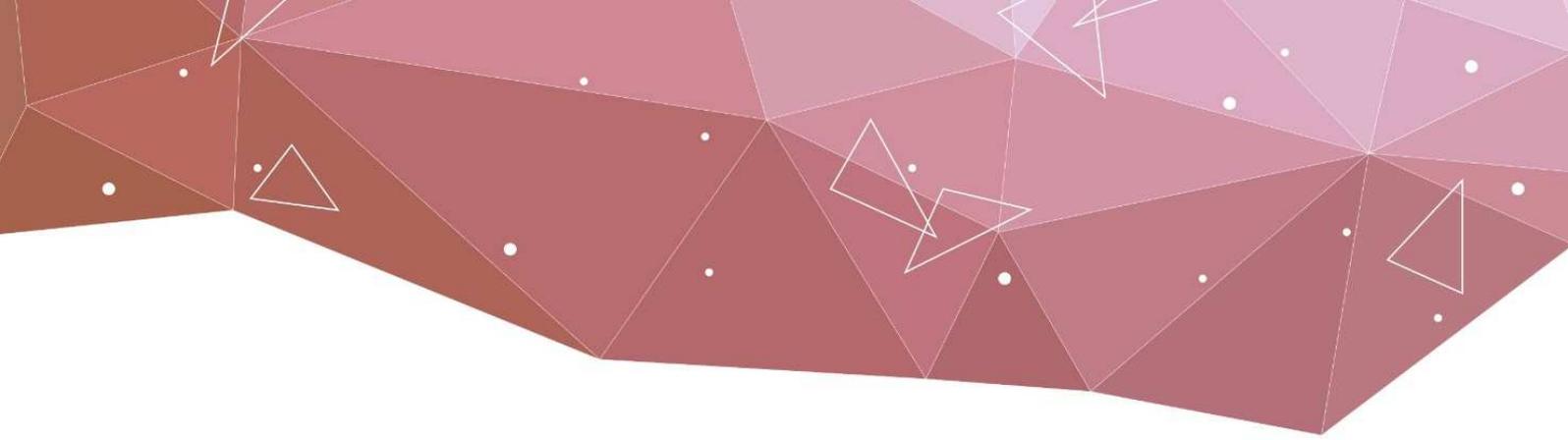
Néant

4.2.5 Actions gratuites attribuées à des mandataires sociaux :

Néant

4.2.6 Engagements correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions, ou postérieurement à celles-ci :

Néant



4.2.7 Options de souscription ou d'achat d'actions, BSA et BSPCE exercés par les mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

Le 27 décembre 2016, Monsieur Laurent Piepszownik, Président Directeur Général de la Société a exercé 14.100 BSA donnant droit à la souscription de 14.100 actions de la Société au prix unitaire de 7,10 euros soit un montant total de 100.110 euros.

4.2.8 Engagements correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de ces fonctions, ou postérieurement à celles-ci :

Néant

4.3 ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS SUPERIEURES A 5.000 € REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016 PAR LES DIRIGEANTS ET AUTRES PERSONNES

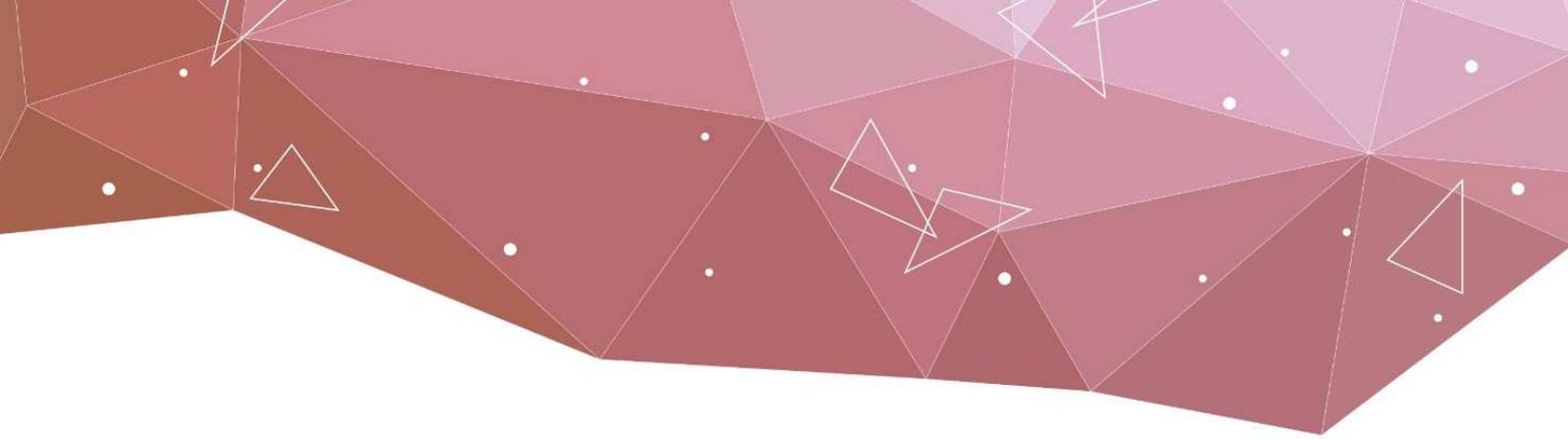
Conformément aux dispositions de l'article L.225-100-3 du Code de Commerce, vous trouverez ci-après l'état récapitulatif des opérations supérieures à 5.000 € réalisées par les membres du conseil d'administration et les personnes visées aux articles L.621-18-2 et R.621-23 du Code Monétaire et Financier, portées à la connaissance de la Société :

Nom et prénom de la personne concernée	Qualité	Nature de l'opération	Date de l'opération	Nombre de titres	Prix unitaire net	Montant de l'opération
Laurent PIEPSZOWNIK	Président Directeur Général de la Société	Néant				
Olivier POULIGNY	Administrateur - Directeur Général Délégué de la Société	Néant				
Société Civile FRISKA (ex LP)	Personne visée à l'alinéa c de l'article L621-18-2 du Code Monétaire et Financier	Néant				
Eric DELAFONTENELLE	Administrateur de la Société	Néant				
Claude VIBERT-GUIGUE	Administrateur de la Société	Néant				

4.4 SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Nous vous rappelons que :

- Les mandats de Messieurs PIEPSZOWNIK et POULIGNY ont été reconduits dans leurs fonctions d'administrateurs au cours de l'assemblée générale du 21 juin 2016, pour une période de six années, devant prendre fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires à tenir en 2022 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
- Nous vous rappelons que les mandats de Monsieur Eric DELAFONTENELLE et de Madame Claude VIBERT-GUIGUE arriveront à expiration à la présente assemblée générale. Nous vous proposons de les renouveler pour une nouvelle période de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires à tenir en 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.



4.5 SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

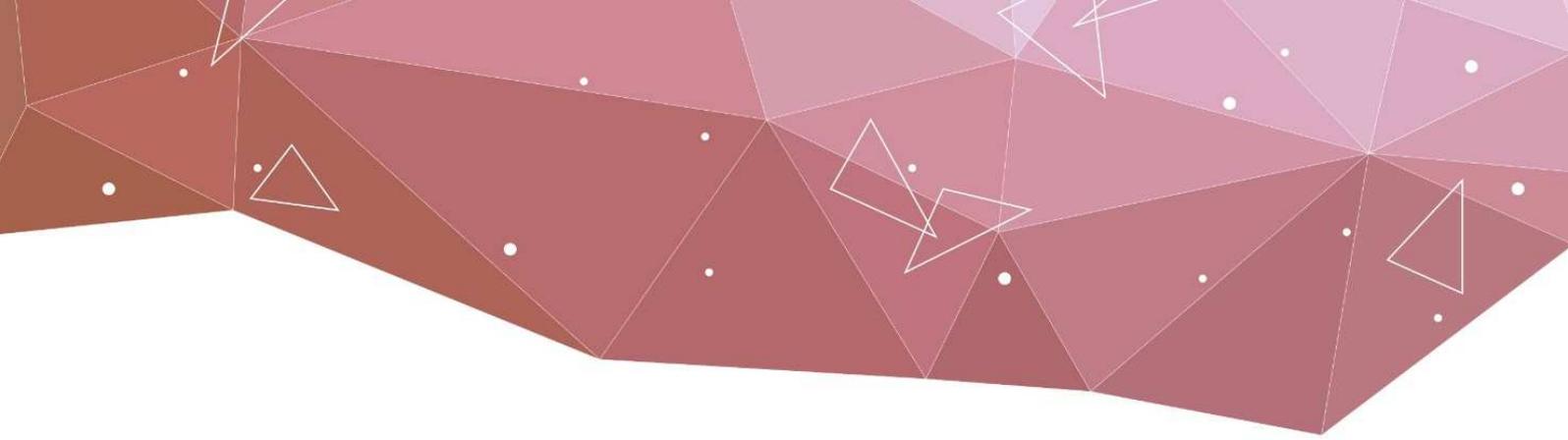
Nous vous rappelons que :

- Les mandats du Cabinet EXELMANS - Audit & Conseil, co-Commissaire aux comptes titulaire, et du Cabinet Présence Audit et Conseils, co-Commissaire aux comptes suppléant, ont été renouvelés au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 17 juin 2014 pour une période de six exercices sociaux devant prendre fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires à tenir en 2020 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.
- Les mandats de la société KPMG SA co-Commissaire aux comptes titulaire et de la société Salustro Reydel SA co-Commissaire aux comptes suppléant, ont été nommés au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 21 juin 2016 pour une période de six exercices sociaux devant prendre fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires à tenir en 2022 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

4.6 RAPPORT SEPCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DUR CONVENTIONS REGLEMENTEES

En application des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, nous vous rappelons que vous serez appelés à vous prononcer sur le rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs aux conventions et engagements intervenus, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, à savoir :

- conventions directement intervenues, ou par personne interposée, entre la Société et l'un de ses administrateurs ou directeurs généraux, ou l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce, ou avec une entreprise dans laquelle l'un des dirigeants de la Société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du conseil de surveillance ou dirigeant de cette entreprise.
- engagements correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions, ou postérieurement à celles-ci, concernant l'un de ses administrateurs ou directeurs généraux, ou l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L.233-3 du code de Commerce, ou concernant une entreprise dans laquelle l'un des dirigeants de la Société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du conseil de surveillance ou dirigeant de cette entreprise de façon générale.



5 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Il vous sera donné lecture du rapport sur les comptes annuels de vos commissaires aux comptes sur la vérification des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

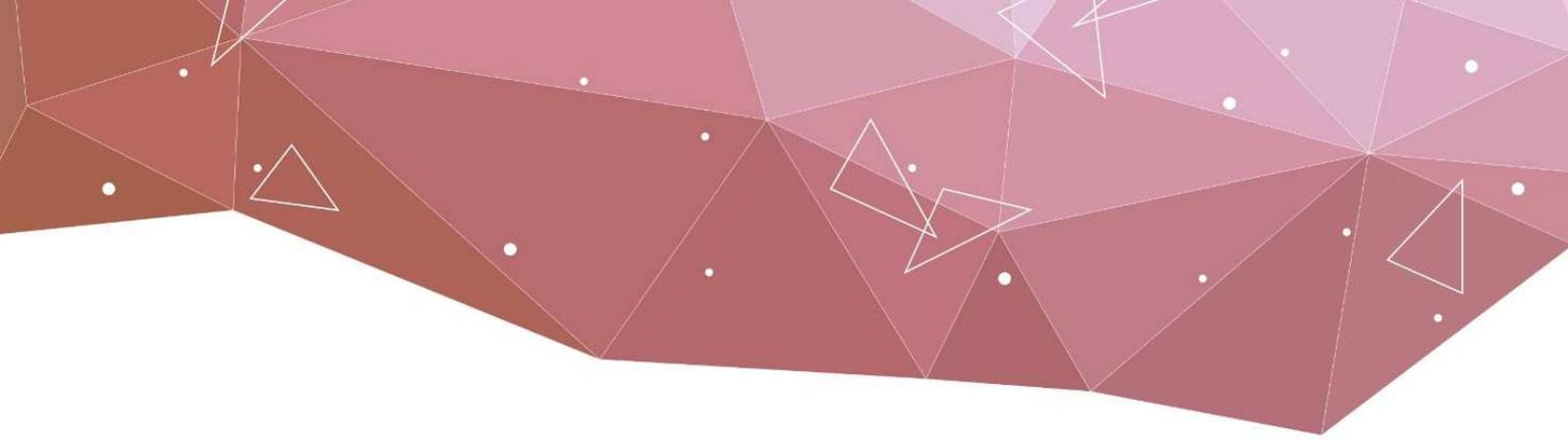
Il vous sera donné lecture du rapport sur les comptes annuels de vos commissaires aux comptes sur la vérification des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

7 APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX, QUITUS AUX ADMINISTRATEURS

Nous vous demanderons, après avoir entendu la lecture des rapports susvisés, de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016 tels qu'ils vous sont présentés, de donner quitus à vos administrateurs pour leur gestion de l'exercice écoulé et d'approuver également les opérations visées par les articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce.

8 APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES

Nous vous demanderons, après avoir entendu la lecture des rapports susvisés, de bien vouloir approuver les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 tels qu'ils vous sont présentés.



9 INFORMATIONS GENERALES SUR LA GESTION DU GROUPE

9.1 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE 1ER JANVIER 2017 DATE D'OUVERTURE DE L'EXERCICE SOCIAL EN COURS

(Cf [note 3](#) de l'annexe aux comptes consolidés)

9.2 EVOLUTIONS PREVISIBLES - PERSPECTIVES D'AVENIR

Confiant dans son positionnement Data First, Umanis poursuivra sa croissance en 2017 et dans les années à venir ; et bien que l'économie française peine à redémarrer (1,1% croissance attendue en 2017).

Umanis compte enregistrer en 2017 une croissance organique de 5%. Cet objectif sera atteint entre autres via la conquête de nouvelles parts de marché sur ses concurrents, un renforcement du recrutement sur profils et de la formation et bien entendu, l'intégration réussie de Cella acquise fin d'année 2016. Umanis a pour ambition d'atteindre un chiffre d'affaires de 200 millions d'euros hors acquisitions.

Umanis compte également soutenir son développement par la croissance externe. Des dossiers ciblés, correspondants aux critères et aux facteurs de succès éprouvés dans le passé, sont étudiés avec sélectivité.

9.3 ANALYSE DES RISQUES

La Société a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autre risque significatif que ceux présentés à la [note 23](#) de l'annexe aux comptes consolidés.

10 TABLEAU RECAPITULATIF DES AUTORISATIONS D'EMISSION DE TITRES DE CAPITAL ET DE CREANCE EN COURS DE VALIDITE ET LE NIVEAU DE LEUR UTILISATION

Types d'autorisation	A.G.E.	Echéance	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital social autorisée	Augmentations réalisées dans le cadre de cette autorisation	Autorisation résiduelle
<i>Augmentation de capital social avec renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un PEE / plan partenarial d'épargne salariale volontaire</i>	23 juin 2015 (11 ^{ème} résolution)	23 août 2017 (26 mois)	3% du capital social au jour de l'utilisation de la délégation	/	3% du capital social au jour de l'utilisation de la délégation
<i>Emission de bons de souscription de bons de souscription d'actions (BSA) avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés-dirigeants et/ou salariés-cadres et mandataires sociaux soumis au régime fiscal des salariés, de la Société</i>	21 juin 2016 (12 ^{ème} résolution)	21 décembre 2017 (18 mois)	212.955 €		

II. RAPPORT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL



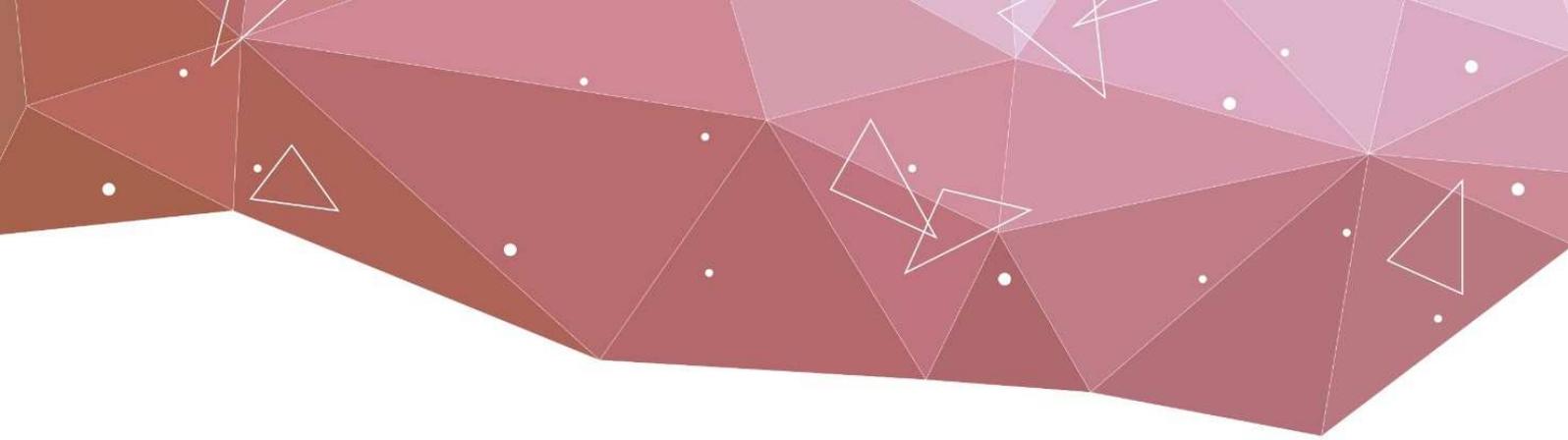
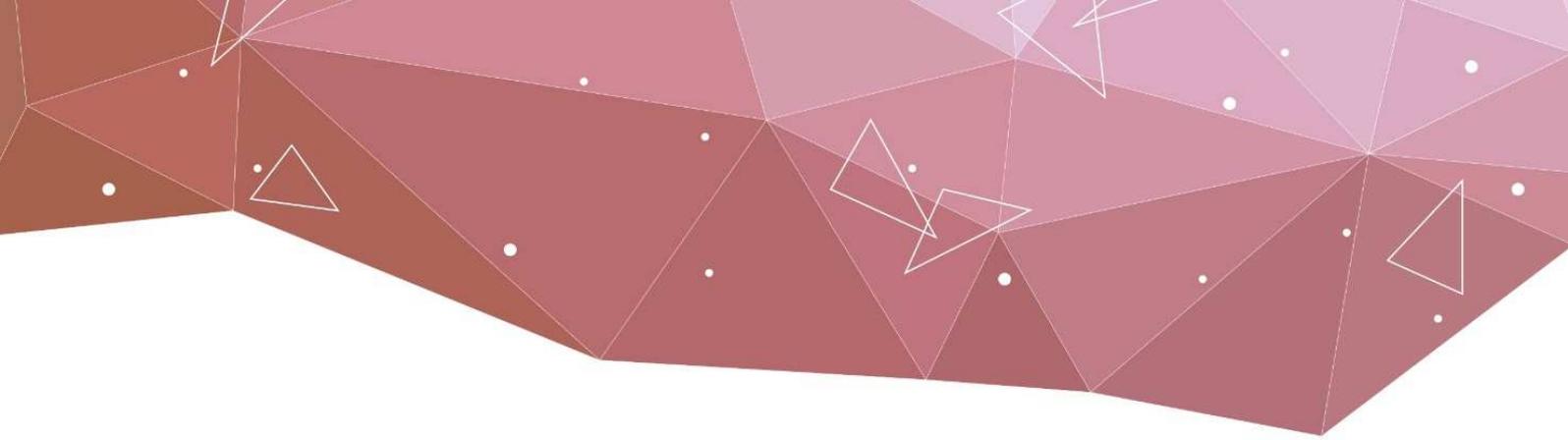


TABLE DES MATIERES

1 PRESENTATION	29
1.1 LA DEMARCHE RSE UMANIS	29
1.2 LA MÉTHODE DE REPORTING MISE EN PLACE	32
2 SOCIAL	33
2.1 EMPLOI	33
2.2 ORGANISATION DU TRAVAIL	39
1.3. RELATIONS SOCIALES	41
2.4 SANTE ET SECURITE	44
2.5 FORMATION	45
2.6 EGALITE DE TRAITEMENT	46
2.7 PROMOTION ET RESPECT DES STIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL	48
3 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES	49
3.1 POLITIQUE GENERALE EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE	49
3.2 POLLUTION	50
3.3 ECONOMIE CIRCULAIRE	51
3.4 CHANGEMENT CLIMATIQUE	52
3.5 PROTECTION DE LA BIODIVERSITE	53
4 INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIETAUX EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE	54
4.1 IMPACT TERRITORIAL, ECONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE	54
4.2 RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES OU LES ORGANISATIONS INTERESSEES PAR LES ACTIVITES DE LA SOCIETE, NOTAMMENT LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT, LES ASSOCIATIONS DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT, LES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS ET LES POPULATIONS RIVERAINES	55
4.3 SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS	55
4.4 LOYAUTE DES PRATIQUES	56
4.5 AUTRES ACTIONS ENGAGEES EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME	56
ANNEXES	57



1 PRESENTATION

1.1 LA DEMARCHE RSE UMANIS

Umanis se veut exemplaire dans ses pratiques professionnelles et affirme une volonté claire de définir son engagement éthique et ses responsabilités vis-à-vis de tous ses interlocuteurs, collaborateurs, fournisseurs, clients, partenaires commerciaux et la société en général.

C'est pourquoi Umanis a décidé de formaliser l'ensemble de ses engagements en terme d'éthique. Se conduire avec éthique implique que chacun se conforme aux lois et aux réglementations en vigueur dans notre secteur d'activité. Cela signifie également que nous respectons les valeurs de l'entreprise et les principes directeurs de notre charte.

Faire preuve d'éthique dans nos activités au quotidien ce n'est pas seulement la responsabilité des dirigeants de l'entreprise, c'est aussi l'affaire de tous et à tous les niveaux. Chacun de nous doit être le garant du respect de ce code éthique.

Notre charte éthique n'entend pas couvrir toutes les situations professionnelles. Il appartient donc à chacun, pour décider de la conduite adéquate, de solliciter les conseils d'autres collaborateurs ou du management, avant de vous en remettre à votre propre jugement.

Umanis déclare souscrire aux principes édictés dans les textes référencés ci-dessous • La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations-Unies • La Convention Européenne des Droits de l'Homme • La Convention des Nations-Unies sur les Droits de l'Enfant • Le Pacte Mondial des Nations-Unies • Certaines conventions OIT, en particulier les conventions 29, 105, 138 et 182 (travail des enfants et travail forcé), 155 (sécurité et santé des travailleurs), 111 (discrimination), 100 (rémunérations), 87 et 98 (liberté syndicale, droit d'organisation et de négociation collective)

1.1.1.1 Gouvernance de l'organisation et pratiques professionnelles

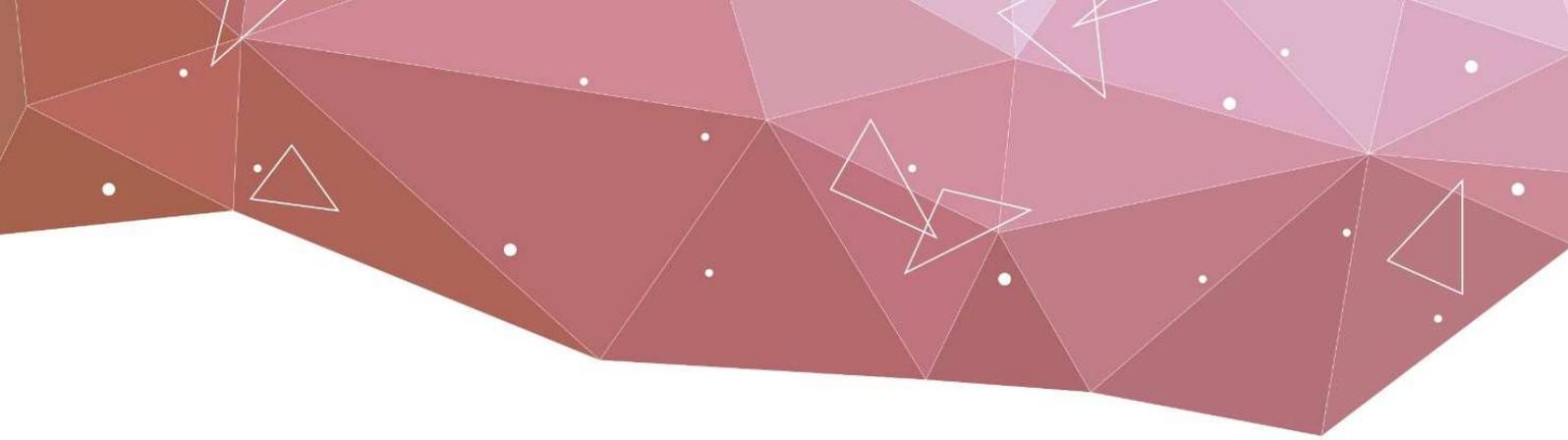
Umanis s'engage dans une pratique commerciale responsable et durable génératrice de valeur ajoutée pour nos partenaires (clients, collaborateurs, actionnaires, investisseurs, partenaires commerciaux, fournisseurs, communautés). Notre vision est de construire et développer un référentiel de valeurs couvrant les points suivants :

- Le sens de l'écoute : en collaborant avec nos clients, nous nous engageons à comprendre leurs besoins commerciaux réels et à leur fournir des résultats mesurables dans la durée. Nous prenons très au sérieux le dialogue avec nos clients et tenons compte de leurs remarques et commentaires.
- Nos valeurs : nous disons ce que nous faisons et nous faisons ce que nous disons. Umanis a un code éthique très strict qui guide toutes nos pratiques commerciales.
- Nos collaborateurs et leur environnement de travail : nous nous sommes engagés à être un employeur responsable envers les collaborateurs qui choisissent de nous rejoindre. Nous nous assurons que les locaux et nos méthodes de travail respectent les règles de sécurité et permettent ainsi à notre personnel de donner le meilleur d'eux-mêmes. Nous avons une culture qui respecte et tire le meilleur parti de la diversité de notre personnel en tant qu'individus.

1.1.1.2 Droits du travail

Umanis s'engage à fournir à l'ensemble des collaborateurs un environnement de travail sain.

Nos collaborateurs adoptent un comportement respectable en matière de santé et de sécurité.



Umanis s'engage à respecter le droit du travail local, en termes de lois et réglementations relatives à la santé et à la sécurité des salariés, au travail obligatoire et au travail des enfants, à la discrimination et au harcèlement. Umanis défend en outre la liberté d'association et respecte le droit à la négociation collective.

Umanis a pour principe de ne faire aucune discrimination, à l'embauche et dans les relations quotidiennes au sein de l'entreprise. La politique des ressources humaines menée par Umanis vise à assurer à chaque collaborateur un traitement équitable et s'engage sur différents points :

- Recrutement des jeunes diplômés
- Egalité professionnelle homme/femme
- Insertion de travailleurs en situation de handicap
- Suivi des seniors
- Diversité des collaborateurs Umanis

1.1.1.3 Droits de l'Homme

Umanis s'engage à adopter un comportement éthique et à respecter les droits de l'Homme dans toutes ses relations avec ses collaborateurs, ses clients, ses actionnaires, ses fournisseurs ou les communautés locales au sein desquelles opère Umanis.

Les activités d'Umanis sont tournées vers les hommes et nos valeurs institutionnelles sont la base de nos relations avec nos parties prenantes.

- Umanis est signataire de la Charte de la Diversité. Nous prônons la diversité et refusons toute forme de discriminations
- Nous favorisons la flexibilité dans l'organisation du travail de manière à promouvoir un juste équilibre entre l'activité professionnelle et la vie privée
- Nous favorisons la formation et le développement personnel de nos collaborateurs
- Nous respectons la législation en vigueur en matière de santé et de sécurité dans notre environnement de travail et dans nos relations avec nos partenaires
- Nous exigeons le respect de la confidentialité de la part des membres de notre équipe au regard des informations auxquelles ils ont accès

Umanis a mis en place dans le cadre de sa politique de gestion des ressources humaines une politique tournée vers la diversité : signature en 2015 d'un accord avec les partenaires sociaux sur l'emploi des salariés âgés, sur l'égalité hommes-femmes et intégration des handicapés dans le cadre de la mission handicap, etc.

Umanis est également signataire de la Charte de la Diversité depuis 2008.

De plus, le groupe s'est engagé dans une politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. En effet, l'enjeu principal en termes de ressources humaines est la motivation mais également l'amélioration de l'efficacité des collaborateurs et le renforcement permanent des compétences. Une fois par an, chacun des collaborateurs passe un entretien professionnel qui permet d'analyser les qualités professionnelles et les compétences personnelles. L'objectif étant de mieux cerner leurs aptitudes, leurs motivations et de définir avec eux un projet professionnel et donc un projet de formation interne ou externe. Umanis a également mis en œuvre un suivi mensuel des collaborateurs en mission et dresse avec eux un bilan de fin de mission.

1.1.1.4 Protection des actifs de l'entreprise et loyauté des pratiques

Le code éthique d'Umanis va bien au-delà d'une simple suite d'idées abstraites, c'est une formalisation de l'engagement pérenne de la société pour un code de conduite inscrit dans nos pratiques commerciales et à tous les niveaux de la société :

- Lutte contre la fraude : les actes de fraudes peuvent être classés en trois grandes catégories : le reporting financier frauduleux, le détournement d'actifs et la corruption. Umanis affiche une tolérance zéro pour toute forme de corruption dans notre domaine professionnel
- Lutte contre toute forme de pratiques anticoncurrentielles : fixation des prix, dumping, monopole
- Respect de la confidentialité : les collaborateurs ayant connaissance d'informations professionnelles confidentielles sont tenus de n'en faire aucun usage, et doivent prendre les mesures raisonnables pour sauvegarder et protéger en toute circonstance les informations de la société
- Conflit d'intérêt : chaque collaborateur se doit, envers le groupe, d'agir avec intégrité et bonne foi. Il est essentiel que les salariés du groupe ne fassent rien qui puisse être en conflit avec les intérêts du groupe ou qui soit susceptible d'être interprété comme tel
- Cadeaux d'entreprise et invitations : nos collaborateurs peuvent offrir et recevoir des cadeaux d'entreprise appropriés, dans le strict respect des lois en vigueur et en étroite relation avec leur travail, avec les clients, les fournisseurs, ou les partenaires commerciaux du groupe, dans la mesure où ces cadeaux ont une valeur nominale limitée et ne sont pas donnés ou reçus dans l'intention ou la perspective d'influencer la prise de décision commerciale des bénéficiaires

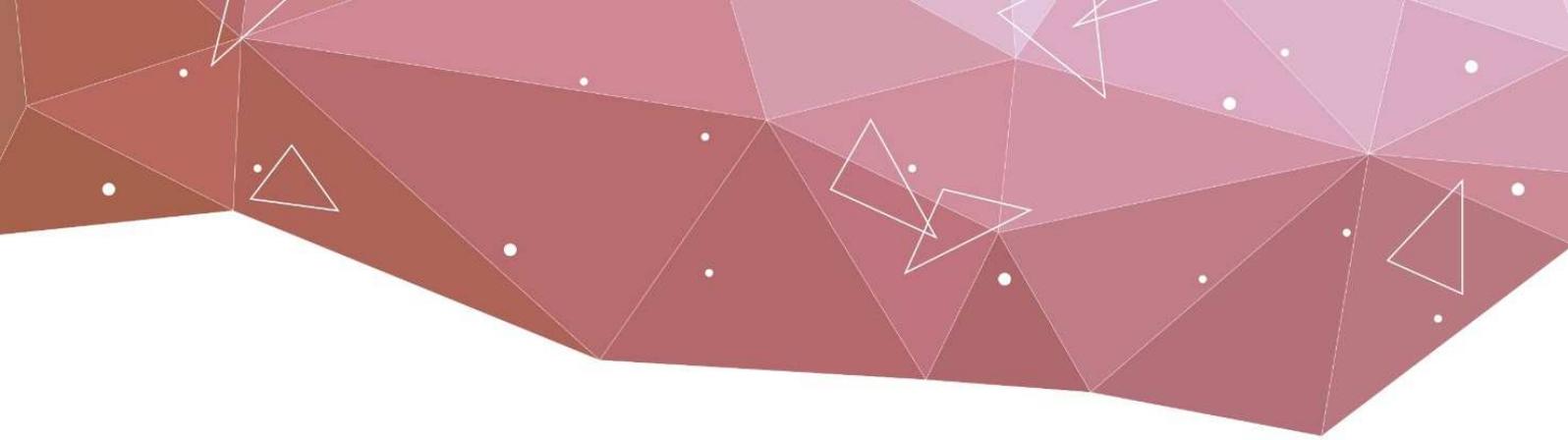
Environnement

Umanis a très tôt adopté une approche responsable et proactive en matière d'enjeux environnementaux et soutient les initiatives visant à promouvoir une meilleure responsabilité environnementale (recyclage du matériel informatique, récupération du mobilier usagé pour remise en état par des organismes spécialisés,...) et à réduire l'impact de son activité sur l'environnement.

En ce qui concerne les achats, Umanis a édicté sa propre charte des achats responsables et s'engage à suivre des procédures d'achat fiables et durables et à mieux comprendre les impacts potentiels de nos pratiques professionnelles de manière à pouvoir améliorer celles-ci le cas échéant. Umanis effectue annuellement avec son système de management de la qualité une évaluation des performances de ses fournisseurs

Bien que notre activité de services ait un impact limité sur l'environnement, Umanis a mis en place différentes actions pour réduire notre empreinte environnementale. Nous avons mis en place le tri sélectif et le recyclage des déchets sur tous nos sites. Nous économisons du papier en dématérialisant nos procédures internes. Nous avons supprimé les imprimantes de proximité dites « de bureau » pour des imprimantes collectives codées en recto verso par défaut. Le matériel informatique comme telecom est systématiquement recyclé et le mobilier usagé est récupéré pour être restauré par des organismes spécialisés. Notre consommation électrique est également surveillée. Notre flotte de véhicule est partagée entre les collaborateurs et nous encourageons les réunions en visioconférence dès que c'est possible afin de limiter les déplacements.

Umanis est certifié ISO 14001 version 2004 et est engagé dans le processus de certification à la version 2015 horizon 2018.



1.2 LA MÉTHODE DE REPORTING MISE EN PLACE

1.2.1 Période concernée

La période de reporting des informations RSE est l'exercice du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016

1.2.2 Périmètre concerné

Le périmètre couvert par les informations communiquées dans ce rapport concerne uniquement Umanis « France » (à savoir : Umanis SA, Umanis Investissement, Umanis Managed services et Umanis computer).

Umanis « monde » (à savoir : Umanis Luxembourg, Umanis Espagne et Umanis Casablanca) est donc exclu du périmètre, les données collectées étant non vérifiables et leurs impacts jugés non significatifs.

Une exception à cette règle concerne les informations sociales relatives aux effectifs afin d'avoir une vision globale du Groupe Umanis.

Par ailleurs, les fusions des sociétés Hélice, Groupe Hélice et Texia par la société Umanis SA ont eu lieu le 30/06/2016. Les informations communiquées sont donc fusionnées dans le périmètre Umanis SA.

Enfin, la société Umanis SA a procédé le 14 décembre 2016 à l'acquisition du groupe CELLA INFORMATIQUE, composé des sociétés CELLA INFORMATIQUE, EOS ITS et NESSEL. L'effectif salarié de du groupe CELLA INFORMATIQUE au 31 décembre 2016 est de 201 personnes. En raison de cette récente acquisition, Umanis s'engage à élargir l'ensemble des indicateurs du périmètre social et environnemental au groupe CELLA INFORMATIQUE qu'à compter de l'année 2017.

1.2.3 Note méthodologique

1.2.3.1 Méthode de collecte

Les informations sont collectées annuellement, essentiellement par un système d'interviews.

Toutes données sont fournies par le service qui en a la charge, et son responsable veille à valider leur exactitude sur les thèmes qui le concernent.

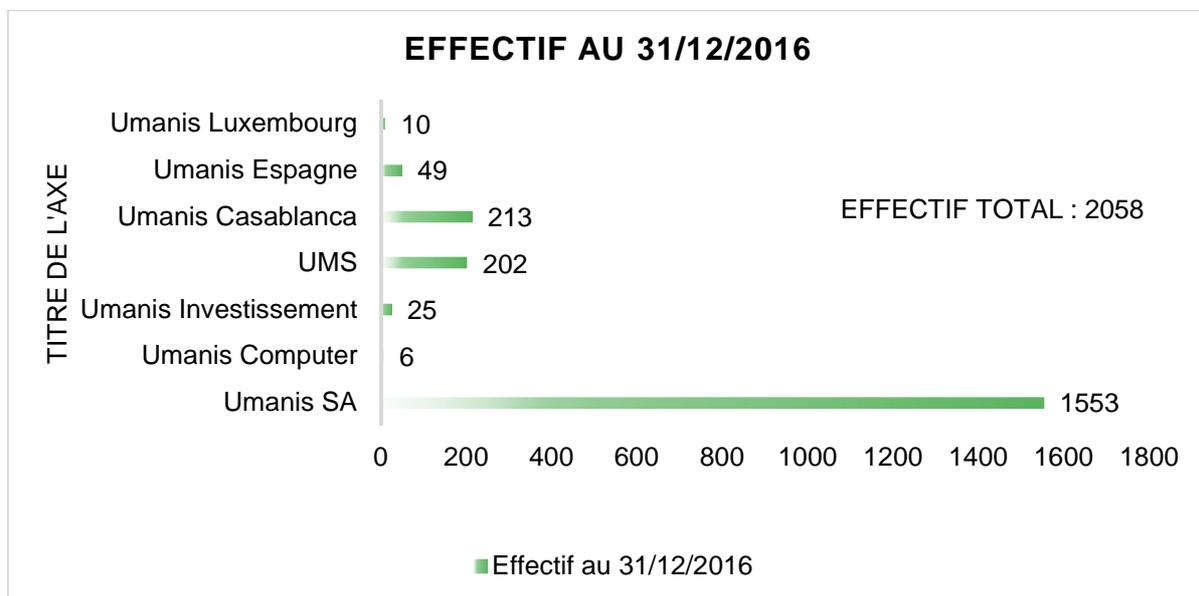
1.2.3.2 Méthode de consolidation des données RSE

Une agrégation des données collectées est progressivement réalisée, en relation conjointe avec les différents responsables, par réunions successives. .

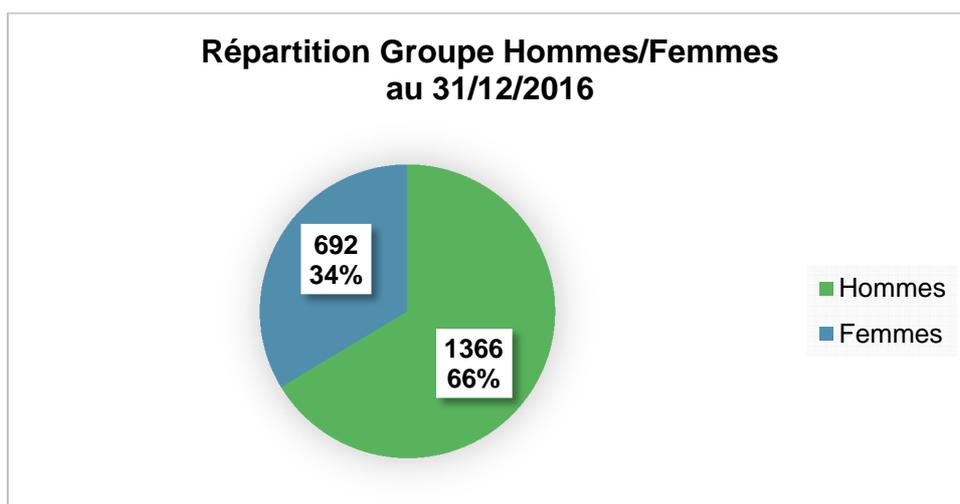
2 SOCIAL

2.1 EMPLOI

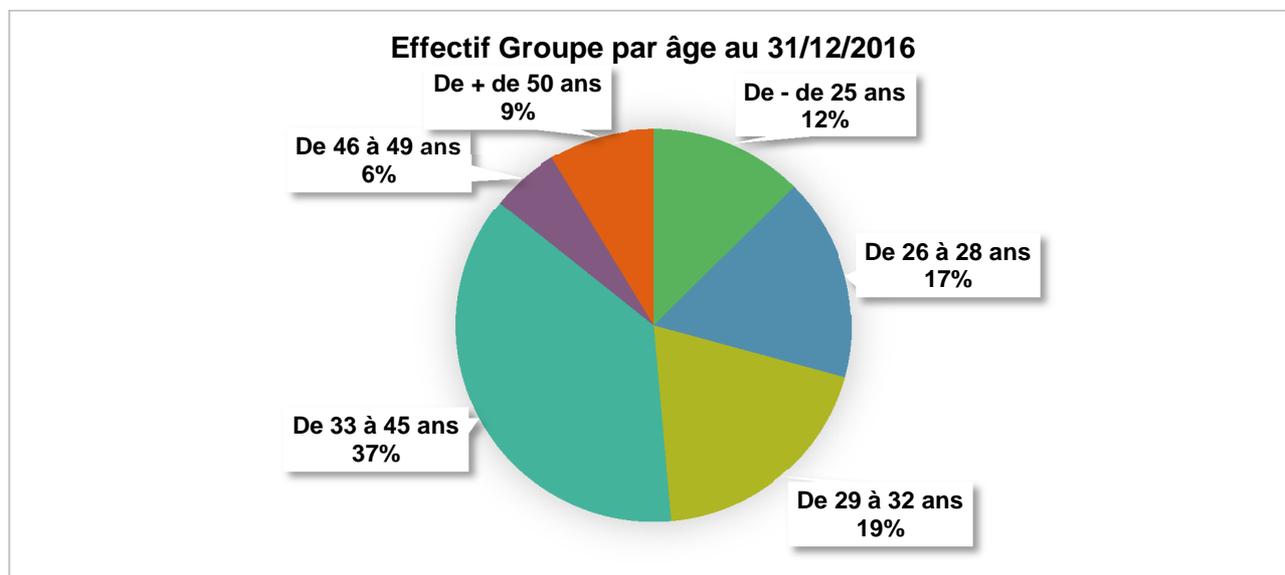
2.1.1 L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique



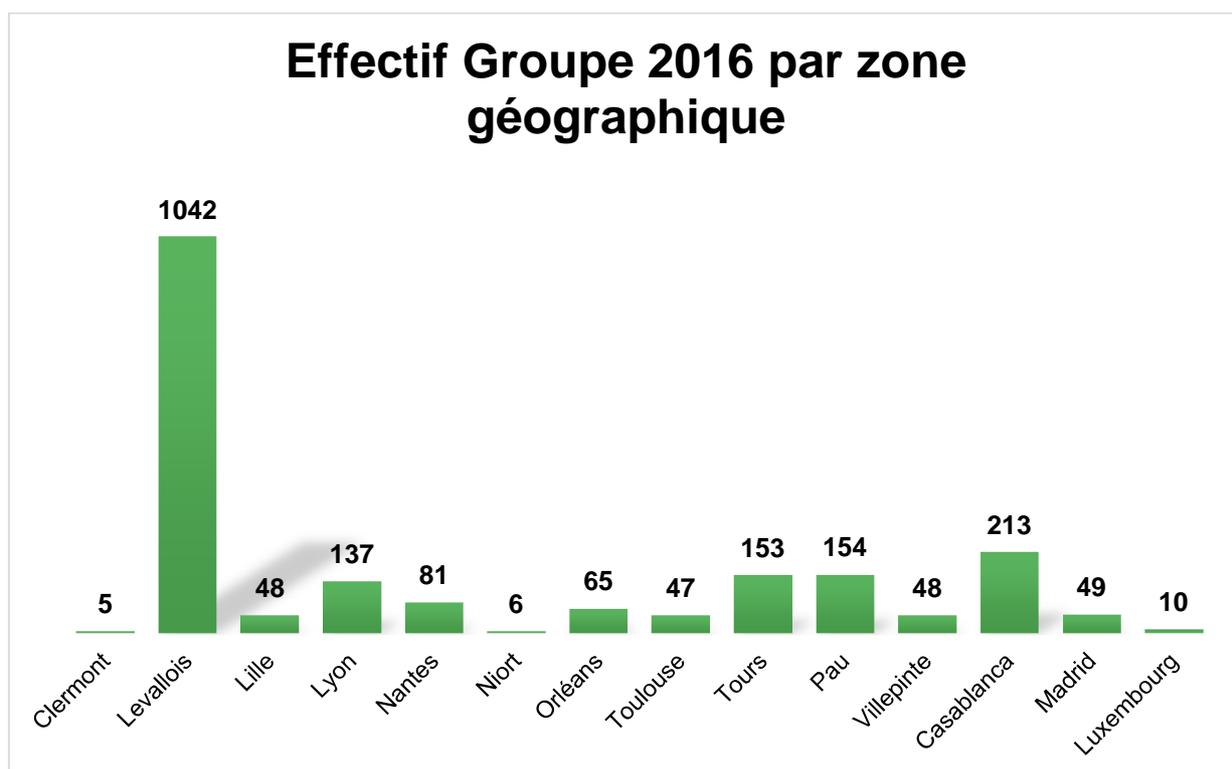
2.1.1.1 Répartition des salariés par sexe

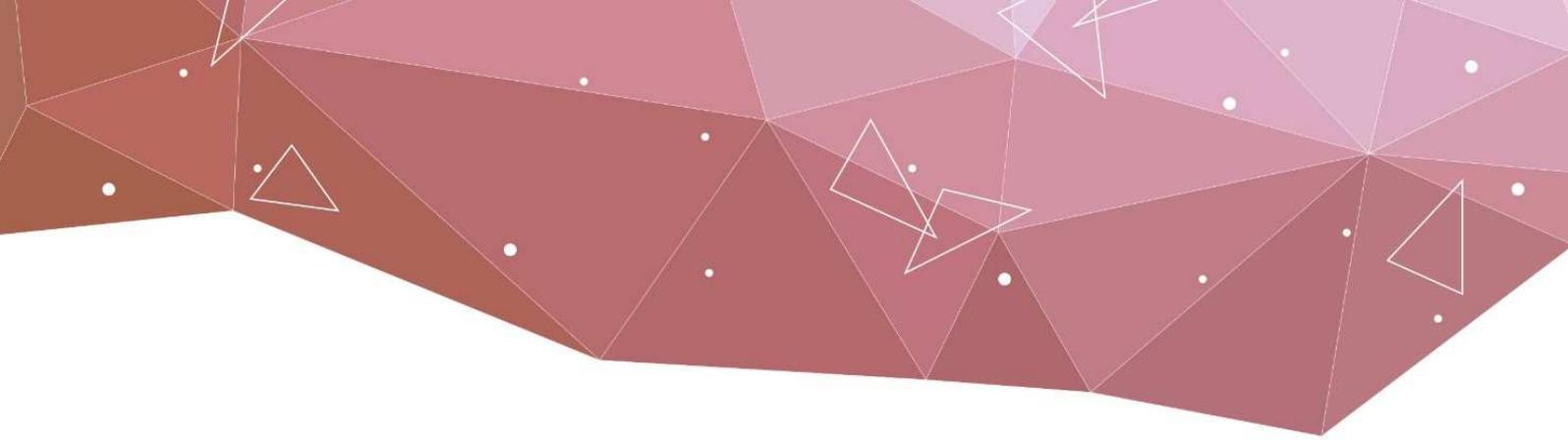


2.1.1.2 Répartition des salariés par âge



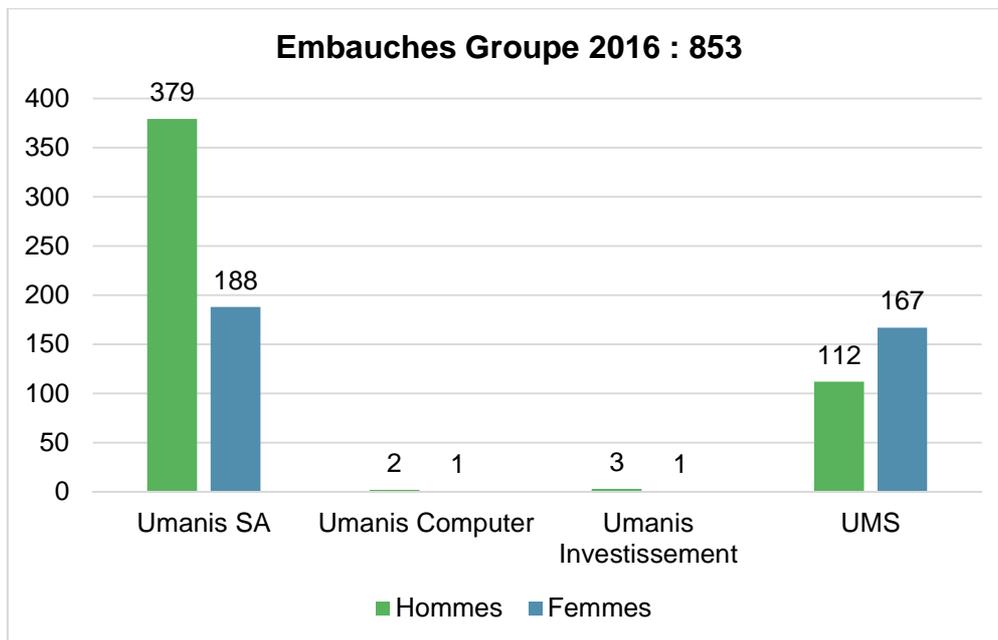
2.1.1.3 Répartition des salariés par zone géographique



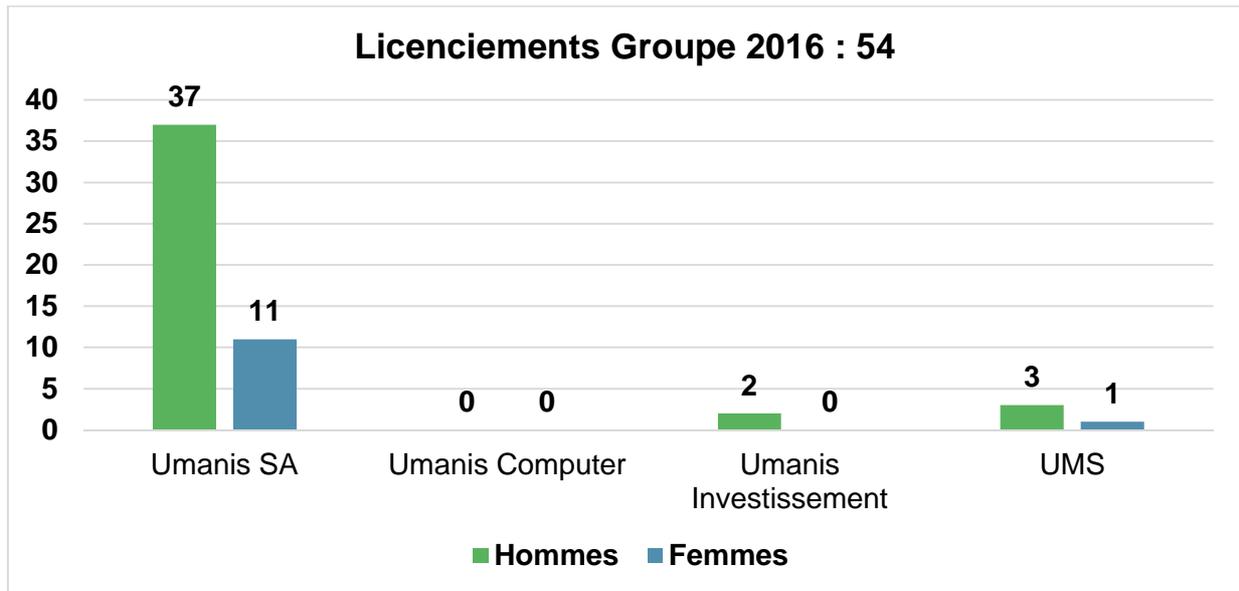


2.1.2 Les embauches et les licenciements

2.1.2.1 Embauches



2.1.2.2 Licenciements



2.1.3 Les rémunérations et leur évolution

	Umanis SA	Umanis Computer	Umanis Investissement	UMS
Masse Salariale 2016 (A)	64 159 080,92 €	351 815,00 €	2 839 527,00 €	3 598 893,00 €
Effectif mensuel moyen (B)	1550,75	6,17	24	174,08
Rapport A/B	41 372,94 €	57 020,26 €	118 313,63 €	20 673,79 €

2.1.3.1 Les rémunérations

Sont pris en compte les salaires bruts mensuels sans prime de vacances.

Rémunération moyenne	Umanis SA	Umanis Computer	Umanis Investissement	UMS
au 31/12/2016	3 445,92 €	4 376,65 €	8 605,33 €	1 783,14 €

2.1.3.2 Les évolutions

Les augmentations sont individuelles. Elles sont analysées deux fois par an à l'occasion de comité carrière composé des membres du CODIR ainsi que du service GPEC. En application du principe d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, les décisions relatives à la gestion des rémunérations, reposent exclusivement sur des critères professionnels. Pour un même niveau de responsabilités, de formations, d'expériences professionnelles et de compétences mises en œuvre, le salaire de base doit être identique entre les salariés concernés quel que soit leur sexe. Est également pris en compte le lieu de travail, à savoir : Ile-de-France ou Régions.

Lorsque, à situation comparable, un écart de rémunération de plus ou moins 10% est constaté, celui-ci est analysé afin d'en comprendre les raisons. En l'absence de justification sur la base des éléments susvisés, une action spécifique correctrice est engagée par la Direction des Ressources Humaines en liaison avec les responsables hiérarchiques opérationnels et l'ensemble des délégués syndicaux représentatifs dans l'entreprise.

Par ailleurs, l'accord de progression et d'augmentation minimale relatif à certains salaires permet aux sociétés de l'UES Umanis d'assurer une progression régulière minimale et garantie de la rémunération de l'ensemble des salariés.

2.2 ORGANISATION DU TRAVAIL

2.2.1 L'organisation du temps de travail

2.2.1.1 Umanis SA / Umanis COMPUTER / Umanis INVESTISSEMENT

Le groupe applique les dispositions relatives au temps de travail de la convention collective (IDCC : 1486) (bureaux d'études techniques, cabinets d'ingénieurs conseils, sociétés de conseil), à savoir l'accord du 22 juin 1999 relatif à la durée du travail.

	Modalité 1	Modalité 2	Modalité 3
Définition	Standard	Réalisation de missions	Réalisation de missions avec autonomie complète (forfait annuel en jours)
Population concernée	ETAM et Cadres	Cadres	Cadres
Temps de travail	35 h par semaine 7 h / jour	Convention de forfait horaire annualisé : temps de travail : 38h30 7,42 h / jour	Forfait jour. Raisonnement en jours travaillés et non en heures.
Bulletin de salaire	151,67 h	166,84 h (151.67 h + 10 %)	Forfait annuel 218 jours
Plafond	1607 h/an*	220 jours/an (219 jours + journée de solidarité)	218 jours/an (217 jours + journée de solidarité)
Jours de RTT/Jours de repos	Pas de RTT	Différentiel entre le nombre de jours travaillés et le plafond des 220 jours	Différentiel entre le nombre de jours travaillés et le plafond des 218 jours Rachat de jours dans la limite de 230 jours travaillés par an (avec majoration de 20 % du 219 ème jour de travail au 222ème, avec majoration de 35 % du 223ème au 230ème jour de travail)
Décompte des heures Supplémentaires	Heures travaillées au-delà de 35 h.	Heures travaillées au-delà de 38 h 30 (les premières 3 h 30 sont déjà rémunérées étant intégrées dans la convention de forfait d'heures supplémentaires).	Le temps de travail se comptant en jours et non pas en nombre d'heures. Salariés non soumis aux dispositions légales régissant les heures supplémentaires

2.2.1.2 UMS

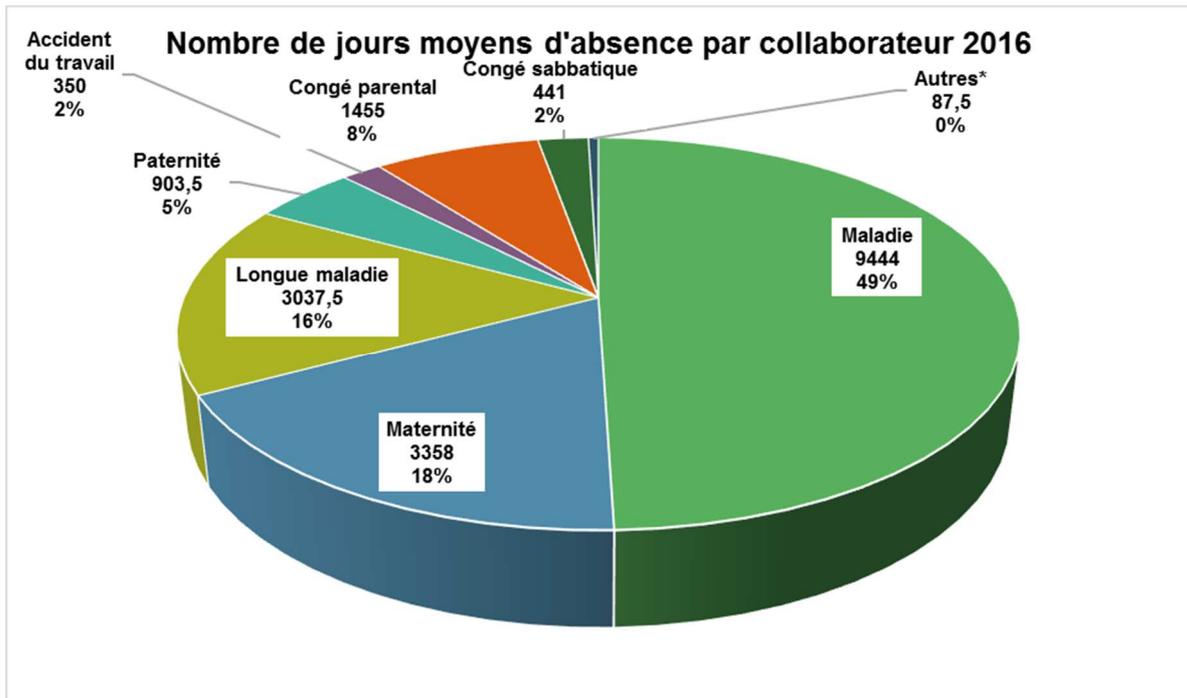
UMS applique les dispositions relatives au temps de travail de la convention collective (IDCC : 3301) (personnel des prestataires de services dans le domaine du secteur tertiaire).

Par ailleurs, il existe un accord sur l'annualisation du temps de travail qui permet de moduler la présence des salariés en fonction de l'activité. Sont concernés tous les téléconseillers.

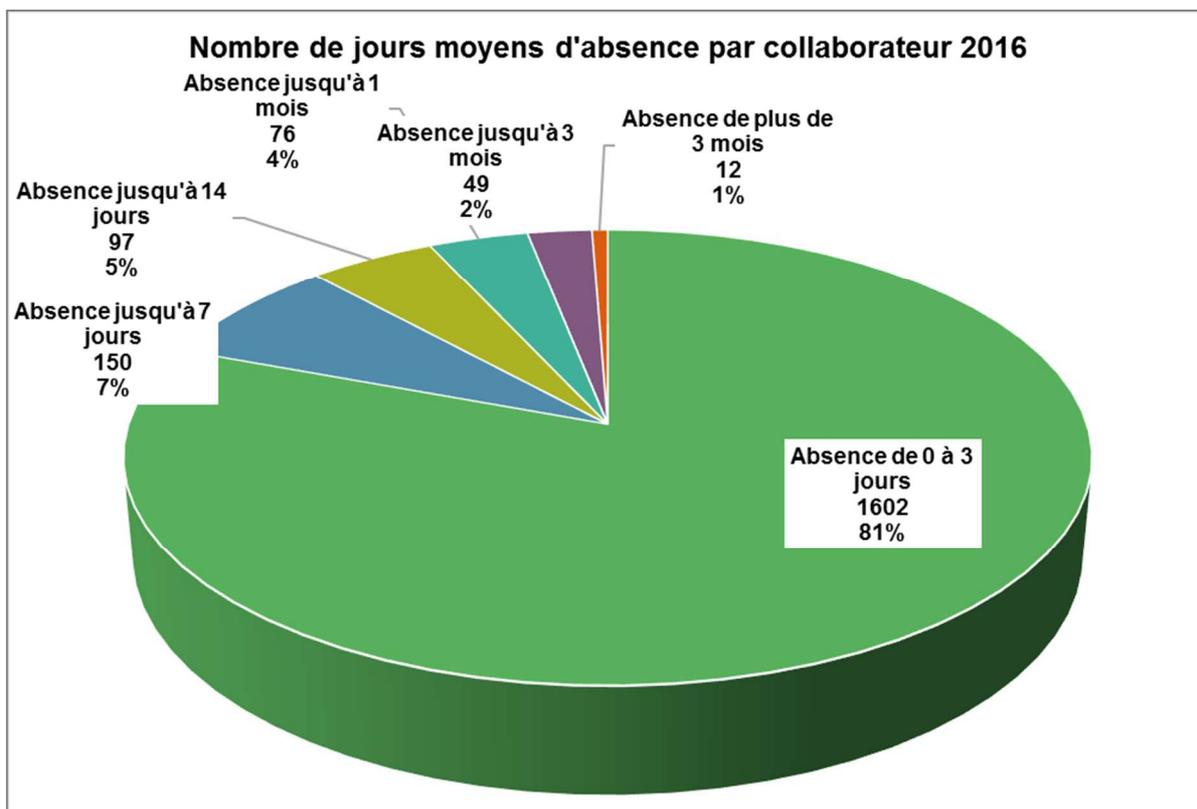
Enfin, l'activité des centres d'appels étant limitée durant les mois d'été, il est imposé chaque année 4 semaines de congés payés à prendre obligatoirement entre juillet et août.

2.2.2 L'absentéisme

2.2.2.1 Types d'absences en nombre de jours 2016



*Autres : Absences prévues par accord d'entreprise regroupant les absences pour enfant malade et pour enfant hospitalisé.

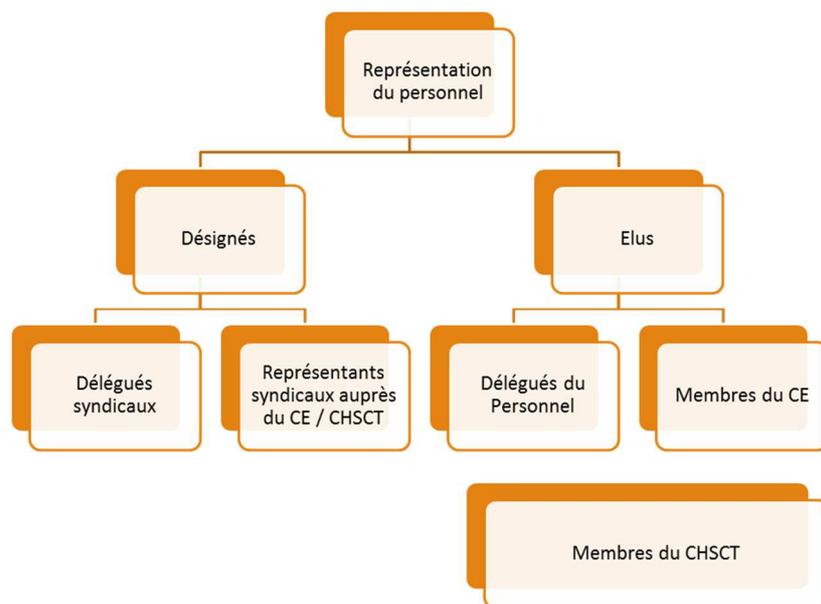


1.3. RELATIONS SOCIALES

Le Groupe est à jour des élections professionnelles à tenir qui ont lieu tous les 4 ans.

Une unité économique et sociale (UES) a été mise en place au sein du groupe Umanis. Elle regroupe les sociétés Umanis SA et Umanis Computer qui sont considérées comme une entreprise unique, Umanis Computer n'atteignant pas le seuil d'effectif requis pour lui permettre la mise en place d'un Comité d'Entreprise.

2.2.3 L'organisation du dialogue social



Dans les entreprises d'au moins 11 salariés, des délégués du personnel (DP) sont mis en place par voie d'élection (sauf carence de candidature). Au sein du groupe Umanis sont concernés, Umanis SA, Umanis Investissement et UMS.

Dans les entreprises de 50 salariés et plus, un comité d'entreprise (CE) composé de représentants élus est mis en place par voie d'élection (sauf carence de candidature). Au sein du groupe Umanis sont concernés, Umanis SA et UMS.

Dans les entreprises de 50 salariés et plus, un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) composé de représentants élus est mis en place par voie de désignation (en cas de carence de candidature, les DP assurent le rôle et les missions du CHSCT). Au sein du groupe Umanis sont concernés, Umanis SA et UMS.

Dans les entreprises de 50 à moins de 200 salariés, l'employeur peut décider la mise en place d'une délégation unique de représentation du personnel. Celle-ci réunit les attributions des délégués du personnel et du comité d'entreprise au sein d'une même délégation élue, en confiant les missions du comité d'entreprise aux délégués du personnel. Au sein du groupe Umanis est concerné UMS.

98,58 % des salariés du groupe Umanis sont donc représentés par une IRP.

	CE	DP	CHSCT
UES Umanis (Umanis SA + Umanis Computer)	1 réunion / mois	1 réunion / mois	6 réunions / an
UMS (Délégation Unique du Personnel)	DUP 1 réunion / mois		4 réunions / an
Umanis Investissement	NC*	Carence	NC*

2.2.4 Le bilan des accords collectifs

2.2.4.1 Les accords collectifs UES Umanis (Umanis SA – Umanis computer)

Nom de l'accord	Date de signature	Durée
Accord relatif à la mise en place d'un CHSCT central	01/03/2016	durée des mandats en cours des membres du CE et des DP
Accord sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes	21/01/2016	3 ans
Accord sur l'élargissement de l'UES Umanis	30/09/2015	durée indéterminée
Accord sur le temps de travail	27/06/2016	durée indéterminée
Contrat de génération	09/09/2015	3 ans
Accord relatif à la mobilité des salariés en mission	02/12/2014	durée indéterminée
Accord de progression et d'augmentation minimale relatif à certains salaires de l'unité économique et sociale Umanis (U.E.S Umanis)	20/12/2013	3 ans
Accord de participation des salariés aux résultats de l'Unité Economique et Sociale Umanis	27/04/2012	durée indéterminée
Accord Plan Epargne Entreprise	27/04/2012	1 an avec tacite reconduction tous les ans
Accord sur le vote électronique	10/11/2011	durée indéterminée
Accord portant sur la création d'une Unité Economique et Sociale Umanis (UES Umanis) + Avenant	27/01/2010	durée indéterminée

2.2.4.2 Les accords collectifs UMS

Nom de l'accord	Date de signature	Durée
Accord relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes	15/12/2015	3 ans
NAO 2015	15/12/2015	3 ans
Accord sur le contrat de génération au sein d'UMS	15/09/2015	3 ans
Accord sur l'aménagement du temps de travail	02/12/2012	durée indéterminée
Accord de participation des salariés aux résultats d'UMS	27/04/2012	durée indéterminée
Accord Plan Epargne Entreprise	27/04/2012	1 an avec tacite reconduction tous les ans

2.4 SANTE ET SECURITE

2.4.1 Les conditions de santé et de sécurité au travail

Le groupe Umanis a procédé en 2016 à une refonte du Document Unique d'évaluation des Risques Professionnels (DUER). Le document unique comporte un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail et sert de base à l'élaboration du programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail. Il est mis à jour à chaque visite de site et sera progressivement étendu à l'ensemble des établissements du groupe Umanis.

Par ailleurs, le groupe Umanis est engagé dans une démarche professionnelle active de respect des dispositions relatives aux visites obligatoires auprès de la médecine du travail.

Les visites médicales sont suivies mensuellement par la tenue d'un tableau de reporting et permet ainsi aux ressources humaines d'intervenir le cas échéant dès lors que l'on constate une dégradation sur une agence.

Enfin, la direction et les membres du CHSCT ont entrepris des échanges constructifs au niveau de l'UES Umanis sur le sujet des RPS (risques psychosociaux). Toutefois, ce dossier a mérité l'aide de professionnels. C'est dans ces conditions que la société s'est orientée vers un accompagnement réalisé par le centre de visite médicale de Tours et prenant comme exemple le site de Tours considéré comme représentatif. Ce dernier porté par le secrétaire du CHSCT n'a pas été mené jusqu'à son terme. Les nouveaux membres issus du renouvellement du CHSCT en 2016 auront à s'approprier le sujet et reprendre le dossier.

2.4.2 Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Les accords signés en matière de santé et de sécurité au travail sont référencés ci-dessus.

2.4.3 Les accidents du travail (fréquence, gravité, maladies professionnelles)

Les sociétés du groupe de par leurs activités, ne sont pas à proprement parlé à considérer comme des entreprises ou les risques d'accident du travail sont élevés. Toutefois, cela n'empêche pas la Direction et les membres des CHSCT d'être vigilants sur ces accidents.

Ces derniers font l'objet d'une analyse partagée avec les représentants lors des réunions du CHSCT.

Taux de fréquence des accidents du travail

Nombre d'accidents avec arrêts de travail x 1 000 000 / rapporté au nombre d'heures travaillées

Umanis SA : $19 \times 1\,000\,000 / 2\,304\,680.57 = 8.24$

UMS : $9 \times 1\,000\,000 / 270\,438.21 = 33.27$

Il n'y a pas eu d'accident ayant entraîné un arrêt de travail pour les sociétés Umanis Computer et Umanis Investissement.

Taux de gravité des accidents du travail

Nombre de journées d'incapacité x 1 000 / rapporté au nombre d'heures travaillées

Umanis SA : $350 \times 1\,000 / 2\,304\,680.57 = 0.15$

UMS : $599 \times 1\,000 / 270\,438.21 = 2.21$

Maladies professionnelles

Aucune maladie professionnelle n'a été déclarée au sein du groupe Umanis.

2.5 FORMATION

2.5.1 Les politiques mises en œuvre en matière de formation

Le Groupe Umanis a défini une politique de formation basée sur les grands axes de renforcement et de développement des compétences de ses collaborateurs.

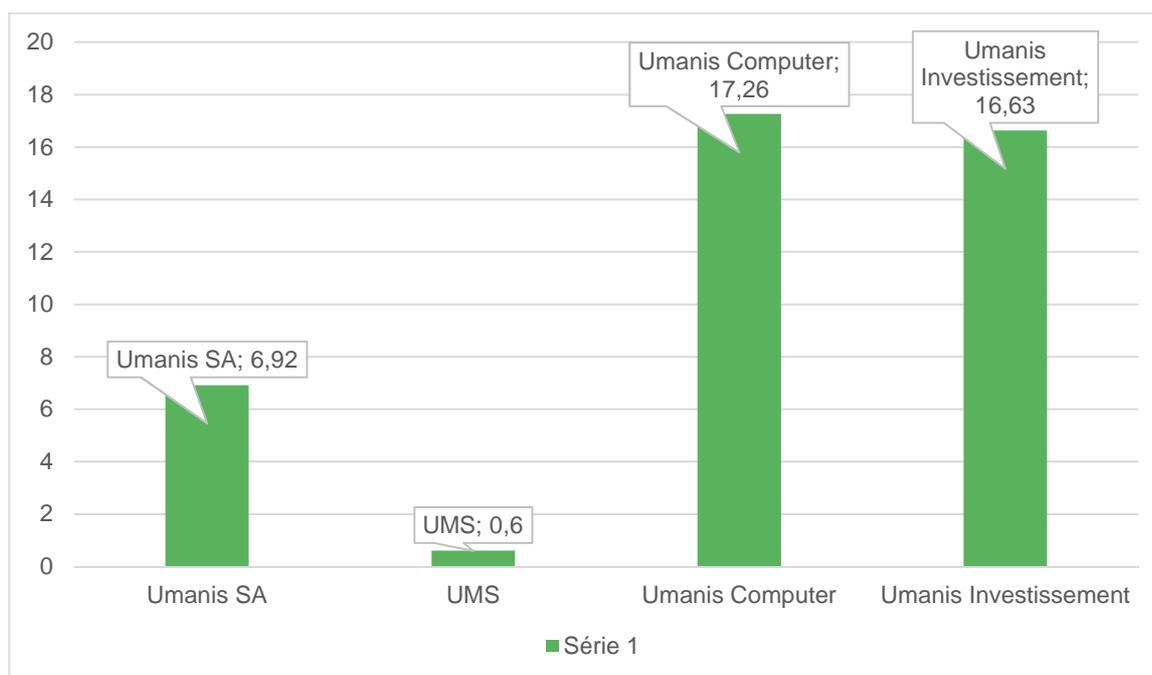
Ces grands axes de renforcement des compétences émanent dans la grande majorité des cas de besoins opérationnels réels et analysés comme tels, à savoir : le management de projet, tant sur la partie maîtrise d'œuvre que maîtrise d'ouvrage : l'objectif étant de permettre à chaque collaborateur selon sa fonction soit d'évoluer vers le métier de chef de projet ou directeur de projet soit de mieux comprendre les enjeux et conséquences de sa propre intervention ; le développement des savoir-faire techniques en matière de compétences et d'outils autour de diverses technologies ; le développement des compétences fonctionnelles en matière de ressources humaines, de marketing, d'environnement commercial, de contrôle de gestion/finance et en matière de secteur d'activité (banque, assurance, industrie, télécom ...) ; le développement des compétences techniques, réglementaires et linguistiques liées à la mise en œuvre d'une étude clinique ; les techniques de base du recrutement, la gestion des compétences et de l'emploi des séniors dans le cadre du déploiement d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences engagé par le groupe ; le renforcement des compétences commerciales et des connaissances de l'offre du groupe ; le développement des compétences managériales ; le renforcement des compétences liées au management commercial ; une actualisation permanente des compétences liées au développement et à l'évolution des outils de nos partenaires; formations aux outils internes pour optimiser la gestion de l'entreprise...

Ces grands axes de formation étaient parties intégrante du plan de formation 2016 mis en place par le groupe Umanis et auxquels sont venues s'ajouter toutes les demandes individuelles de formations émanant des collaborateurs.

Dans ce cadre, il s'agira de recenser les actions de formation pouvant relever d'un intérêt commun au collaborateur et à Umanis et qui peuvent être organisées dans le cadre du CPF, étant entendu que seules les actions de formation reconnues comme éligible peuvent faire l'objet de l'utilisation du CPF.

Pour terminer, le déploiement d'une démarche volontaire de Gestion Prévisionnelle des Emplois et de Compétences instaurée par le groupe doit permettre de donner une dynamique nouvelle à notre politique de formation dans un but partagé d'augmenter l'employabilité et les compétences de nos collaborateurs en favorisant leur évolution, et ceci dans l'optique constante d'un positionnement d'Umanis comme un acteur performant et fiable auprès de ses clients.

2.5.2 Le nombre total d'heures de formation



UMS est majoritairement composé de salarié en CDD dont les formations à l'intégration (entre 7h et 21h de formation par personne) ne sont pas intégrées au plan de formation.

2.6 EGALITE DE TRAITEMENT

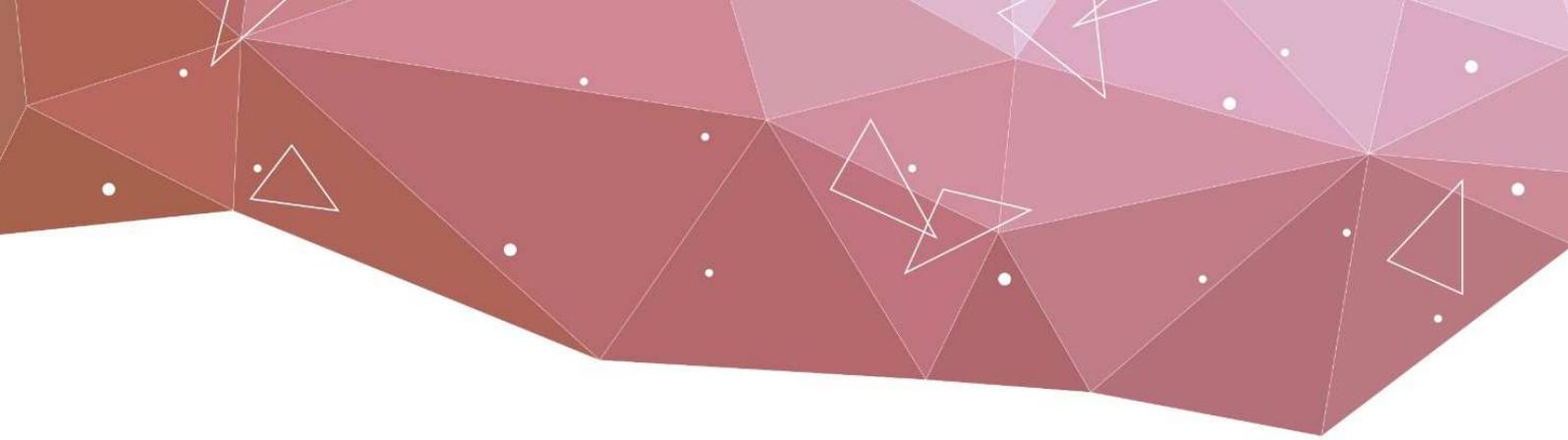
2.6.1 Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

La diversité et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes constituent des forces pour notre entreprise, sa croissance et son dynamisme social. Elles permettent notamment de mobiliser les talents et les compétences contribuant à la performance de notre entreprise, abstraction faite de toutes autres considérations pouvant être liées au sexe de l'individu.

Dans le prolongement de la loi du 9 mai 2001 relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, de l'accord interprofessionnel du 1er mars 2004 relatif à la mixité et à l'égalité professionnelle, de la loi n°2006-340 du 23 mars 2006 relative à l'égalité salariale visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, de la loi du 6 août 2012 relative au harcèlement sexuel et de l'accord national interprofessionnel relatif à la qualité de vie au travail et à l'égalité professionnelle du 19 juin 2013, de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, la Direction et les partenaires sociaux ont engagé des négociations qui ont abouti à un accord.

Dans cet accord, les parties signataires réaffirment que le principe d'égalité entre les femmes et les hommes tout au long de la vie professionnelle est un droit. Pour se faire, l'entreprise accepte de prendre des engagements plus volontaires et plus ambitieux avec un suivi renforcé par les instances représentatives du personnel.

En outre, les parties signataires dénoncent tout comportement ou pratique qui pourrait s'avérer discriminant à l'encontre des salariées.



Sur la base de ce principe et du diagnostic élaboré dans le cadre du rapport annuel sur la situation comparée des femmes et des hommes dans l'entreprise, les parties signataires de l'accord ont convenu de fixer des objectifs de progression dans les domaines suivants :

- L'embauche ;
- Le déroulement des carrières ;
- La promotion professionnelle ;
- La rémunération effective ;
- L'articulation entre activité professionnelle et exercice de la responsabilité familiale.

2.6.2 Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Le groupe s'est engagé dans une démarche volontariste afin de changer la perception du handicap à tous les niveaux de l'entreprise, soit de la Direction en passant par le management mais aussi les collaborateurs du groupe.

En premier, il est important de souligner quelques chiffres qui permettent de comprendre la problématique à laquelle le groupe est confronté.

Seul 6 % des travailleurs « handicapés » possèdent un Bac+ 2 et plus.

80 % des personnes en situation de handicap ne sont pas nées avec ce dernier mais il est apparu au cours de la vie.

80 % des salariés en situation de handicap n'est pas visible.

La définition du handicap au regard des textes législatifs est très éloignée de l'image que chacun d'entre nous peut en avoir (handicap moteur, déficience mentale).

L'obligation légale qui fixe à 6 % de l'effectif est la même pour toutes les entreprises quel que soit son secteur d'activité.

En aucun cas l'entreprise n'est en mesure d'imposer à un salarié de se déclarer en tant que travailleur handicapé.

Pour les salariés éventuellement concernés, il existe une peur bien réelle de se trouver « catalogués » ou encore « mis au placard » dès lors qu'ils déclareraient leur handicap.

Dans ce contexte, la création d'une « Mission Handicap » a trouvé tout son sens.

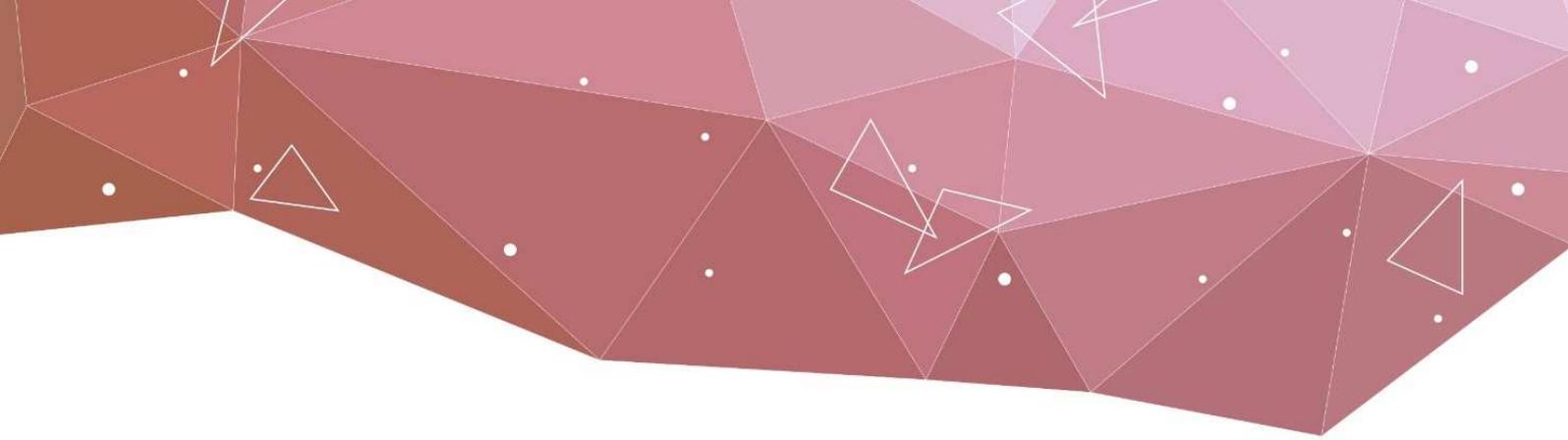
Celle-ci s'est intégrée à une association des entreprises du 92 gérée par l'Agefiph. Lors des réunions mensuelles, chaque société fait partager son expérience en la matière et a permis à Umanis de déterminer des axes prioritaires.

Si le recrutement de travailleurs handicapés n'est pas apparu comme l'axe qui permettrait de répondre à nos obligations, le groupe a toutefois maintenu ses relations avec le « Cap Emploi » (équivalent au Pôle Emploi mais ne traitant qu'une population de travailleurs handicapés). Des rencontres régulières avec cet organisme ont été tenues mais aucun recrutement n'a été constaté via ce canal.

L'ensemble des consultants RH en charge du recrutement ont été formés à traiter cet aspect avec un candidat.

Différentes actions spécifiques ont été mises en œuvre avec la création sur 2011 et 2012 d'une BD propre à Umanis autour du handicap.

Un calendrier autour du handicap a été conçu depuis 4 ans par la Mission Handicap d'Umanis et remis à chaque collaborateur. Diverses actions de communication sont réalisées régulièrement par la Mission : intervention de la médecine du travail, aménagement de postes et divers accompagnements administratifs. L'appel à des ESAT a été intensifié au travers de plateaux repas, de la mise sous plis de courriers, etc.



Le nombre de personnes handicapées au cours de l'année 2016 a légèrement augmenté.

Effectif Handicapé 2016	
Société	Nombre
Umanis SA	19
Umanis Computer	0
Umanis Investissement	1
UMS	10
Total	30

2.6.3 La politique de lutte contre les discriminations

Le groupe Umanis est signataire de la charte de la Diversité et s'engage à cet effet à combattre toute forme de discrimination.

Notre charte éthique nous engage au quotidien dans notre comportement et au respect des droits de l'Homme

Par ailleurs, dans le cadre de ses attributions, le Comité d'Entreprise de l'UES Umanis a mis en place une commission contre le harcèlement que tout salarié peut, à tout instant, saisir s'il s'estime victime de harcèlement ou encore de discrimination.

2.7 PROMOTION ET RESPECT DES STIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

Le droit d'organisation et de négociation collective ainsi que la politique de lutte contre les discriminations sont explicités ci-dessous (Cf. 2.2.3 et 2.6.3).

Par ailleurs, le groupe Umanis s'engage à respecter la législation française et en ce sens ne pratique pas le travail forcé et le travail des enfants.

3 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

3.1 POLITIQUE GENERALE EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE

3.1.1 Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation et de certification en matière d'environnement.

En tant que société de services, l'activité d'Umanis a un impact limité sur l'environnement. Malgré tout, Umanis a mis en place différentes actions contribuant à la préservation de l'environnement :

- La dépense en énergie : remplacement systématique des ampoules par des ampoules de basse consommation
- Le papier : impression recto/verso par défaut et impression de document de travail sur papier recyclé, dématérialisation de nos processus internes et externes
- Les cartouches : centralisation des impressions et suppression des imprimantes de bureau dites de proximité, et recyclage du matériel informatique
- La diminution de la production de CO2 par la mise en place de véhicules de service et/ou de fonction les moins polluants possible, en intégrant pour 2017 des véhicules hybrides dans la Car Policy pour limiter l'utilisation des véhicules personnels et des actions internes encourageant la prise des transports en commun (remboursement des titres de transport notamment)

De par ses certifications ISO 9001 et ISO 14001, un Manuel Q&E (Annexe 2) ainsi qu'une analyse environnementale (risques) est en œuvre.

De plus, Umanis est signataire depuis 2012 du Pacte Mondial des Nations Unies. (<https://www.unglobalcompact.org/participant/18112-UMANIS>)

Les chartes éthiques et achats sont disponibles sur le site Internet du groupe (<http://www.umanis.com/nos-engagements/>).

3.1.2 Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Sur chaque site, des documents informatifs sont intégrés dans le kit de bienvenue et d'intégration des collaborateurs et des affiches sont positionnées à tous les étages pour les sensibiliser au recyclage (cartouches d'encre) et aux économies d'énergie (préférer l'extinction complète à la mise en veille des ordinateurs). En outre, un espace dédié sur le portail intranet permet de retrouver les documents concernant la RSE. Pour finir, des mails de sensibilisation sont aussi adressés aux collaborateurs.

3.1.3 Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

L'activité d'Umanis étant par nature non polluante, peu de moyens sont consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions à l'exception des éléments décrits plus hauts (recyclage, véhicules de service, service de covoiturage et remplacement progressif des véhicules entreprise par des véhicules hybrides plus respectueux de l'environnement).

De plus, la société Dekra a été mandatée par Umanis. Un audit énergétique selon échantillonnage représentatif (axe bâtiment sur le site de Tours et axe transport sur Levallois) a été effectué.

3.1.4 Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

En tant qu'ESN, l'activité d'Umanis a un impact limité sur les risques en matière d'environnement, rendant injustifiée toute provision financière.

3.2 POLLUTION

3.2.1 Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

De par la certification ISO 14001, tous les produits ménagers dits polluants, utilisés sur les sites d'Umanis, sont répertoriés selon la classification environnementale.

Bien que notre activité de services ait un impact limité sur l'environnement, Umanis a mis en place différentes actions pour réduire notre empreinte environnementale. Nous avons mis en place le tri sélectif et le recyclage des déchets sur tous nos sites. Nous économisons du papier en dématérialisant nos procédures internes. Nous avons supprimé les imprimantes de proximité dites « de bureau » pour des imprimantes collectives codées en recto verso par défaut. Le matériel informatique et telecom ainsi que le mobilier usagé sont récupérés par des organismes spécialisés pour y être systématiquement recyclé.

Notre consommation électrique est également surveillée.

Umanis est certifié ISO 14001 version 2004 et est engagé dans le processus de certification à la version 2015 horizon 2018.

Pour continuer à limiter les émissions de CO2, Umanis a intégré des véhicules hybrides, moins polluants, dans sa Car Policy 2017. De plus, la politique « Flotte Auto » inclut une sensibilisation d'Eco-Conduite afin de réduire la consommation de carburant et de limiter l'émission de gaz à effet de serre.

Notre flotte de véhicule est partagée entre les collaborateurs et nous encourageons les réunions en visioconférence dès que c'est possible afin de limiter les déplacements.

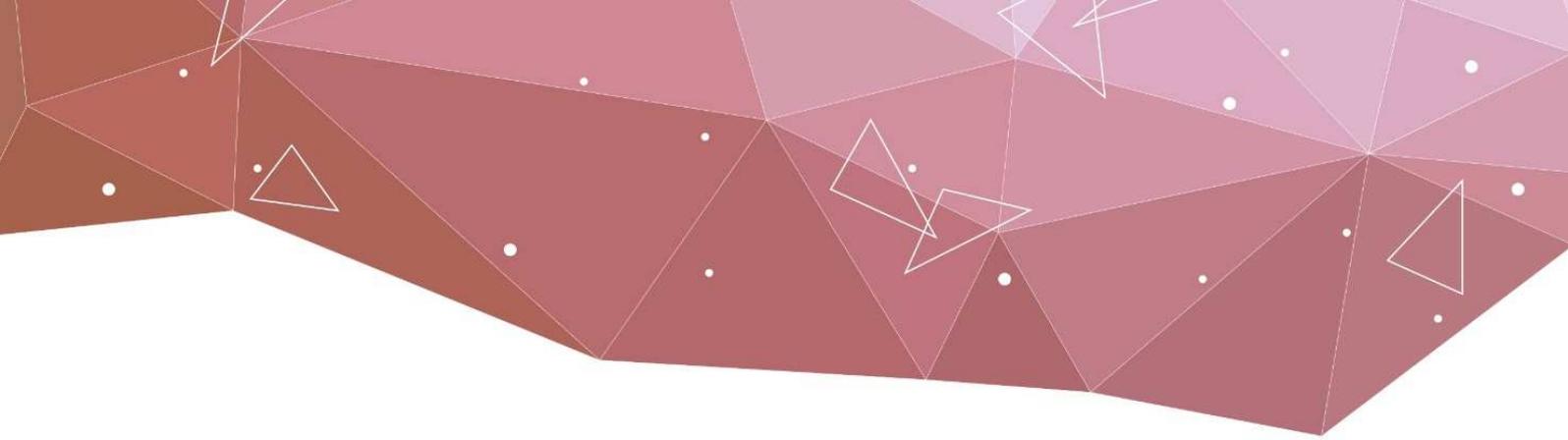
Concernant les déplacements professionnels, Umanis privilégie le transport ferroviaire au transport aérien. Les émissions de CO2 fournies par la SNCF et la société EGENCIA qui gère la partie aérienne sont les suivantes :

Type de transport	Nombre de segments	Distance totale (en km)	Emissions Dioxyde de Carbone (en kg)
AVION (Egencia)	805	1 040 676	183 455
AVION (Low Cost) Source : calculateur de CO2 d'émission de la DGAC	243	191 135	19 921
SNCF	6 260	2 106 458	11 396
TOTAL	7 308	3 338 270	214 772

Le transport (hors carburant des véhicules) est estimé pour l'année 2016 à 214 772 kilos de CO2, soit environ une moyenne de 120,25 kilos de CO2 par collaborateur.

3.2.2 Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

L'activité d'Umanis en tant que société de services informatiques n'entraîne aucune nuisance sonore sur son environnement.



3.3 ECONOMIE CIRCULAIRE

3.3.1 Prévention et gestion des déchets

En lien avec sa certification ISO 14001 sur ses sites, l'engagement d'Umanis sur la gestion des déchets concerne notamment le papier, l'éclairage en basse consommation, les cartouches d'encre, le matériel informatique et la collecte des piles qui sont systématiquement recyclés. Umanis a mis en place les actions suivantes :

- Une veille au retraitement des DEEE (Quantification via BSD) via des organismes accrédités
- Une mise en place/révision des contrats auprès des fournisseurs habilités
- Le mobilier usagé est récupéré par des organismes spécialisés

3.3.2 Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire

Umanis n'ayant pas de lieu de restauration dans vos locaux, il n'y a pas d'actions spécifiques engagées sur le gaspillage alimentaire.

Les distributeurs automatiques en place sont gérés par une entreprise prestataire, également en charge de contrôler et d'assurer la collecte et le traitement des denrées dont la date limite de consommation (DLC) est dépassée.

3.3.3 Utilisation durable des ressources

Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

La nature de l'activité d'Umanis n'a pas d'incidence sur la consommation d'eau.

La consommation d'eau est principalement utilisée par le ménage, les sanitaires et les fontaines à eau. Il est difficile d'estimer la consommation d'eau des différents sites car celle-ci est comprise dans les charges.

Des robinets avec capteurs automatiques ont été installés sur certains sites afin de réduire le gaspillage d'eau.

Concernant sa consommation d'eau au niveau de ses collaborateurs, Umanis a mis en place sur ses sites des fontaines à eau dans le but de limiter l'utilisation des bouteilles plastique. Les gobelets sont disponibles uniquement si leur recyclage est garanti.

Consommation de matières premières et d'énergie - et mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation

De par la nature de son activité, Umanis a une faible consommation de matières premières. Concernant le papier, les impressions sont programmées en noir et blanc et recto/verso par défaut sur toutes les imprimantes du groupe, les impressions de documents de travail se font sur du papier recyclé et toutes les procédures internes et externes ont été dématérialisées.

Concernant à présent la consommation d'électricité, seule source d'alimentation énergétique, il existe très peu d'imprimantes de bureau dites de proximité. En effet, la majorité a laissé place à la centralisation des systèmes d'impression. Ce remplacement de plusieurs appareils par un nombre moindre a eu pour effet de diminuer la consommation électrique,

Par ailleurs, Umanis a remplacé tout son système de chauffage-climatisation afin d'améliorer l'efficacité thermique de ses locaux de Levallois et de réaliser des économies d'énergie substantielles notamment par le biais d'une horloge de régulation des climatiseurs. Enfin, comme indiqué précédemment, chaque ampoule est systématiquement remplacée par une ampoule de basse consommation.

Type de consommation	Volume France
Papier (en ramette)	2 185
Electricité (en KW/h)	780487

La consommation d'énergie et les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

Umanis a mis en place des actions pour améliorer l'efficacité énergétique comme des sessions de sensibilisation Qualité Environnement délivrées aux nouveaux arrivants. De plus, et dans une optique d'amélioration continue, une publication éco-gestes est en cours d'élaboration afin de sensibiliser les collaborateurs à la réduction d'énergie et d'eau au quotidien.

L'activité d'Umanis est de par nature très peu polluante. Cependant, pour continuer à limiter les émissions de CO₂, Umanis a intégré des véhicules hybrides, moins polluants, dans sa Car Policy 2017. De plus, la politique « Flotte Auto » inclut une sensibilisation d'Eco-Conduite afin de réduire la consommation de carburant et de limiter l'émission de gaz à effet de serre.

La consommation de carburant annuelle des véhicules de la flotte d'Umanis est représentée ci-dessous:

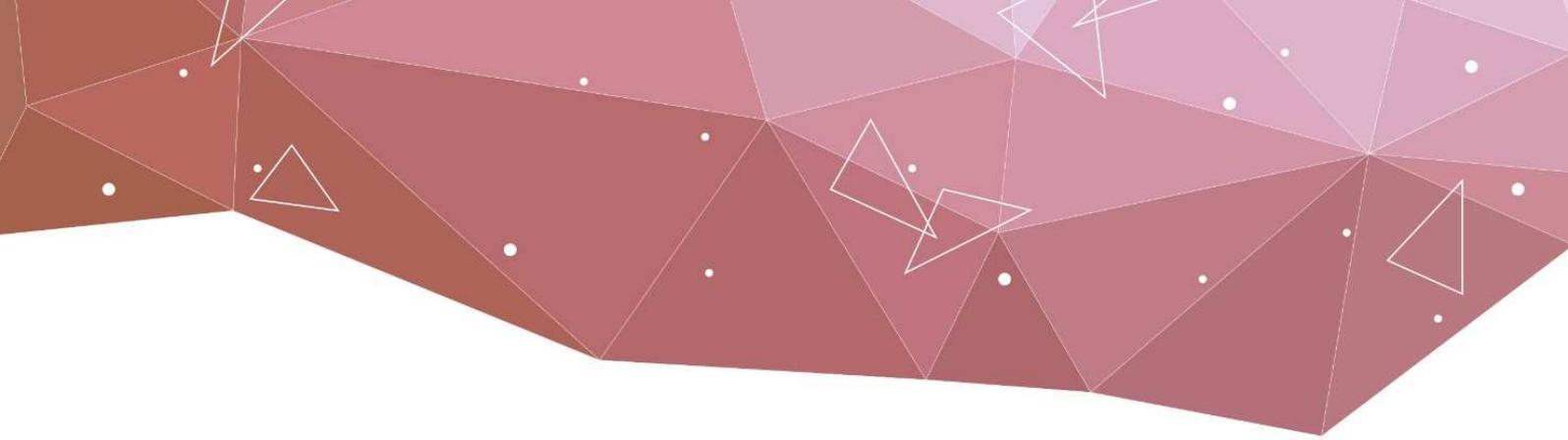
Type de carburant	Consommation annuelle par véhicule (en litre)	Volume total de carburant (m ³)	Poids CO ² (T) /véhicule Source : Wikipédia	Poids CO ² (T) /Flotte Auto Umanis
GAZOLE (66 véhicules)	1 119	73,85	2,959	195,29
ESSENCE (4 véhicules)	580	2,32	1,371	5,48

L'utilisation des sols

Les sites du groupe sont implantés sur des sols prévus pour le développement d'entreprises du secteur tertiaire. Ainsi, l'activité d'Umanis n'a pas d'impact environnemental.

3.4 CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'activité d'Umanis n'entraîne pas de rejet conséquent de gaz à effet de serre. L'activité du groupe implique néanmoins le déplacement de ses collaborateurs. Les déplacements professionnels sont maîtrisés et centralisés en interne grâce à notre Service Voyages. Comme vu précédemment, Umanis note une baisse des déplacements en avion au profit du train.



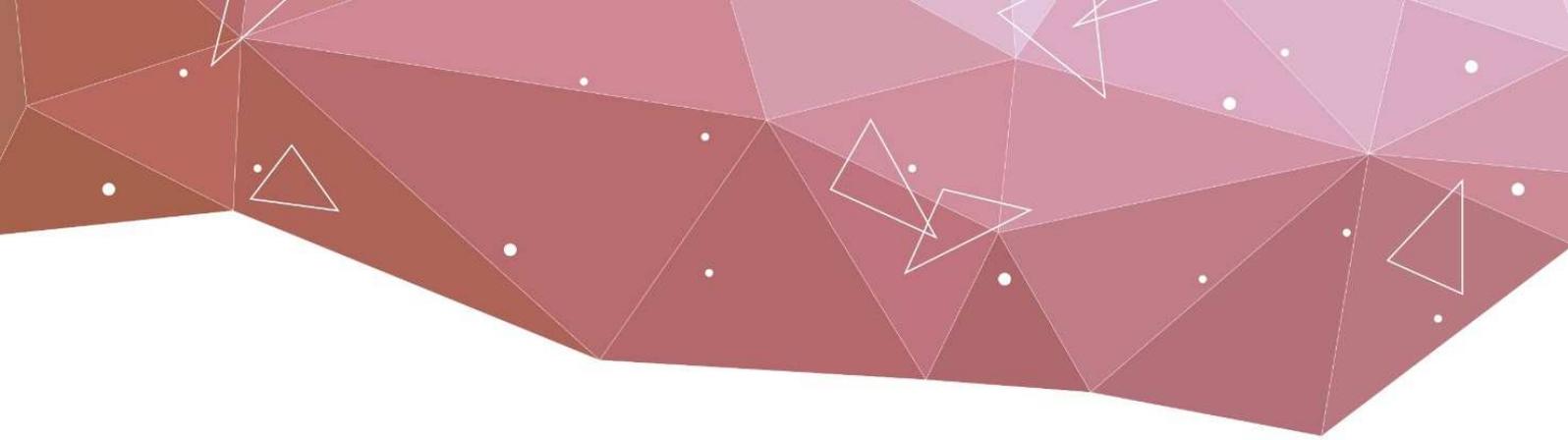
Umanis a intégré des véhicules hybrides, moins polluants, dans sa Car Policy 2017.

De par son organisation sur le territoire national, en sites régionaux plus proches de l'environnement local, Umanis adapte sa politique Q&E aux régions, tout en centralisant sa gouvernance. Une meilleure adaptabilité des solutions face à l'évolution du risque est donc engagée.

Umanis a mis en place des actions pour améliorer l'efficacité énergétique comme des sessions de sensibilisation Qualité Environnement délivrées aux nouveaux arrivants (tous sites). De plus, et dans une optique d'amélioration continue pour une meilleure prévention de long terme face aux risques liés aux changements climatiques, une publication éco-gestes est en cours d'élaboration afin de sensibiliser les collaborateurs à la réduction d'énergie et d'eau au quotidien.

3.5 PROTECTION DE LA BIODIVERSITE

En tant qu'entreprise de services, et de ce fait, n'appartenant pas à un secteur lié à l'exploitation de ressources naturelles, l'activité même du groupe n'a pas d'incidence sur la biodiversité.



4 INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

4.1 IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

4.1.1 En matière d'emploi, de développement régional, sur les populations riveraines ou locales

Tant sur un axe régional que national, Umanis anticipe les évolutions de demain et est à l'écoute de ses collaborateurs qui souhaitent évoluer et acquérir de nouvelles compétences. Umanis cherche à valoriser les savoirs de ses collaborateurs. Dans cette vision, les objectifs se rejoignent avec un plan de formation centré sur trois domaines : technique, fonctionnel/métier et développement personnel. Suite à la réforme de la formation professionnelle, Umanis continue de dépasser ses obligations légales en investissement sur une politique forte de formation. Cette politique s'intègre dans la démarche de la GPEC ce qui permet également de suivre l'évolution du marché et des besoins des clients. Chaque année, un plan de formation, en cohérence avec la réalité opérationnelle et géographique de l'activité, est décidé par la direction. Chaque collaborateur peut donc demander à bénéficier de formations en cohérence avec son parcours et ses ambitions. C'est au travers de son institut de formation qu'Umanis dispense ces cursus de formation adaptés à tous les profils.

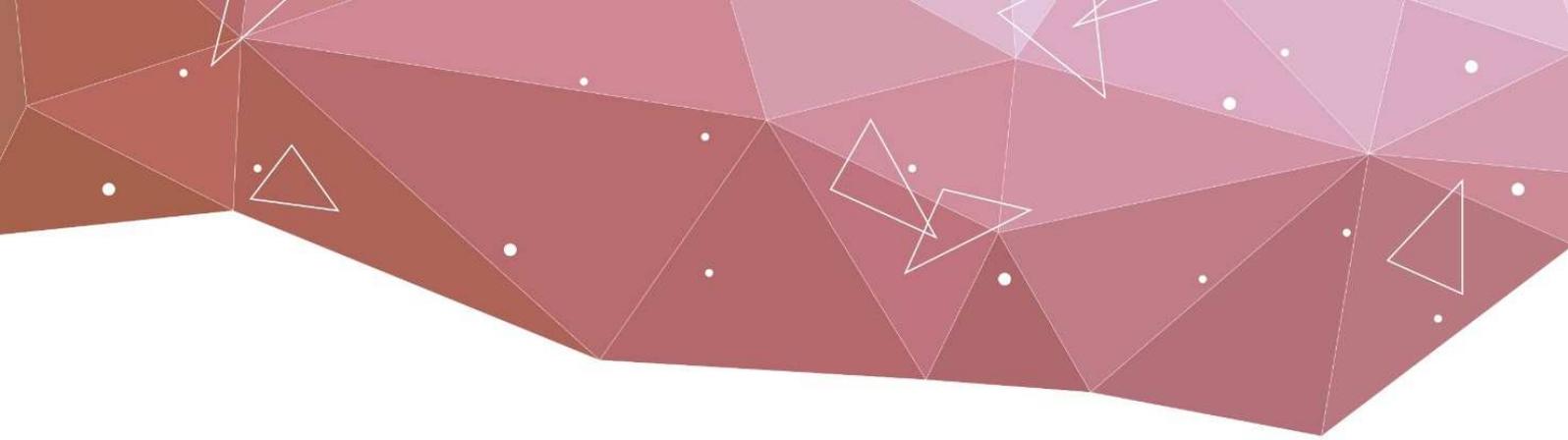
Depuis 2010, en plus des bilans de fin de mission, chacun a un entretien professionnel qui permet de faire le point sur l'intérêt, l'environnement de travail et sa localisation géographique, les capacités ou les difficultés rencontrées, les souhaits d'évolution, etc

Umanis s'appuie également sur ses partenaires éditeurs pour développer les compétences de ses collaborateurs et travailler sur les dernières générations de leurs produits. A cet effet, un programme de certifications sur toutes les technologies éditeurs a été mis en place. Les collaborateurs sont donc régulièrement formés par les éditeurs eux-mêmes et Umanis participe également aux lancements de leurs nouveaux produits sur les versions bêta. Cela permet aussi d'avoir accès en direct au plus haut niveau d'expertise chez les éditeurs et donc d'être à la pointe de ce qui se fait sur le marché. Umanis a également mis en place un système de promotions (or, émeraude, etc.) qui permet de mieux intégrer les collaborateurs dans l'entreprise (mise à niveau, organisation et process, formation sur les offres, expertises et spécificités) mais aussi d'avoir une meilleure visibilité de leur évolution et de leur employabilité dans le temps.

Au niveau organisationnel, Umanis capitalise sur toutes les missions de référence et les projets qui sont réalisés au travers de toutes ses agences afin que tous les collaborateurs puissent disposer des guides et des méthodologies de développement qui ont déjà été utilisés et qui constituent les best practices.

Enfin, Umanis entretient depuis plusieurs années des relations étroites avec certaines écoles à Paris et en régions avec lesquelles Umanis a noué des partenariats afin de diffuser ses offres d'emploi auprès des jeunes diplômés.

Umanis participe en outre régulièrement à des Forums pour l'emploi organisés par ces mêmes écoles et anime des conférences sur des thématiques actuelles (Big Data, Digital, Cloud, ...).



4.2 RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES OU LES ORGANISATIONS INTERESSEES PAR LES ACTIVITES DE LA SOCIETE, NOTAMMENT LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT, LES ASSOCIATIONS DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT, LES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS ET LES POPULATIONS RIVERAINES

4.2.1 Conditions de dialogue avec ces personnes ou organisations

Dans le cadre de son activité Umanis dialogue avec différents publics :

- **Investisseurs** : par le biais de communiqués de presse diffusés à l'AMF et publiés sur le site web
- **Clients** : informations sur les offres, sur les événements, etc. via le site web, mailings et réseaux sociaux
- **Candidats** : présence sur les salons de recrutement, parution des annonces sur le site web, communication via les réseaux sociaux
- **Education (écoles)** : Umanis recrute la grande majorité de ses collaborateurs dans les Ecoles d'Ingénieurs et de Commerce mais également dans les universités proposant des spécialisations dans les domaines de systèmes d'information et du décisionnel. Umanis entretient depuis plusieurs années des relations étroites avec certaines écoles à Paris et en province avec lesquelles Umanis a noué des partenariats afin de diffuser ses offres d'emploi auprès des jeunes diplômés

Umanis participe en outre régulièrement à des Forums pour l'emploi organisés par ces mêmes écoles et anime des conférences sur des thématiques actuelles (Data/Data, Digital, User Experience, Cloud, ...).

Encore trop peu représenté dans le monde des ESN et soucieux de faire changer les regards sur le handicap, Umanis a lancé sa mission handicap il y a 6 ans. La mission a pour objectif de favoriser l'insertion des personnes en situation de handicap. Elle met en place des actions de recrutement, de formations spécifiques, de sensibilisation et propose un milieu protégé et adapté. Eté 2016, Umanis a réalisé un diagnostic afin d'améliorer encore sa politique handicap.

4.2.2 Actions de partenariat ou de mécénat

Umanis, c'est également une communauté avec un fort sentiment d'appartenance qui se retrouve tous les mois, sur tous les sites, aux « Juedis d'Umanis », qui échange via nos canaux sociaux (Umanews, blog, réseau social d'entreprise, ...) et qui s'engage via USport, notre association sportive.

Umanis a signé un accord sur l'emploi des seniors en 2009, re-signé en 2015, et est signataire :

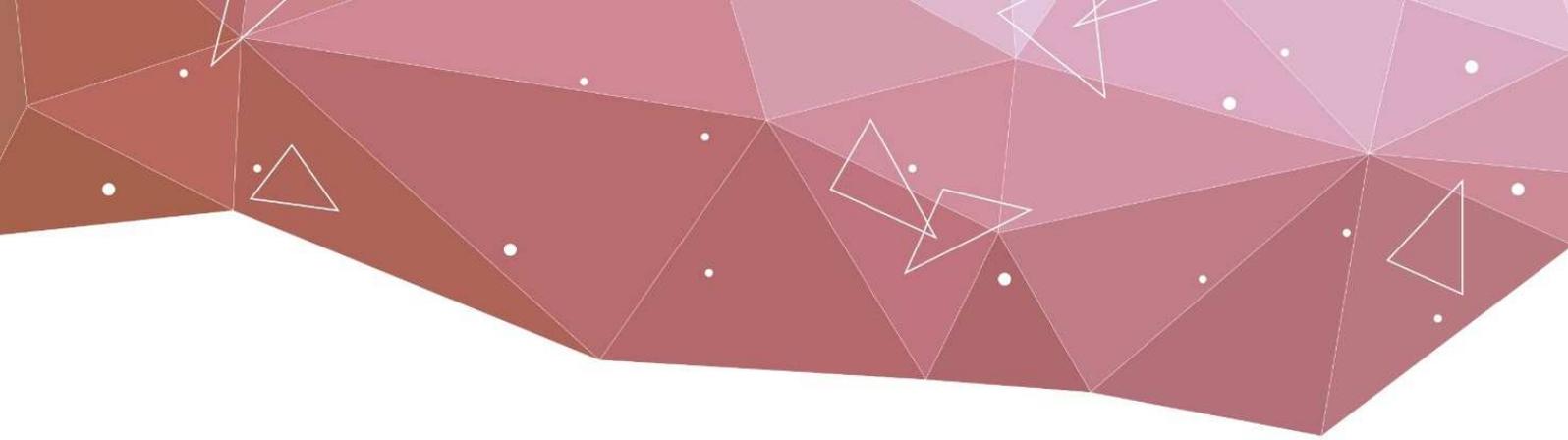
De la Charte de la Diversité depuis 2008 (<http://www.charte-diversite.com/charte-diversite-signataire-umanis-2122.php>)

Du Pacte mondial des Nations Unies depuis 2012

Umanis a développé une Charte Ethique et Charte Achats Responsables (<http://www.umanis.com/nos-engagements/>).

4.3 SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS

Umanis a initié depuis le début d'année 2013 une politique d'achats responsables qui s'appuie sur le recrutement d'un Directeur des Achats et le choix de partenaires, sous-traitants et de fournisseurs partageant les mêmes axes de progrès en matière environnementale, sociale et éthique des affaires. En 2015 une charte des achats responsables a permis de formaliser les ambitions du groupe ainsi que les réalisations et les attentes vis-à-vis de partenaires et des fournisseurs. Une nouvelle version de cette charte a été rédigée fin 2016 incluant un questionnaire RSE qui sera envoyé à nos principaux partenaires et analysé dans le courant du 1^{er} trimestre 2017.



A titre d'exemple d'achat responsable, Umanis sélectionne les ordinateurs mis à la disposition de ses collaborateurs en fonction de leur consommation d'énergie.

Notre plateforme de suivi réglementaire « LEGALIS », développée en interne, permet l'intégration complète et suivie de nos fournisseurs et partenaires

4.4 LOYAUTE DES PRATIQUES

Umanis est signataire de la Charte des Nations Unies et s'engage à cet effet à prévenir la corruption (<https://www.unglobalcompact.org/participant/18112-UMANIS>).

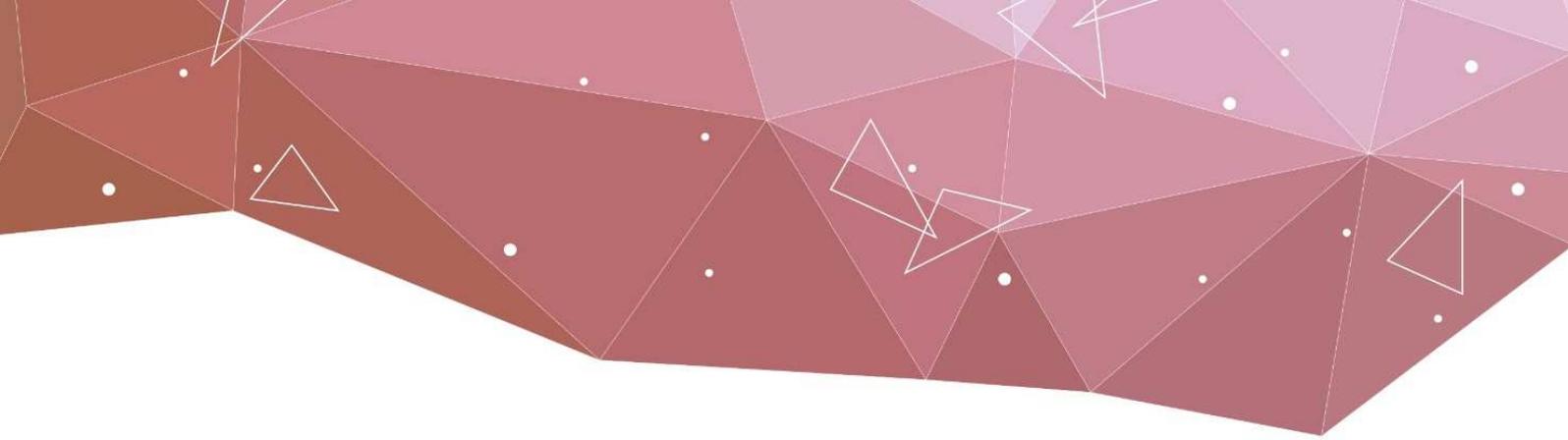
Notre charte éthique, publique, nous engage au quotidien dans notre comportement.

4.4.1 Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

En tant qu'entreprise de services du numérique (ESN), Umanis n'engendre pas, de fait, de risques pour la santé et la sécurité des consommateurs.

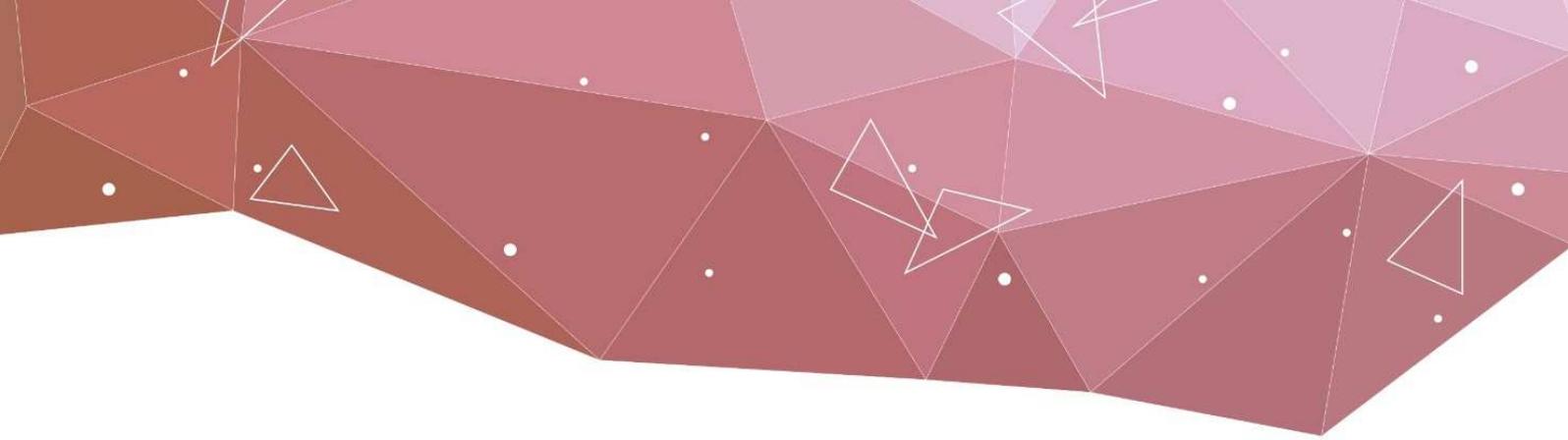
4.5 AUTRES ACTIONS ENGAGEES EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME

En plus d'être signataire de la Charte des Nations Unies, UMANIS est évaluée, chaque année, par l'organisme EcoVadis. La démarche de développement durable d'Umanis a obtenu le statut « Silver ».

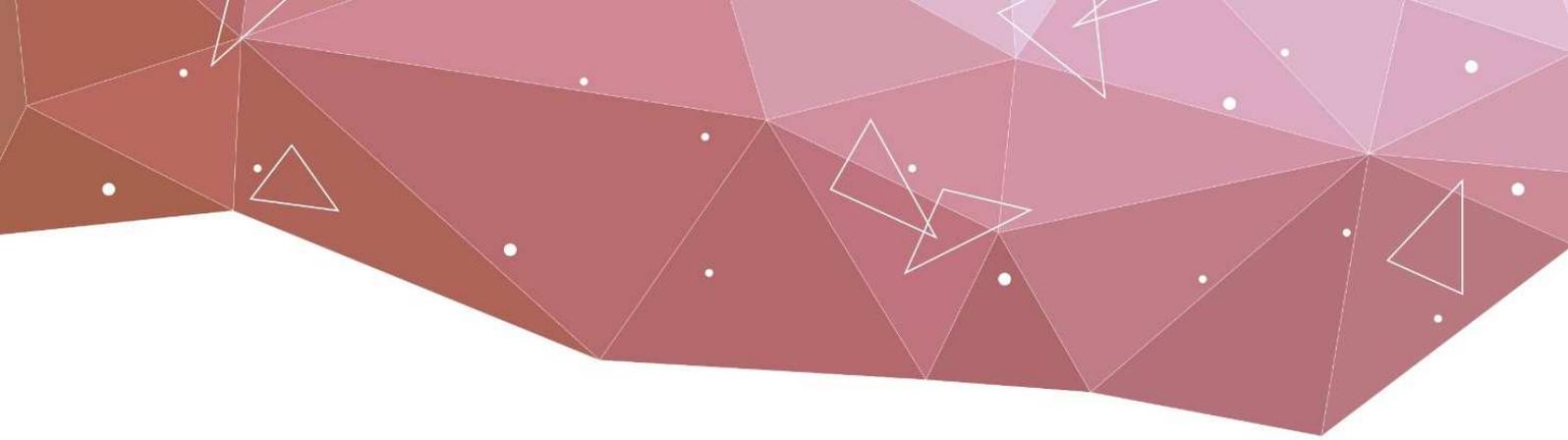


ANNEXES

- **Charte Achats Responsables d'Umanis**
- **Manuel Qualité & Environnement (part of)**

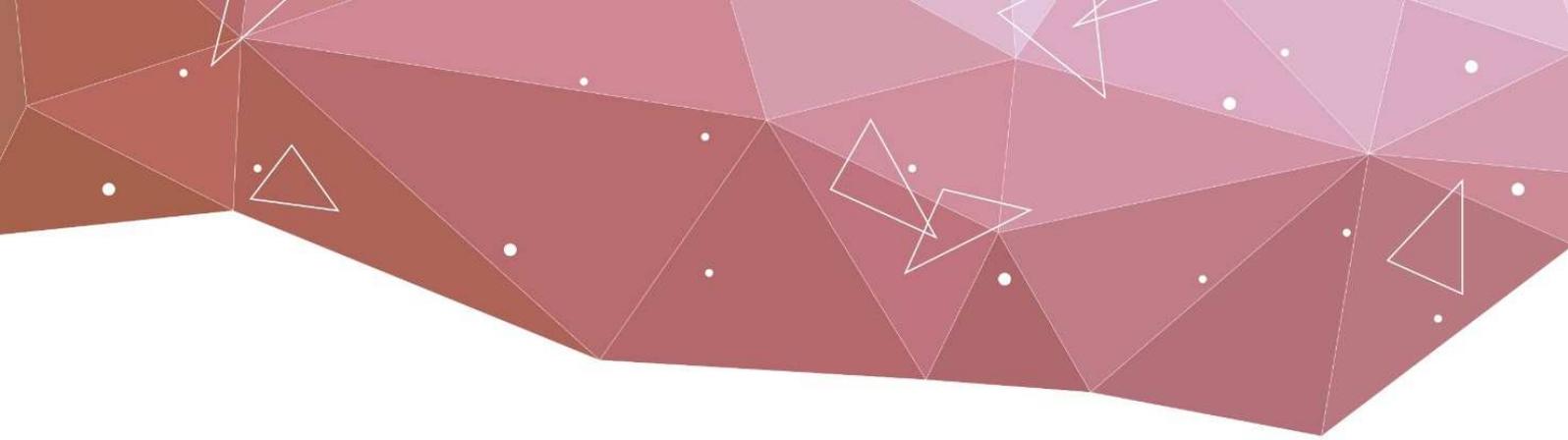


REFERENCE	CHARTRE ACHATS RESPONSABLE
VERSION	01
DATE DE LA VERSION	25/04/2017
ETAT DU DOCUMENT	EN COURS



SOMMAIRE

Une charte des achats responsables, pour quoi faire ?	60
Nos engagements	60
Les engagements de la Direction des achats :	60
Les engagements du fournisseur	61
Respect de la charte	61



a. Une charte des achats responsables, pour quoi faire ?

Umanis a décidé de formaliser l'ensemble de ses engagements en terme d'éthique. Se conduire avec éthique implique que chacun se conforme aux lois et aux réglementations en vigueur dans notre secteur d'activité. La personnalité et la diversité des hommes et des femmes qui composent Umanis représentent notre richesse. Notre réputation sur le marché est le résultat de l'attitude, de l'engagement et de la compétence de tous les talents du groupe. Les valeurs que nous défendons (esprit d'équipe, humilité, ouverture, satisfaction du travail bien fait et sens du service et de l'initiative) constituent le socle de notre entreprise. Faire preuve d'éthique dans nos activités au quotidien ce n'est pas seulement la responsabilité des dirigeants de l'entreprise, c'est aussi l'affaire de tous et à tous les niveaux. Chacun de nous doit être le garant du respect de ce code éthique.

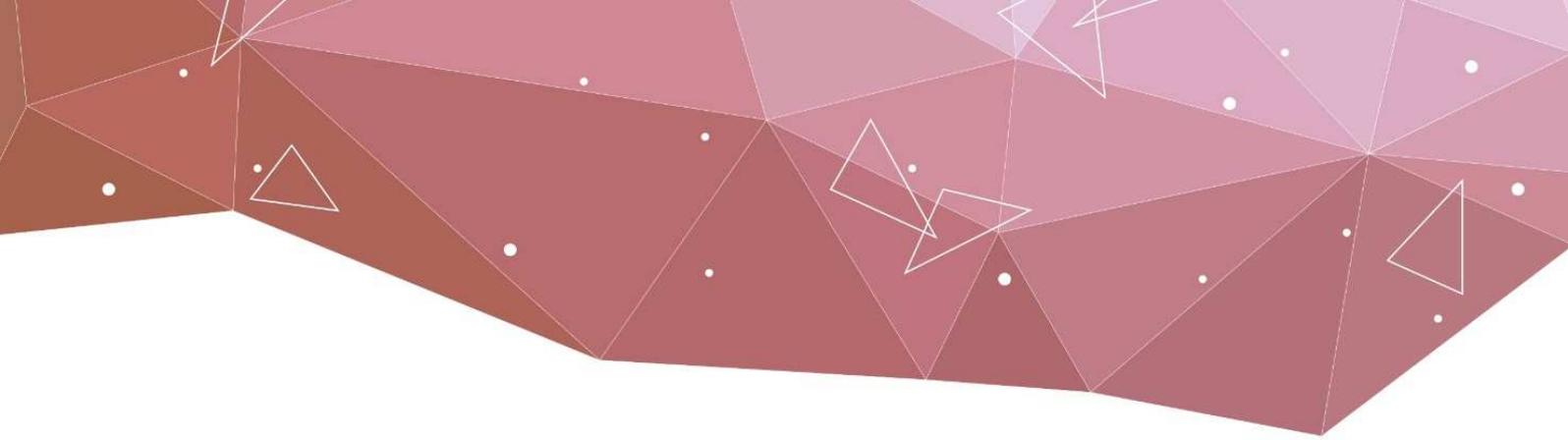
b. Nos engagements

Le Développement Durable est au cœur des préoccupations d'Umanis qui s'engage sur tous les plans : environnemental, sociétal, humain et économique. A travers cette présente charte, Umanis s'engage à promouvoir tous ces principes dans sa zone d'influence et invite ses fournisseurs et partenaires à souscrire à cette démarche et à se conformer aux dispositions du Pacte Mondial. « Pour réussir parfaitement en matière d'achats responsables et dans la politique de RSE que nous nous sommes fixés, nous devons nous assurer que nos partenaires et fournisseurs ont la même vision et partagent nos mêmes axes de progrès en matière environnemental, social, et éthique des affaires.

Cette charte est le socle qui nous permet de formaliser nos ambitions, nos réalisations et nos attentes vis-à-vis de nos partenaires et de nos fournisseurs. En adhérant au Pacte Mondial des Nations Unies, Umanis prend l'engagement de respecter les dix principes universels en termes de droits de l'homme, de droit du travail, d'environnement et de lutte contre la corruption. »

c. Les engagements de la Direction des achats :

- Suivre la Politique Achats Durables, et respecter les procédures et la déontologie achats
- Développer des relations collaboratives durables avec les fournisseurs
- Respecter la confidentialité des informations commerciales et techniques transmises par les fournisseurs
- Assurer le traitement équitable des fournisseurs et garantir la neutralité des acheteurs et prescripteurs
- Appliquer la traçabilité et la transparence tout au long du processus achat
- Prévaloir des achats éthiques et durables
- Prendre en compte le cycle de vie produit dans les choix d'achat (processus de fabrication, optimisation des emballages et des volumes de commande, recyclage matériel...)



d. Les engagements du fournisseur

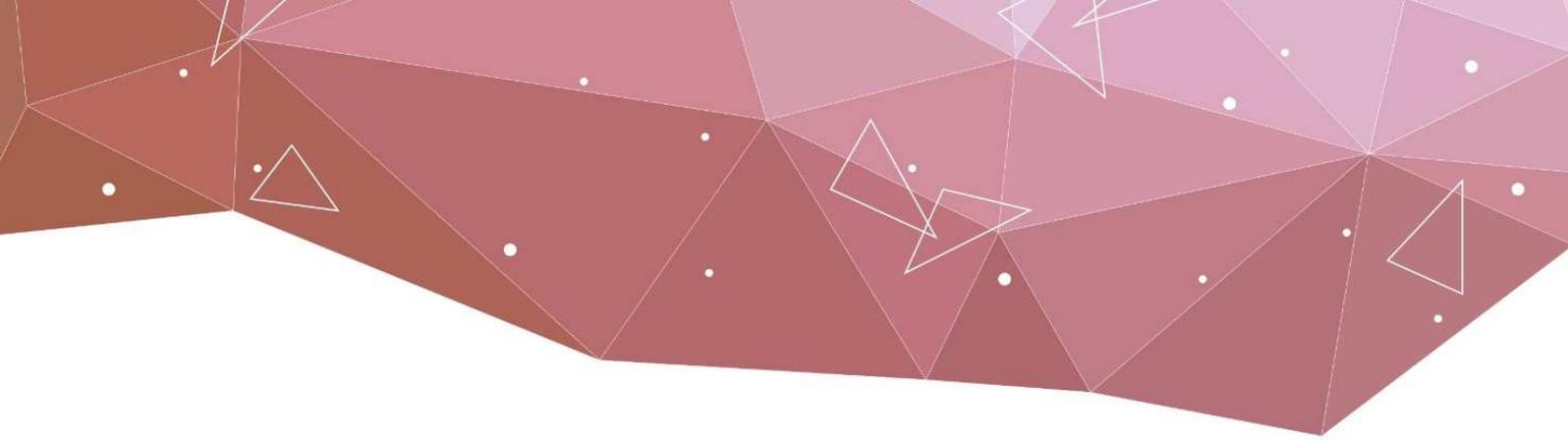
UMANIS appelle les fournisseurs à l'accompagner dans cette démarche, dans une relation de confiance, en déployant des efforts raisonnables afin de respecter et promouvoir les principes fondamentaux suivants :

- Respecter les droits fondamentaux, les réglementations applicables aux fournisseurs et le respect des règles internationales du droit du travail :
- la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective;
- l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire;
- l'abolition effective du travail des enfants;
- l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.
- Accepter une relation basée sur la transparence en matière d'échanges d'informations sur la politique de Développement Durable mise en œuvre
- S'engager à ne jamais communiquer ou publier toutes les informations connues lors de consultations ou lors de la réalisation de prestations
- Exercer son activité dans le respect des principes de bonne gouvernance
- S'assurer à chaque étape que ses propres fournisseurs et sous-traitants répondent aux mêmes critères d'exigence
- Privilégier les initiatives qui favorisent le développement économique de proximité et la diversité des sous-traitants
- S'efforcer, dans la mesure du possible, de recourir aux établissements d'aide par le travail (ESAT) pour les travaux et fournitures confiés à l'extérieur
- Limiter les impacts environnementaux
- Prévenir les risques liés à la corruption

e. Respect de la charte

UMANIS pourrait procéder à des contrôles afin de s'assurer du respect des règles de la présente charte. Ces contrôles pourront se faire via échange de documents mais également d'audits sur sites réalisés par UMANIS ou par un cabinet spécialisé mandaté par lui.

En cas de non-conformité aux engagements du fournisseur constatée, des actions correctives pourront être exigé par UMANIS. En cas de manquement grave du fournisseur à un ou plusieurs engagements ou en l'absence de correction permettant la levée de la non-conformité, UMANIS pourrait exclure le fournisseur du panel de référencement et résilier les contrats en cours.



SIGNATURE CHARTE ACHATS RESPONSABLE

Je soussigné (nom et prénom) :

Agissant en qualité (fonction dans l'entreprise) :

Représentant la société (dénomination sociale) :

N° d'immatriculation de la société :

Domiciliée (adresse siège sociale) :

Pays :

Reconnais avoir pris connaissance du document « Charte Achats responsable » du Groupe UMANIS applicable aux fournisseurs du Groupe UMANIS et m'engage à en respecter l'intégralité de ses dispositions. Nous encouragerons nos fournisseurs directs à suivre ces principes.

Date :

Signature

Cachet

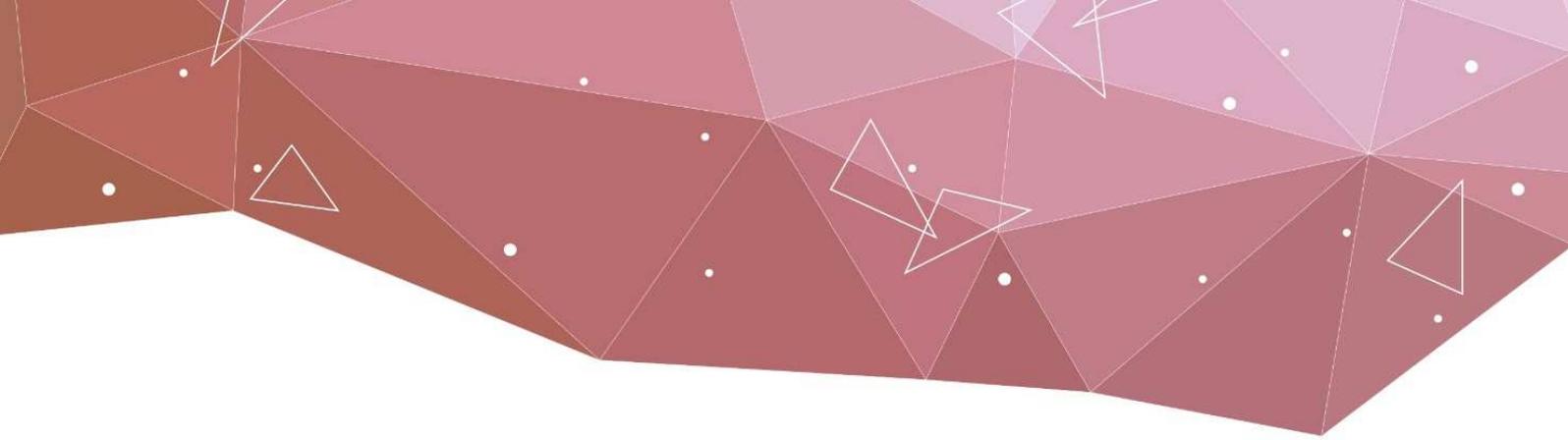


Questionnaire Fournisseur RSE

RAISON SOCIALE	Domaine d'activité :
INTERLOCUTEUR RSE	FONCTION
MAIL	TEL

Droits de l'Homme et Normes du travail :	OUI	NON	Justifier toute réponse positive et faire référence aux pièces jointes
Avez-vous mis en place une politique de développement durable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Votre démarche de développement durable est-elle certifiée par un organisme externe ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Respectez-vous la <u>liberté d'association</u> et la reconnaissance effective du droit de <u>négociation collective</u> ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Interdisez-vous toute forme de <u>travail forcé</u> ou obligatoire conformément aux normes nationales et conventions internationales ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Interdisez-vous le recours au <u>travail des enfants</u> conformément aux normes nationales et conventions internationales ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Votre politique sociale permet-elle de promouvoir et d'assurer la <u>diversité</u> et l' <u>égalité</u> ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Environnements	OUI	NON	Justifier toute réponse positive et faire référence aux pièces jointes
Avez-vous mis en place des moyens/actions pour limiter les <u>impacts environnementaux</u> de votre activité (ressources naturelles, rejet atmosphérique et aqueux, gestion des déchets...) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Organisez-vous des opérations de <u>sensibilisation</u> / formation de vos salariés sur les bonnes pratiques environnementales ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Informez-vous les clients des <u>risques environnementaux</u> liés à vos produits et / ou services ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Avez-vous une <u>politique d'achats responsable</u> ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	



Ethique du commerce :	OUI	NON	Justifier toute réponse positive et faire référence aux pièces jointes
Avez-vous mis en place des moyens/actions pour lutter contre la corruption ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

En cas d'intervention dans les locaux du Groupe UMANIS, quelles sont les DISPOSITIONS mises en œuvre ou possibles pour :

Dispositions pour :	Mis en œuvre	Prévu	Justifier toute réponse positive et faire référence aux pièces jointes
Maîtriser et réduire la consommation de papier de vos collaborateurs ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Réduire la consommation électrique liée à votre activité ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Limiter l'émission de CO2 dans le cadre des déplacements de vos collaborateurs ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Garantir le respect des règles de tri des déchets en vigueur sur les sites ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Date :

Signature : Cachet :

Merci de retourner le présent questionnaire complété et les pièces justificatives associées au :
Service Qualité & Environnement : qualite@umanis.com

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à le contacter au **01-40-89-68-00**.

Merci d'avoir pris le temps de répondre à ce questionnaire.



Manuel à Qualité Management

7, rue Paul Vaillant Couturier – 92 300 Levallois-Perret
Tél. : 01 40 89 68 00 – 06 71 87 97 60
www.umanis.com

V7

Umanis

1

Maîtrise des Impacts Environnementaux

Influer durablement et positivement sur son empreinte écologique.

- Une analyse environnementale,
- Une veille réglementaire,
- Une prise en compte de toute demande externe (environnement@groupehelice.fr),
- Une identification des aspects environnementaux significatifs,
- Une prise de conscience des parties prenantes (collaborateurs, clients, fournisseurs...) favorisée,
- Une définition d'objectifs quant à :
 - La consommation de papier,
 - La maîtrise de la consommation électrique,
 - La gestion du tri des déchets,
 - La limitation de la pollution et la prévention des situations d'urgence.

Umanis

11



BUREAU VERITAS EXPLOITATION
66 Rue de Villiers
92300 Levallois-Perret

Société par Actions Simplifiées
RCS Nanterre – 790 184 675

Rapport de vérification de la sincérité des informations relatives aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale

Les informations revues concernent l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Demande, Responsabilités et Indépendance

A la suite de la demande qui nous a été faite par le groupe Umanis et en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce français, en tant qu'organisme tiers indépendant et accrédité par le Cofrac sous le n°3-289 (liste des implantations et portée disponibles sur www.cofrac.fr), nous avons effectué un examen des informations sociales, environnementales et sociétales publiées dans le rapport de responsabilité sociale de l'entreprise – Groupe Umanis année 2016.

Il appartient au Groupe Umanis de publier les informations prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce français. Ces informations ont été préparées sous la coordination de la responsable juridique en charge de la coordination du reporting dans le groupe Umanis conformément aux outils de collecte et de traitement des données, ci-après nommés « les procédures de reporting », consultables au siège du groupe Umanis.

Il nous revient de conduire les travaux, en application de l'article R.225-105-2 du code de commerce français, nous permettant d'établir le présent rapport de vérification.

Les conclusions de ce rapport intègrent :

- ✓ une attestation relative à la présence des informations sociales, environnementales et sociétales, prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce français ;
- ✓ un avis motivé sur la sincérité des informations publiées et, le cas échéant un avis motivé sur les explications relatives à l'absence de certaines informations.

Nous déclarons que ce rapport de vérification a été élaboré de manière indépendante, et en toute impartialité, et que nos travaux ont été conduits conformément aux pratiques professionnelles de la tierce partie indépendante. De plus, nous avons mis en place un code éthique appliqué par l'ensemble des intervenants Bureau Veritas.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux ont été conduits entre 26 janvier 2017 et la signature de notre rapport pour une durée d'environ une semaine, par une équipe de deux vérificateurs. Nous avons conduit une dizaine d'entretiens lors de cette mission.

Nous nous sommes assurés que les informations sociales, environnementales et sociétales portaient sur le périmètre consolidé tel que défini dans les articles L 233-1 et L 233-3 du code de commerce français. Les adaptations de ce périmètre pour le reporting des données sociales, environnementales et sociétales sont précisées dans la note méthodologique du rapport de responsabilité sociale de l'entreprise – Groupe Umanis année 2016.

Pour l'attestation de présence nous avons conduit les travaux suivants :

- ✓ prise de connaissance des orientations en matière de développement durable du Groupe Umanis, en fonction de ses impacts sociaux et environnementaux et de ses engagements sociétaux ;



- ✓ comparaison des informations présentes dans le rapport de responsabilité sociale 2016 avec la liste prévue par l'article R 225-105-1 du code de commerce français ;
- ✓ vérification de la présence d'explication en cas d'informations omises.

Pour l'avis motivé sur la sincérité nous avons effectué nos travaux conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et notre méthodologie interne.

Nous avons mis en œuvre les travaux suivants permettant de conclure sur le fait que les informations ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause leur sincérité, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux procédures de reporting :

- ✓ examen des procédures de reporting au regard de leur pertinence, fiabilité, caractère compréhensible et exhaustivité ;
- ✓ identification des personnes, qui au sein du Groupe sont en charge des processus de collecte et, le cas échéant, sont responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;
- ✓ vérification de la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle des informations visant à l'exhaustivité et à la cohérence des informations ;
- ✓ prise de connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des informations ;
- ✓ conduite d'entretiens auprès des personnes responsables du reporting environnemental, social et sociétal ;
- ✓ sélection des informations consolidées à tester¹ et détermination de la nature et de l'étendue des tests à mener en prenant en considération leur importance au regard des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité du Groupe ainsi que ses engagements sociétaux ;
- ✓ Pour les informations quantitatives que nous avons considérées comme étant le plus importantes, nous avons :
 - réalisé une revue analytique des informations et vérifié, sur la base de sondages, les calculs et la compilation de ces informations au niveau du siège et des entités vérifiées ;
 - sélectionné un échantillon de sites² en fonction de leur activité, de leur contribution aux données consolidées du Groupe, de leur implantation, des résultats des travaux effectués lors des précédents exercices et d'une analyse de risques.
- ✓ Pour chacun des sites sélectionnés nous avons effectué les travaux suivants :
 - conduite d'entretiens pour vérifier la correcte application des procédures de reporting ;
 - réalisation de tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données avec des pièces justificatives ;

L'échantillon sélectionné représente un taux de couverture de plus de 80% des effectifs en France et environ 80% des valeurs reportées pour les informations environnementales (pour la France) testées

¹ Informations sociales : effectif total, répartition par sexe, répartition par zone géographique, répartition par âge, nombre d'embauches par société en France, nombre de licenciements par société en France, nombre de jours d'absence par motif, taux de fréquence et de gravité, nombre de d'heures de formation, nombre de personnes handicapées salariées et les informations qualitatives : organisation du temps de travail, instances représentatives et nombre de réunions par sociétés, les accords signés par société, condition de santé et de sécurité au travail, politiques en matière de formation, mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées, politique de lutte contre les discriminations. Informations environnementales : émissions de CO2 liées aux déplacements, consommation de papier, consommation d'électricité, consommation de gazole, consommation d'essence et les informations qualitatives relatives : politique générale en matière environnementale, actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement, pollution, gestion des déchets. Informations sociétales : impacts en matière d'emploi, de développement régional sur les populations riveraines ou locales, dialogue avec les parties intéressées, actions de partenariat ou de mécénat, politique d'achats responsables

² Siège « Paul vaillant-Couturier » et site de Tours Saint Avertin



- ✓ Pour les informations qualitatives que nous avons considérées importantes, nous avons mené des entretiens, analysé les documents sources et le cas échéant des données publiques ;
- ✓ Pour les explications relatives aux informations omises, nous en avons apprécié la pertinence.

Observations sur les procédures de reporting et les données

Les procédures et pratiques de reporting du groupe Umanis appellent de notre part les observations suivantes :

- Le manque de protocole de reporting, et notamment de définitions des indicateurs peut nuire à terme à l'homogénéité du reporting et à l'extension du périmètre aux filiales étrangères ;
- Un système de contrôle interne des données environnementales est à envisager pour fiabiliser la production des données.

Attestation de présence

Sur la base de nos travaux, et dans la limite du périmètre défini par le Groupe, nous attestons de la présence des informations sociales, environnementales et sociétales, les informations omises sont assorties d'explication.

Nous avons noté, comme cela est mentionné dans le rapport de responsabilité sociale de l'entreprise – Groupe Umanis année 2016, que certaines informations couvrent uniquement un périmètre réduit.

Avis de sincérité

En conclusion, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la sincérité des informations sociales, environnementales et sociétales communiquées par le groupe Umanis dans son rapport de responsabilité sociale 2016.

A Puteaux, le 24/03/2017

Pour Bureau Veritas

Jacques Matillon
Vice-Président

III. COMPTES CONSOLIDÉS

TABLE DES MATIERES

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE	72
ETAT DU RESULTAT GLOBAL TOTAL – PARTIE I	73
ETAT DU RESULTAT GLOBAL TOTAL – PARTIE II	74
TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	75
TABLEAU DES VARIATIONS DE CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	76
NOTES ANNEXES	77
1 METHODES COMPTABLES	77
1.1 Référentiel comptable	77
1.2 Changement de présentation.....	79
1.3 Jugements et utilisations d'estimation	79
1.4 Principes de consolidation	82
1.5 Regroupement d'entreprises.....	82
1.6 Information sectorielle.....	83
1.7 Méthodes de conversion.....	83
1.8 Immobilisations incorporelles.....	84
1.9 Goodwill.....	85
1.10 Immobilisations corporelles.....	86
1.11 Dépréciation des actifs.....	87
1.12 Contrats de location	88
1.13 Clients et autres débiteurs	89
1.14 Cessions de créances et emprunts garantis	89
1.15 Stocks.....	89
1.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie	90
1.17 Autres actifs financiers.....	90
1.18 Capital potentiel	90
1.19 Emprunts portant intérêts.....	91
1.20 Avantages du personnel	91
1.21 Provisions.....	92
1.22 Fournisseurs et autres créditeurs	92
1.23 Impôts différés.....	93
1.24 Chiffre d'affaires	93
1.25 Résultat opérationnel	94
1.26 Instruments financiers dérivés	94
1.27 Résultat par action	94
2 FAITS MAJEURS DE LA PERIODE.....	94
2.1 Financement externe	94
2.2 Opérations sur le capital	96
2.3 Acquisition du Groupe Cella	97
2.4 Autres opérations sur participations	99
2.5 Transactions entre parties liées.....	100
3 EVENEMENTS POST CLOTURE.....	101
3.1 Fusions des sociétés Cella/Eos et Nessel.....	101
4 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION.....	101
5 INFORMATIONS PAR SEGMENT D'ACTIVITE ET PAR ZONE GEOGRAPHIQUE	103
5.1 Informations par activité au 31 décembre 2016	103
5.2 Informations par activité au 31 décembre 2015	103
5.3 Informations par zone géographique au 31 décembre 2016	103
5.4 Informations par zone géographique au 31 décembre 2015	104
6 GOODWILLS ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	104
6.1 Détail des goodwills par segment en 2016 et 2015	105
6.2 Détail des tests effectués.....	105
7 IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	105
8 TITRES DISPONIBLES A LA VENTE	106

9	AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS.....	107
10	STOCKS.....	107
11	CLIENTS.....	107
12	CREANCES DIVERSES COURANTES.....	108
13	TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE.....	108
14	CAPITAUX PROPRES.....	108
	14.1 Capital social.....	108
	14.2 Écarts de conversion.....	108
	14.3 Informations relatives aux Bons de Souscriptions de Parts de Créateurs d'Entreprise et aux Bons de Souscription d'Actions.....	109
15	RÉSULTAT PAR ACTION.....	110
16	PASSIFS FINANCIERS COURANTS.....	110
17	PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS.....	111
18	PROVISIONS POUR RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES.....	111
19	AUTRES PROVISIONS.....	112
20	PASSIFS EVENTUELS.....	112
21	DETTES FOURNISSEURS, IMPOTS ET AUTRES PASSIFS COURANTS.....	112
22	INSTRUMENTS FINANCIERS.....	113
	22.1 Catégorisation et juste valeur des instruments financiers.....	113
23	FACTEURS DE RISQUES.....	114
	23.1 Risque de crédit.....	114
	23.2 Risque de liquidité.....	115
	23.3 Risque de Change.....	117
	23.4 Risque lié à l'évolution des effectifs.....	117
	23.5 Capacité à fidéliser les collaborateurs.....	117
	23.6 Risques liés au marché.....	118
	23.7 Risques liés à la technologie.....	118
	23.8 Propriété intellectuelle.....	118
	23.9 Dépendances éventuelles.....	118
	23.10 Partenariats.....	119
	23.11 Actifs nécessaires à l'exploitation.....	119
	23.12 Assurances.....	119
	23.13 Risques liés à la concurrence.....	120
	23.14 Risques liés à l'activité.....	120
	23.15 Risques liés aux acquisitions futures et leur intégration.....	121
	23.16 Risques juridiques.....	121
	23.17 Risques fournisseurs.....	121
	23.18 Risques et conséquences de l'activité sur l'environnement.....	121
	23.19 Faits exceptionnels et litiges.....	121
24	CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIF.....	122
	24.1 Détail des charges de personnel.....	122
	24.2 Décomposition des charges de personnel par zone géographique.....	122
	24.3 Effectifs à fin 2016.....	123
25	AUTRES PRODUITS ET CHARGES.....	123
26	RESULTAT FINANCIER NET.....	124
27	IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS.....	125
	27.1 Charge d'impôts.....	125
	27.2 Rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôt.....	126
	27.3 Impôts différés.....	127
	27.4 Détail des impôts différés actifs et passifs, par nature.....	127
28	REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE.....	128
	28.1.1 128	
29	INFORMATIONS SUR LE MONTANT DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	129
30	ENGAGEMENTS DONNÉS OU REÇUS.....	129

Note préalable : L'ensemble des données mentionnées dans les documents de synthèse consolidés est exprimé en K€.

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

ACTIF (en milliers d'euros)	Note n°	31/12/2016	31/12/15
Goodwills	6	49 343	29 843
Immobilisations incorporelles	6	5 521	5 729
Immobilisations corporelles	7	2 308	1 960
Autres participations	8	167	157
Créances et autres actifs financiers à long terme	9	10 310	15 514
Impôts différés actifs	27	5 228	4 287
Actifs non courants		72 877	57 491
Stocks	10	56	44
Clients et comptes rattachés	11	17 270	16 252
Autres actifs courants	12	18 917	11 020
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	25 974	13 585
Actifs courants		62 218	40 901
TOTAL ACTIF		135 095	98 392
PASSIF (En milliers d'euros)	Note n°	31/12/2016	31/12/15
Capital social		1 865	2 130
Primes d'émission		25 148	29 873
Autres Réserves		-6 387	-9 801
Ecart de conversion		14	-118
Résultats de la période		11 925	3 068
Capitaux propres part du groupe	14	32 565	25 152
Intérêts minoritaires		32	29
Total des Capitaux propres		32 597	25 181
Emprunts et Dettes Financières à long terme	17	24 455	4 101
Provisions à long terme	18	4 564	3 205
Impôts différés passifs	27	647	646
Autres dettes non courantes			
Passifs non courants		29 666	7 952
Autres provisions courantes	19	2 390	1 950
Passifs financiers courant	16	15 713	15 929
Fournisseurs et comptes rattachés	21	7 907	6 925
Impôt courant exigible			
Autres dettes courantes	21	46 823	40 455
Passifs courants		72 832	65 259
TOTAL PASSIF		135 095	98 392

ETAT DU RESULTAT GLOBAL TOTAL – PARTIE I

<i>En milliers d'euros</i>	Note n°	31/12/16	31/12/15*
Chiffre d'affaires	5	153 326	148 490
Autres produits de l'activité			
Produits des activités ordinaires		153 326	148 490
Achats consommés		-5 770	-6 474
Charges externes		-28 239	-28 185
Charges de personnel	24	-107 354	-100 877
Impôts & taxes		-2 583	-2 093
Amortissements et dépréciations		-1 831	-1 733
Autres produits et charges	25	6 295	-3 848
RESULTAT OPERATIONNEL		13 844	5 281
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie			
Coût de l'endettement financier brut	26	-385	-393
Coût de l'endettement financier net		-385	-393
Autres produits et charges financiers	26	-235	87
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		-5	-19
RESULTAT AVANT IMPÔTS		13 218	4 957
Charges d'impôt	27	-1 290	-2 152
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		11 928	2 804
Intérêts minoritaires		3	-263
RESULTAT ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE MERE		11 925	3 068
Résultat par action - en euros			
avant dilution	15	7	2
après dilution	15	7	1

*Compte de résultat du 31 décembre 2015 tenant compte du changement de présentation concernant les éléments du Résultat Opérationnel non Courant et du Crédit Impôt Recherche.

ETAT DU RESULTAT GLOBAL TOTAL – PARTIE II

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Note n°</i>	<i>31/12/16</i>	<i>31/12/15</i>
RESULTAT DE L'EXERCICE		11 925	3 068
Autres Eléments du résultat global			
Ecart de conversion des activités à l'étranger			
Actifs financiers disponible à la vente			
Partie efficace des produits ou pertes sur instrument de couverture			
Réévaluation d'immobilisations corporelles			
Impôt sur le résultat des autres éléments du Résultat Global		-158	-134
Ecart actuariels sur obligations des régimes à prestations définies	18	478	401
Quote-part des autres éléments du résultat Global dans les participations en équivalence			
RESULTAT GLOBAL TOTAL		12 243	3 335

TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/16	31/12/15
Résultat net Groupe et Minoritaires	11 928	2 804
Dotations nettes aux amortissements et provisions	760	6 278
Plus et moins-values de cession	5	773
Interets minoritaires	-3	263
Autres flux non cash en résultat	-4 417	-4 356
Coût de l'endettement financier net	385	393
Variation des Impôts Différés	-622	405
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	8 036	6 559
Variation du besoin en fonds de roulement opérationnel courant	-1 578	493
Trésorerie provenant des activités opérationnelles	6 459	7 053
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles	6 459	7 053
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-1 100	-645
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		68
Acquisitions d'immobilisations financières	-1 776	-771
Cessions d'immobilisations financières		5
Variation de périmètre (1)	-15 666	105
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement	-18 542	-1 238
Mouvements de Capital	-3 465	
Variation des créances non courantes	6 146	
Encaissements liés aux nouveaux emprunts (2)	41 872	5 079
Remboursements d'emprunts (3)	-16 601	-2 009
Intérêts financiers nets versés	-385	-393
Flux liés aux opérations de financement garantis	-3 031	-3 322
Autres flux liés aux opérations de financement		-55
Frais d'émission d'emprunts		
Flux net de trésorerie provenant des activités de financement	24 536	-699
Variation nette de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie	12 453	5 115
Différence de change nette		
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	13 453	8 338
Trésorerie à la clôture de l'exercice	25 906	13 453

(1) Variation de périmètre : Trésorerie Acquis Groupe Cella : 11 934k€ Acquisition Titres Groupe Cella : <27 600k€>

(2) Encaissements liés aux nouveaux Emprunts : Préfinancement CIR : 2 125K€ - Préfinancement CICE : 3 447k€ - Emprunts Divers : 36 300K€

(3) Remboursement d'Emprunts : Préfinancement CIR : <10 910K€> - Emprunts Divers : <5 692K€>

TABLEAU DES VARIATIONS DE CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

31/12/16	Capital	Primes	Réserves consolidées	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31.12.14	2 130	29 872	-12 554	-316	3 059	22 194	263	22 457
Affectation du résultat 2014			3 059		-3 059			
Résultat de la période 2015					3 068	3 068	-263	2 805
Variations du capital de l'entreprise consolidante						-		-
Variation des actions propres				-454		-454		-454
Variation des écarts de conversion			12			12	29	41
Partie efficace des produits ou pertes sur instrument de couverture						-		-
Écarts actuariels sur obligations des régimes à prestations définies			267			267		267
Autres			65			65		65
Variation périmètre						-		-
Capitaux propres au 31.12.15	2 130	29 872	-9 151	-770	3 068	25 152	29	25 181
Affectation du résultat 2015			3 068		-3 068			
Résultat de la période 2016					11 925	11 925	-0	11 925
Variations du capital de l'entreprise consolidante	-266	-4 725				-4 991		-4 991
Variation des actions propres				770		770		770
Variation des écarts de conversion			30			30	3	33
Partie efficace des produits ou pertes sur instrument de couverture						-		-
Écarts actuariels sur obligations des régimes à prestations définies			-318			-318		-318
Autres			-3			-3		-3
Variation périmètre						-		-
Capitaux propres au 31.12.16	1 864	25 147	-6 374	0	11 925	32 565	32	32 597

NOTES ANNEXES

1 MÉTHODES COMPTABLES

1.1 Référentiel comptable

1.1.1 Textes adoptés par l'Union Européenne :

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés publiés au titre de l'exercice 2016 sont établis conformément aux normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board). Ces normes comptables internationales sont constituées des IFRS (International Financial Reporting Standards), des IAS (International Accounting Standards), ainsi que de leurs interprétations, qui ont été adoptées dans l'Union Européenne.

Les états financiers de l'exercice 2016 sont des états financiers complets établis en milliers d'euros. Ils comprennent, à titre de comparatif, le compte de résultat de l'exercice 2015, ainsi que le bilan au 31 décembre 2015. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 30 mars 2017.

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées par le Groupe dans les comptes consolidés au 31 décembre 2016 sont identiques à celles retenues pour les comptes consolidés au 31 décembre 2015 à l'exception de l'incidence du changement de présentation du compte de résultat, tel que présenté en note 1.2, des méthodes comptables, normes, amendements de normes et interprétations dont l'application est obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2016 et qui n'avaient pas été appliqués par anticipation par le Groupe.

Ces textes sont les suivants :

Amendement à IAS 1 « Initiative concernant les informations à fournir ».

Amendement à IAS 16 et IAS 38 « Clarification sur les modes d'amortissements acceptables ».

Amendements à IAS 16 et IAS 41 « Agriculture – Actifs biologiques producteurs ».

Amendements à IAS 19 « Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel ».

Amendement à IAS 27 « Méthode de mise en équivalence dans les états financiers individuels ».

Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 « Entités d'investissement : application de l'exception à la consolidation ».

Amendement à IFRS 11 « Comptabilisations des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune ».

Amélioration aux IFRS « Cycles 2010-2012 ».

Amélioration aux IFRS « Cycles 2012- 2014 ».

Ces textes n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

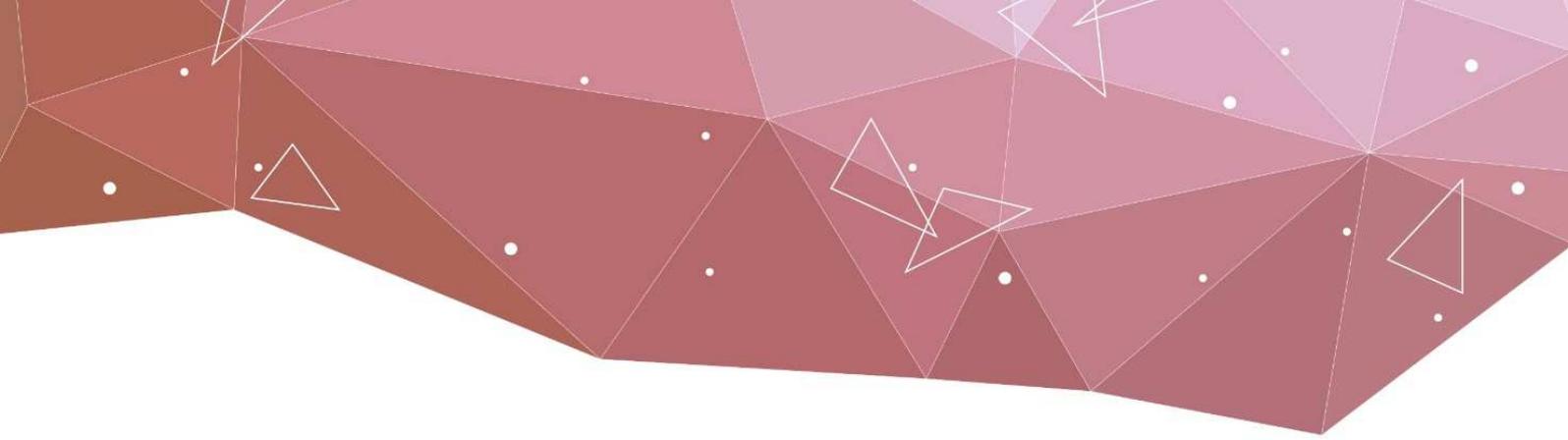
Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée de normes, amendements et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2016.

1.1.2 Textes adoptés par l'Union Européenne :

- IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 9 « Comptabilité de couverture », ainsi que les amendements à IFRS 9, IFRS 7 et IAS 39 publiés au cours de l'Exercice 2014. Ces normes et ces amendements ont été émis dans le cadre d'un projet composé de plusieurs phases visant à remplacer IAS 39 « Instruments financiers ». La norme IFRS 9 est applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018. Cette norme établit les principes de comptabilisation et d'information financière en matière d'actifs financiers et de passifs financiers.
- IFRS 15 « Produits provenant de contrats avec les clients », publiée au cours de l'Exercice 2014, ainsi que les amendements à IFRS 15 « Clarifications d'IFRS 15 », publiés au cours de l'Exercice 2016. Ces normes et ces amendements définissent les principes de reconnaissance du produit des activités ordinaires et viendra remplacer les normes IAS 18 « Produits des activités ordinaires » et IAS 11 « Contrats de construction ». La norme IFRS 15 est applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018 selon l'IASB.

1.1.3 Textes non encore adoptés par l'Union Européenne :

- Par ailleurs, l'IASB a publié les normes et les amendements suivants qui n'ont pas encore été adoptés par l'UE au 31 décembre 2016. Les impacts de l'adoption de ces normes et amendements sur les états financiers du Groupe sont en cours d'évaluation :
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise ».
- Amendements à IAS 12 « Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes », d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2017 selon l'IASB.
- Amendements à IAS 7 « Initiative concernant les informations à fournir », d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2017 selon l'IASB.
- Amendements à IFRS 2 « Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions », d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018 selon l'IASB.
- Amendements à IFRS 4 « Application d'IFRS 9 'Instruments financiers' et d'IFRS 4 'Contrats d'assurance », en cours de rédaction et pas d'impacts avant 2020.
- Amendement à IAS 40 « transferts d'immeubles de placement », d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018 selon l'IASB.
- Amélioration des IFRS cycles 2014-2016 apportent des améliorations mineures aux normes IFRS 1, IFRS 12 et IAS 28. Entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018.
- IFRS 16 « Contrats de location » publiée au cours de l'Exercice 2016. Cette norme établit les principes de comptabilisation des contrats de location et va conduire à enregistrer au bilan du preneur la plupart des contrats de location selon un modèle unique (abandon pour les preneurs de la classification en contrats de location simple ou



contrats de location-financement). La norme IFRS 16 est applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2019, sous réserve de son adoption par l'UE

Les incidences éventuelles de ces textes sur les comptes consolidés sont en cours d'évaluation.

1.2 Changement de présentation

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont fait l'objet de deux changements de présentation par rapport aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Les comptes présentés en 2016 relatifs à l'exercice comparable 2015 ont également été retraités de ces changements de présentation.

- Le premier concerne des reclassements au compte de résultat :
 - suppression du sous-total « résultat opérationnel non courant »
 - présentation des autres produits et des autres charges non courantes dans la rubrique « autres charges et autres produits » du résultat opérationnel
 - présentation du crédit d'impôt recherche en diminution des « charges de personnel » sous-jacente.
- Le second concerne les secteurs opérationnels du groupe qui ont été modifiés suite aux réorganisations juridiques du groupe. Le groupe a ainsi adapté son système de reporting interne et modifié ses secteurs opérationnels et UGT.

Au 31 décembre 2016, le groupe Umanis a défini trois secteurs d'activité distincts contre 6 secteurs en 2015 :

- ESN (Data, Digital, Business solution)
- Centre d'appel
- Computer

1.3 Jugements et utilisations d'estimation

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal du groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes. Toutes les autres dettes sont non courantes.

Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations et jugements

Dans le cadre de l'établissement de ses états financiers consolidés préparés conformément aux normes comptables internationales IFRS, Umanis est amenée à procéder à un certain nombre d'estimations et à retenir certaines hypothèses jugées réalistes et raisonnables, qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. La direction revoit ces estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les résultats réels futurs pourraient différer des estimations actuelles.

Les principales estimations significatives faites par la Direction du groupe portent notamment sur les dépréciations des créances clients, l'évaluation des immobilisations incorporelles dont les goodwill, la reconnaissance du revenu et les éventuelles pertes à terminaison, les provisions, le crédit d'impôt recherche et enfin les impôts différés.

1.3.1 Dépréciations des créances clients

Une dépréciation des créances clients est comptabilisée si la valeur actualisée des encaissements futurs est inférieure à la valeur nominale. Le montant de la dépréciation prend en compte la capacité du débiteur à honorer sa dette et l'ancienneté de la créance. Un taux de recouvrabilité plus faible que celui estimé ou la défaillance de certains clients peuvent avoir un impact négatif sur nos résultats futurs.

Le montant des dépréciations de créances clients représente 1 897 milliers d'euros au 31 décembre 2016 (à comparer à 1 544 milliers d'euros au 31 décembre 2015).

1.3.2 Frais de développement capitalisés, goodwill et autres immobilisations incorporelles

Les conditions de capitalisation des frais de développement sont énoncées en note 1-8. Une fois capitalisés, ces frais sont amortis sur la durée de vie estimée des produits concernés.

Le Groupe doit en conséquence évaluer la faisabilité commerciale et technique de ces projets et estimer les durées de vie des produits en résultant. S'il s'avérait qu'un produit n'était pas en mesure de satisfaire aux attentes initiales, le Groupe pourrait être dans l'obligation de déprécier dans le futur tout ou partie des frais capitalisés ou de modifier le plan d'amortissement initial de manière prospective.

Le Groupe a par ailleurs à son actif des immobilisations incorporelles acquises en espèces ou par le biais d'opérations de regroupement d'entreprises ainsi que les goodwill en résultant.

Comme indiqué en note 1.9, outre les tests de dépréciation annuels relatifs aux goodwill, il est procédé à des tests ponctuels en cas d'indice de perte de valeur des actifs incorporels détenus. Les dépréciations éventuelles résultent d'un calcul de flux de trésorerie futurs actualisés. Une évolution des flux de trésorerie initialement estimés peut donc conduire à revoir et à modifier la dépréciation comptabilisée précédemment, étant entendu que les pertes de valeurs relatives aux goodwill ne sont pas réversibles.

Le montant net des goodwill est de 49 343 milliers d'euros au 31 décembre 2016, contre 29 843 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

1.3.3 Reconnaissance du revenu et provisions pour pertes à terminaison

Pour les revenus et les résultats relatifs aux contrats de prestations de services négociés au forfait, le Groupe applique la méthode du pourcentage d'avancement en application des principes généraux de reconnaissance des revenus. La détermination du pourcentage d'avancement et des revenus à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations fondées sur le suivi des coûts ainsi que sur l'expérience acquise. Des ajustements des estimations initiales peuvent cependant intervenir tout au long de la vie du contrat et peuvent avoir des effets significatifs sur les résultats futurs.

Par ailleurs, des provisions sont comptabilisées notamment au titre des pertes à terminaison encourues en cas de non-respect des engagements contractuels au titre des contrats de prestations de services. Ces provisions sont calculées sur notre meilleure estimation fondée sur l'expérience acquise. Ces provisions et leur variation sont comptabilisées en provision pour risque.

Le montant des coûts qui seront réellement supportés peut différer sensiblement des montants initialement provisionnés et pourra donc avoir un effet significatif sur les résultats futurs.

Au titre de l'exercice 2016 aucune perte à terminaison n'a été comptabilisée.

1.3.4 Provisions pour risques et passifs éventuels

Les litiges avec les salariés ayant quitté la société et ayant entamé une procédure à son encontre, font l'objet de provisions pour risques. Ces provisions sont calculées sur la base de notre meilleure estimation du risque encouru établie par nos avocats et/ou juristes du groupe et fondée sur l'expérience acquise.

Le montant des coûts qui seront réellement supportés peut différer sensiblement des montants initialement provisionnés et pourra donc avoir un effet significatif sur les résultats futurs.

Le montant des provisions pour risques relatives aux litiges salariés représente 1 427 milliers d'euros au 31 décembre 2016 (à comparer à 1 234 milliers d'euros au 31 décembre 2015).

1.3.5 Crédit Impôt Recherche

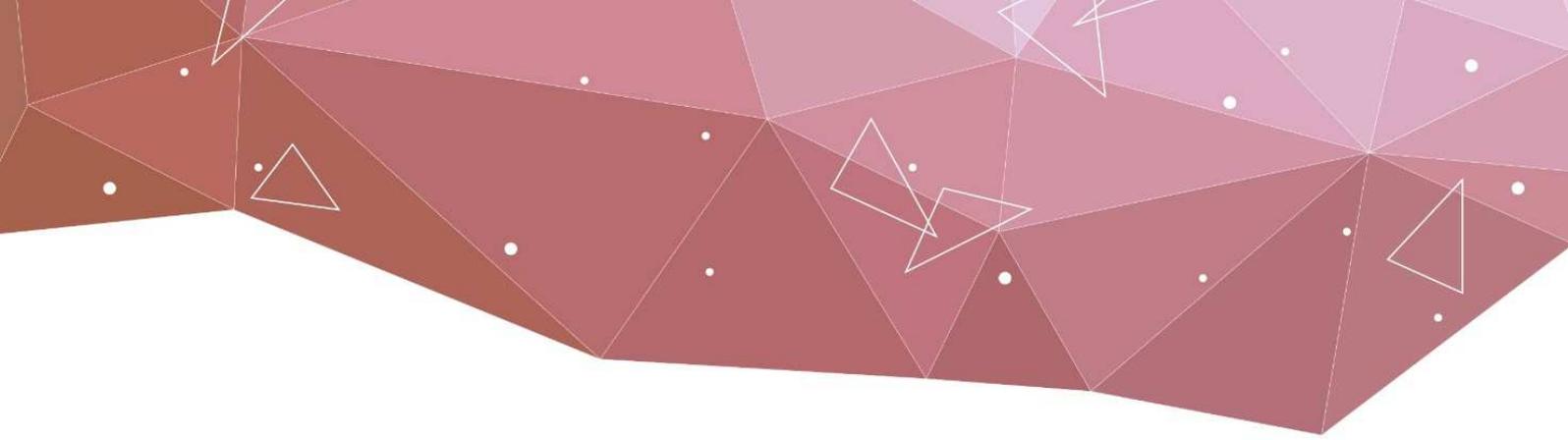
Dans les comptes au 31 décembre 2016 le CIR déclaré dans l'année est inscrit en diminution des charges de personnel considérant que ce crédit d'impôt correspond à une subvention d'exploitation inscrite en déduction des charges qu'il compense pour un montant de 2 175 K€ en 2016 (2 494 K€ en 2015) : cf. infra note 24..

Conformément aux règles retenues les exercices précédents, la comptabilisation est faite à hauteur de 40 % de la valeur figurant sur le Cerfa correspondant

Les CIR prescrits sont comptabilisés, quant-à-eux, dans la rubrique « autres produits et charges » pour un montant de 6 729 K€ (3 063 K€ en 2015) : cf. infra note 25.

1.3.6 Impôts différés

Les impôts différés actifs comptabilisés résultent pour l'essentiel des déficits fiscaux reportables. Les actifs relatifs au



report en avant des pertes fiscales sont reconnus s'il est plus probable qu'improbable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées.

Au 31 décembre 2016, le cumul des impôts différés activés nets est de 4 580 milliers d'euros (à comparer à 3 641 milliers d'euros au 31 décembre 2015). Le groupe fait une analyse des éléments positifs et négatifs lui permettant de conclure ou non sur la probabilité d'utilisation dans le futur des déficits fiscaux reportables. Cette analyse est effectuée régulièrement au sein de chaque juridiction fiscale où des impôts différés actifs significatifs sont comptabilisés.

S'il s'avérait que les résultats fiscaux futurs étaient sensiblement différents de ceux prévus pour justifier la comptabilisation des impôts différés actifs, le groupe serait alors dans l'obligation de revoir à la baisse ou à la hausse le montant des actifs d'impôts différés, ce qui aurait un effet significatif sur le bilan et le résultat.

1.4 Principes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles la société mère exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale sauf Beqom Spain, détenue à 40% qui est mise en équivalence.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2016 comprennent les comptes d'Umanis SA et ceux des filiales qui sont toutes contrôlées, directement ou indirectement, de manière exclusive ou non par Umanis. Elles sont donc intégrées globalement.

La liste complète des filiales intégrées au périmètre de consolidation et les méthodes y afférentes sont fournies en note 4.

1.5 Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés, conformément à IFRS 3 révisée selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs acquis et les passifs repris ainsi que les passifs éventuels assumés sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

1.5.1 Actifs et Passifs

Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs et passifs identifiables et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des normes IFRS. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des minoritaires et non seulement pour la quote-part des titres acquis.

1.5.2 Goodwill

L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans les actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en goodwill.

Si cette différence est positive, elle est comptabilisée à l'actif, en goodwill (voir également notes immobilisation incorporelles et dépréciation des actifs). Dans le cas contraire, elle est comptabilisée immédiatement en produits.

1.6 Information sectorielle

Le groupe Umanis caractérise un secteur d'activité comme une composante distincte, engagée dans la fourniture de produits ou de services, qui est exposée à des risques et à une rentabilité différents des autres secteurs.

Un secteur géographique est une composante distincte, engagée dans la fourniture de produits ou services dans un environnement économique particulier et exposée à des risques et à une rentabilité différents des autres environnements économiques.

Le premier et le deuxième niveau de l'information sectorielle du groupe Umanis sont respectivement le « secteur d'activité » et le « secteur géographique ».

Umanis a donc défini trois secteurs d'activité distincts (cf note 5) qui sont :

- ESN
- Centre d'appels
- Computer (Achat revente de matériel informatique)

Compte tenu d'une réorganisation intervenue au cours du premier semestre 2016, les secteurs d'activités ont été redéfinis. L'activité ESN (Consulting en 2015) comprend, en 2016, l'infrastructure et la Business Intelligence.

Les actifs opérationnels utilisés par un secteur dans le cadre de ses activités opérationnelles sont qualifiés d'actifs sectoriels. Il s'agit principalement de goodwill.

Les passifs résultant des activités d'un secteur, directement attribuables à celui-ci ou qui peuvent raisonnablement lui être affectés sont qualifiés de passifs sectoriels.

Les actifs et les passifs identifiés sur les lignes « non affectés » comprennent notamment les impôts différés, les actifs financiers non courants et les dettes financières, mais regroupent également les actifs et passifs qui ne peuvent pas être raisonnablement affectés à un secteur d'activité.

Les secteurs géographiques retenus sont la France et l'Europe.

1.7 Méthodes de conversion

1.7.1 Transactions libellées en monnaies étrangères

En application de la norme IAS 21, les opérations libellées en monnaies étrangères sont initialement converties en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction.

A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires exprimés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change à cette même date. Toutes les différences de change dégagées à cette occasion sont comptabilisées au compte de résultat en « autres produits et charges financiers ».

1.7.2 États financiers libellés en monnaies étrangères

Les comptes des sociétés exprimés en devises étrangères, sont convertis en euros de la manière suivante :

- Les postes du bilan sont convertis en euros au taux de clôture, à l'exception des capitaux propres qui sont maintenus au taux historique.
- Les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de l'exercice.
- L'écart résultant de l'utilisation de ces différents taux est inclus dans les capitaux propres consolidés au poste « Ecarts de conversion » et n'affecte pas le résultat.

1.8 Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 « immobilisations incorporelles », seuls les actifs incorporels dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs iront au groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les actifs incorporels comptabilisés en immobilisations incorporelles sont principalement des logiciels.

1.8.1 Frais de développement

Conformément à la norme IAS 38, les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, à l'exception des frais de développement inscrits en immobilisations lorsque les conditions d'activation répondant strictement aux critères suivants sont réunies :

- intention et capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- probabilité que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront au groupe
- coût de cet actif évaluable avec fiabilité.

Dans le cas spécifique des logiciels, les frais de développement de logiciels sont ceux encourus pendant les phases de programmation, de codification et de tests. Les dépenses encourues préalablement (phases de planification de la conception, de définition du produit et de définition de l'architecture du produit) sont comptabilisées en charges.

Ces frais de développement sont amortis sur la durée de vie estimée des projets concernés. Pour les logiciels, la durée de vie est déterminée comme suit :

- si le logiciel est utilisé en interne, sur la durée de vie probable d'utilisation,
- si le logiciel est à usage externe, selon les perspectives de vente, de location ou de toute autre forme de commercialisation.

1.8.2 Immobilisations acquises

Les actifs incorporels acquis par le groupe Umanis sont également comptabilisés à leur coût historique d'acquisition minoré des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles.

1.8.3 Dépenses ultérieures à la première inscription

Les dépenses ultérieures relatives aux actifs incorporels sont comptabilisées à l'actif lorsqu'elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif spécifique auquel elles se rapportent, et que ce coût peut être évalué et attribué à l'actif de façon fiable.

1.8.4 Amortissements

- Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par le groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.
- En règle générale l'amortissement des logiciels informatiques est pratiqué sur une durée de 3 ans selon le mode linéaire à l'exception d'un logiciel spécifique dont la durée d'utilisation est de 4 ans.
- Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur (Voir note « Dépréciation des actifs »).

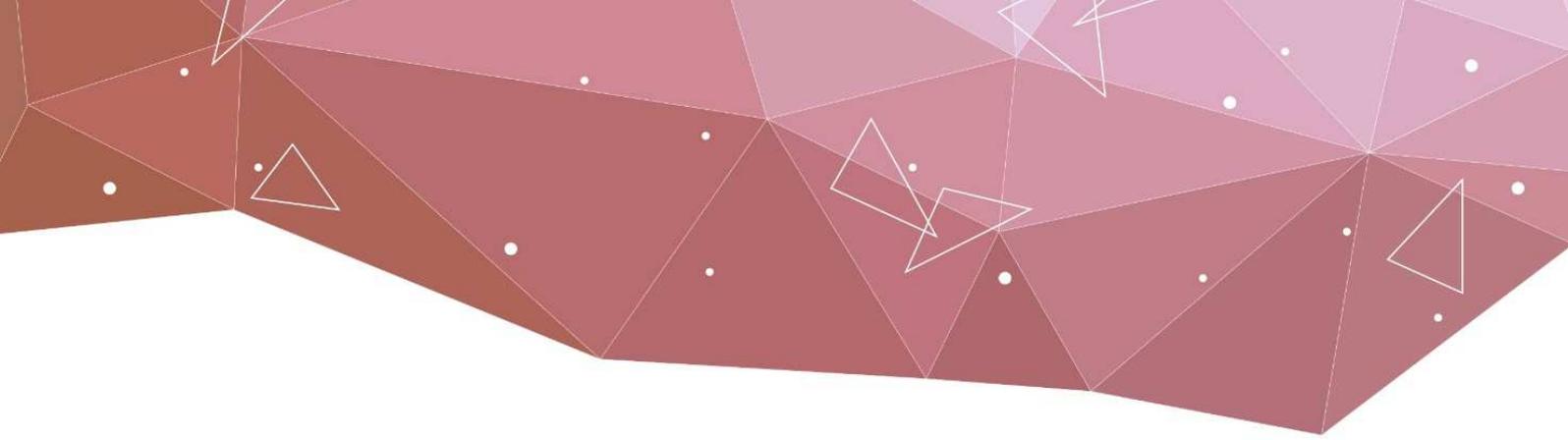
1.9 Goodwill

Les goodwills représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres de participation et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition. Ils sont inscrits à l'actif du bilan.

Les goodwills ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Les dépréciations relatives aux goodwills ne sont pas réversibles.

La méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables de chacune des divisions opérationnelles du groupe (cf note 1.6), aux actifs nets correspondants (y compris goodwills). Ces valeurs recouvrables sont essentiellement déterminées à partir des projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation et d'une valeur terminale. Les hypothèses retenues en termes de variation du chiffre d'affaires et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données du marché disponibles pour chacune des divisions opérationnelles ainsi qu'à leurs budgets validés en conseil d'administration.

Compte tenu d'une réorganisation intervenue au cours du premier semestre 2016, l'activité ESN (Consulting en 2015) comprend, en 2016, l'Infrastructure et la Business Intelligence.



1.9.1 Unités Génératrices de Trésorerie (UGT)

Afin de correctement apprécier les éventuelles pertes de valeur Umanis a déterminé 3 Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) correspondant à chacune de ses branches d'activité. Les trois UGT ainsi déterminées sont : ESN, Centre d'appel et Computer. Les goodwill du groupe sont concentrés sur l'UGTESN qui fait l'objet de tests. La détermination de la juste valeur de l'unité se fait selon la méthode des Discounted Cash Flows.

1.10 Immobilisations corporelles

1.10.1 Principes d'évaluation

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût historique d'acquisition minoré des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composantes significatives ayant des durées d'utilité différentes, ces dernières sont comptabilisées séparément.

Les coûts d'entretiens et de réparations sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

1.10.2 Remplacement ou renouvellement d'une composante d'immobilisation

Les dépenses relatives au remplacement ou renouvellement d'une composante d'immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est éliminé.

Les autres dépenses ultérieures relatives à une immobilisation corporelle sont comptabilisées à l'actif lorsqu'elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif au-dessus de son niveau de performance défini à l'origine.

Toutes les autres dépenses ultérieures sont comptabilisées directement en charges dès qu'encourues.

1.10.3 Contrats de location-financement

Les opérations réalisées au moyen d'un contrat de crédit-bail ou de location-financement sont traitées conformément à IAS 17 selon des modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat (cf note 1.12 Contrats de location).

Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux cités et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte.

1.10.4 Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire appliqué, sur les durées d'utilisation estimées suivantes :

Types d'immobilisations	Durées
Installations techniques et outillages	10 ans
Agencements, aménagements divers	5 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans / 5 ans
Mobilier	8 ans / 10 ans

1.11 Dépréciation des actifs

Les goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs », au moins une fois par an à la clôture des exercices ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Les tests annuels sont effectués au cours du quatrième trimestre.

Les autres actifs immobilisés autres que les stocks, les actifs d'impôts différés, les actifs relatifs aux avantages du personnel et les actifs financiers compris dans le champ d'IAS 32 et 39 sont également soumis à un test de perte de valeur chaque fois que les événements, ou changements de circonstances, indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable.

1.11.1 Valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif isolé, c'est-à-dire qui ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles d'autres actifs, est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est basée sur l'actualisation de flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation de l'actif (ou groupe d'actifs), et de sa sortie *in fine*. Le taux d'actualisation est le taux avant impôt reflétant l'appréciation actuelle du marché, de la valeur temps et les risques spécifiques à l'actif. C'est le taux de rendement que des investisseurs demanderaient s'ils avaient à choisir un placement dont le montant, l'échéance et les risques seraient équivalents à ceux de l'actif considéré.

La juste valeur diminuée des coûts de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou groupe d'actifs), dans des conditions de concurrence normale, diminué des coûts directement liés à la cession.

1.11.2 Pertes de valeur

Les pertes de valeur minorent le résultat de l'exercice au cours duquel elles sont constatées.

Les pertes de valeur comptabilisées les années précédentes sont reprises, lorsque l'on constate un changement dans les estimations utilisées, à l'exception de celles comptabilisées pour un goodwill qui sont considérées comme définitives.

La valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur n'excède jamais la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette d'amortissement ou de dépréciation) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

1.11.3 Taux D'actualisation

Les cash flows futurs déterminés à horizon 5 ans et la valeur terminale calculée par la méthode Gordon Shapiro font l'objet d'une réactualisation au taux de 9.30 % correspondant au WACC (weighted average cost of capital) déterminé par le groupe. Ce taux est conforme à ceux retenus par les entreprises de notre secteur d'activité.

1.12 Contrats de location

1.12.1 Location-financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les critères d'appréciation de ces contrats sont fondés notamment sur :

- le rapport entre la durée de location des actifs et leur durée de vie
- le total des paiements futurs rapporté à la juste valeur de l'actif financé
- l'existence d'un transfert de propriété à l'issue du contrat de location
- l'existence d'une option d'achat favorable
- la nature spécifique de l'actif loué.

Les biens faisant l'objet de la location sont alors comptabilisés en immobilisations et une dette financière d'un montant équivalent est constatée. Chaque échéance de versement est ventilée entre une charge d'intérêts et le remboursement de la dette financière.

Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation ou, lorsqu'elle est plus courte, sur la durée du contrat de location correspondant.

1.12.2 Location simple

Les contrats de location ne possédant pas les caractéristiques d'un contrat de location-financement sont enregistrés comme des contrats de location opérationnelle et seuls les loyers sont enregistrés en résultat.

Umanis n'a souscrit aucun contrat de location significatif.

1.13 Clients et autres débiteurs

Les créances commerciales et autres créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées, le cas échéant, en fonction des risques d'irrecouvrabilité évalués au cas par cas.

1.14 Cessions de créances et emprunts garantis

Les créances cédées à des tiers par le biais d'affacturage sont sorties de l'actif du groupe lorsque l'essentiel des risques et avantages qui leur sont associés sont également transférés à ces tiers.

Selon le contrat d'affacturage conclu à la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2013, les garanties accordées diffèrent selon la nature de la prestation réalisée, facturée et donc cédée :

- *Si la facture concerne une prestation réalisée sans recours à de la sous-traitance les garanties accordées permettent de considérer que le transfert de risque aux cessionnaires est complet et total.*
 - *Les créances de cette catégorie ne sont plus conservées à l'actif et il n'y a aucun emprunt garanti au passif pour le montant du financement octroyé.*
- *Si la facture concerne une prestation réalisée avec recours à de la sous-traitance les garanties accordées ne permettent pas de considérer que le transfert de risque aux cessionnaires est réel.*

Les créances de cette catégorie sont conservées à l'actif et un emprunt garanti est inscrit au passif pour le montant du financement octroyé par l'entité.

1.15 Stocks

Les matières premières et fournitures sont évaluées au plus faible du coût d'achat (selon la méthode du coût moyen pondéré) et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation des matières premières et des autres éléments stockés tient compte des dépréciations liées à l'obsolescence des stocks à rotation lente.

1.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires. Les équivalents de trésorerie comprennent les SICAV et dépôts à terme qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme (d'une durée inférieure à 3 mois) et ne présentent pas de risque significatif de pertes de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. La valorisation des placements à court terme est effectuée à la valeur de marché à chaque clôture.

1.17 Autres actifs financiers

Les actifs financiers comprennent les titres de participation des sociétés non contrôlées ou bien contrôlées, mais non consolidées en raison de leur caractère non significatif, les prêts et les autres dépôts et cautionnements.

Ces actifs sont présentés en actifs non courants, excepté ceux présentant une échéance inférieure à 12 mois à la date de clôture, qui sont classés en actifs courants ou en équivalent de trésorerie selon les cas.

- Les titres de participation des sociétés non consolidées représentent une part marginale des Autres actifs Financiers.
- Les prêts et les autres dépôts et cautionnements, ayant une échéance fixée supérieure à un an que le groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à échéance, sont classés en tant qu'actifs non courants. Ils sont évalués au coût amorti, diminué des éventuelles pertes de valeur comptabilisées en résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation du fait d'un événement intervenu après la comptabilisation initiale de l'actif.
- Les autres actifs financiers sont classés comme disponibles à la vente et sont comptabilisés à leur juste valeur. Les gains ou pertes résultant de cette évaluation sont directement inscrits en capitaux propres jusqu'à ce que l'actif financier soit réalisé.

1.18 Capital potentiel

1.18.1 Paiements fondés sur des actions

Le groupe Umanis dispose de plans d'options de souscription et/ou d'achat d'actions.

Les options de souscription et/ou d'achat d'actions ont été émises à des cours avantageux à la date de leur attribution. Ces plans ayant tous été octroyés avant le 7 novembre 2002, les coûts liés à ces avantages ne sont pas comptabilisés au compte de résultat. Le détail des plans d'attribution d'options est présenté en note 14.

Concernant les décisions d'attribution de Bons de Souscription de Parts et de Créateurs d'Entreprise (BSPCE), Bons de Souscription d'Actions (BSA) il convient de se reporter au tableau récapitulatif figurant à la note 14.3

L'ensemble des plans octroyés par la société sont traités conformément à IFRS 2.

1.19 Emprunts portant intérêts

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés à leur valeur nominale d'origine, diminuée des coûts de transaction y afférent.

Il convient de préciser que les frais d'émission d'emprunts sont étalés sur la durée de l'emprunt selon la méthode du coût amorti.

1.20 Avantages du personnel

1.20.1 Retraites

Le groupe n'est engagé que sur les régimes de base et des régimes à cotisations définies, il comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

1.20.2 Indemnités de Fin de Carrière

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière sont provisionnés au bilan.

Les régimes à prestations définies concernent les avantages postérieurs à l'emploi qui garantissent à certaines catégories de salariés des ressources complémentaires pour lesquelles le groupe Umanis est engagé. Ces engagements font l'objet d'un calcul de provision, effectué en estimant le montant des avantages que les employés auront accumulés en contrepartie des services rendus.

Au sein du groupe, les régimes à prestations définies correspondent aux indemnités de départ en retraite.

L'évaluation des engagements d'indemnités de départ en retraite est conforme à la norme IAS 19 révisée.

Celle-ci consiste à se baser sur les indemnités qui seront versées aux salariés au moment probable de leur départ en retraite en tenant compte de la pyramide des âges, du taux de rotation du personnel et de la table de mortalité. Les montants obtenus sont revalorisés en fonction d'hypothèses d'inflation et de promotion et actualisés pour tenir compte de la date à laquelle les indemnités seront effectivement versées. Ces hypothèses sont détaillées Note 18.

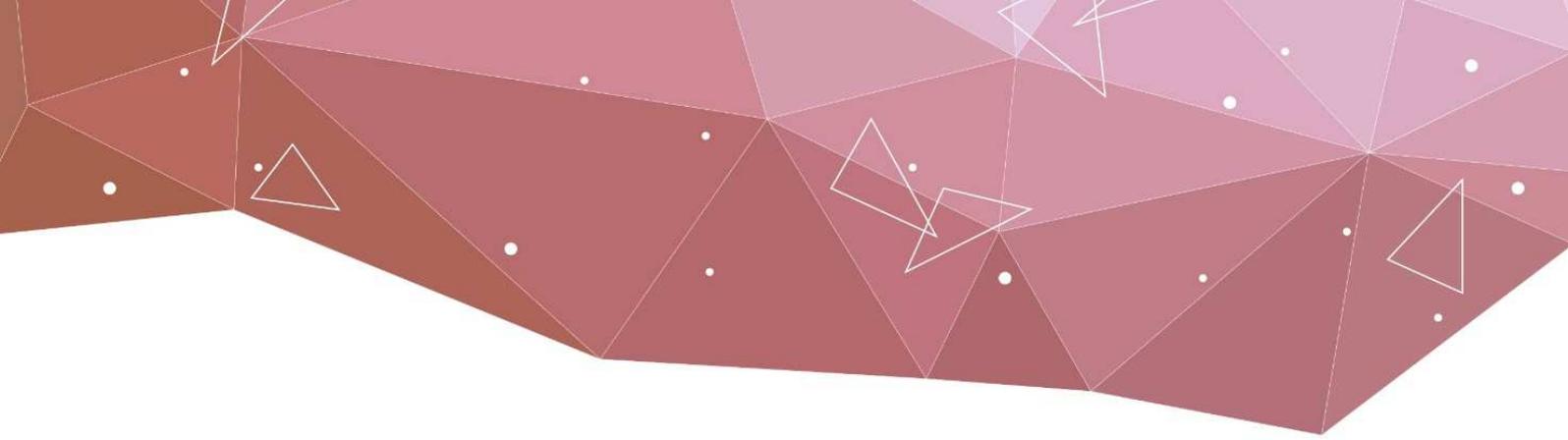
Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont portés en capitaux propres.

Le groupe n'a pas contracté d'engagement en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités ou d'allocations en raison de départs à la retraite ou d'avantages similaires à l'égard de son personnel autres que les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière prévus par la convention collective Syntec.

Le calcul de l'engagement est effectué semestriellement selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements sont réajustées chaque année en fonction des conditions économiques de l'exercice. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Les principales hypothèses retenues pour l'établissement de ces calculs sont les suivantes :

- 
- *Le taux d'actualisation utilisé à la date de clôture est cohérent avec le taux de rendement des emprunts obligataires d'Etat.*
 - *La provision d'indemnité de fin de carrière consiste à estimer les indemnités qui seront versées aux salariés au moment probable de leur départ en retraite en tenant compte de la pyramide des âges, du taux de rotation du personnel et de la table de mortalité. Les montants obtenus sont revalorisés en fonction d'hypothèses d'inflation et de promotion et actualisés pour tenir compte de la date à laquelle les indemnités seront effectivement versées.*
 - *On note par ailleurs qu'aucune provision d'indemnité de fin de carrière n'a été constatée pour les filiales espagnole (55 salariés), luxembourgeoise (13 salariés) et marocaine (113 salariés), l'engagement étant peu significatif compte tenu de la taille de ces entités et des obligations légales locales.*

1.20.3 Autres avantages du personnel

Dans le cas où une société accorde des avantages certains à ses salariés, ces avantages doivent être évalués et provisionnés dans les comptes de la société par le biais d'une provision pour risques et charges.

Umanis n'accorde pas, à ce jour, d'autres avantages du personnel au sens de la norme IAS19.

1.21 Provisions

Des provisions pour risques et charges sont constituées, conformément à la norme IAS 37, lorsque le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'il devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Les provisions donnent lieu à actualisation lorsque l'effet temps est significatif.

1.22 Fournisseurs et autres créditeurs

L'ensemble des dettes est enregistré au coût d'achat historique.

Après leur comptabilisation initiale, le groupe Umanis évalue au coût amorti tous les passifs financiers autres que ceux détenus à des fins de transactions.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la dette correspond à la valeur actuelle des dépenses attendues que l'on pense nécessaire pour régler l'obligation. La dette est donc actualisée et sa valeur comptable augmente à chaque exercice pour refléter l'écoulement du temps. Cette augmentation est comptabilisée en charges financières.

1.23 Impôts différés

Des impôts différés sont calculés sur les différences temporaires provenant de l'écart entre la base fiscale et la valeur comptable des actifs et passifs, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable et en fonction d'un échéancier fiable de reversement.

Les différences sont temporaires lorsqu'elles doivent s'inverser dans un avenir prévisible.

La base fiscale dépend des règles fiscales en vigueur dans chacun des pays concernés. Conformément à la méthode du report variable, les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsqu'il apparaît plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures.

Conformément à la norme IAS 12 Impôts, les actifs et passifs d'impôt ne sont pas actualisés.

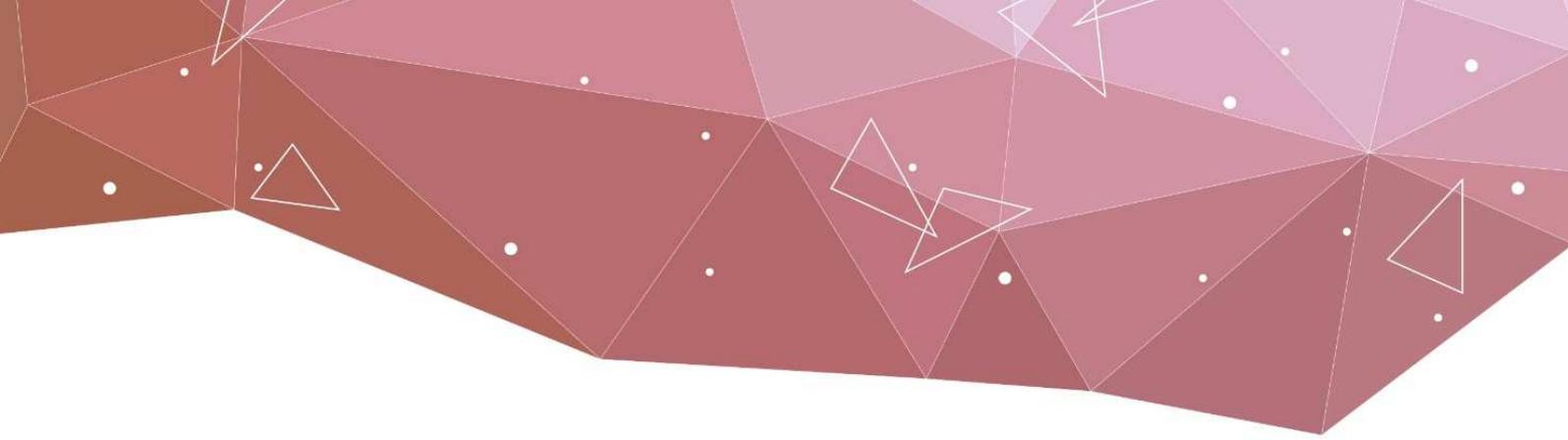
Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ses actifs, il est notamment tenu compte des prévisions des résultats fiscaux futurs.

Les impôts différés, actifs ou passifs, sont compensés entre eux au niveau de chaque entité fiscale et sont portés pour leur montant net, au passif ou à l'actif. A ce titre, un périmètre d'intégration fiscale est en vigueur dans le groupe composé des sociétés : Umanis Sa (tête d'intégration fiscale), Umanis Managed Services, Umanis Consulting, Umanis Institut, Umanis Computer et Ums Courtage. Ces sociétés sont intégrées fiscalement dans le cadre de l'article 223 A du Code Général des Impôts. Elles constituent, de ce fait, une entité fiscale unique.

1.24 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est égal à l'ensemble des produits des activités courantes des sociétés intégrées.

- Prestations de services, Contrats à long terme et Achats Revente (153 326 K€)
 - Prestations en régie :
 - Le chiffre d'affaires des prestations en régie est reconnu au fur et à mesure de la réalisation des prestations.
 - Prestations en mode projet :
 - Les produits afférents aux prestations de services dans le cadre de contrats à long terme sont enregistrés en fonction de l'avancement de la prestation. L'avancement est évalué sur la base des travaux exécutés à la date de clôture.
 - Les revenus ne sont pas comptabilisés lorsqu'il subsiste une incertitude significative quant au recouvrement du prix de la prestation.
- Autres prestations
 - Les autres prestations de services sont comptabilisées lors de la réalisation.



1.25 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du groupe, ces produits et charges étant récurrents. Il inclut également les produits ou charges non usuels qui résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

1.26 Instruments financiers dérivés

Ni la société ni ses filiales n'ont eu recours à de nouveaux instruments financiers. La société et ses filiales facturent et achètent dans la devise de chaque pays et ne prennent donc pas de risque de change. Il n'y a pas de couverture de change.

Seuls les instruments de couverture de change sont concernés par ce paragraphe.

1.27 Résultat par action

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social, corrigées, le cas échéant, des détentions par le groupe de ses propres actions.

Le résultat dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments donnant un accès différé au capital de la société consolidante, qu'ils soient émis par celle-ci ou par une de ses filiales.

La dilution est déterminée instrument par instrument, compte tenu des conditions existantes à la date de clôture. Par ailleurs, le résultat net est ajusté afin d'éliminer les effets financiers nets d'impôt correspondant aux instruments dilutifs.

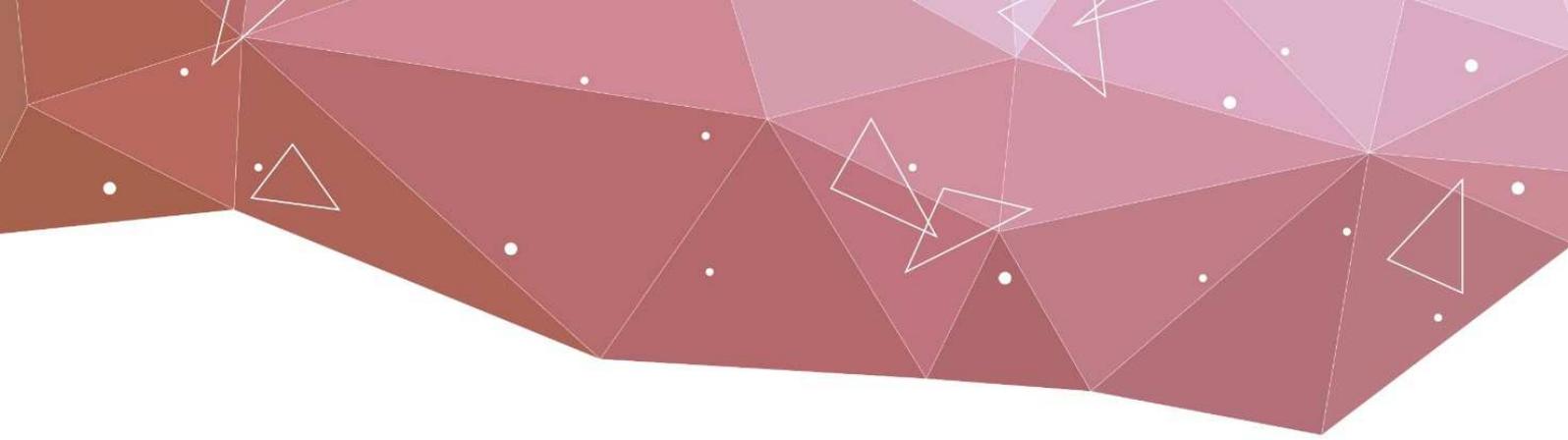
2 FAITS MAJEURS DE LA PERIODE

2.1 Financement externe

- **Conclusion d'une convention de prêt relais avec la Palatine et la BNP**

UMANIS a conclu le 30 mars 2016 avec les banques Palatine et BNP Paribas un prêt relais d'un montant maximum de 4.000.000 d'euros, dans l'attente de la mise en place du crédit à Moyen Terme de 4 200 000€ consenti par BPI France Financement.

Ce contrat de prêt à moyen terme a été conclu le 27 juin 2016 avec BPI France Financement pour 4 200 000€ sur 7 ans (jusqu'au 30/06/2023) incluant 2 années de franchise de remboursement de capital (premier



versement le 30/09/2018). Les intérêts, dus dès la période de différé d'amortissement du capital (TEG : 2,63% l'an soit un taux de période de 0.66%), seront payés trimestriellement à terme échu.

- **Contrats de crédit de croissance externe et suretés consenties**

Dans le cadre du financement de futures opérations de croissance externe, la Société a conclu le 28 septembre 2016 avec les Banques (Banque Palatine, BNP PARIBAS, BCMNE et CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE ILE DE FRANCE) un contrat de crédits ayant pour objet l'octroi de deux crédits distincts : le premier étant un crédit de croissance externe confirmé d'un montant de 20.000.000 euros, aux fins de financer les opérations de croissance externe et le second un crédit de croissance externe additionnel non confirmé d'un montant de 8.000.000 euros.

Ces prêts sont conclus pour une durée de 6 ans remboursables en 12 échéances semestrielles (premier versement le 30/06/2017).

Le taux d'intérêt annuel applicable à ces prêts est le taux EURIBOR 3mois majoré de la marge fixe qui s'élève à 2,75%.

La périodicité de paiement des intérêts est semestrielle (30 juin et 31 décembre).

En garantie de toutes obligations de paiement et de remboursement en principal, intérêts, de toutes commissions et de tous frais et accessoires et sommes quelconques dus ou qui seront dus par la Société au titre desdits crédits, la société a consenti au profit des banques prêteuses :

- le nantissement de son fonds de commerce (en ce compris tout établissement secondaire de la Société ainsi que les marques « Umanis » et « Umanis Computer »)
- le nantissement de 100 % des titres financiers des sociétés UMANIS MANAGED SERVICES et UMANIS COMPUTER détenus par la Société.
- Nantissement de la totalité des actions CELLA INFORMATIQUE composant le capital de la société.

- **Conclusion d'une convention de prêt relais avec la Banque Palatine**

Dans le cadre du financement de l'acquisition du groupe CELLA, la Société a conclu le 14 décembre 2016 avec la Banque Palatine une Convention de Prêt Relais d'un montant de huit millions cent mille euros (8.100.000) qui est venu en complément du contrat de crédits de croissance externe confirmé notamment pour le paiement des frais afférents.

- **Covenants**

La Dette Senior contractée en 2016 à l'occasion de l'acquisition des sociétés formant le Groupe Cella est assortie de covenants.

Ces covenants exigent le respect des ratios financiers suivants :

- R2 : ratio de levier (dettes financières nettes consolidées/EBITDA)
- R1 : ratio de cash cover (cashflow Net consolidé/service de la dette consolidée)

Les résultats des calculs des ratios sont les suivants :

- R1 : 2,08 pour un seuil contractuel minimal de 1

- R2 : 0,953 pour un seul contractuel maximal de 2,7

Au 31 décembre 2016 les résultats des calculs sont donc satisfaisants. Le groupe respecte les covenants.

- **Lignes BPI**

La Société Umanis ayant obtenu un préfinancement des CIR 2010 et 2011 à hauteur de 90% des demandes, celle-ci va devoir rembourser à BPI la différence avec les montants validés par l'Administration Fiscale. A cet effet, un contrat de prêt à moyen terme a été conclu avec BPI pour 4,2m€ sur 7 ans incluant 2 années de franchise de remboursement de capital (4,32% d'intérêts). S'agissant des autres avances BPI sur CIR, leur montant total sera classé dans la partie court- terme des dettes financières consolidées.

L'hypothèse de continuité d'exploitation a été retenue par le conseil d'administration pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2016 compte tenu des éléments suivants :

La société bénéficie de lignes de crédits auprès de la BPI dans le cadre du préfinancement des demandes de CIR. Au 31 décembre 2016 la société bénéficie ainsi d'un crédit de l'ordre de 5,8m€. Ces lignes ont été accordées sur la base d'échéances d'un an renouvelables.

2.2 Opérations sur le capital

- **Offre publique de Rachat (Opra)**

Afin d'apporter une réponse favorable à la recherche de liquidité de certains des actionnaires, la Société, sur décision du conseil en date du 7 juillet 2016, a proposé de racheter 330.000 de ses propres actions à un prix de 20 euros par action dans le cadre d'une offre publique de rachat en vue de leur annulation, en application des articles L. 225-204 et L. 225.207 du Code de commerce.

L'offre qui a débuté le 1^{er} septembre 2016, après autorisation de l'Assemblée Générale extraordinaire qui s'est tenue le 26 août 2016, s'est clôturée le 19 septembre 2016. Elle a représenté une prime de 16,6 % par rapport au cours de clôture du 7 juillet 2016 et une prime de 29,9 % par rapport au cours moyen pondéré des 120 jours de négociation précédant cette date.

Cette offre a fait l'objet d'une décision de conformité de l'AMF en date du 26 juillet 2016.

A la date de clôture, 173.246 actions représentant 8,95% du capital social et 7,05% des droits de vote ont été apportées à l'Offre, représentant un taux de réponse d'environ 52%.

- **Réduction de capital par annulation des actions rachetées dans le cadre de l'Opra**

Le Conseil d'administration du 26 septembre 2016 ayant pris connaissance des résultats de l'Offre Publique de Rachat d'Actions, a décidé, conformément à l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie le 26 août 2016, de réduire son capital social de 190 570,60 euros par voie d'annulation des 173.246 actions rachetées dans le cadre de l'Offre Publique de Rachat.

- **Réduction de capital par annulation des actions auto détenues par la société**

Conformément aux objectifs du programme arrêtés par l'assemblée générale le conseil d'administration du 26 septembre 2016 a décidé de procéder à la réduction du capital social de la Société par annulation des 56.857 actions détenues en propre par la Société pour un montant de 62.542,70 euros, soit une valeur nominale unitaire de 1,10 €.

La différence entre le prix d'achat des actions et leur valeur nominale sera imputée sur le poste prime d'émission.

- **Exercice de bons de souscription d'actions et augmentation de capital corrélative**

Le conseil d'administration du 27 décembre 2016 a pris acte de l'exercice par Monsieur Laurent Piepszownik, Président Directeur Général de la Société, de l'exercice de 14.100 BSA donnant droit à la souscription de 14.100 actions de la Société au prix unitaire de 7,10 euros, soit un montant total de 100.110 euros.

Le capital social de la Société a ainsi été augmenté de 15.510 euros par l'émission de 14.100 actions nouvelles de 1,10 euro de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie, intégralement souscrites et entièrement libérées pour partie par compensation avec une créance qu'il détient sur la Société et pour une autre partie par versement en numéraire.

- **Réduction de capital par annulation des actions auto détenues par la société**

Conformément aux objectifs du programme de rachat d'actions arrêtés par l'assemblée générale du 23 juin 2015 le conseil d'administration du 27 décembre 2016 a décidé de procéder à la réduction du capital social de la Société par annulation des 24.564 actions détenues en propre par la Société pour un montant de 27.020,40 euros, soit une valeur nominale unitaire de 1,10 €.

La différence entre le prix d'achat des actions et leur valeur nominale sera imputée sur le poste prime d'émission.

2.3 Acquisition du Groupe Cella

2.3.1 Présentation de l'opération

En date du 14 décembre 2016, la Société a procédé à l'acquisition de 100 % des actions de la société CELLA INFORMATIQUE, laquelle détient directement et indirectement les sociétés EOS ITS et NESSEL.

Le groupe CELLA a pour activité des prestations de services informatiques dans les domaines aussi bien fonctionnels (Business Intelligence, expertise banque/assurance/monétique, le digital) que technique (ingénierie, infrastructure, qualité logicielle).

L'objectif de cette opération est de permettre au Groupe UMANIS d'assurer son développement et d'atteindre une taille critique sur le marché des prestations de services informatiques.

Cette opération a été réalisée pour un prix de cession de 20.000.000 € (vingt millions d'euros) auquel s'est ajouté le montant de la trésorerie nette arrêté au 30/11/2016 et augmenté le cas échéant d'un complément de prix au titre du redressement fiscal en cours.

L'Acquisition a été financée en utilisant partiellement la ligne de crédit validée par les banques prêteuses (Banque Palatine, BNP PARIBAS, BCMNE et CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE ILE DE FRANCE).

En garantie de toute obligations de paiement et de remboursement en principal, intérêts, de toutes commissions et de tous frais et accessoires et sommes quelconques dus ou qui seront dus par UMANIS au titre de l'utilisation pour l'acquisition du groupe CELLA, du crédit de croissance externe confirmé, il a été consenti par UMANIS aux banques prêteuses en sus des nantissements décrits en note 2.1, le nantissement des 4.000 actions composant le capital social de la société CELLA INFORMATIQUE détenues par UMANIS SA.

Le goodwill, d'un montant de 19 500k€, a été affecté à l'UGT ESN.

2.3.2 Présentation des principaux impacts de l'opération sur les comptes

Le groupe Cella a été acquis fin décembre 2016. De ce fait, sa contribution aux comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 se limite au bilan.

Afin de faciliter le comparatif du 31 décembre 2016 versus 31 décembre 2015, nous vous présentons ci-après les impacts sur les principaux agrégats au bilan de cette acquisition.

ACTIF (en milliers d'euros)	31/12/2016
Goodwills	19 501
Créances et autres actifs financiers à long terme	657
Impôts différés actifs	159
Actifs non courants	20 316
Stocks	
Clients et comptes rattachés	2 065
Autres actifs courants	2 056
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 934
Actifs courants	16 055
PASSIF (En milliers d'euros)	31/12/2016
Passifs non courants	541
Autres provisions courantes	524
Passifs financiers courant	211
Fournisseurs et comptes rattachés	1 070
Impôt courant exigible	29
Autres dettes courantes	6 408
Passifs Courants	8 783

2.4 Autres opérations sur participations

- **Création d'une filiale Indemniflight**

La société INDEMNIFLIGHT a été constituée le 24/03/2016. Elle est majoritairement détenue par les dirigeants mandataires sociaux d'UMANIS et par UMANIS à hauteur de 15%.

Son capital social est de 65.000 euros et son siège social est situé au siège social de la société UMANIS à Levallois-Perret.

INDEMNIFLIGHT a pour activité principale d'obtenir auprès de Compagnies aériennes une indemnisation pour le compte de ses clients qui auraient subi un retard ou une annulation de vol.

- **Liquidation de Beqom Spain**

La filiale espagnole beqom Spain détenue à hauteur de 60 % par la société beqom International et à hauteur de 40 % par la société UMANIS a été mise en liquidation en date du 17 mai 2016 par l'Assemblée Générale des associés à l'unanimité, le développement attendu ne s'étant pas réalisé et, de fait, l'exploitation n'ayant dégagé aucune rentabilité. Monsieur Morell Fuestes a été désigné par l'Assemblée en qualité de liquidateur. Il doit proposer des solutions de liquidation aux associés pour radier la société après avoir soldé ce passif.

- **Fusions Groupe Hélice, Hélice et Texia**

En date du 12 mai 2016, après consultation des instances représentatives du personnel le Conseil d'Administration de la société Umanis SA a décidé la fusion absorption, placée sous le régime des fusions simplifiées :

- *De la société Hélice au profit de la société Groupe Hélice*
- *De la société Groupe Hélice au profit de la société Umanis SA*
- *De la société Texia au profit de la société Umanis SA*

A l'issue du délai d'opposition des tiers venu à expiration le 30 juin 2016, les fusions sont devenues définitives.

Ces fusions ont eu un effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2016.

En conséquence, la société Umanis SA succède ainsi aux droits et obligations des sociétés du Groupe Hélice, Hélice et Texia et l'ensemble des engagements antérieurement souscrits par les sociétés Groupe Hélice, Hélice et Texia ont été repris dans leur intégralité par la société Umanis SA.

2.5 Transactions entre parties liées

- **Transactions entre parties liées**

La SCI 7/9 Paul Vaillant Couturier détenue majoritairement par les mandataires sociaux d'Umanis SA, est propriétaire d'un immeuble de bureaux, 7/9 Paul Vaillant Couturier à Levallois-Perret, qu'elle loue à Umanis SA. Umanis SA a enregistré dans ses charges au 31 décembre 2016 un montant de 938k€ facturé par la SCI 7/9 Paul Vaillant Couturier au titre des loyers et des charges de l'année 2016.

La société AMAYAS détenue majoritairement par les mandataires sociaux d'Umanis Sa, est à la fois cliente et fournisseurs de Umanis SA. Umanis a enregistré dans ses charges au 31 décembre 2016 un montant de 715K€ facturé par la société AMAYAS. Umanis SA a enregistré dans ses produits un montant de 332K€ facturé à la société AMAYAS.

La société HARINGTON Technologie détenue majoritairement par les mandataires sociaux d'Umanis Sa, est à la fois cliente et fournisseur de Umanis SA. Umanis a enregistré dans ses charges au 31 décembre 2016 un montant de 1 086K€ facturé par la société HARINGTON Technologies. Umanis SA a enregistré dans ses produits un montant de 1 188K€ facturé à la société HARINGTON Technologies.

- **Nouveau Bail entre Umanis et Amayas Consulting**

Après avoir pris à bail les nouveau locaux acquis par la « SCI Jules Guesde 2 » UMANIS a sous loué ces locaux à la société AMAYAS CONSULTING au moyen d'un bail de sous location en date du 15 janvier 2016.

Les loyers qui sont perçus par UMANIS (78K€ en 2016) font l'objet d'une convention réglementée.

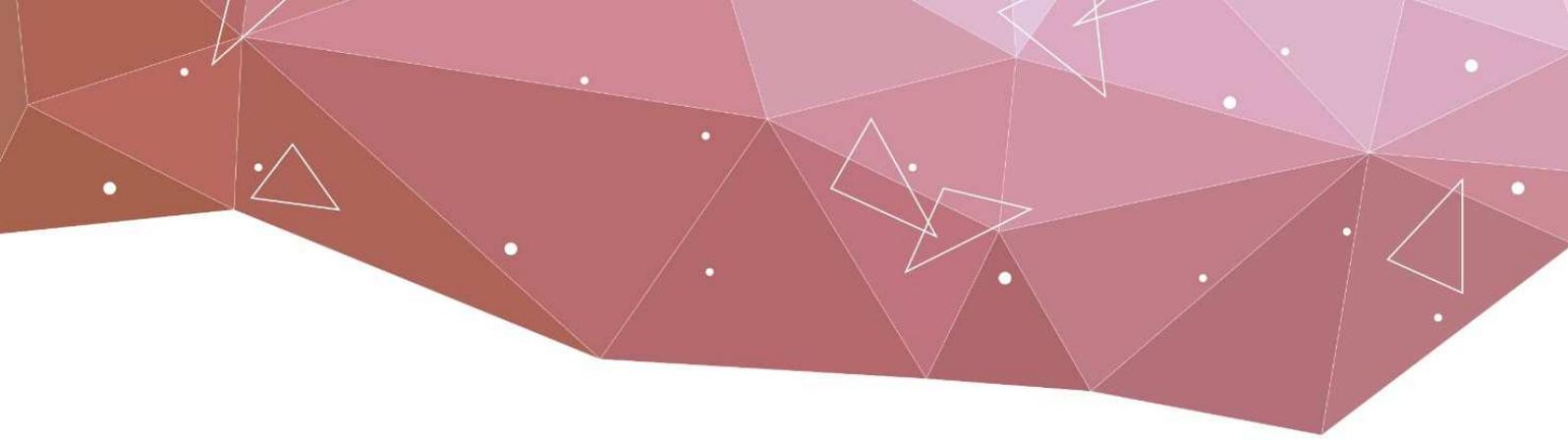
- **Umanis Sa a enregistré dans ses charges et produits différents montants liés aux facturations émises et reçues de ses filiales**

- Chiffre d'affaires : 829 863€
- Charges financières : 231 846€ - Produits financiers : 29 628€
- Charges externes : 8 457 234€

La SCI Lox détenue majoritairement par les mandataires sociaux d'Umanis SA, est propriétaire d'un immeuble de bureaux à Levallois-Perret, qu'elle loue à Umanis SA. Umanis SA a enregistré dans ses charges au 31 décembre 2016 un montant de 123k€ facturé par la SCI LOX au titre des loyers et des charges de l'année 2016.

La SCI Jules Guesde détenue majoritairement par les mandataires sociaux d'Umanis SA, est propriétaire d'un immeuble de bureaux à Levallois-Perret, qu'elle loue à Umanis SA. Umanis SA a enregistré dans ses charges au 31 décembre 2016 un montant de 316K€ facturé par la SCI Jules Guesde au titre des loyers et des charges de l'année 2016.

La SCI Pont de l'Arche détenue majoritairement par les mandataires sociaux d'Umanis SA, est propriétaire d'un immeuble de bureaux à St Avertin, qu'elle loue à Umanis SA. Umanis SA a enregistré dans ses charges au 31 décembre 2016 un montant de 127K€ facturé par la SCI Pont de l'Arche au titre des loyers et des charges de l'année 2016.



La SCI Jules Guesde 2 détenue majoritairement par les mandataires sociaux d'Umanis SA, est propriétaire d'un immeuble de bureaux à Levallois-Perret, qu'elle loue à Umanis SA. Umanis SA a enregistré dans ses charges au 31 décembre 2016 un montant de 420K€ facturé par la SCI Jules Guesde au titre des loyers et des charges de l'année 2016.

3 EVENEMENTS POST CLOTURE

3.1 Fusions des sociétés Cella/Eos et Nessel

En date du 2 mars 2016 a été présenté aux instances représentatives du personnel de la Société le projet de fusion absorption, placée sous le régime des fusions simplifiées :

- *De la société EOS ITS par la société CELLA INFORMATIQUE*
- *De la société NESSEL par la société CELLA INFORMATIQUE*
- *De la société CELLA INFORMATIQUE par la société Umanis SA.*

A l'issue du délai d'opposition des tiers prévu à date le 30 mai 2017, les fusions deviendront définitives. Ces fusions auront un effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2017 sans impact sur les comptes consolidés.

En conséquence, à compter de la date de réalisation définitive des fusions la société Umanis SA succèdera ainsi aux droits et obligations des sociétés absorbées et l'ensemble des engagements antérieurement souscrits par celles-ci seront repris dans leur intégralité par la société Umanis SA.

4 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du groupe Umanis comprend 20 sociétés consolidées. La liste complète et les méthodes de consolidation y afférentes, sont données ci-après.

Nom	Siège	Registre du commerce	Méthode de consolidation	% contrôle	% intérêt
Umanis SA	Levallois - France	RCS 403 259 534	Société mère	Société mère	
Etudes, conseils, formations					
Umanis Consulting SAS	Levallois - France	RCS 434 016 853	Intégration globale	98.53%	98.53%
Umanis Institut	Levallois - France	RCS 501 080 501	Intégration globale	100.00%	100.00%
Umanis Investissement	Levallois - France	RCS 523 432 680	Intégration globale	100.00%	100.00%
Umanis (Italie) SRL	Milan - Italie	RI 332 085	Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis (Belgique) SPRL	Bruxelles - Belgique	RCB 0453216563	Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis (Pologne) Sp Z.o.o.	Varsovie - Pologne	RHB 53551	Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis (Espagne) SL	Madrid - Espagne		Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis (Allemagne) GmbH	Francfort - Allemagne	HRB 48024	Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis (Maroc)	Casablanca - Maroc	108 769	Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis Luxembourg	Luxembourg-Luxembourg	2007-2218818	Intégration globale	100.00%	100.00%
Umanis Computer	Levallois - France	RCS 440 475 226	Intégration globale	100.00%	100.00%
Umanis BPO Maroc	Casablanca-Maroc		Intégration globale	100.00%	100.00%
Beqom	Madrid - Espagne		Mise en équivalence	40.00%	40.00%
Umanis Academy	Casablanca - Maroc		Intégration globale	95.00%	95.00%
Sorties en 2016					
Groupe Helice	Levallois - France	RCS 419 423 082	Intégration globale	100.00%	100.00%
Helice	Levallois - France	RCS 333 634 558	Intégration globale	100.00%	100.00%
Texia	Aix en Provence-France	RCS 398 846 626	Intégration globale	100.00%	100.00%
Entrées 2016					
Cella Informatique	Paris - France	RCS 402 898 597	Intégration globale	100.00%	100.00%
Eos	Paris - France	RCS 434 269 304	Intégration globale	100.00%	100.00%
Nessel	Paris - France	RCS 353 498 777	Intégration globale	100.00%	100.00%
Centre d'appel					
Umanis Managed Services	Levallois - France	RCS 412 719 986	Intégration globale	100.00%	99.91%
Publicité, Communication					
Ums Courtage	Levallois - France	RCS 423 601 657	Intégration globale	100.00%	100.00%

5 INFORMATIONS PAR SEGMENT D'ACTIVITE ET PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

5.1 Informations par activité au 31 décembre 2016

31/12/16	ESN	Centres d'Appel	Computer	Total
Chiffre d'affaires	139 012	7 512	6 801	153 325
Résultat Opérationnel	13 415	408	21	13 844

5.2 Informations par activité au 31 décembre 2015

31/12/15	ESN	Centres d'Appel	Computer	Total
Chiffre d'affaires	134 258	6 687	7 545	148 490
Résultat Opérationnel	4 475	579	227	5 281

Afin de tenir compte du changement de présentation des secteurs opérationnels du groupe l'information par secteurs de l'exercice 2015 a été préparée sous un format identique à celui de 2016.

5.3 Informations par zone géographique au 31 décembre 2016

31/12/16	France	Europe	Monde	Total
Chiffre d'affaires	150 953	2 353	19	153 326
Résultat Opérationnel	17 476	-828	-2 803	13 844

5.4 Informations par zone géographique au 31 décembre 2015

31/12/15	France	Europe	Monde	Total
Chiffre d'affaires	145 084	2 294	1 113	148 490
Résultat Opérationnel	5 379	-921	823	5 281

6 GOODWILLS ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/15	Acquisitions Dotation	Cessions Reprises	Autres variations	31/12/16
<i>Valeurs brutes</i>					
Goodwills	39 628			19 500	59 128
Frais de développement	-				-
Brevets et licences	1 191				1 191
Autres	8 912	157		38	9 107
Total	49 731	157	-	19 538	69 426
<i>Amortissements / Dépréciations</i>					
Goodwills	-9 785				-9 785
Frais de développement	-				-
Brevets et licences	-1 181				-1 181
Autres	-3 193	-369		-34	-3 596
Total	-14 159	-369	-	-34	-14 562
<i>Valeurs nettes comptables</i>					
Goodwills	29 843	-	-	19 500	49 343
Frais de développement	-	-	-	-	-
Brevets et licences	10	-	-	-	10
Autres	5 719	-212	-	4	5 511
Total	35 572	-212	-	19 504	54 864

Tous les goodwill ont été testés en fonction des unités génératrices de trésorerie auxquelles ils sont alloués.

6.1 Détail des goodwills par segment en 2016 et 2015 :

Goodwill :

31/12/16	ESN	Centres d'Appel	Computer	Total
Goodwill	49 343	-	-	49 343

31/12/15	ESN	Centres d'Appel	Computer	Total
Goodwill	29 843	-	-	29 843

Le tableau des goodwill par segment de l'exercice 2015 été préparée sous un format identique à celui de 2016.

6.2 Détail des tests effectués

	Valeur Brute comptable de l'unité en milliers d'Euros à l'ouverture de l'exercice	Dépréciation	Valeur Nette comptable de l'unité en milliers d'Euros	Taux d'actualisation	Période d'actualisation des flux de trésorerie	Taux de croissance	Taux de croissance à l'infini
UGT ESN	59 128	-9 785	49 343	9,30%	5 ans	6	0,00%

La sensibilité des tests de dépréciation à l'évolution à la hausse ou à la baisse d'un point des hypothèses clés n'entraîne pas de dépréciation complémentaire des actifs testés.

7 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/15	Augmentation Dotation	Diminution Reprise	Autres Flux	31/12/16
<i>Valeurs brutes</i>					
Terrains et constructions	4				4
Installations techniques et machines	507	72			579
Acomptes et immobilisations corporelles en cours	-				-
Autres	8 900	871	-12	298	10 057
Total	9 411	943	-12	298	10 640
<i>Amortissements & Dépréciations</i>					
Terrains et constructions	-				-
Installations techniques et machines	-367	-1			-368
Acomptes et immobilisations corporelles en cours	-				-
Autres	-7 084	-591	5	-294	-7 964
Total	-7 451	-592	5	-294	-8 332
<i>Valeurs nettes comptables</i>					
Terrains et constructions	4	-	-	-	4
Installations techniques et machines	140	71	-	-	211
Acomptes et immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-
Autres	1 816	280	-7	4	2 093
Total	1 960	351	-7	4	2 308

8 TITRES DISPONIBLES A LA VENTE

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/16	31/12/15
Titres Civipol	152	152
Autres	14	5
TOTAL	166	157

Valeur brute des titres Civipol = 152 K€ détenus à hauteur de 5,88 %

9 AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/16	31/12/15
Prêts	2 374	2 139
Dépôts et cautionnements	1 913	721
Créances fiscales	6 090	12 717
Autres	-66	-63
TOTAL	10 310	15 514

Umanis estime que la valeur inscrite au bilan des actifs financiers non courants correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Les créances fiscales sont composées :

- de la provision des divers CIR pour 4 475k€
- de la provision nette des divers CICE pour 1 616k€.

Le délai de remboursement d'un CIR et d'un CICE, en cas de validation, est de 3 ans après son dépôt.

10 STOCKS

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/16	31/12/15
Matières premières et marchandises	56	44
TOTAL	56	44

11 CLIENTS

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/16	31/12/15
Créances clients et comptes rattachés	17 357	14 690
Provisions sur créances clients et comptes rattachés	-1 897	-1 544
Créances cédées	1 810	3 106
TOTAL	17 270	16 252

Umanis estime que la valeur inscrite au bilan des créances clients correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

12 CREANCES DIVERSES COURANTES

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/16	31/12/15
Créances sur personnel et organismes sociaux	168	474
Créances sur l'état	8 116	1 612
Avances et acomptes reçus sur commandes	166	690
Autres créances	9 162	6 684
Charges constatées d'avance	1 306	1 560
TOTAL	18 917	11 020

Umanis estime que la valeur inscrite au bilan des diverses créances correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

13 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/16	31/12/15
Valeurs mobilières de placement	5 852	
Disponibilités	20 122	13 585
TOTAL	25 974	13 585
Découverts bancaires	-69	-131
TOTAL	25 906	13 454

Les VMP sont détenues par les sociétés Cella, Eos et Nessel. Ces VMP ont un caractère liquide et peuvent être transformées en liquidité à très court terme.

14 CAPITAUX PROPRES

14.1 Capital social

Le capital social est constitué de 1 695 391 actions d'un nominal de 1,10 euro.

14.2 Écarts de conversion

L'impact des écarts de conversion correspond principalement aux effets de change des devises polonaise et marocaine.

14.3 Informations relatives aux Bons de Souscriptions de Parts de Créateurs d'Entreprise et aux Bons de Souscription d'Actions

14.3.1 Informations relatives aux Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise

L'ensemble des Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise a été attribué aux deux personnes citées ci-dessous en leur qualité de dirigeant.

		Piepszownik		Pouigny		Nombre Total	Exercice
		Nombre	Prix	Nombre	Prix		
Autorisation AGE du 28/06/2005 pour 10 % du capital social	BCE10-05 attribués par le CA du 06/10/05	25 000	14,225	-	-	25 000	90 % à compter du 07/10/2005 10 % à compter du 07/10/2006 Exerçables sans limitation de durée
Autorisation AGM du 29/06/2007 pour 10 % du capital social	BCE 10-07 attribués par le CA du 31/10/07	75 000	10,650	-	-	75 000	90 % à compter du 31/10/2007 10 % à compter du 31/10/2008 Exerçables jusqu'au 31/10/2017
	BCE 05-08 attribués par le CA du 16/05/08	55 242	7,150	-	-	55 242	90 % à compter du 16/05/2008 10 % à compter du 16/05/2009 Exerçables jusqu'au 16/05/2018
Total BCE attribué:		155 242		-		155 242	
Total BCE exercés		-		-		-	
Solde BCE		155 242		-		155 242	

La valeur nominale des actions souscrites est dans tous les cas de 1,10 €.

14.3.2 Informations relatives aux Bons de Souscription d'Actions

Néant

15 RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est le suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/16	31/12/15
Résultat net Part du Groupe	11 925	3 068
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation	1 695 391	1 935 958
Résultat en euros par action	7,03	1,58

Le résultat dilué par action est le suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/16	31/12/15
Résultat net utilisé par la détermination du résultat dilué par action	11 925	3 068
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation retenu pour la détermination du résultat dilué par action	1 695 391	2 105 300
Résultat dilué en euros par action	7,03	1,46

16 PASSIFS FINANCIERS COURANTS

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	31/12/15
Emprunts Divers		
Partie court terme des emprunts divers portant intérêts	14 045	12 692
Emprunt garantis sur créances clients	1 599	3 106
Total	15 644	15 798
Découverts bancaires	69	131
Total	15 713	15 929

La partie court terme des emprunts comprend les emprunts relatifs à l'acquisition du groupe Cella (Voir paragraphe 2.1) ainsi que la partie court terme de l'avance d'un montant de 5 874k€ accordée par BPI en mars 2013 et mai 2014, dans le cadre du préfinancement des CIR.

17 PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS

	Valeur brute	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 5 ans à plus de 5 ans
Emprunts et dettes Financières à long terme	24 455	3 588	3 753	4 173	12 940
Total	24 455	3 588	3 753	4 173	12 940

Les emprunts et dettes sont constitués principalement de la partie long terme de l'emprunt relatif à l'acquisition du groupe Cella.

18 PROVISIONS POUR RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES

La plupart des sociétés comprises dans le périmètre du groupe Umanis correspond à des entités européennes.

Selon les réglementations et usages en vigueur dans chacun des pays concernés, des avantages complémentaires peuvent être accordés au personnel. Lorsque ces avantages sont susceptibles de donner lieu à prestation future pour le groupe, une provision est calculée selon une méthode d'évaluation actuarielle.

En milliers d'euros	31/12/16	31/12/15
Indemnités de départ en retraite	4 564	3 205
TOTAL	4 564	3 205

La charge de l'exercice relative à ces avantages complémentaires est incluse en « charges de personnel » du compte de résultat.

Variation des indemnités de départ en retraite :

En milliers d'euros	31/12/16	31/12/15
Engagement à l'ouverture de l'exercice	3 205	3 102
Variation de la charge à hypothèses constantes	342	371
Ecarts actuariels (révisions des hypothèses de calculs)	476	-267
Acquisitions	541	
Engagement à la clôture de l'exercice	4 564	3 205

19 AUTRES PROVISIONS

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/15	Dotations	Reprises	Variation de Périmètre	31/12/16	Courant au 31/12/2016	Non courant au 31/12/2016
Provisions pour litiges	1 234	563	-582	212	1 427	1 427	
Autres provisions pour risques					-	-	
Autres provisions pour charges	716		-64	311	963	963	
TOTAL	1 950	563	-646	523	2 390	2 390	-

La provision pour litiges de 1 427k€ est constituée de l'ensemble des litiges en cours avec les anciens collaborateurs du groupe. Cette provision est déterminée en accord avec nos avocats et selon le niveau de risque associé à chacune des procédures engagées auprès des conseils des prud'hommes. Le solde ainsi que les autres provisions pour risques concernent des provisions constituées au titre de litiges d'ordre commercial ou fiscal.

20 PASSIFS EVENTUELS

Néant

21 DETTES FOURNISSEURS, IMPOTS ET AUTRES PASSIFS COURANTS

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/16	31/12/15
Fournisseurs	7 907	6 925
Dettes fiscales et sociales	38 863	34 399
Autres dettes	3 265	2 683
Produits constatés d'avance	4 695	3 373
TOTAL	54 730	47 380

Umanis estime que la valeur inscrite au bilan de ces différents passifs financiers courants correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

22 INSTRUMENTS FINANCIERS

22.1 Catégorisation et juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers se ventilent selon les catégories suivantes :

<i>En milliers d'euros</i>	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Instruments dérivés	Dettes	Valeur Au bilan	Juste valeur
Titres des sociétés non consolidées	-	166	-	-	-	166	166
Dépôts et cautionnements, Prêts	-	-	10 310	-	-	10 310	10 310
Clients	-	-	17 270	-	-	17 270	17 270
Autres actifs courants	-	-	18 917	-	-	18 917	18 917
Banques	20 122	-	-	-	-	20 122	20 122
Valeur mobilière de placement	5 852	-	-	-	-	5 852	5 852
TOTAL ACTIF FINANCIER	25 974	166	46 497	-	-	72 637	72 637

<i>En milliers d'euros</i>	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Instruments dérivés	Dettes	Valeur Au bilan	Juste valeur
Emprunts portant intérêts	-	-	-	-	32 675	32 675	32 675
Emprunts garantis sur créances clients	-	-	-	-	-	-	-
Fournisseurs	-	-	-	-	7 907	7 907	7 907
Autres dettes courantes	-	-	-	-	46 823	46 823	46 823
Découverts bancaires	69	-	-	-	-	69	69
TOTAL PASSIF FINANCIER	69	-	-	-	87 405	87 474	87 474

Les principales méthodes d'évaluation et composantes de chacune des catégories d'instruments financiers sont les suivantes :

- Les éléments comptabilisés à leur juste valeur par compte de résultat, c'est à dire les composantes de la trésorerie, sont évalués par référence à un cours coté sur un marché actif.
- Les actifs financiers disponibles à la vente, constitués des titres des sociétés non consolidées, sont comptabilisés à leur juste valeur.
- Les prêts et créances, constitués essentiellement du poste client et des retenues de garantie concédées au factor dans le cadre des cessions de créances sont comptabilisés à leur juste valeur.
- Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés au coût amorti déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- Les découverts bancaires sont comptabilisés à leur juste valeur.
- Les autres passifs sont comptabilisés à leur juste valeur dans le bilan.

23 FACTEURS DE RISQUES

23.1 Risque de crédit

Le risque de crédit est exclusivement limité aux créances clients dont le taux de sinistralité est faible.

UMANIS a un portefeuille clients large et diversifié ce qui lui a permis de n'être que faiblement confronté à des sorties de missions importantes. Le nombre de clients actifs important et la capacité commerciale du groupe UMANIS a permis d'assurer un repositionnement rapide des consultants ayant subi des arrêts de mission.

Les 10 premiers clients du groupe représentent :

<i>En milliers d'euros</i>	2016	2015	2014	2013	2012
Nombre de clients	1 117	884	836	710	750
Chiffre d'affaires des 10 premiers clients	69 756	60 556	54 452	44 565	33 111
10 premiers clients(en %)	45%	41%	39%	38%	38%

En 2016, le Groupe a su remporter de nouveaux clients et pérenniser ses contrats existants auprès des grands donneurs d'ordre (Banque de France, EDF, ERDF, LA POSTE, ENGIE, SAUR, Keolis, CNOSF, CCI RHONE ALPES, ARTE, AEROPORT de Bordeaux, Ministère du Travail, Radio France, GTT, BUT, BUT, HUMANIS, etc.).

L'analyse du solde client est le suivant :

En milliers d'euros	Valeur Comptable	Valeur Comptable dont dépréciées, ni échues à la date de clôture, ni facturées	Valeur Comptable dont ni dépréciées, ni échues à la date de clôture, ni facturées mais en cours de production	Valeur Comptable dont non dépréciées à la date de clôture, mais échues selon les périodes suivantes					
				plus de 360 jours	entre 181 et 360 jours	entre 91 et 180 jours	entre 51 et 90 jours	entre 30 et 60 jours	moins de 30 jours
Créances clients 2016 (Y compris Créances douteuses)	17 270	1 897	14 300	584	16	96	413	1 978	2 476
Créances clients 2015 (Y compris Créances douteuses)	16 252	1 544	14 899	22	7	82	1 305	1 110	482

23.2 Risque de liquidité

Selon la définition donnée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers), le risque de liquidité est caractérisé par l'existence d'un actif à plus long terme que le passif, et se traduit par l'incapacité de rembourser ses dettes à court terme en cas d'impossibilité de mobiliser son actif ou de recourir à de nouvelles lignes bancaires.

Le groupe estime ne pas être exposé à ce risque compte tenu de sa structure financière générale, du niveau de la structure de son actif circulant et de son endettement (qui tient compte des emprunts contractés lors de l'acquisition du groupe Aura), et de sa capacité à mobiliser, le cas échéant, de nouveaux financements.

Le groupe précise que la dette bancaire liée à l'acquisition du groupe Cella est assortie de covenants (voir note 2.1) vis-à-vis du pool bancaire qui exigent le respect de ratios financiers.

Le groupe précise en outre qu'une partie des fonds de réserves et de garanties constitués dans le cadre du contrat d'affacturage sont à disposition du Groupe. Au 31 décembre 2016, ces fonds disponibles s'élèvent à 6 430 K€.

Pour compléter l'information, l'analyse du solde des dettes fournisseurs est transmise ci-dessous au 31/12/2016 et au 31/12/2015.

Analyse du solde des dettes fournisseurs au 31/12/2016

<i>En milliers d'euros</i>	Moins de 31 jours	entre 31 et 60 jours	entre 61 et 90 jours	Plus de 90 jours	TOTAL TTC
Dettes à échoir	6 854	-	-	-	6 854
Dettes échues		217	614	222	1 053
Montant TTC	6 854	217	614	222	7 907

Analyse du solde des dettes fournisseurs au 31/12/2015

<i>En milliers d'euros</i>	Moins de 31 jours	entre 31 et 60 jours	entre 61 et 90 jours	Plus de 90 jours	TOTAL TTC
Dettes à échoir	6 394	-	-	-	6 394
Dettes échues	-	170	41	320	531
Montant TTC	6 394	170	41	320	6 925

23.3 Risque de Change

Le risque de change concerne essentiellement la conversion des états financiers des sociétés marocaine et polonaise.

Le risque sur les opérations commerciales est nul pour une de nos deux sociétés marocaine et notre société polonaise car ces deux entités sont en sommeil et il n'y a pas eu d'activité dans ces structures dans les comptes clos au 31 décembre 2016.

23.4 Risque lié à l'évolution des effectifs

La réussite future du groupe dépend, dans une large mesure, de sa capacité à recruter, former et fidéliser des professionnels disposant de fortes compétences techniques dans les différents niveaux d'expérience requis par son activité.

Toute difficulté dans le recrutement, la formation ou la fidélisation d'un nombre suffisant de salariés qualifiés, pourrait donc freiner la croissance du groupe. Les professionnels très qualifiés sont rares, la crise économique n'encourage pas la mobilité. Le groupe pourrait donc rencontrer des difficultés à recruter le nombre souhaité de salariés qualifiés afin d'assurer son plan de développement.

La valeur du groupe, sa capacité d'innovation, sa croissance et ses résultats reposent essentiellement sur les compétences de ses collaborateurs en général, et les collaborateurs clés en particulier.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des effectifs depuis le 31 décembre 2013 :

31/12/16	31/12/15	31/12/14	31/12/13
2 139	1 907	1 855	1 607

23.5 Capacité à fidéliser les collaborateurs

La fidélité est un élément clé de la croissance du groupe. Or, aujourd'hui dans le domaine des nouvelles technologies, on constate le plus souvent un déficit des offres par rapport à la demande en ressources humaines. Le groupe a mis en place une politique de ressources humaines qui vise à fidéliser les collaborateurs et à en faciliter le recrutement.

Ainsi, le groupe a développé une culture d'entreprise forte et mis en place une politique de fidélisation comprenant :

- une politique de gestion des ressources humaines dynamique ;*
- une politique de rémunération motivante et adaptée aux conditions de marché ;*
- des locaux offrant un cadre de travail agréable ;*
- une politique de formation permanente.*

Ces atouts doivent permettre de procéder aux embauches nécessaires à la réalisation du plan de développement et contribuer à limiter le taux de turnover.

23.6 Risques liés au marché

- La conjoncture économique reste tendue, de nouvelles formes de concurrence apparaissent (sociétés d'intérimaires, indépendants,...) et les grands donneurs d'ordre ont pour priorité de maîtriser l'ensemble de leurs coûts dont ceux liés à l'externalisation des prestations de services. Ainsi, pour préserver sa compétitivité sur son marché et sa rentabilité, Umanis doit non seulement préserver son niveau d'activité mais aussi optimiser la productivité et l'efficacité de toutes ses ressources.
- Umanis est engagé dans la rationalisation et l'amélioration en continu de ses processus métiers afin d'optimiser son efficacité opérationnelle et ses coûts. Umanis a outillé l'ensemble de ses processus dont la finance et le CDG, le commerce et le marketing via un CRM unique, la capitalisation projets et le suivi des livrables, la qualité et la gestion des RH.

23.7 Risques liés à la technologie

Le groupe maîtrise toutes les technologies de référence sur son marché et a par ailleurs noué des partenariats stratégiques avec les principaux éditeurs sur ses domaines de compétences afin de préserver, entre autres, son avance technologique sur les nouveaux produits.

- Les services R&D, Conseil et Marketing suivent avec attention l'arrivée de nouveaux acteurs sur le marché, les innovations IT ou les avancées technologiques qui auraient un impact sur ses prestations de services. Des rencontres sont organisées régulièrement avec les nouveaux entrants et, si un intérêt est détecté, les technologies sont testées et éprouvées afin de juger de leur éventuelle pertinence à entrer dans le catalogue de services d'Umanis.

23.8 Propriété intellectuelle

La marque UMANIS est propriété de la société et a été déposée pour la France en 2000.

Le groupe s'appuie sur des droits de propriété intellectuelle qui sont le support de son savoir-faire technologique et de son identité commerciale. Il est donc très important pour la société de s'assurer une protection juridique efficace. Les codes source des logiciels conçus et développés par la société pour son compte propre sont déposés auprès de l'Agence pour la Protection des Programmes (APP). Ces brevets ont été déposés, délivrés ou sont en cours d'examen en France et/ou à l'étranger. Enfin, la société est titulaire de noms de domaine parmi lesquels umanis.com, umanis.fr, umanis.net et umanis.org.

23.9 Dépendances éventuelles

Néant

23.10 Partenariats

Le groupe a conclu des alliances stratégiques avec les éditeurs qui font aujourd'hui référence sur ses marchés ou ceux que le groupe juge à forte valeur ajoutée pour ses clients. Le groupe a donc une politique de certification systématique de ses consultants, des formations techniques régulières de ses équipes par les éditeurs et des pôles d'expertises IT dédiés afin de garantir un fort niveau de compétences à ses clients. Le groupe bénéficie ainsi de support technique de haut niveau ainsi qu'un accès direct et privilégié au plus haut niveau d'expertise des éditeurs partenaires. Le groupe propose également des prestations connexes à ses compétences en ingénierie, à savoir la revente et la maintenance des solutions éditeurs partenaires.

Umanis est partenaire de SAP, IBM, Oracle, Microsoft et SAS qui couvrent à eux cinq la quasi-totalité de la base technologique installée chez les grands donneurs d'ordre.

Le groupe est également partenaire d'éditeurs plus spécialisés tels qu'entre-autres :

- Tableau, Qlick, Bime, Biboard, Roambi, MapR, Splunk (...) en Data
- Tibco, Talend, Informatica, Orchestra Networks et Semarchy en gouvernance des données
- E-Deal, Selligent, Easyware, Salezeo, Coheris pour la partie CRM
- Beqom et Anaplan pour la partie RH

23.11 Actifs nécessaires à l'exploitation

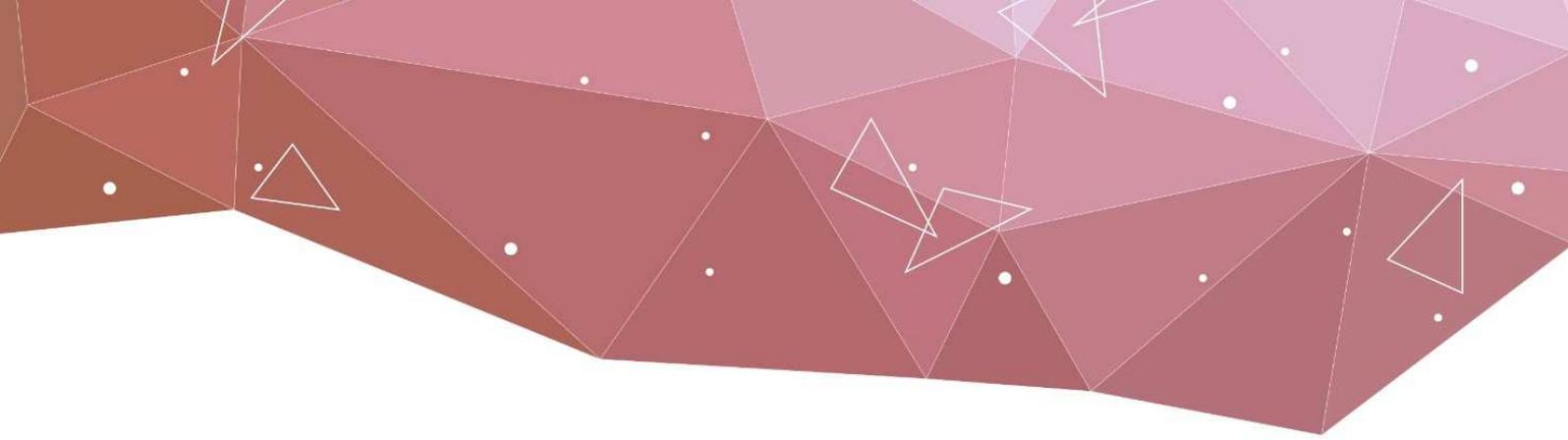
A ce jour, la société et son groupe possèdent tous les actifs nécessaires à son exploitation. Seul le fonds de commerce de la société UMANIS est nanti au profit des banques prêteuses dans le cadre du financement accordé à UMANIS pour des projets de croissance externe.

23.12 Assurances

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la politique de gestion des risques de la société et de son groupe est gérée en collaboration avec deux courtiers d'assurance, AXA France IARD et Conseils & Risques Financiers pour la France, afin d'avoir une politique de couverture adaptée à son activité. La société a souscrit à ce jour diverses polices d'assurances couvrant principalement les risques suivants :

- *Un contrat d'assurance multirisque pour les bureaux qui couvre les cas d'incendie, dégât des eaux et bris de glace, vandalisme, attentats... avec franchise ;*
- *Une assurance en responsabilité civile professionnelle et exploitation tous dommages confondus de 12.000.000 € par an et par sinistre (dont dommages matériels et immatériels consécutifs confondus : 5.000.000 € avec une franchise de 1.000 € ; dommages immatériels non consécutifs : 5.000.000 € avec une franchise de 15.000 €) ;*
- *Un contrat couvrant la responsabilité des dirigeants de droit et de fait a été renouvelé.*

Tous les risques significatifs connus à ce jour font l'objet d'une convention d'assurance.



23.13 Risques liés à la concurrence

- Umanis est positionné sur un marché très concurrentiel et se retrouve en compétition avec des sociétés françaises comme internationales. De plus, sa forte pénétration des grands comptes et son positionnement Data First le place en position frontale face aux plus importantes sociétés de services généralistes mondiales comme des acteurs de taille similaires aux domaines de compétences spécialisés sur la Business Intelligence et la Data de manière générale.
- Le groupe se doit de rester compétitif vis-à-vis de ses concurrents actuels ou futurs afin de préserver ses parts de marché, son résultat d'exploitation et sa situation financière. Le groupe ne peut garantir qu'il sera en mesure de rester compétitif vis-à-vis de ses concurrents actuels ou futurs.

23.14 Risques liés à l'activité

- Le marché des BI en France est particulièrement atomisé. Umanis est dans le TOP 20 et est considéré comme le leader français sur son plus fort domaine d'expertise historique, la Data. Il est à noter que ce marché est en phase de consolidation et voit donc apparaître des sociétés de taille considérable et, à contrario, de petites sociétés de services à la pérennité fragile souvent contraintes à la sous-traitance d'entreprises plus importantes référencées par les grands donneurs d'ordre.
- La principale barrière à l'entrée sur le marché est constituée par le montant des investissements humains et technologiques qu'un nouvel intervenant qui souhaiterait, ex-nihilo, pénétrer ce marché devrait consentir.
- Premièrement, la mise en œuvre d'une offre Data pour les entreprises nécessite une expérience et des compétences qui couvrent l'ensemble des métiers de l'entreprise : ressources humaines, finances/cdg, marketing, commercial, achats, gestion du risque, pilotage des systèmes d'information. Au-delà des problématiques fonctionnelles, la mise en œuvre des solutions répond également aux spécificités des secteurs d'activité tels que l'automobile, les télécoms, l'industrie, le retail la banque, l'assurance, les mutuelles, la santé, le secteur public et les services. Enfin, savoir extraire des données (endogènes ou exogènes, structurées ou pas et au volume exponentiel), les collecter, les stocker et les exploiter pour en extraire du sens pour les entreprises ou encore les réinjecter dans des processus opérationnels pour automatiser des traitements en temps réel demandent de fortes compétences techniques sur une pluralité de technologies.
- La mise en œuvre d'un système orienté Data est un projet stratégique pour l'entreprise qui a pour finalité d'optimiser ses processus, ses coûts, sa réactivité opérationnelle et d'identifier précocement des risques, des leviers de performances et des opportunités business pour demain. Il est donc généralement confié à un prestataire très expérimenté et légitime aux expertises reconnues en ce domaine.
- La deuxième barrière à l'entrée sur le marché est constituée par la capacité à affecter à un projet un nombre suffisant de consultants expérimentés et encadrés. Umanis représente aujourd'hui la plus large concentration de consultants, ingénieurs et experts en Data.
- La troisième barrière à l'entrée sur ce marché, est constituée par la stratégie d'alliances que peut nouer une entreprise comme Umanis avec les principaux éditeurs de logiciels du marché qui demandent notamment un investissement important en terme d'avant-vente, de formation et de certifications des consultants que peuvent difficilement consentir de nouveaux entrants.

23.15 Risques liés aux acquisitions futures et leur intégration

La société n'exclut pas de procéder dans le futur à de nouvelles acquisitions de sociétés ou des prises de participation. Le groupe pourrait rencontrer des difficultés à mettre en œuvre sa politique d'acquisition en raison notamment de l'existence d'offres concurrentes sur les sociétés cibles ou de l'évolution du cours de l'action qui pourrait rendre le paiement par échange d'actions moins intéressant. Ces acquisitions pourraient entraîner une dilution de l'actionnariat actuel de la société, un recours à l'endettement financier, des pertes éventuelles ou bien encore la constitution de provisions liées à la nécessité de constater une dépréciation de la valeur des divers actifs acquis. Elles pourraient aussi avoir un impact négatif sur sa rentabilité et celle de ses actionnaires.

En outre, toute acquisition implique un certain nombre de risques liés notamment aux difficultés d'intégration des activités, technologies, produits et des équipes de la société rachetée.

23.16 Risques juridiques

Le groupe n'est pas soumis à une réglementation ou convention fiscale particulière. Les contraintes de confidentialité auxquelles sont soumises les sociétés du groupe sont celles habituellement rencontrées dans le cadre des relations normales de travail.

23.17 Risques fournisseurs

Néant

23.18 Risques et conséquences de l'activité sur l'environnement

La société et ses filiales exercent des activités de prestations intellectuelles qui n'ont pas d'impact direct sur les ressources naturelles et l'environnement. Concernant l'activité « revente de matériels informatiques » de la filiale UMANIS COMPUTER, le recyclage de ces matériels informatiques en fin de vie n'est pas de sa responsabilité dans la mesure où UMANIS COMPUTER n'intervient qu'en qualité de revendeur.

23.19 Faits exceptionnels et litiges

Les litiges avec les salariés ayant quitté le groupe et ayant entamé une procédure à son encontre, font l'objet de provisions pour risques. Ces provisions sont calculées sur la base de la meilleure estimation du risque encouru établie par les avocats et/ou juristes du groupe et fondée sur l'expérience acquise.

Le montant des coûts qui seront réellement supportés peut différer sensiblement des montants initialement provisionnés et pourra donc avoir un effet significatif sur les résultats futurs.

Le montant des provisions pour risques relatives aux litiges salariés représente 1 427 million d'euros au 31 décembre 2016 (à comparer à 1 234 millions d'euros au 31 décembre 2015).

Les autres provisions pour risques (963 millions d'euros au 31 décembre 2016) concernent des provisions constituées au titre de litiges d'ordre commercial ou fiscal.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société.

24 CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIF

24.1 Détail des charges de personnel

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/16	31/12/15
Salaires et traitements	75 650	70 656
Charges sociales	31 703	30 221
TOTAL	107 354	100 877

Les charges de personnel contiennent un produit de CICE pour 2 144k€ pour l'exercice 2016 contre 2 033k€ pour l'exercice 2015 ainsi qu'un produit de CIR de 2 174k€ pour l'exercice 2016 contre 2 494k€ pour l'exercice 2015.

24.2 Décomposition des charges de personnel par zone géographique

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/16	31/12/15
France	102 247	96 353
Reste de l'Europe y compris Maroc	5 107	4 524
TOTAL	107 354	100 877

24.3 Effectifs à fin 2016

<i>En nombre</i>	31/12/16	31/12/15
Cadres	1 463	1 364
Employés	676	543
TOTAL	2 139	1 907

25 AUTRES PRODUITS ET CHARGES

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/16	31/12/15
Produits de restructuration	352	671
Cessions immobilisations	8	1
Pénalités et Amendes	-	-
Produits sur Litige Commercial	87	100
Autres Produits	348	-
Produits de CIR sur exercices antérieurs	6 728	3 063
Total Autres Produits	7 523	3 835

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/16	31/12/15
Charges de restructuration	-239	-1 196
Cessions immobilisations	-7	-786
Pénalités et Amendes	-145	-311
Charges sur Litige Commercial	-86	-30
Autres Charges	-751	-2 306
Dépréciation GW	-	-3 054
Total Autres Charges	-1 228	-7 683

Autres Produits et Charges	6 295	-3 848
-----------------------------------	--------------	---------------

Les autres produits et charges sont des éléments habituels, inhabituels et non récurrents.

Les charges de restructuration correspondent à des mesures d'optimisations des charges fixes essentiellement en termes de coût de personnel. Les produits de restructuration concernent exclusivement des reprises de provisions.

Les pénalités et Amendes correspondent à la provision liée au Contrôle Urssaf.

Les autres charges correspondaient, en 2015, principalement à des provisions pour risques.

26 RESULTAT FINANCIER NET

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/16	31/12/15
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		
Charges d'intérêts d'emprunts et de découverts	-382	-393
Coût de l'endettement financier net	-382	-393
Gains de change	15	61
Pertes de change	-56	-59
Actualisation de la dette	-111	
Autres	-86	85
Autres produits et charges financiers	-239	87
TOTAL RESULTAT FINANCIER NET	-621	-306

27 IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

27.1 Charge d'impôts

Compte tenu des perspectives de résultat des différentes filiales du groupe et du montant des impôts différés actifs au 31 décembre 2016, 622k€ d'impôt différé supplémentaire ont été activés sur 2016.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/16	31/12/15
Impôts courants	-1 912	-1 748
Impôts différés	622	-404
Crédits d'impôts		
Situation à la clôture	-1 290	-2 152

En 2010, le groupe a décidé l'application de la norme IAS 12 consécutive à la réforme de la taxe professionnelle introduite en France par la loi de finance 2010 publiée le 31 décembre 2009 créant la Contribution Economique Territoriale (CET).

Umanis considère que la composante Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), dont la base de calcul est assise sur une différence entre les revenus et certaines charges opérationnelles constitue, compte tenu de son activité, un impôt sur le résultat au regard de la norme IAS 12.

En conséquence, à compter de l'exercice 2010, le montant total de la charge courante relative à la CVAE est comptabilisé sur la ligne « impôt sur le bénéfice ». Au 31 décembre 2016, le montant de la charge courante s'élève à 1 752 milliers d'euros.

27.2 Rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôt

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/16	31/12/15
Résultat net avant impôt	13 218	4 957
Taux d'impôt théorique	33,33%	33,33%
Impôt théorique	-4 406	-1 652
Retraitements liés à la fiscalité		
Différences Permanentes	-145	-794
Autres (Boni intégration et autres écritures Fiscales)	94	774
Différenciel de Taux	118	-6
Retraitements liés à la consolidation		
Dépréciation de GW non fiscalisés		-1 018
Pertes non activées	-	-488
Incidences des écritures conso sur les IDA	535	-
Crédits d'impôts classés en résultat opérationnel	3 682	2 530
CVAE non classée dans le résultat opérationnel	584	749
Retraitements liés au classement comptable		
CVAE classée en charge d'impôt	-1 752	-2 248
Charges d'impôts sur les résultats consolidés	-1 290	-2 152
Taux d'impôt effectif	-9,76%	-43,42%

27.3 Impôts différés

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/16	31/12/15
Situation nette à l'ouverture	3 641	4 050
Impôts différés sur activation de déficits	-464	-1 420
Impôts différés sur retraitements de conso	1 403	1 011
Impôts différés sur différences temporaires		
Autres		
Situation nette à la clôture	4 580	3 641

27.4 Détail des impôts différés actifs et passifs, par nature

<i>En milliers d'euros</i>	Actifs 31/12/16	Actifs 31/12/15	Passifs 31/12/16	Passifs 31/12/15	Net 31/12/16	Net 31/12/15
Immobilisations incorporelles		3			-	3
Autres immobilisations incorporelles			-38	-303	-38	-303
Autres immobilisations financières					-	-
Frais d'acquisition					-	-
Elimination de Prv Intragroupe			-922	-922	-922	-922
Autres actifs						
Provisions :					-	-
<i>dont pensions</i>	1 521	534			1 521	534
<i>dont autres provisions</i>					-	-
Autres différences temporaires	230	76			230	76
Retraitement de Crébit Bail					-	-
Reports fiscaux déficitaires	3 789	4 253			3 789	4 253
Actifs (passifs) d'impôts différés nets	5 540	4 866	-960	-1 225	4 580	3 641

28 REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

Prénom, Nom	Rémunération brute/An				Société de rattachement
	Fixe	Avantages en nature	Variable	Jetons de présence	
Laurent PIEPSZOWNIK(PDG)	213 415 €	0 €	0 €	33 333 € 42 399 €	Umanis Investissement Umanis Luxembourg
Olivier POULIGNY (DGD)	213 415 €	0 €	0 €	33 333 € 57 774 €	Umanis Investissement Umanis Luxembourg
Eric DELAFONTENELLE (Administrateur)	109 004 €	0 €	0 €	33 333 €	Umanis Investissement
Claude VIBERT-GUIGUE (Administrateur)	0 €	0 €	0 €	0 €	extérieur

Aucune rémunération exceptionnelle n'a été versée aux mandataires sociaux par la Société ou par une société du groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Indemnité de départ à la retraite provisionnée dans les comptes consolidés du groupe :

- M. L. PIEPSZOWNIK (President): 130 583€
- M. O. POULIGNY (Directeur Général) : 66 535€

29 INFORMATIONS SUR LE MONTANT DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

<i>En milliers d'euros Montants HT</i>	KPMG	Exelmans Audit et Conseil	TOTAL
Commissariat aux Comptes, Certification, Examen des comptes individuels consolidés	75	138	213
Autres diligences et prestations directement liées à la mission de CAC	-	77	77
TOTAL	75	215	290

30 ENGAGEMENTS DONNÉS OU REÇUS

Société	31/12/16	31/12/15
	Avals, cautions et garanties données	Avals, cautions et garanties données
Umanis SA	Cautionnement solidaire des engagements bancaires et financiers de la société Call One pour un montant global maximum de 152 KE.	Cautionnement solidaire des engagements bancaires et financiers de la société Call One pour un montant global maximum de 152 KE.
Umanis SA	Cautionnement solidaire des engagements de la société Europstat Business Intelligence Services (Espagne) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 KE.	Cautionnement solidaire des engagements de la société Europstat Business Intelligence Services (Espagne) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 KE.
Umanis SA	Cautionnement solidaire des engagements de la société Umanis France (suite à la fusion-absorption d'Aquarel) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 KE.	Cautionnement solidaire des engagements de la société Umanis France (suite à la fusion-absorption d'Aquarel) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 KE.
Umanis SA (ex Umanis France)	Garantie bancaire émise en faveur de la RAM (Royal Air Maroc) pour un montant de 10,7 KE.	Garantie bancaire émise en faveur de la RAM (Royal Air Maroc) pour un montant de 10,7 KE.
Umanis SA		Caution des dettes fiscales et sociales au profit du SIE 16ème CHAILLOT et de l'URSSAF, en qualité de maison mère pour le compte de ses filiales : les sociétés GROUPE HELICE et HELICE
Umanis SA		Cautionnement solidaire des engagements de la société HELICE au titre d'un contrat de bail locatif pour un montant global maximum de 16 KE.
Umanis SA		Cautionnement solidaire des engagements de la société HELICE au titre d'un contrat de location de véhicules pour une période de trois ans
	Sûretés / Garanties données aux banques prêteuses pour le financement de l'acquisition de Groupe Cella	Sûretés / Garanties données aux banques prêteuses pour le financement de l'acquisition de Groupe Cella
Umanis SA	<p>Sûretés consenties par UMANIS SA aux banques prêteuses (Banque Palatine, BNP PARIBAS, BCMNE et CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE ILE DE France) en garantie de toute obligations de paiement et de remboursement en principal, intérêts, de toutes commissions et de tous frais et accessoires et sommes quelconques dus ou qui seront dus par UMANIS au titre des Crédits de croissance externe conclus le 28 septembre 2016 suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nantissement de fonds de commerce UMANIS (en ce compris la marque « Umanis » et « Umanis Computer ») - Nantissement de la totalité des actions UMANIS MANAGED SERVICES (4.772 actions) détenues par UMANIS SA - Nantissement de la totalité des actions UMANIS COMPUTER (1.174 actions) détenues par UMANIS SA - Nantissement de la totalité des actions CELLA INFORMATIQUE suite à l'acquisition des 4.000 actions composant le capital social de la société CELLA INFORMATIQUE le 14 décembre 2016, par UMANIS SA. 	
	Sûretés / Garanties données aux banques prêteuses pour le financement de l'acquisition d'Aura (ex Aura Participation)	Sûretés / Garanties données aux banques prêteuses pour le financement de l'acquisition d'Aura (ex Aura Participation)
Umanis SA		Subordination des droits des cédants au titre du crédit vendeur et des droits de MM PIEPSZOWNIK et POULIGNY au titre de leurs comptes courants
Umanis SA		Nantissement du fonds de commerce pour un montant de 10 750k€
Umanis SA (ex Umanis France)		Délégation des contrats d'assurance "Homme Clé" pour un montant de 3 000k€ sur la tête d'Olivier Pouigny et 1 000k€ sur la tête de Jean-Jacques Linck et de 400k€ sur la tête de Laurent PIEPSZOWNIK
Umanis SA		Nantissement de 100% des actions d'UMANIS COMPUTER
	Autres engagements donnés	Autres engagements donnés
	NEANT	NEANT

VI. COMPTES SOCIAUX



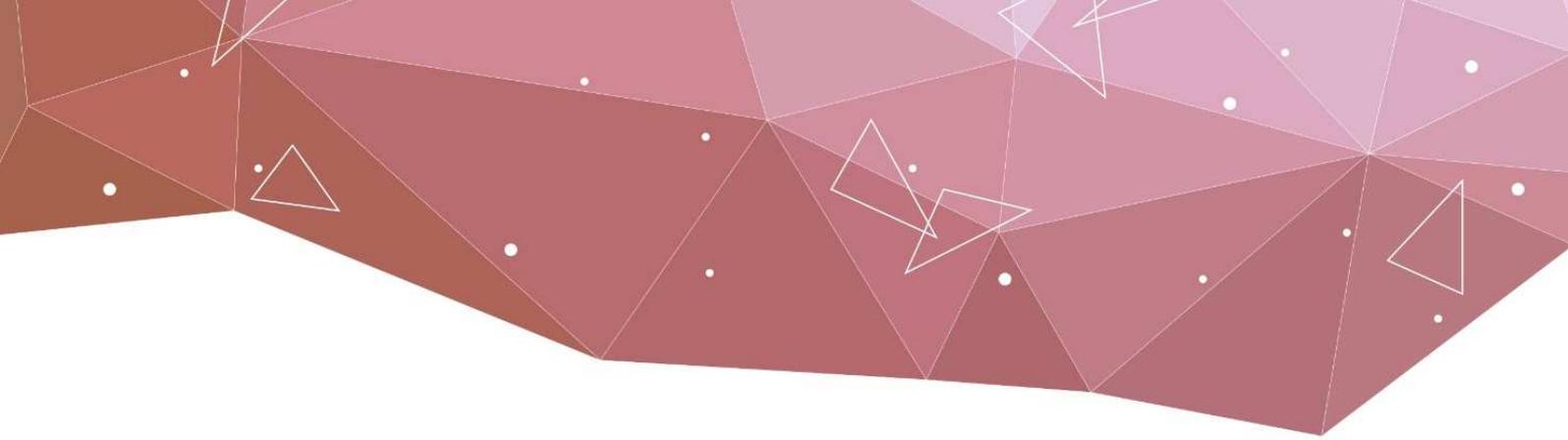
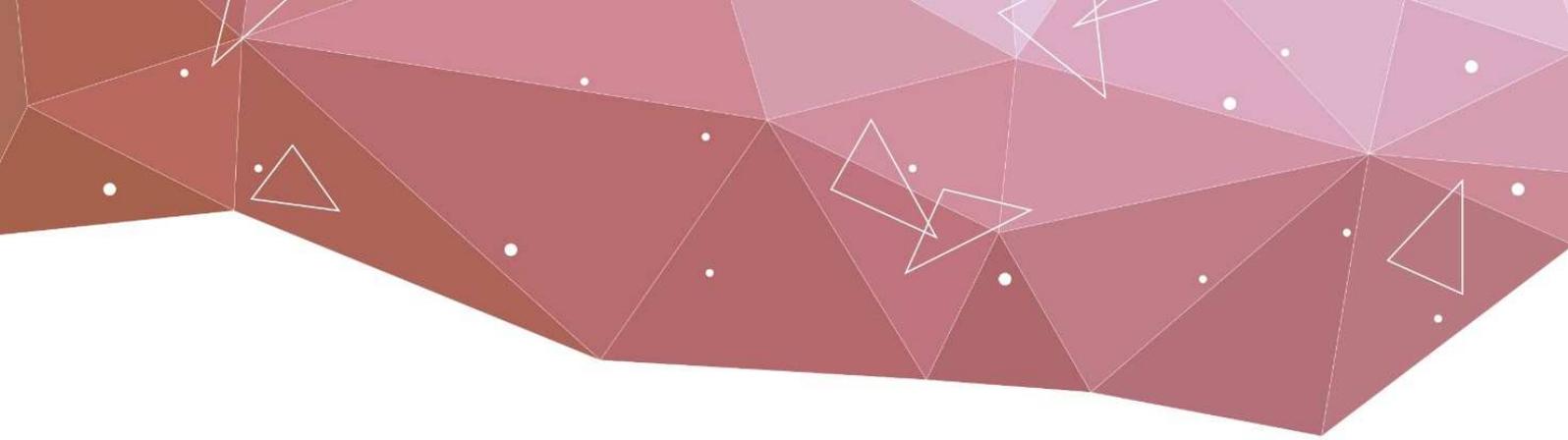


TABLE DES MATIERES

1 BILAN (EN EUROS)	134
2 COMPTE DE RESULTAT (EN EUROS)	135
3 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	137
3.1 FUSIONS GROUPE HELICE, HELICE ET TEXIA.....	137
3.2 FINANCEMENT EXTERNE	137
3.3 OPERATIONS SUR LE CAPITAL.....	138
3.4 ACQUISITION DU GROUPE CELLA	139
3.5 AUTRES OPERATIONS SUR DES PARTICIPATIONS	140
3.6 TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES	140
4 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	142
4.1 FUSIONS DES SOCIETES CELLA, EOS ET NESSEL.....	142
5 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	143
5.1 ETABLISSEMENT DES COMPTES.....	143
5.2 PRINCIPES COMPTABLES	143
5.3 CHANGEMENT DE METHODE.....	143
5.4 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	143
5.5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	144
5.6 TITRES DE PARTICIPATIONS.....	144
5.7 MODALITE DE SUIVI DES VALEURS D'UTILITE DES ACTIFS.....	144
5.8 CREANCES.....	145
5.9 CESSIONS DE CREANCES ET EMPRUNTS GARANTIS.....	145
5.10 CHARGES A REPARTIR.....	145
5.11 INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE	146
5.12 CREDIT IMPOT RECHERCHE.....	146
5.13 CREDIT D'IMPOT POUR LA COMPETITIVITE ET L'EMPLOI (CICE).....	146
6 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2016 (EN K€)	147
7 INTEGRATION FISCALE	147
8 NOTES DU BILAN	148
8.1 IMMOBILISATIONS EN VALEUR BRUTE	148
8.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AMORTISSEMENTS.....	149
8.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AMORTISSEMENTS	149
8.4 IMMOBILISATION FINANCIERES ET PROVISIONS	150
8.5 CLIENTS ET AUTRES CREANCES	151
8.6 TRESORERIE	151
8.7 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL.....	152
8.8 AVANCES CONDITIONNEES ET DETTES FINANCIERES	152
8.9 PROVISIONS	153



9	NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	154
9.1	CHIFFRE D'AFFAIRES	154
9.2	AUTRES POSTES D'EXPLOITATION	154
9.3	RESULTAT FINANCIER	154
9.4	RESULTAT EXCEPTIONNEL (EN K€)	154
9.5	RESULTAT NET	154
10	CAPITAUX PROPRES	155
10.1	INFORMATIONS RELATIVES AUX BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CREATEURS D'ENTREPRISE	155
11	REMUNERATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE	156
12	EFFECTIF MOYEN	157
13	ENGAGEMENTS HORS BILAN	158
14	INFORMATIONS SUR LE MONTANT DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	160
15	VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES ENTRE RESULTAT COURANT ET RESULTAT EXCEPTIONNEL	160
16	SITUATION FISCALE DIFFEREE LATENTE	160

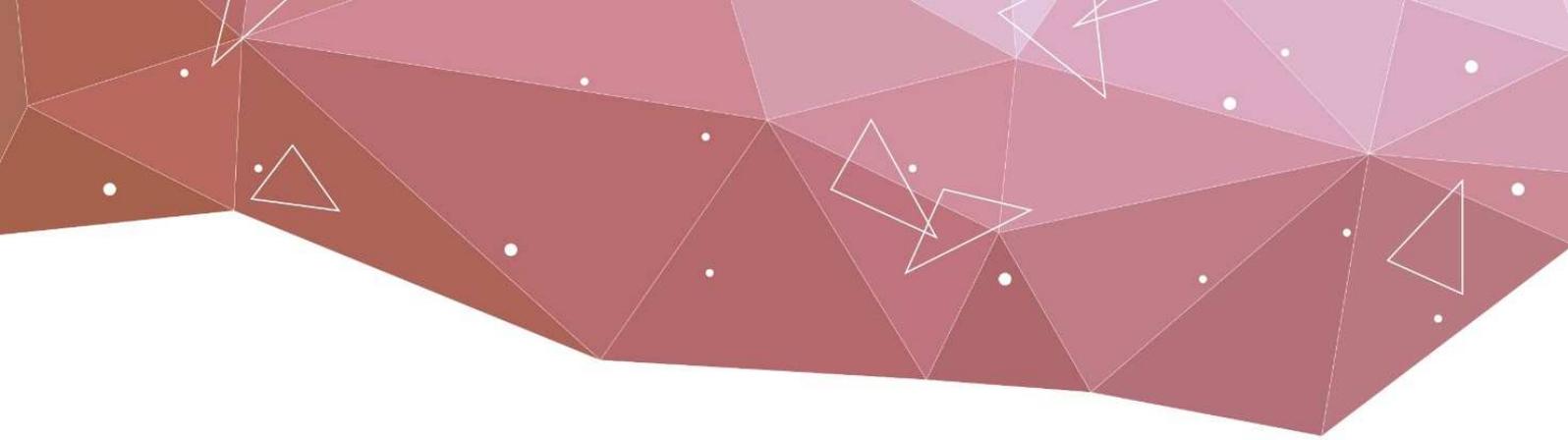
1 BILAN (EN EUROS)

ACTIF (en EUROS)	2016		2015	
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Actif immobilisé	90 413 326	10 802 645	79 610 681	40 503 328
Immobilisations incorporelles	43 900 862	2 802 041	41 098 821	26 236 088
Immobilisations corporelles	6 821 543	5 190 681	1 630 863	977 204
Immobilisations financières	39 690 921	2 809 924	36 880 997	13 290 036
Actif circulant	96 712 532	4 613 523	92 099 009	62 656 750
Stocks et encours	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
Avances et acomptes versés	156 010	-	156 010	24 342
Créances	-	-	-	-
Client et comptes rattachés	50 081 880	3 160 384	46 921 497	33 742 065
Créances Fiscales et sociales	17 801 139	-	17 801 139	11 793 668
Autres	16 508 512	1 453 139	15 055 373	9 003 808
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	12 164 450	-	12 164 450	8 092 327
Caisse	540	-	540	540
Charges constatées d'avance	2 943 407	1 894 935	1 048 472	611 361
Frais d'émission d'emprunt à étaler	460 000	-	460 000	63 030
TOTAL ACTIF	190 529 265	17 311 103	173 218 162	103 834 469

PASSIF (en EUROS)	2016	2015
	Net	Net
Capitaux Propres	40 720 765	24 884 714
Capital	1 864 930	2 129 554
Prime d'émission	25 147 815	29 872 872
Réserves	-	-
Réserve légale	7 634	7 634
Réserves réglementées	-	-
Autres	1 414	1 414
Report à nouveau	-7 126 760	-11 617 519
Résultat de l'exercice	20 821 337	4 490 759
Provisions réglementées	4 395	-
Provisions pour risques et charges	2 090 728	1 978 079
Dettes	127 926 466	76 107 648
Emprunts et dettes assimilées	55 142 258	33 443 231
Avances et acomptes reçus	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	9 061 787	12 027 760
Dettes fiscales et sociales	31 232 778	25 108 979
Autres	30 398 915	3 549 599
Produits constatés d'avance	4 570 930	2 842 108
TOTAL PASSIF	173 218 162	103 834 469

2 COMPTE DE RESULTAT (EN EUROS)

RESULTAT D'EXPLOITATION (en EUROS)	2 016	20 15
TOTAL Produits d'exploitation	138 057 506	98 704 551
Ventes de Marchandises	-	-
Production vendue (Biens et services)	137 406 713	98 376 226
Montant net du Chiffre d'Affaires	137 406 713	98 376 226
Production stockée	-	-
Production Immobilisée	-	-
Subventions d'exploitation	10 435	5 622
Reprises de provisions et amortissements	260 178	89 700
Transferts de charges	380 169	232 791
Autres produits	13	213
TOTAL Charges d'exploitation	134 657 194	95 483 223
Achats de marchandises	-36 721	262 156
Variation de stocks de marchandises	-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements	-	-
Variation de stock de matières premières et autres approvisionnements	-	-
Autres Achats et charges externes	34 577 740	26 175 562
Impôts taxes et versements assimilés	3 899 659	2 443 294
Salaires et traitements	65 952 937	45 543 522
Charges sociales	28 760 747	20 352 146
Dotations aux amortissements et provisions		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	525 253	353 340
Sur immobilisations : dotations aux Provisions	-	-
Sur actif circulant : dotations aux provisions	98 644	107 216
Pour risques et charges : dotations aux provisions	779 360	145 700
Autres Charges	99 575	100 289
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 400 312	3 221 328
RESULTAT FINANCIER	2 016	20 15
TOTAL Produits financiers	6 733 885	142 030
De participation	6 134 000	817
De valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	32 885	102 417
Reprises sur provisions et transferts de charges	567 000	-
Différence positive de change	-	34 067
Produits net sur cession de valeurs mobilières de placement	-	4 728
TOTAL Charges financières	529 787	614 026
Dotations aux amortissements et provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées	529 632	613 982
Différences négatives de change	155	43
Charges nettes sur cessions de valeur mobilières de placement	-	-
RESULTAT FINANCIER	6 204 098	-471 996
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (en EUROS)	2 016	20 15
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	9 604 410	2 749 332
RESULTAT EXCEPTIONNEL (en EUROS)	2 016	20 15
TOTAL Produits Exceptionnels	3 228 991	111 002
Sur opérations de gestion	87 542	-
Sur opérations en capital	17 046	11 002
Reprises sur provisions et transferts de charges	3 124 403	100 000
TOTAL Charges Exceptionnelles	883 971	2 687 831
sur opérations de gestion	279 082	678 650
Sur opérations en capital	7 463	18 740
Dotations aux amortissements et provisions	597 426	1 990 441
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2 345 020	-2 576 829
BENEFICE OU PERTE (en EUROS)	2 016	20 15
Participation des salariés aux résultats	-	-
Impôt sur les sociétés	-8 871 907	-4 318 257
BENEFICE OU PERTE	20 821 337	4 490 759



L'exercice social a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016.

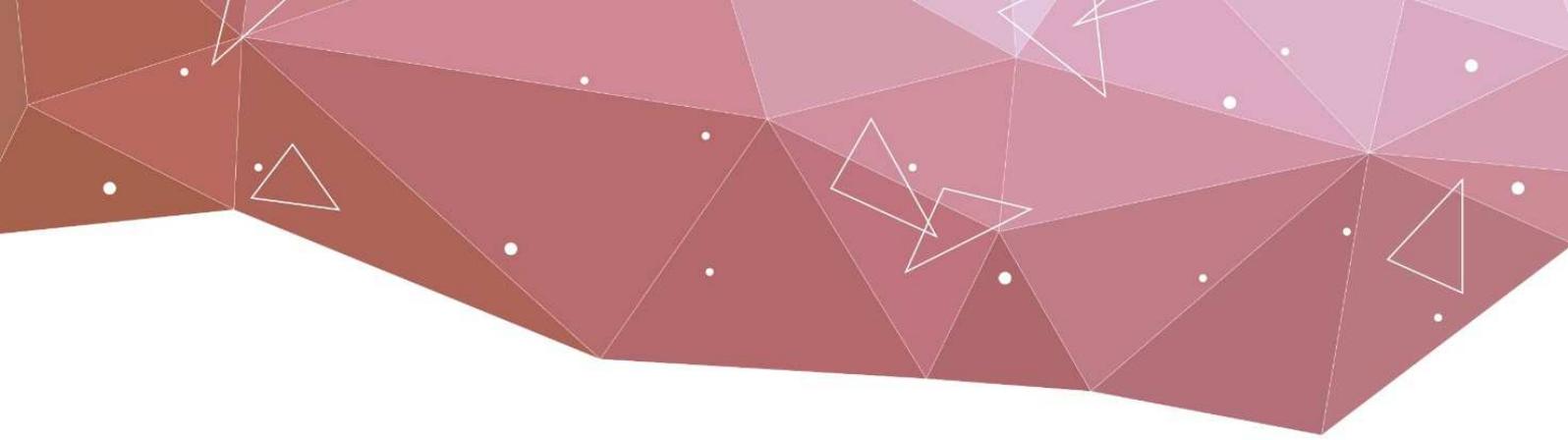
Les comptes sont présentés en Euros.

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 30 mars 2017.

La Société détient des participations dans plusieurs sociétés constituant le Groupe dont elle est la société mère ainsi que la société consolidante.

Depuis le 5 février 2014, l'action de la Société est cotée sur le système multilatéral de négociation organisé Alternext sous le code ISIN FR 0010949388.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.



3 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

3.1 FUSIONS GROUPE HELICE, HELICE ET TEXIA

En date du 12 mai 2016, après consultation des instances représentatives du personnel le Conseil d'Administration de la société Umanis SA a décidé la fusion absorption, placée sous le régime des fusions simplifiées :

- De la société Hélice au profit de la société Groupe Hélice
- De la société Groupe Hélice au profit de la société Umanis SA
- De la société Texia au profit de la société Umanis SA

A l'issue du délai d'opposition des tiers venu à expiration le 30 juin 2016, les fusions sont devenues définitives.

Ces fusions ont eu un effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2016.

Ces opérations ont généré, dans les comptes de la société Umanis SA, un mali de fusion cumulé de 14 503k€ . Ce mali de fusion a été affecté en fonds de commerce non amortissable.

En conséquence, la société Umanis SA succède ainsi aux droits et obligations des sociétés du Groupe Hélice, Hélice et Texia et l'ensemble des engagements antérieurement souscrits par les sociétés Groupe Hélice, Hélice et Texia ont été repris dans leur intégralité par la société Umanis SA.

3.2 FINANCEMENT EXTERNE

- **Conclusion d'une convention de prêt relais avec la Palatine et la BNP**

UMANIS a conclu le 30 mars 2016 avec les banques Palatine et BNP Paribas un prêt relais d'un montant maximum de 4.000.000 d'euros, dans l'attente de la mise en place du crédit à Moyen Terme de 4 200 000€ consenti par BPI France Financement.

Ce contrat de prêt à moyen terme a été conclu le 27 juin 2016 avec BPI France Financement pour 4 200 000€ sur 7 ans (jusqu'au 30/06/2023) incluant 2 années de franchise de remboursement de capital (premier versement le 30/09/2018). Les intérêts, dus dès la période de différé d'amortissement du capital (TEG : 2,63% l'an soit un taux de période de 0.66%), seront payés trimestriellement à terme échu.

- **Contrats de crédit de croissance externe et suretés consenties**

Dans le cadre du financement de futures opérations de croissance externe, la Société a conclu le 28 septembre 2016 avec les Banques (Banque Palatine, BNP PARIBAS, BCMNE et CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE ILE DE FRANCE) un contrat de crédits ayant pour objet l'octroi de deux crédits distincts : le premier étant un crédit de croissance externe confirmé d'un montant de 20.000.000 euros, aux fins de financer les opérations de croissance externe et le second un crédit de croissance externe additionnel non confirmé d'un montant de 8.000.000 euros.

Ces prêts sont conclus pour une durée de 6 ans remboursables en 12 échéances semestrielles (premier versement le 30/06/2017).

Le taux d'intérêt annuel applicable à ces prêts est le taux EURIBOR 3mois majoré de la marge fixe qui s'élève à 2,75%.

La périodicité de paiement des intérêts est semestrielle (30 juin et 31 décembre).

En garantie de toutes obligations de paiement et de remboursement en principal, intérêts, de toutes commissions et de tous frais et accessoires et sommes quelconques dus ou qui seront dus par la Société au titre desdits crédits, la société a consenti au profit des banques prêteuses :

- le nantissement de son fonds de commerce (en ce compris tout établissement secondaire de la Société ainsi que les marques « Umanis » et « Umanis Computer »)
- le nantissement de 100 % des titres financiers des sociétés UMANIS MANAGED SERVICES et UMANIS COMPUTER détenus par la Société.
- Nantissement de la totalité des actions CELLA INFORMATIQUE composant le capital de la société.

- **Conclusion d'une convention de prêt relais avec la Banque Palatine**

Dans le cadre du financement de l'acquisition du groupe CELLA, la Société a conclu le 14 décembre 2016 avec la Banque Palatine une Convention de Prêt Relais d'un montant de huit millions cent mille euros (8.100.000) qui est venu en complément du contrat de crédits de croissance externe confirmé notamment pour le paiement des frais afférents.

3.3 OPERATIONS SUR LE CAPITAL

- **Offre publique de Rachat (Opra)**

Afin d'apporter une réponse favorable à la recherche de liquidité de certains des actionnaires, la Société, sur décision du conseil en date du 7 juillet 2016, a proposé de racheter 330.000 de ses propres actions à un prix de 20 euros par action dans le cadre d'une offre publique de rachat en vue de leur annulation, en application des articles L. 225-204 et L. 225.207 du Code de commerce.

L'Offre qui a débuté le 1er septembre 2016, après autorisation de l'Assemblée Générale extraordinaire qui s'est tenue le 26 aout 2016, s'est clôturée le 19 septembre 2016. Elle a représenté une prime de 16,6 % par rapport au cours de clôture du 7 juillet 2016 et une prime de 29,9 % par rapport au cours moyen pondéré des 120 jours de négociation précédant cette date.

Cette offre a fait l'objet d'une décision de conformité de l'AMF en date du 26 juillet 2016.

A la date de clôture, 173.246 actions représentant 8,95% du capital social et 7,05% des droits de vote ont été apportées à l'Offre, représentant un taux de réponse d'environ 52%.

- **Réduction de capital par annulation des actions rachetées dans le cadre de l'Opra**

Le Conseil d'administration du 26 septembre 2016 ayant pris connaissance des résultats de l'Offre Publique de Rachat d'Actions, a décidé, conformément à l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie le 26 août 2016, de réduire son capital social de 190 570,60 euros par voie d'annulation des 173.246 actions rachetées dans le cadre de l'Offre Publique de Rachat.

- **Réduction de capital par annulation des actions auto détenues par la société**

Conformément aux objectifs du programme arrêtés par l'assemblée générale le conseil d'administration du 26 septembre 2016 a décidé de procéder à la réduction du capital social de la Société par annulation des 56.857 actions détenues en propre par la Société pour un montant de 62.542,70 euros, soit une valeur nominale unitaire de 1,10 €.

La différence entre le prix d'achat des actions et leur valeur nominale sera imputée sur le poste prime d'émission.

- **Exercice de bons de souscription d'actions et augmentation de capital corrélative**

Le conseil d'administration du 27 décembre 2016 a pris acte de l'exercice par Monsieur Laurent Piepszownik, Président Directeur Général de la Société, de l'exercice de 14.100 BSA donnant droit à la souscription de 14.100 actions de la Société au prix unitaire de 7,10 euros, soit un montant total de 100.110 euros.

le capital social de la Société a ainsi été augmenté de 15.510 euros par l'émission de 14.100 actions nouvelles de 1,10 euro de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie, intégralement souscrites et entièrement libérées pour partie par compensation avec une créance qu'il détient sur la Société et pour une autre partie par versement en numéraire.

- **Réduction de capital par annulation des actions auto détenues par la société**

Conformément aux objectifs du programme de rachat d'actions arrêtés par l'assemblée générale du 23 juin 2015 le conseil d'administration du 27 décembre 2016 a décidé de procéder à la réduction du capital social de la Société par annulation des 24.564 actions détenues en propre par la Société pour un montant de 27.020,40 euros, soit une valeur nominale unitaire de 1,10 €.

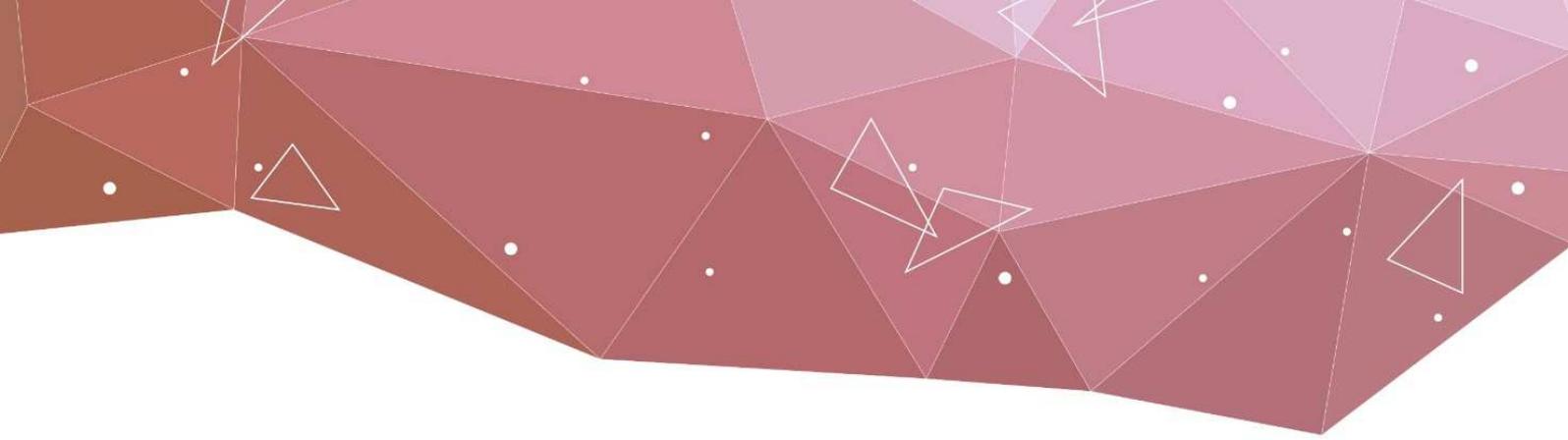
La différence entre le prix d'achat des actions et leur valeur nominale sera imputée sur le poste prime d'émission.

3.4 ACQUISITION DU GROUPE CELLA

En date du 14 décembre 2016, la Société a procédé à l'acquisition de 100 % des actions de la société CELLA INFORMATIQUE, laquelle détient directement et indirectement les sociétés EOS ITS et NESSEL.

Le groupe CELLA a pour activité des prestations de services informatiques dans les domaines aussi bien fonctionnels (Business Intelligence, expertise banque/assurance/monétaire, le digital) que technique (ingénierie, infrastructure, qualité logicielle).

L'objectif de cette opération est de permettre au Groupe UMANIS d'assurer son développement et d'atteindre une taille critique sur le marché des prestations de services informatiques.



Cette opération a été réalisée pour un prix de cession de 20.000.000 € (vingt millions d'euros) auquel s'est ajouté le montant de la trésorerie nette arrêté au 30/11/2016 et augmenté le cas échéant d'un complément de prix au titre du redressement fiscal en cours et de litiges prud'hommes en cours.

L'Acquisition a été financée en utilisant partiellement la ligne de crédit validée par les banques prêteuses (Banque Palatine, BNP PARIBAS, BCMNE et CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE ILE DE FRANCE).

En garantie de toute obligations de paiement et de remboursement en principal, intérêts, de toutes commissions et de tous frais et accessoires et sommes quelconques dus ou qui seront dus par UMANIS au titre de l'utilisation pour l'acquisition du groupe CELLA, du crédit de croissance externe confirmé, il a été consenti par UMANIS aux banques prêteuses en sus des nantissements décrits dans la note 3.2, le nantissement des 4.000 actions composant le capital social de la société CELLA INFORMATIQUE détenues par UMANIS SA.

3.5 AUTRES OPERATIONS SUR DES PARTICIPATIONS

- **Création d'une filiale Indemniflight**

La société INDEMNIFLIGHT a été constituée le 24/03/2016. Elle est majoritairement détenue par les dirigeants mandataires sociaux d'UMANIS et par UMANIS à hauteur de 15%.

Son capital social est de 65.000 euros et son siège social est situé au siège social de la société UMANIS à Levallois-Perret.

INDEMNIFLIGHT a pour activité principale d'obtenir auprès de Compagnies aériennes une indemnisation pour le compte de ses clients qui auraient subi un retard ou une annulation de vol.

- **Liquidation de Beqom Spain**

La filiale espagnole beqom Spain détenue à hauteur de 60 % par la société beqom International et à hauteur de 40 % par la société UMANIS a été mise en liquidation en date du 17 mai 2016 par l'Assemblée Générale des associés à l'unanimité, le développement attendu ne s'étant pas réalisé et, de fait, l'exploitation n'ayant dégagé aucune rentabilité. Monsieur Morell Fuestes a été désigné par l'Assemblée en qualité de liquidateur. Il doit proposer des solutions de liquidation aux associés pour radier la société après avoir soldé ce passif.

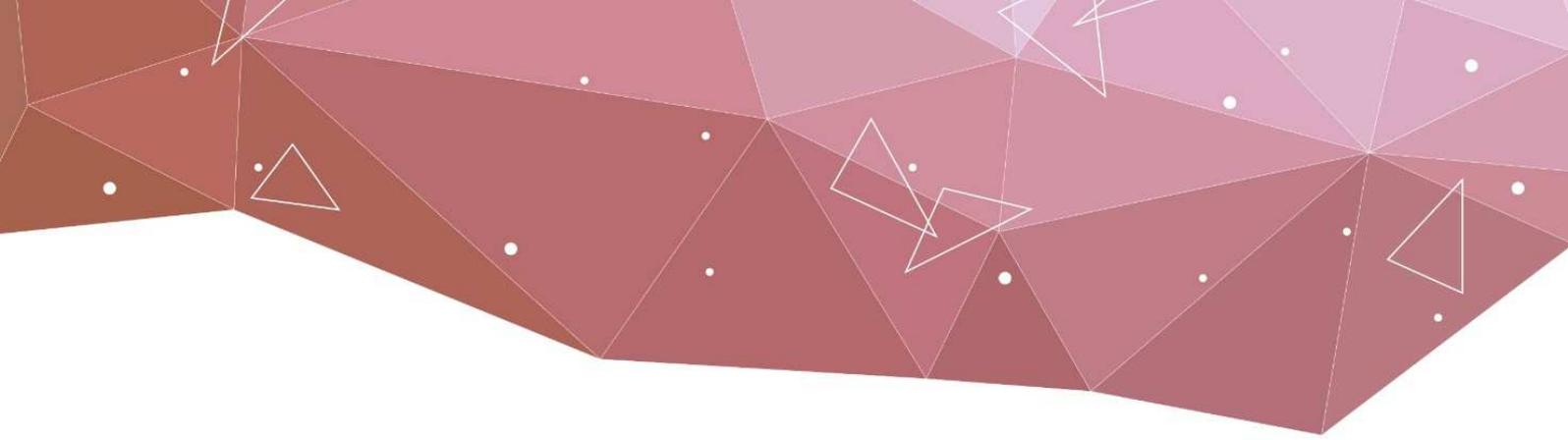
3.6 TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES

- **Transactions entre parties liées**

La SCI 7/9 Paul Vaillant Couturier détenue majoritairement par les mandataires sociaux d'Umanis SA, est propriétaire d'un immeuble de bureaux, 7/9 Paul Vaillant Couturier à Levallois-Perret, qu'elle loue à Umanis SA. Umanis SA a enregistré dans ses charges au 31 décembre 2016 un montant de 938k€ facturé par la SCI 7/9 Paul Vaillant Couturier au titre des loyers et des charges de l'année 2016.

La société AMAYAS détenue majoritairement par les mandataires sociaux d'Umanis Sa, est à la fois cliente et fournisseurs de Umanis SA. Umanis a enregistré dans ses charges au 31 décembre 2016 un montant de 715K€ facturé par la société AMAYAS. Umanis SA a enregistré dans ses produits un montant de 332K€ facturé à la société AMAYAS.

La société HARINGTON Technologie détenue majoritairement par les mandataires sociaux d'Umanis Sa, est à la fois cliente et fournisseurs de Umanis SA. Umanis a enregistré dans ses charges au 31 décembre 2016 un montant de 1 086K€



facturé par la société HARINGTON Technologies. Umanis SA a enregistré dans ses produits un montant de 1 188K€ facturé à la société HARINGTON Technologies.

- **Nouveau bail entre Umanis et Amayas Consulting**

Après avoir pris à bail les nouveau locaux acquis par la « SCI Jules Guesde 2 » UMANIS a sous loué ces locaux à la société AMAYAS CONSULTING au moyen d'un bail de sous location en date du 15 janvier 2016. Les loyers qui sont perçus par UMANIS (78K€ en 2016 et 15K€ de Dépôt de Garantie) font l'objet d'une convention réglementée.

- **Umanis Sa a enregistré dans ses charges et produits différents montants liés aux facturations émises et reçues de ses filiales:**

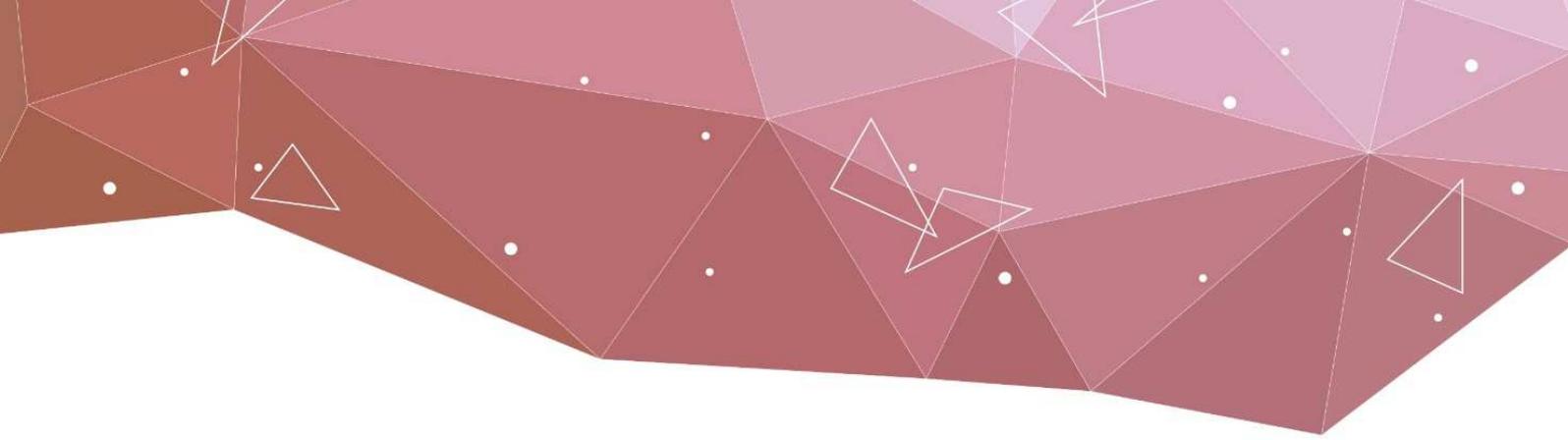
- Chiffre d'affaires : 829 863€
- Charges financières : 231 846€ - Produits financiers : 29 628€
- Charges externes : 8 457 234€

La SCI Lox détenue majoritairement par les mandataires sociaux d'Umanis SA, est propriétaire d'un immeuble de bureaux à Levallois-Perret, qu'elle loue à Umanis SA. Umanis SA a enregistré dans ses charges au 31 décembre 2016 un montant de 123k€ facturé par la SCI LOX au titre des loyers et des charges de l'année 2016.

La SCI Jules Guesde détenue majoritairement par les mandataires sociaux d'Umanis SA, est propriétaire d'un immeuble de bureaux à Levallois-Perret, qu'elle loue à Umanis SA. Umanis SA a enregistré dans ses charges au 31 décembre 2016 un montant de 316K€ facturé par la SCI Jules Guesde au titre des loyers et des charges de l'année 2016.

La SCI Pont de l'Arche détenue majoritairement par les mandataires sociaux d'Umanis SA, est propriétaire d'un immeuble de bureaux à St Avertin, qu'elle loue à Umanis SA. Umanis SA a enregistré dans ses charges au 31 décembre 2016 un montant de 127K€ facturé par la SCI Pont de l'Arche au titre des loyers et des charges de l'année 2016.

La SCI Jules Guesde 2 détenue majoritairement par les mandataires sociaux d'Umanis SA, est propriétaire d'un immeuble de bureaux à Levallois-Perret, qu'elle loue à Umanis SA. Umanis SA a enregistré dans ses charges au 31 décembre 2016 un montant de 420K€ facturé par la SCI Jules Guesde au titre des loyers et des charges de l'année 2016.



4 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

4.1 FUSIONS DES SOCIETES CELLA, EOS ET NESSEL

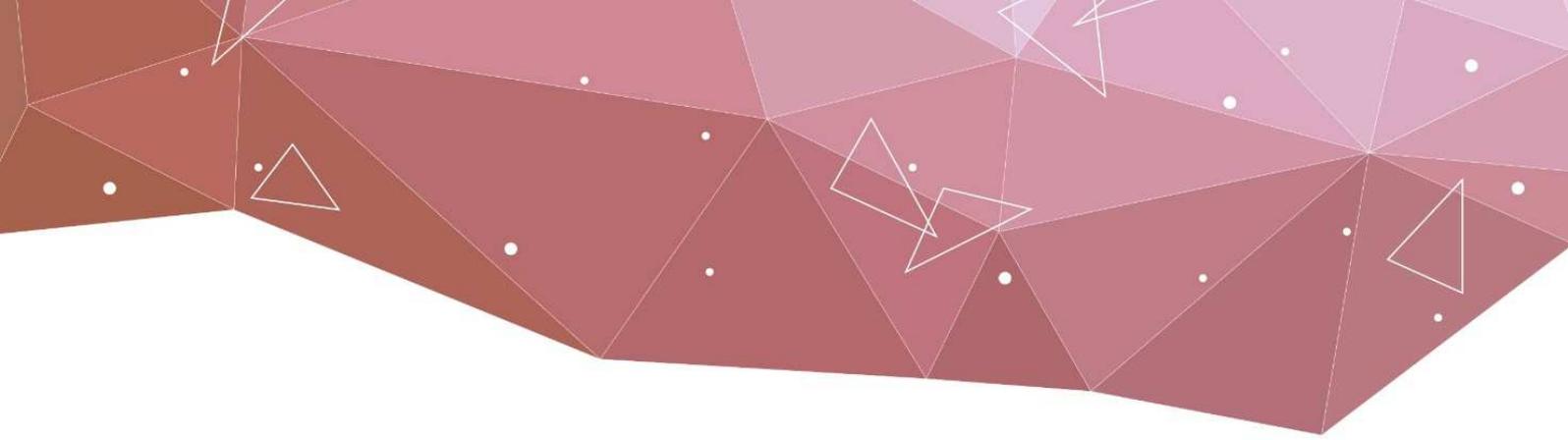
En date du 2 mars 2016 a été présenté aux instances représentatives de la Société le projet de fusion absorption, placée sous le régime des fusions simplifiées :

- De la société EOS ITS par la société CELLA INFORMATIQUE
- De la société NESSEL par la société CELLA INFORMATIQUE
- De la société CELLA INFORMATIQUE par la société Umanis SA.

A l'issue du délai d'opposition des tiers prévu à date le 30 mai 2017, les fusions deviendront définitives.

Ces fusions auront un effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2017.

En conséquence, à compter de la date de réalisation définitive des fusions la société Umanis SA succèdera ainsi aux droits et obligations des sociétés absorbées et l'ensemble des engagements antérieurement souscrits par celles-ci seront repris dans leur intégralité par la société Umanis SA.



5 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

5.1 ETABLISSEMENT DES COMPTES

Les comptes relatifs à la période du 1er janvier au 31 décembre 2016 ont été établis en euros sont établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du Plan Comptable Général tels que décrits dans le règlement ANC 2014-3 et des pratiques comptables généralement admises en France.

5.2 PRINCIPES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

5.3 CHANGEMENT DE METHODE

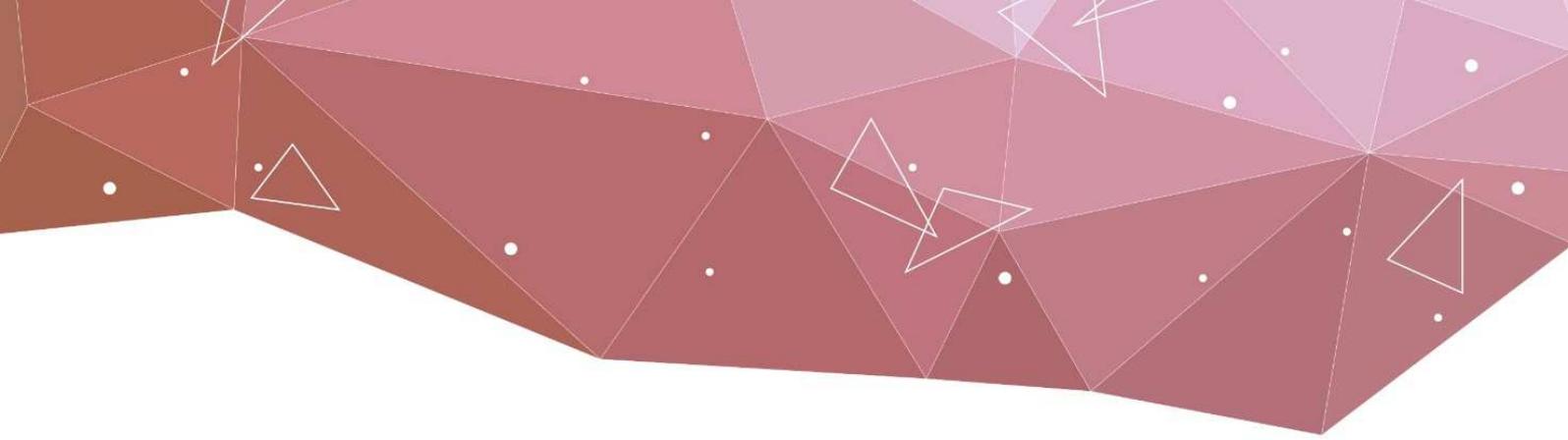
En application du règlement n° 2015-06 de l'ANC, les malis techniques de fusion doivent désormais faire l'objet d'une affectation aux actifs sous-jacents correspondants, reclassés au 1er janvier 2016 dans des comptes dédiés et amortis le cas échéant.

A la suite de l'analyse menée par la société les malis de fusion comptabilisés en Immobilisations incorporelles ont fait l'objet d'une affectation totale au fonds commercial, ce dernier ayant une durée de vie illimitée. La société procédera donc, conformément aux normes comptables, à un test de dépréciation afin de justifier la juste valeur du fonds à la clôture annuelle (cf. note 8.2).

5.4 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les logiciels sont amortis sur des périodes de 1 et 3 ans.

Les fonds de commerce non amortis font l'objet de tests d'impairments selon la méthodologie présentée dans le paragraphe « Modalités de suivi des valeurs d'utilité des actifs ».



5.5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire appliqué à la durée d'utilité.

Les durées moyennes d'amortissement retenues pour les principaux types d'immobilisations sont les suivantes :

Installations techniques et outillages	10 ans
Agencements, aménagements divers	5 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans / 5 ans
Mobilier	8 ans / 10 ans

5.6 TITRES DE PARTICIPATIONS

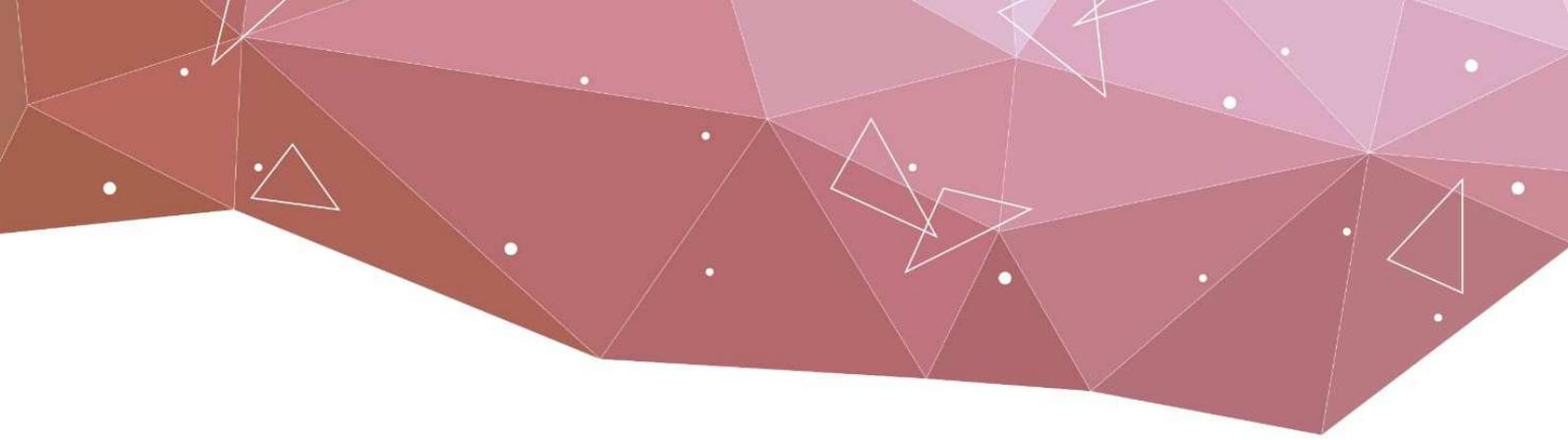
Les titres de participations sont comptabilisés au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

A la suite de ces analyses, aucune dépréciation complémentaire n'a été comptabilisée en 2016. Une provision pour dépréciation des titres Umanis Consulting d'un montant de 3,1 millions d'euros était notamment comptabilisée depuis le 31 décembre 2005. Elle a été partiellement reprise au cours de l'exercice. Elle s'élève à 2,7 millions d'euros au 31 décembre 2016.

5.7 MODALITE DE SUIVI DES VALEURS D'UTILITE DES ACTIFS

Pour les titres de participation, la valeur d'inventaire est notamment appréciée en fonction de la quote-part de capitaux propres corrigée des plus-values latentes, intégrant la prise en compte de l'évaluation des éléments incorporels. L'estimation de la valeur attribuée aux éléments incorporels découle de l'application de méthodes couramment retenues (approche par la méthode des « discounted cash flow »).

La société privilégie, dans son approche de la valeur d'utilité, la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés. Umanis procède à un découpage de ses activités en « groupe d'actifs » (effectué pour les besoins de la consolidation) pour lesquels les flux de trésorerie sont analysés. Pour chacun de ces groupes d'actifs, les flux de trésorerie sont déterminés sur la base d'hypothèses raisonnables. Les estimations du management sont formulées à un instant T au meilleur de sa connaissance, mais l'atterrissage ou les estimations pourraient varier significativement dans un sens comme dans l'autre par suite d'événements imprévus ou de nouvelles informations disponibles.



Les principales hypothèses retenues lors de la revue des valeurs d'utilité au 31 décembre 2016 sont les suivantes :

- Des flux de trésorerie prévisionnels issus des plans d'affaires les plus récents approuvés par la direction de la société couvrant un horizon de projections de 5 ans.
- Au-delà de cet horizon, les flux de trésorerie ne sont pas extrapolés par mesure de prudence.
- Un WACC de 9,30 % (Taux déterminé par le Groupe par référence à la pratique observée sur le secteur)

5.8 CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable, du fait du risque de non recouvrement de certaines créances.

5.9 CESSIONS DE CREANCES ET EMPRUNTS GARANTIS

Umanis a recours à « l'affacturage » auprès de FactoFrance, et dans le cadre du contrat d'affacturage, l'essentiel des risques et avantages associés aux créances sont transférés au factor.

Les créances cédées par ce biais sont sorties de l'actif de la société. Au 31/12/2016, le montant des créances en cours chez le factor est de 32 447k€ contre 21 076k€ au 31/12/2015.

5.10 CHARGES A REPARTIR

Les charges à répartir comprennent des frais d'émission des emprunts souscrits par la société Umanis. Ces frais font l'objet d'un amortissement sur la durée des emprunts concernés soit 6 ou 7 années selon les emprunts.

5.11 INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE

Conformément aux dispositions légales en vigueur dans les principaux pays d'implantation de la société Umanis, la société s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel par le versement de cotisations aux caisses de retraite, comptabilisées en charges.

Comme l'ensemble des sociétés du Groupe Umanis, la société a calculé le montant de ses engagements en matière de départ en retraite, il s'élève à 3 422k€. Le groupe a décidé de ne pas appliquer la méthode préférentielle (comptabilisation de l'engagement au passif) et les hypothèses retenues pour le calcul de cette provision sont les suivantes :

Hypothèses de calculs	31/12/16	31/12/15
Age de départ à la retraite	62 ans pour les non cadres 65 ans pour les cadres	65 ans
Taux d'actualisation	1.5%	2.03%
Turn Over	0% pour les salariés de plus de 55 ans	0% pour les salariés de plus de 55 ans
Croissance des salaires	2%	2%
Taux de charges sociales	45%	45%

5.12 CREDIT IMPOT RECHERCHE

Dans les comptes au 31 décembre 2016 les subventions d'exploitation et crédits d'impôts sont comptabilisés en « Impôts ».

Les CIR sont comptabilisés à hauteur de 40 % de la valeur figurant sur le Cerfa correspondant l'année de leur déclaration. La comptabilisation en résultat du solde de la demande est réalisée à la fin du délai de prescription de ce CIR.

5.13 CREDIT D'IMPOT POUR LA COMPETITIVITE ET L'EMPLOI (CICE)

Umanis a comptabilisé dans ses comptes au 31 décembre 2016 au titre du CICE un produit d'un montant de 1 948k€ en « Charges d'exploitation » en contrepartie du poste « Créances fiscales et Sociales ».

6 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2016 (EN K€)

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Provisions Réglementées	Total
Solde au 31/12/2014	1 935 958	2 129	29 872	9	-16 424	4 807		20 393
Affectation résultat 2014		-	-	-	4 807	-4 807		-
Résultat net 2015	-	-	-	-	-	4 491		4 491
Solde au 31/12/2015	1 935 958	2 129	29 872	9	-11 617	4 491		24 884
Affectation résultat 2015		-	-	-	4 491	-4 491		-
Reduction de Capital 2016	-240 567	-264	-4 725					-4 989
Résultat net 2016	-	-	-	-	-	20 821		20 821
Dotations							4	4
Solde au 31/12/2016	1 695 391	1 865	25 147	9	-7 126	20 821	-	40 721

7 INTEGRATION FISCALE

La société Umanis SA est la société tête d'un groupe d'intégration fiscale constitué des sociétés : Umanis sa, Umanis Managed Services, Umanis Consulting, UMS Courtage, Umanis Institut et Umanis Computer.

Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale. Cette charge est calculée sur leur résultat fiscal propre après imputation de leurs déficits dans la limite de 1 M€ + 50% du reliquat éventuel.

Les économies réalisées par le groupe grâce aux déficits sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice. Au titre de l'exercice où les filiales redeviendront bénéficiaires, la société mère supportera alors une charge d'impôt.

Les économies réalisées par le groupe non liées aux déficits sont également conservées chez la société mère et sont également constatées en produits ou en charges.

Pour l'exercice 2016, l'intégration fiscale fait ressortir un bénéfice pour le groupe d'intégration fiscale de 1 623 378 € imputable à hauteur de 1 311 689 € sur les déficits reportables du groupe.

Les déficits reportables du groupe sont les suivants :

Solde au 31/12/2015	Consommation 2016	Solde au 31/12/2016
9 895 270	-1 311 689	8 583 581

8 NOTES DU BILAN

8.1 IMMOBILISATIONS EN VALEUR BRUTE

En €	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Immobilisations Financières	Total
Valeur brute au début de l'exercice 2016	27 532 462	3 572 558	16 666 960	47 771 980
Acquisitions, créations, apports reçus et prêts accordés	16 368 400	3 261 270	29 727 333	49 357 003
Diminution par virement de poste a poste	-	-	-	-
Cessions, mises hors service, apports effectués et remboursements sur prêts	-	-12 285	-6 703 372	-6 715 657
Valeur brute à la fin de l'exercice 2016	43 900 862	6 821 543	39 690 921	90 413 326

A) Le solde des immobilisations incorporelles s'élève à **43 900 862 €** Il est principalement constitué par :

- Des fonds de commerce pour 40 940 K€ dont 14 040k€ apportés lors de la Fusion de Aura avec Umanis France, 8 947k€ lors de la fusion de Umanis France avec Umanis et 14 503k€ lors de la fusion de Groupe Hélice, Hélice et Texia.
- Des logiciels comptabilisés à leur prix de revient pour un montant de 2 710k€ dont 1 208K€ apportés lors de la Fusion de Umanis France et Umanis SA et 1 316K€ apportés lors des fusions de l'exercice.

Les fonds de commerce font l'objet de tests d'impairment.

La méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables aux actifs nets correspondant (y compris goodwills). Ces valeurs recouvrables sont essentiellement déterminées à partir des projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation et d'une valeur terminale.

B) Les immobilisations corporelles s'élèvent à **6 821 543 €** et sont comptabilisées à leur prix d'achat d'origine ou valeur d'apport dont 1 399k€ apportés lors de la Fusion de Umanis France avec Umanis SA et 2 567k€ apportés lors des fusions de l'exercice.

C) Les immobilisations financières s'élèvent à **39 690 921 €** et sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont essentiellement composées de titres de participation dont 3 598k€ ont été apportés par la fusion de Umanis France avec Umanis SA et 1 174k€ par la Fusion de Aura et Umanis France. Les mouvements de l'exercice correspondent notamment à l'acquisition de Cella pour 28 101k€ et à la sortie des titres Groupe Hélice et Texia pour 5 933k€.

8.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AMORTISSEMENTS

Immobilisations incorporelles	Brut 2016	Amortissements Provisions 2016	Net 2016	Net 2015
Logiciel	2 955 273	2 796 413	158 859	85 251
Fonds de commerce	40 939 961	-	40 939 961	9 939 676
Malis de fusion	-	-	-	16 211 162
Frais de constitution	5 628	5 628	-	-
Total à la fin de l'exercice 2016	43 900 862	2 802 041	41 098 821	26 236 088

En application du règlement n° 2015-06 de l'ANC et à la suite de l'analyse menée par la société les malis de fusion comptabilisés au 31 décembre 2015 en Immobilisations incorporelles pour un montant de 16 211k€ ont fait l'objet d'une affectation à l'ouverture dans la rubrique Fonds de commerce.

Ces fonds de commerce ont une durée de vie illimitée. La société procédera donc, conformément aux normes comptables, à un test de dépréciation afin de justifier la juste valeur du fonds à la clôture annuelle.

8.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AMORTISSEMENTS

Immobilisations corporelles	Brut 2016	Amortissements Provisions 2016	Net 2016	Net 2015
Installations générales, agencements, aménagements divers	2 457 881	1 389 922	1 067 960	573 179
Matériel de bureau et matériel informatique	3 450 308	2 926 912	523 396	377 053
Mobilier	913 354	873 847	39 507	26 972
Avances et acomptes	-	-	-	-
Total à la fin de l'exercice 2016	6 821 543	5 190 681	1 630 864	977 204

8.4 IMMOBILISATION FINANCIERES ET PROVISIONS

Immobilisations financières	Brut 2016	Amortissements Provisions	Net 2016	Net 2015
Titres de participation	35 777 329	2 809 924	32 967 405	10 332 179
Cautions et actions propres	3 913 593	-	3 913 593	2 957 858
Total à la fin de l'exercice 2016	39 690 922	2 809 924	36 880 998	13 290 037

Les cautions ont une échéance supérieure à un an. La société ne détient pas d'actions propres au 31 décembre 2016.

Détail des participations (en k€) :

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres	Quote-part de capital détenue en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	CA HT du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
Filiales (plus de 50 % du capital détenu)								
Umanis Institut	1	261 220	100%	1	1	159 666	-72 557	
Umanis Investissement	8 000	135 948	100%	8 000	8 000	5 266 234	9 960	
Umanis Consulting	38 400	2 094 879	99%	4 760 597	2 073 624	-	95 715	
Ums Courtage	30 000	52 070	100%	30 000	30 000	-	-4 529	
UMS (ex : Call one)	186 249	942 051	100%	214 605	214 605	7 399 075	-108 245	
Cella	60 980	2 051 215	100%	27 600 000	27 600 000	26 297 837	1 599 415	6 134 000
Umanis Luxembourg	31 000	-705 790	100%	31 000	-	951 616	-28 398	
Umanis Belgique	18 592	243	100%	19 767	-	-	-	
Umanis Italie	10 329	-552 171	100%	10 791	-	-	-	
Umanis Allemagne	25 000	-921 469	100%	25 000	-	-	-	
Umanis Espagne	3 010	-147 767	100%	3 005	-	2 381 379	121 699	
Umanis BPO Maroc	1 000 000 mad	599 005	100%	897	897	3 230 071	349 346	
Umanis Pologne	30 000 ZT	-800 882	100%	8 390	-	-	-	
Umanis Maroc	100 000 mad	-109 944	100%	10 356	-	-	-	
Umanis Computer	1 174 000	2 835 513	100%	1 174 000	1 174 000	7 460 728	55 784	
Filiales (moins de 50 % du capital détenu)								
BEQOM Espagne	3 000	-166 204	40%	1 200	1 200	-	-12 485	

8.5 CLIENTS ET AUTRES CREANCES

Créances (en EUROS)	31/12/2016			31/12/2015		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette 2016	Dont Produits à recevoir	Dont entreprises liées	Valeur nette 2015
Créances et comptes rattachés	50 081 880	3 160 384	46 921 497	7 588 660	8 029 107	33 742 064
Créances clients	42 493 220	3 160 384	39 332 837		8 029 107	28 956 663
Factures à établir	7 588 660	-	7 588 660	7 588 660	-	4 785 401
Autres créances et charges constatées d'avance	37 869 069	3 348 074	34 520 994	-	-	21 496 209
Avances et acomptes versés	156 010	-	156 010		-	24 342
Créances fiscales et sociales	17 801 139	-	17 801 139		-	11 793 668
Débiteurs divers	16 508 512	1 453 139	15 055 373			9 003 808
Charges constatés d'avance/à répartir	2 943 407	1 894 935	1 048 472		-	611 361
Frais d'émission des Emprunts	460 000		460 000			63 030
TOTAL	87 950 949	6 508 458	81 442 491	7 588 660	8 029 107	55 238 273

Aucune des créances autres que les créances groupe n'est due à plus de 1 an au 31 décembre 2016, ce qui était également le cas au 31 décembre 2015.

Les dépréciations des débiteurs divers sont en grande majorité relatives à des comptes intragroupes. Les autres créances sont essentiellement constituées des comptes courants et autres comptes débiteurs avec les autres sociétés du groupe.

Les débiteurs divers sont constitués essentiellement des créances clients non mobilisées auprès du Factor à hauteur de 4 505k€ (dont 1 574k€ de dépôt de garantie).

Les charges constatées d'avance concernent des charges liées à l'exploitation et principalement les honoraires dus au Cabinet Artimia pour la partie des CIR calculés non reconnus en produits. Ces CCA concernent les honoraires payés et non passés en charge.

8.6 TRESORERIE

Trésoreris (en EUROS)	2 016	2 015
Disponibilités	12 164 460	8 092 327
VMP	-	-
Total	12 164 460	8 092 327

Au 31/12/2016 la société Umanis a mobilisé toutes ses créances auprès de la société d'affacturage. Le montant disponible est positionné en « Autres Créances ».

8.7 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social de la société Umanis se compose à la date du 31 décembre 2016 de 1 695 391 actions d'une valeur nominale de 1.10 €.

8.8 AVANCES CONDITIONNEES ET DETTES FINANCIERES

Dettes financières (en EUROS)	Valeur brute	A moins d'un an	A plus d'un an	Dont charges à payer	Dont entreprises liées
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	44 249 598	14 274 005	29 975 593	-	-
Emprunts et dettes financières divers	10 892 660	10 892 660	-	-	10 415 819
TOTAL	55 142 258	25 166 665	29 975 593	-	10 415 819

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédits sont constitués principalement des emprunts liés à l'acquisition du groupe Cella (28 100k€) et du droit de tirage (11 514k€) consenti dans le cadre du préfinancement des CIR et du CICE.

Les emprunts et dettes financières divers sont constitués principalement de comptes courants d'associés ou intragroupes.

La Dette Sénior contractée en 2016 à l'occasion de l'acquisition des sociétés formant le Groupe Cella est assortie de covenants.

Ces covenants exigent le respect des ratios financiers suivants :

- R2 : ratio de levier (dettes financières nettes consolidées/EBITDA)
- R1 : ratio de cash cover (cashflow Net consolidé/service de la dette consolidée)

Les résultats des calculs des ratios sont les suivants :

- R1 : 2,08 pour un seuil contractuel minimal de 1
- R2 : 0,953 pour un seuil contractuel maximal de 2,7

Au 31 décembre 2016 les résultats des calculs sont donc satisfaisants. Le groupe respecte les covenants.

8.9 PROVISIONS

Provisions pour risques et charge (en EUROS)	Valeur au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres Mouvements de périmètre (Texia+Hélice)	Valeur à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
Provisions pour risques	400 250	471 701	-553 928	820 503	1 138 526
Provisions pour charges	945 523	292 000	-917 627		319 896
Provision pour impôts	632 306				632 306
TOTAL	1 978 079	763 701	-1 471 555	820 503	2 090 728

8.9.1 Dotations

Les dotations de l'exercice sont constituées d'une provision pour risques salariaux et de dépréciations de nos filiales.

8.9.2 Reprises

Les reprises correspondent à des risques salariaux et à des ajustements de provisions liées à nos filiales.

9 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

9.1 CHIFFRE D’AFFAIRES

Le chiffre d'affaires s'entend hors taxes et tous rabais, remises, et ristournes déduites.

Pour les projets au forfait, la méthode utilisée pour la détermination du chiffre d'affaires est celle de l'avancement.

La société a réalisé en France un chiffre d'affaires de 137 406 713€.

9.2 AUTRES POSTES D’EXPLOITATION

Le total des produits d'exploitation au 31 décembre 2016 est égal à 138 057 506 € contre 98 704 551 au 31 décembre 2015.

Les charges d'exploitation au 31 décembre 2016 se sont élevées à 134 657 194€ principalement provenant des postes « Autres achats et charges externes » pour 34 577 740€ contre 26 175 562€ au 31 décembre 2015 et « salaires et traitements » pour 65 952 937€ contre 45 543 522€ au 31 décembre 2015.

Le résultat d'exploitation au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2016 ressort à 3 400 312 € contre 3 221 328 € au 31 décembre 2015.

9.3 RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2016 ressort à 6 204 098 € contre <471 996€> au 31 décembre 2015.

9.4 RESULTAT EXCEPTIONNEL (EN K€)

Résultat exceptionnel (En milliers d'euros)	31/12/16	31/12/15
Dépréciations	-2 527	-1 990
Litiges commerciaux	-	100
Autres produits et charges exceptionnels	-96	-303
Transactions et risques prud'homiaux	278	-115
Pénalités et amendes		-269
TOTAL	-2 345	-2 577

9.5 RESULTAT NET

Le résultat courant avant impôt au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2016 s'établit à un bénéfice net comptable de 9 604 410€ contre 2 749 332€ au 31 décembre 2015.

10 CAPITAUX PROPRES

10.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CREATEURS D'ENTREPRISE

L'ensemble des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise a été attribué aux deux personnes citées ci-dessous en leur qualité de dirigeant.

		Piepszownik		Poulligny		Nombre Total	Exercice
		Nombre	Prix	Nombre	Prix		
Autorisation AGE du 28/06/2005 pour 10 % du capital social	BCE10-05 attribués par le CA du 06/10/05	25 000	14,225	-	-	25 000	90 % à compter du 07/10/2005 10 % à compter du 07/10/2006 Exercibles sans limitation de durée
Autorisation AGM du 29/06/2007 pour 10 % du capital social	BCE 10-07 attribués par le CA du 31/10/07	75 000	10,650	-	-	75 000	90 % à compter du 31/10/2007 10 % à compter du 31/10/2008 Exercibles jusqu'au 31/10/2017
	BCE 05-08 attribués par le CA du 16/05/08	55 242	7,150	-	-	55 242	90 % à compter du 16/05/2008 10 % à compter du 16/05/2009 Exercibles jusqu'au 16/05/2018
	Total BCE attribué:	155 242		-		155 242	
	Total BCE exercés	-		-		-	
	Solde BCE	155 242		-		155 242	

La valeur nominale des actions souscrites est dans tous les cas de 1.10 €.

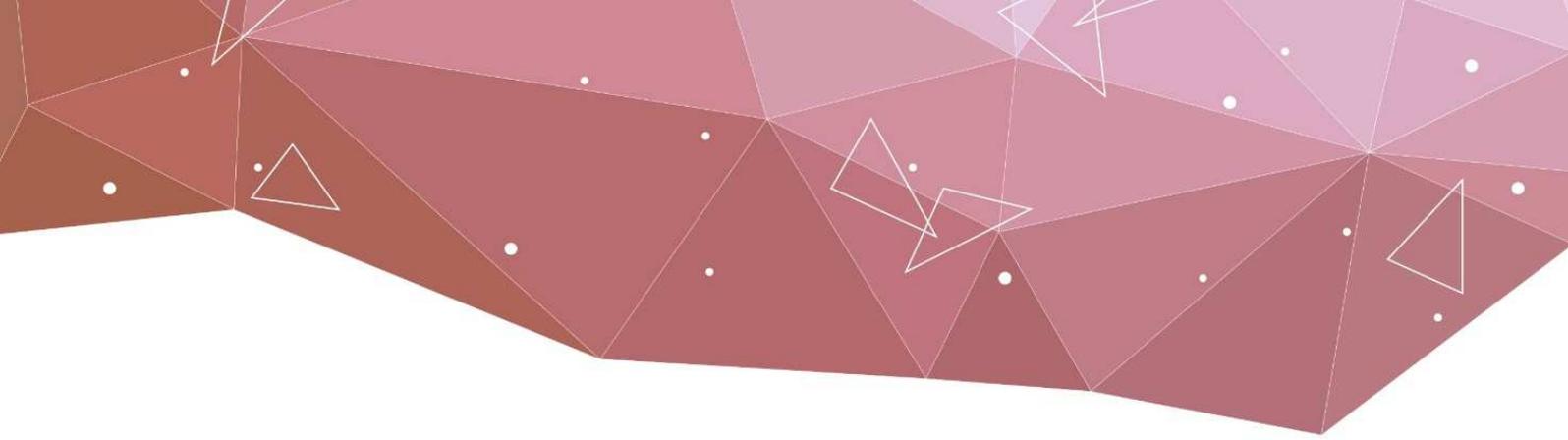
11 REMUNERATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

Prénom,Nom	Fixe	Avantages en nature	Variable	Jetons de présence	Société de rattachement
Laurent PIEPSZOWNIK(PDG)	213 415	-	-	33 333 42 399	Umanis Investissement Umanis Luxembourg
Olivier POULIGNY (DG)	213 415	-	-	33 333 57 774	Umanis Investissement Umanis Luxembourg
Eric DELAFONTENELLE (Adm)	109 004	-	-	33 333	Umanis Investissement
Claude VIBERT GUIGUE (Adm)	-	-	-	-	-

Aucune rémunération exceptionnelle n'a été versée aux mandataires sociaux par la Société ou par une société du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

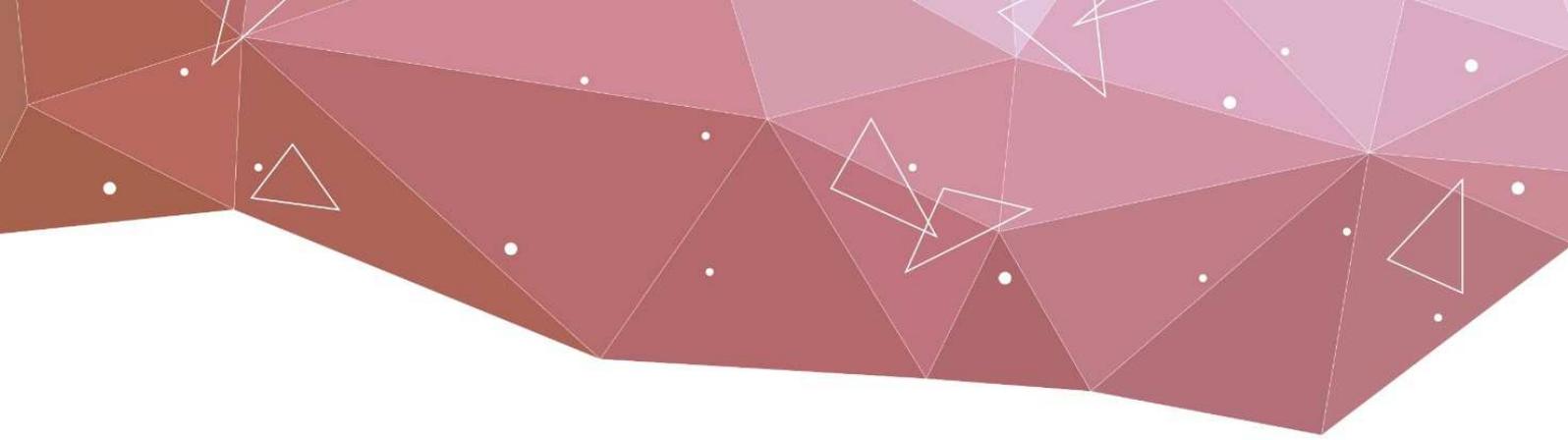
Indemnité de départ à la retraite provisionnée dans les comptes consolidés du groupe :

- M. L. PIEPSZOWNIK (Président): 130 583€
- M. O. POULIGNY (Directeur Général) : 66 535€



12 EFFECTIF MOYEN

L'effectif moyen 2016 se compose de 1 553 salariés dont 1 405 cadres et 148 non cadres contre 1 075 salariés en 2015 dont 985 cadres et 90 non cadres.



13 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Société	31/12/16	31/12/15
	Avals, cautions et garanties données	Avals, cautions et garanties données
Umanis SA	Cautionnement solidaire des engagements bancaires et financiers de la société Call One pour un montant global maximum de 152 KE.	Cautionnement solidaire des engagements bancaires et financiers de la société Call One pour un montant global maximum de 152 KE.
Umanis SA	Cautionnement solidaire des engagements de la société Europstat Business Intelligence Services (Espagne) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 KE.	Cautionnement solidaire des engagements de la société Europstat Business Intelligence Services (Espagne) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 KE.
Umanis SA	Cautionnement solidaire des engagements de la société Umanis France (suite à la fusion-absorption d'Aquarel) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 KE.	Cautionnement solidaire des engagements de la société Umanis France (suite à la fusion-absorption d'Aquarel) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 KE.
Umanis SA (ex Umanis France)	Garantie bancaire émise en faveur de la RAM (Royal Air Maroc) pour un montant de 10,7 KE.	Garantie bancaire émise en faveur de la RAM (Royal Air Maroc) pour un montant de 10,7 KE.
Umanis SA		Caution des dettes fiscales et sociales au profit du SIE 16ème CHAILLOT et de l'URSSAF, en qualité de maison mère pour le compte de ses filiales : les sociétés GROUPE HELICE et HELICE
Umanis SA		Cautionnement solidaire des engagements de la société HELICE au titre d'un contrat de bail locatif pour un montant global maximum de 16 KE.
Umanis SA		Cautionnement solidaire des engagements de la société HELICE au titre d'un contrat de location de véhicules pour une période de trois ans
	Sûretés / Garanties données aux banques prêteuses pour le financement de l'acquisition de Groupe Cella	Sûretés / Garanties données aux banques prêteuses pour le financement de l'acquisition de Groupe Cella
Umanis SA	<p>Sûretés consenties par UMANIS SA aux banques prêteuses (Banque Palatine, BNP PARIBAS, BCMNE et CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE ILE DE France) en garantie de toute obligations de paiement et de remboursement en principal, intérêts, de toutes commissions et de tous frais et accessoires et sommes quelconques dus ou qui seront dus par UMANIS au titre des Crédits de croissance externe conclus le 28 septembre 2016 suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nantissement de fonds de commerce UMANIS (en ce compris la marque « Umanis » et « Umanis Computer ») - Nantissement de la totalité des actions UMANIS MANAGED SERVICES (4.772 actions) détenues par UMANIS SA - Nantissement de la totalité des actions UMANIS COMPUTER (1.174 actions) détenues par UMANIS SA - Nantissement de la totalité des actions CELLA INFORMATIQUE suite à l'acquisition des 4.000 actions composant le capital social de la société CELLA INFORMATIQUE le 14 décembre 2016, par UMANIS SA. 	
	Sûretés / Garanties données aux banques prêteuses pour le financement de l'acquisition d'Aura (ex Aura Participation)	Sûretés / Garanties données aux banques prêteuses pour le financement de l'acquisition d'Aura (ex Aura Participation)
Umanis SA		Subordination des droits des cédants au titre du crédit vendeur et des droits de MM PIEPSZOWNIK et POULIGNY au titre de leurs comptes courants
Umanis SA		Nantissement du fonds de commerce pour un montant de 10 750k€
Umanis SA (ex Umanis France)		Délégation des contrats d'assurance "Homme Clé" pour un montant de 3 000k€ sur la tête d'Olivier Pouligny et 1 000k€ sur la tête de Jean-Jacques Linck et de 400k€ sur la tête de Laurent PIEPSZOWNIK
Umanis SA		Nantissement de 100% des actions d'UMANIS COMPUTER
	Autres engagements donnés	Autres engagements donnés
	NEANT	NEANT

14 INFORMATIONS SUR LE MONTANT DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes comptabilisés au compte de résultat pour l'exercice 2016 est mentionné sur l'annexe des comptes consolidés du Groupe Umanis, Umanis SA faisant partie du périmètre de consolidation du Groupe Umanis.

15 VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES ENTRE RESULTAT COURANT ET RESULTAT EXCEPTIONNEL

Résultats	Avant impôts	Impôts*	après impôts
Résultat courant	9 604		9 604
Résultat exceptionnel	2 345		2 345
Impot sur les sociétés		-8 872	-8 872
Total	11 949	-8 872	20 821

*Le montant figurant dans la colonne « Impôts » correspond à l'économie d'IS liée à l'intégration fiscale. Ce montant comprend également du CIR.

16 SITUATION FISCALE DIFFEREE LATENTE

IMPOT DIFFERE ACTIF	31/12/15	Mouvement de périmètre	Augmentation	Diminution	31/12/16	IS DIF N-1	IS DIF N	ECART	IMPACT RESERVES	IMPACT RESULTAT
Activation déficit reportable	9 920 323	2 838 990		-1 391 778	11 367 535	3 306 444	3 788 799	482 356	946 235	-463 880
Organic	109 273		170 360	-109 273	170 360	36 421	56 781	20 360		20 360
Participation	-				-					
Provision IDR	1 023 967	96 209	2 302 685		3 422 861	341 288	1 140 840	799 551	165 694	633 857
Prv Pour risque			354 660		354 660		118 208	118 208		118 208
Effort construction	216 270		109 814		326 084	72 083	108 684	36 601		36 601
Homog.Des amortissements			-4 395		-4 395		-1 465	-1 465		-1 465
Location Financement IDA										
Total IDA	11 269 833	2 935 199	2 933 124	-1 501 051	15 637 105	3 756 235	5 211 847	1 455 612	1 111 929	343 683
IMPOT DIFFERE PASSIF	31/12/15	Mouvement de périmètre	Augmentation	Diminution	31/12/16	IS DIF N-1	IS DIF N	ECART	IMPACT RESERVES	IMPACT RESULTAT
Elimination provision IG IDP	1 964 140				1 964 140	654 648	654 648	-		-
Elimination provision IG IDP										
Ecart d'évaluation Marque	910 532			-295 374	615 158	303 480	205 032	-98 448		-98 448
Elimination provision CIC IDP	751 737				751 737	250 554	250 554			
Frais d'acquisition des immobilisations IDP				-501 350	-501 350		-167 100			-167 100
Total IDP	3 626 409	-	-	-796 724	2 829 685	1 208 682	943 134	-98 448	-	-265 548
NET	7 643 424	2 935 199	2 933 124	-704 327	12 807 420	2 547 553	4 268 713	1 554 060	1 111 929	609 231

**V. RAPPORT DES
COMMISSAIRES
AUX COMPTES
SUR LES COMPTES
ANNUELS
CONSOLIDES**





Erreur ! Nom de propriété de document
inconnu.
Erreur ! Nom de propriété de document
inconnu.
Erreur ! Nom de propriété de document
inconnu.

EXELMANS AUDIT ET CONSEIL
Erreur ! Nom de
propriété de document inconnu.
Erreur ! Nom de propriété de document
inconnu.
France

UMANIS S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016
UMANIS S.A.
7-9, rue Paul Vaillant Couturier - 92300 Levallois-Perret



Erreur ! Nom de propriété de document inconnu.
Erreur ! Nom de propriété de document inconnu.
Erreur ! Nom de propriété de document inconnu.

EXELMANS AUDIT ET CONSEIL
Erreur ! Nom de propriété de document inconnu.
Erreur ! Nom de propriété de document inconnu.
France

UMANIS S.A.

Siège social : 7-9, rue Paul Vaillant Couturier - 92300 Levallois-Perret

Capital social : €.1 864 930

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- *le contrôle des comptes consolidés de la société Umanis S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;*
- *la justification de nos appréciations ;*
- *la vérification spécifique prévue par la loi.*

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 6.1.2. « Changement de présentation » de l'annexe qui expose les changements de présentation relatifs à des reclassements de rubriques dans le résultat opérationnel et à la modification des secteurs opérationnels du groupe.

Erreur ! Nom de propriété de document inconnu.
Erreur ! Nom de propriété de document inconnu.
Erreur ! Nom de propriété de document inconnu.

EXELMANS AUDIT ET CONSEIL
Erreur ! Nom de propriété de document inconnu.
Erreur ! Nom de propriété de document inconnu.
France

2 JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note 6.1.2 « Changement de présentation » de l'annexe aux comptes consolidés expose les changements de présentation intervenus au cours de l'exercice relatifs à des reclassements de rubrique dans le compte de résultat et à la modification des secteurs opérationnels du groupe suite aux réorganisations juridiques opérées sur l'exercice. Conformément à la norme IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs, l'information comparative relative à l'exercice N-1, présentée dans les comptes consolidés, a été retraitée pour prendre en considération de manière rétrospective ces changements de présentation. En conséquence, l'information comparative diffère des comptes consolidés publiés au titre de l'exercice 2015.
Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons examiné le correct retraitement de présentation des comptes de l'exercice 2015 et l'information donnée à ce titre dans la note 6.1.2 « Changement de présentation » de l'annexe aux comptes consolidés.
- La note 6.1.3. « Jugements et utilisations d'estimations » aux états financiers précise que la direction est conduite, pour arrêter les montants des actifs et des passifs figurant au bilan consolidé, à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses. Cette note précise que, par définition, les résultats réels seront susceptibles de différer de ces estimations au moment du dénouement des opérations concernées. Parmi ces éléments sujets à estimations comptables significatives, figurent les goodwill, les provisions, les impôts différés et le crédit d'impôt recherche.
 - Les notes 6.1.9 « goodwill », 6.1.11 « dépréciation des actifs » ainsi que la note 6.6. « Goodwills et immobilisations incorporelles » de l'annexe aux états financiers, exposent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des goodwill.
Nos travaux ont consisté à apprécier le bien-fondé de la méthodologie mise en œuvre, à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les hypothèses et les options retenues par la société.

Erreur ! Nom de propriété de document inconnu.
Erreur ! Nom de propriété de document inconnu.
Erreur ! Nom de propriété de document inconnu.

EXELMANS AUDIT ET CONSEIL
Erreur ! Nom de propriété de document inconnu.
Erreur ! Nom de propriété de document inconnu.
France

- *La note 6.1.3.6 « Crédit d'impôt recherche » de l'annexe aux états financiers, expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation du crédit d'impôt recherche. Nos travaux ont consisté à apprécier le bien-fondé de la méthodologie mise en œuvre et les données et hypothèses sur lesquelles se fondent l'estimation du crédit d'impôt recherche comptabilisé, à revoir les calculs effectués par la société et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les hypothèses et les options retenues par la société.*
- *La note 6.1.24 « Chiffre d'affaires » de l'annexe aux états financiers, expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation du chiffre d'affaires. Nos travaux ont consisté à apprécier le bien-fondé de la méthodologie mise en œuvre et les données et hypothèses sur lesquelles se fondent l'estimation du chiffre d'affaires à l'avancement, à revoir les calculs effectués par la société et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les hypothèses et les options retenues par la société.*

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.



Erreur ! Nom de propriété de document
inconnu.
Erreur ! Nom de propriété de document
inconnu.
Erreur ! Nom de propriété de document
inconnu.

EXELMANS AUDIT ET CONSEIL Erreur ! Nom de
propriété de document inconnu.
**Erreur ! Nom de propriété de document
inconnu.**
France

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 31 mars 2017

Paris, le 31 mars 2017

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Exelmans Audit & Conseil

Grégoire Menou
Associé

Eric Guedj
Associé

**IV. RAPPORT DES
COMMISSAIRES
AUX COMPTES
SUR LES COMPTES
ANNUELS
SOCIAUX**



KPMG AUDIT
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France



EXELMANS AUDIT ET CONSEIL
21, rue de Téhéran
75008 Paris
France

UMANIS S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016
UMANIS S.A.
7-9, rue Paul Vaillant Couturier - 92300 Lavallois-Perret
Ce rapport contient 13 pages



KPMG AUDIT
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

EXELMANS AUDIT ET CONSEIL
21, rue de Téhéran
75008 Paris
France

UMANIS S.A.

Siège social : 7-9, rue Paul Vaillant Couturier - 92300 Lavallois-Perret

Capital social : € 1 864 930

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

le contrôle des comptes annuels de la société Umanis S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

la justification de nos appréciations ;

les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

4 OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

KPMG AUDIT
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

EXELMANS AUDIT ET CONSEIL
21, rue de Téhéran
75008 Paris
France

5 JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

- *Les immobilisations incorporelles (principalement constituées de fonds de commerce non amortissables) et les titres de participation, dont les montants nets figurant au bilan au 31 décembre 2016 s'établissent respectivement à 41 099 milliers d'euros et 32 967 milliers d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition selon les méthodologies décrites dans les notes 5.3. « immobilisations incorporelles » et 5.5. « titres de participations » et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 5.6. « modalité de suivi des valeurs d'utilité des actifs » de l'annexe.
Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de la société, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.*
- *La note 5.11 « Crédit d'impôt Recherche » de l'annexe des comptes expose les règles et méthodes comptables ainsi que les hypothèses relatives à la comptabilisation du crédit d'impôt recherche.
Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus. Nos travaux ont également consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fonde la direction afin de définir ces règles comptables. Enfin, nous nous sommes assurés de la correcte présentation des informations fournies dans l'annexe aux comptes.*
- *La note 9.1 « Chiffre d'affaires » de l'annexe des comptes expose les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance du revenu. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.*

6 VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les commissaires aux comptes,



KPMG AUDIT
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

EXELMANS AUDIT ET CONSEIL
21, rue de Téhéran
75008 Paris
France

Paris la Défense, le 31 mars 2017

Paris, le 31 mars 2017

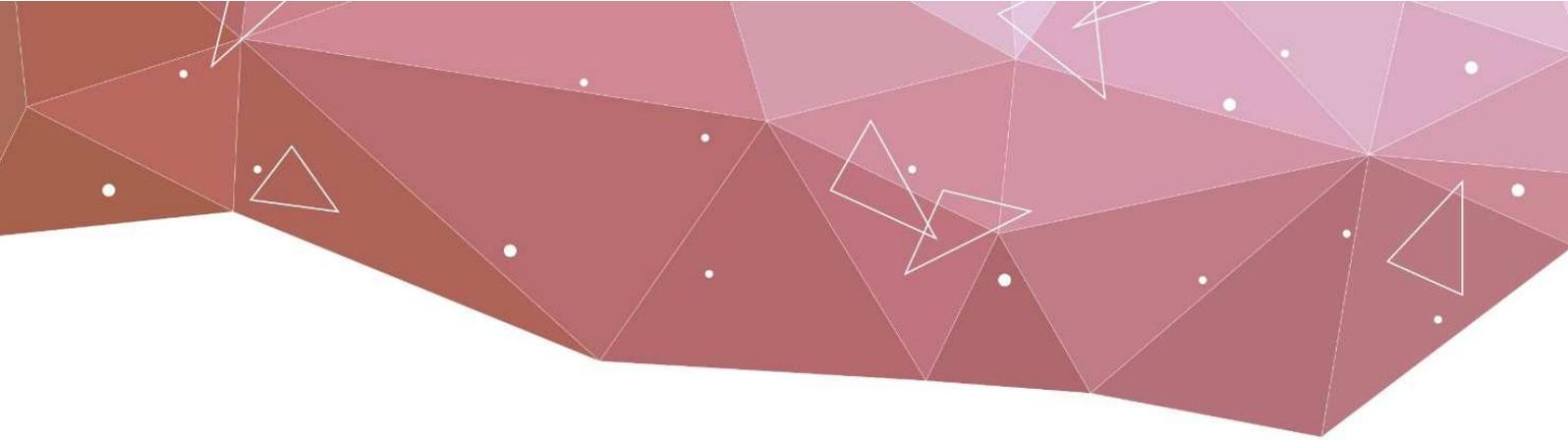
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Exelmans Audit & Conseil

Grégoire Menou
Associé

Eric Guedj
Associé

**VII. TEXTE DU
PROJET DE
RESOLUTIONS
PRESENTE A
L'ASSEMBLEE
GENERALE**



UMANIS SA

Société Anonyme au capital social de 1.864.930,10 euros

Siège Social : 7-9, rue Paul Vaillant Couturier – 92300 LEVALLOIS-PERRET

403 259 534 RCS NANTERRE

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS

PROPOSEES AU VOTE

DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 30 MAI 2017

A TITRE ORDINAIRE

Première résolution – Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des termes du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'activité et la situation de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et du rapport sur les comptes annuels des commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que toutes les opérations traduites par lesdits comptes ou résumées dans les rapports qui lui ont été présentés, lesquels se soldent par un bénéfice net comptable de 20 821 337,50 €.

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration, approuve également le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement et visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, qui s'élèvent à un montant global de 60 727 €.

Deuxième résolution - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration sur la gestion du groupe inclus dans le rapport de gestion et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que toutes les opérations traduites par lesdits comptes ou résumées dans les rapports qui lui ont été présentés, lesquels se soldent par un bénéfice net comptable de l'ensemble consolidé de 11 924 967 €.

Troisième résolution - Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et sur sa proposition, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2016, soit 20 821 337,50 €, comme suit :

Résultat de l'exercice	20.821.337,50
Report à nouveau antérieur négatif	-7.126.759,97
Affectation à la réserve légale	-178.859,13
Total distribuable	13.515.718,40
Dividende(*)	1.017.234,60
Report à nouveau	12.498.483,80
<u>TOTAL</u>	<u>13.515.718,40</u>

(*) Le montant total des dividendes ci-dessus est calculé sur la base du nombre d'actions composant le capital au 31 décembre 2016 hors actions auto-détenues, soit 1.695.391 actions et pourra varier si le nombre d'actions ouvrant droit au dividende évolue entre le 1^{er} janvier 2017 et la date de détachement du coupon, en raison notamment de l'évolution du nombre d'actions auto-détenues et la levée éventuelle des options de souscription.

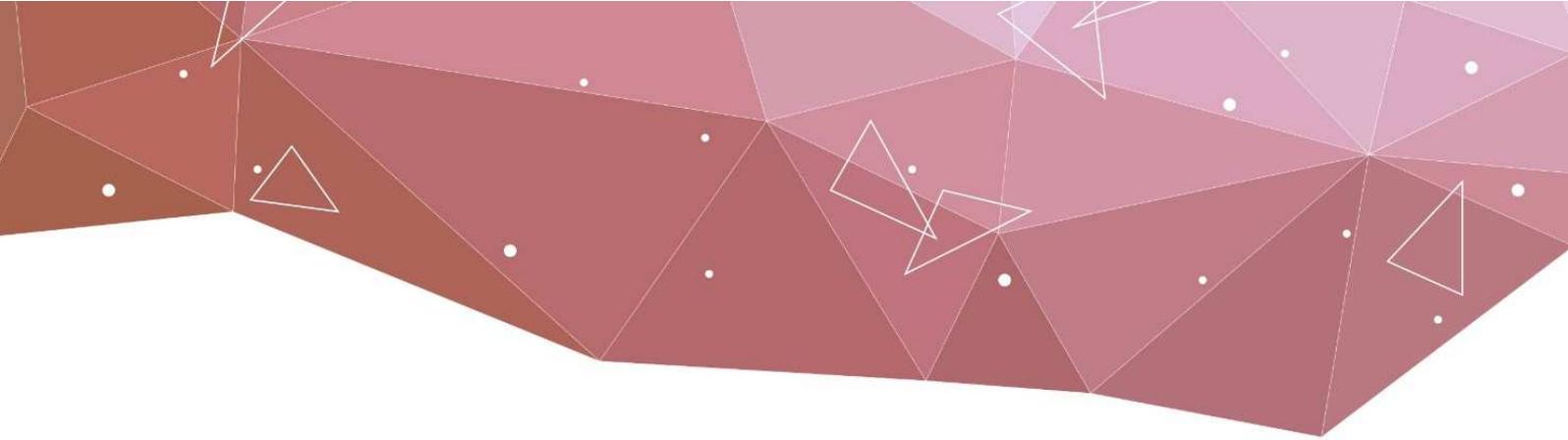
Le dividende global brut revenant à chaque action est fixé à 0,60 euro.

Le détachement du coupon interviendra le 2 juin 2017 et le dividende sera mis en paiement à compter du 6 juin 2017 après déduction des prélèvements sociaux.

Dans l'hypothèse où la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le montant correspondant au dividende non versé, conformément à l'article L.225-210 du Code de commerce, sera affecté au compte « report à nouveau ».

L'assemblée générale prend acte, en application de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices sociaux clos.

Quatrième résolution – Approbation de conventions figurant dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016



L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce et dont la personne intéressée est Monsieur Laurent Piepszownik, administrateur de la Société, approuve et/ou ratifie les conventions mentionnées audit rapport au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cinquième résolution – Approbation de conventions figurant dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce et dont la personne intéressée est Monsieur Olivier Pouligny, administrateur de la Société, approuve et/ou ratifie les conventions mentionnées audit rapport au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Sixième résolution – Renouvellement des mandats d'administrateur de Madame Claude Vibert-Guigue et de Monsieur Eric Delafontenelle

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration, décide de renouveler les mandats d'administrateur de :

- Madame Claude VIBERT-GUIGUE,
- Monsieur Eric DELAFONTENELLE,

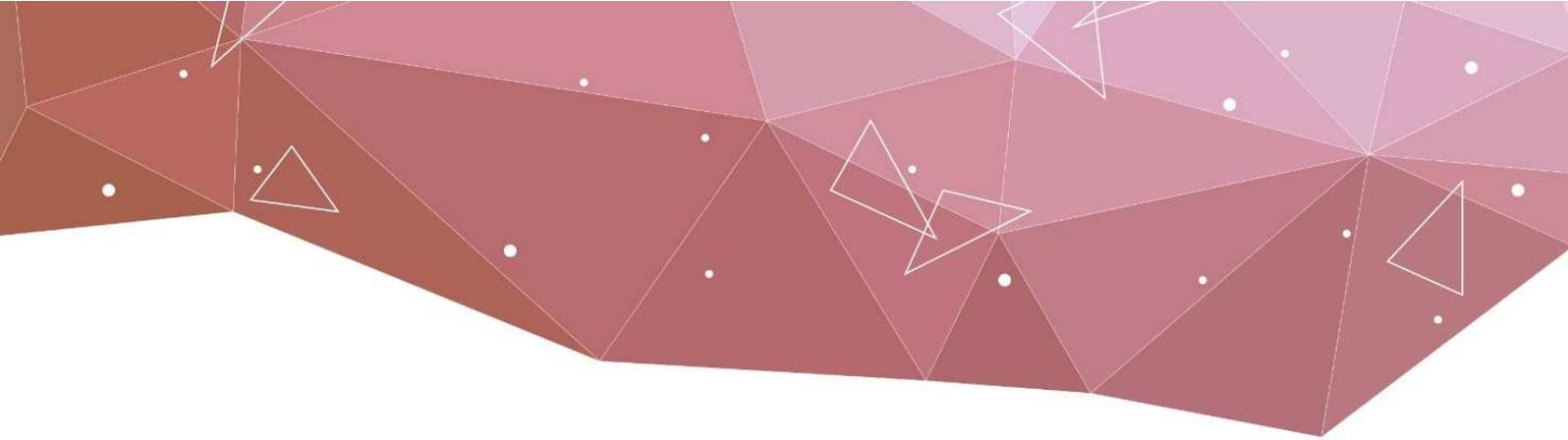
pour une nouvelle période de six années, devant prendre fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Septième résolution - Jetons de présence

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration, décide de fixer le montant annuel des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration, au prorata de leur présence dans les réunions du conseil d'administration, à un montant de 100.000 euros pour la période courant entre le 1^{er} juillet 2017 et le 30 juin 2018.

L'assemblée générale prend acte que la répartition des jetons de présence sera faite par le conseil d'administration entre ses membres, conformément aux dispositions légales.

Huitième résolution - Délégation de pouvoirs au conseil d'administration en vue de l'acquisition par la Société de ses propres actions et mettre en œuvre un programme de rachat d'actions

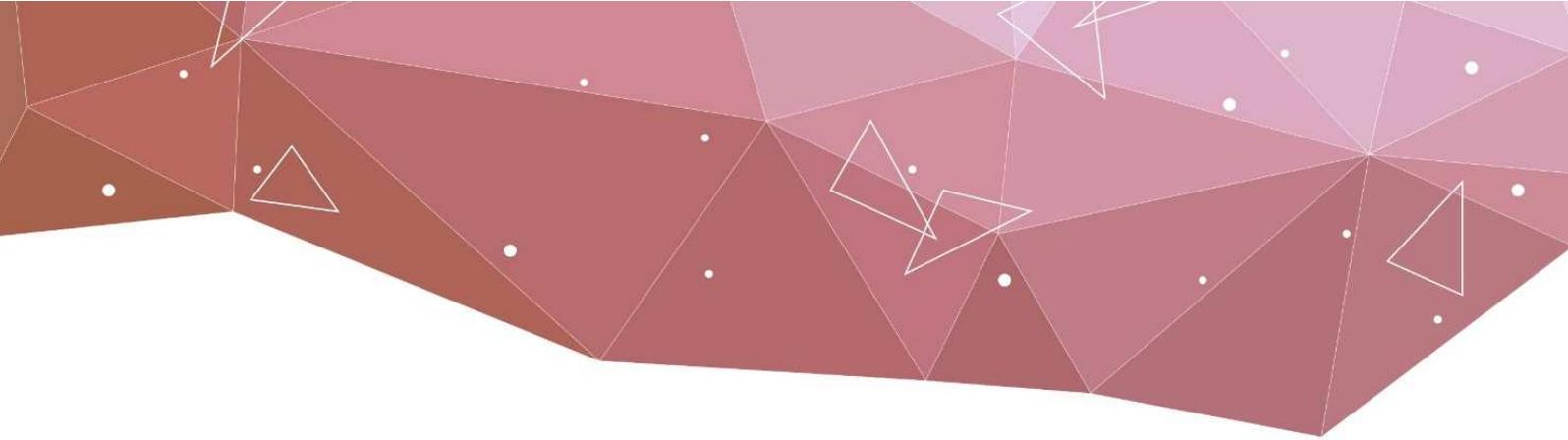


L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale, a pris acte de la poursuite, jusqu'à son échéance fixée au 27 décembre 2016, de la délégation consentie par l'assemblée générale du 21 juin 2016 au conseil d'administration aux termes de sa dixième résolution visant l'acquisition par la Société de ses propres actions, autorise le conseil d'administration, à compter du 28 décembre 2017 et dans le cadre et sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires applicables, et notamment dans le respect des conditions et des obligations posées par les dispositions des articles L.225-209-1 et suivants du Code de commerce, à acquérir ou céder en bourse les actions détenues en propre par la Société, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations et dans la limite de 10% du nombre des actions composant le capital social, cette limite s'appréciant au moment des rachats (sauf lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, où le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % prévue ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation du programme de rachat), étant précisé que le nombre d'actions ainsi acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement, dation en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, ne pourra excéder 5% de son capital social.

L'assemblée générale décide que cette autorisation pourra être utilisée par le conseil d'administration à l'issue du terme de la délégation susvisée consentie par l'assemblée générale du 21 juin 2016, soit à compter du 28 décembre 2017, pour servir, par ordre de priorité, aux fins :

- d'assurer la liquidité du marché de l'action et la régularité des cotations des titres de la Société ou éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché, dans le cadre d'un contrat de liquidité, conforme au contrat type et à la charte de déontologie de l'AFEI approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers le 22 mars 2005, et confié à la société de Bourse Gilbert Dupont, agissant de manière indépendante,
- de respecter les obligations de délivrance d'actions contractées à l'occasion (a) de l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital, (b) des programmes d'options d'achat d'actions de la Société aux salariés et aux mandataires sociaux du groupe, (c) de l'attribution gratuite d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux du groupe dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, (d) de l'attribution ou de la cession aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société, dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, notamment dans le cadre des dispositions des articles L.3332-18 à L.3332-24 du Code du travail,
- de la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou par l'Autorité des Marchés Financiers, en ce compris aux fins de les conserver et de les céder ultérieurement ou de les remettre ultérieurement en paiement, en dation en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport,
- de l'annulation, dans le cadre de la politique financière de la Société, des titres ainsi achetés, sous réserve de l'autorisation de la présente assemblée générale statuant en matière extraordinaire visée à la onzième résolution ci-après.

L'assemblée générale décide que le prix d'achat unitaire ne pourra excéder 110 € et le prix de vente unitaire ne pourra être inférieur à 5 € (hors frais d'acquisition) sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société, et/ou sur le montant nominal des actions, tels qu'indiqués ci-dessous.



Le prix d'achat des actions sera ajusté par le conseil d'administration en cas d'opérations financières sur la Société dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires. Notamment en cas d'augmentation du capital par l'incorporation de réserves et l'attribution gratuite d'actions, le prix indiqué ci-dessus sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et le nombre de titres composant le capital après l'opération.

Le montant maximum des achats autorisés par l'assemblée générale est fixé à un plafond de 10 millions d'euros.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens sur le marché ou hors marché, y compris par des transactions de blocs ou par l'utilisation de produits dérivés, notamment par l'achat d'options d'achat dans le respect de la réglementation en vigueur et ce pour autant que ces derniers ne concourent pas à accroître la volatilité du cours de l'action de façon significative. La part maximale pouvant être acquise ou transférée sous forme de bloc de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé. Le paiement pourra être effectué de toute manière.

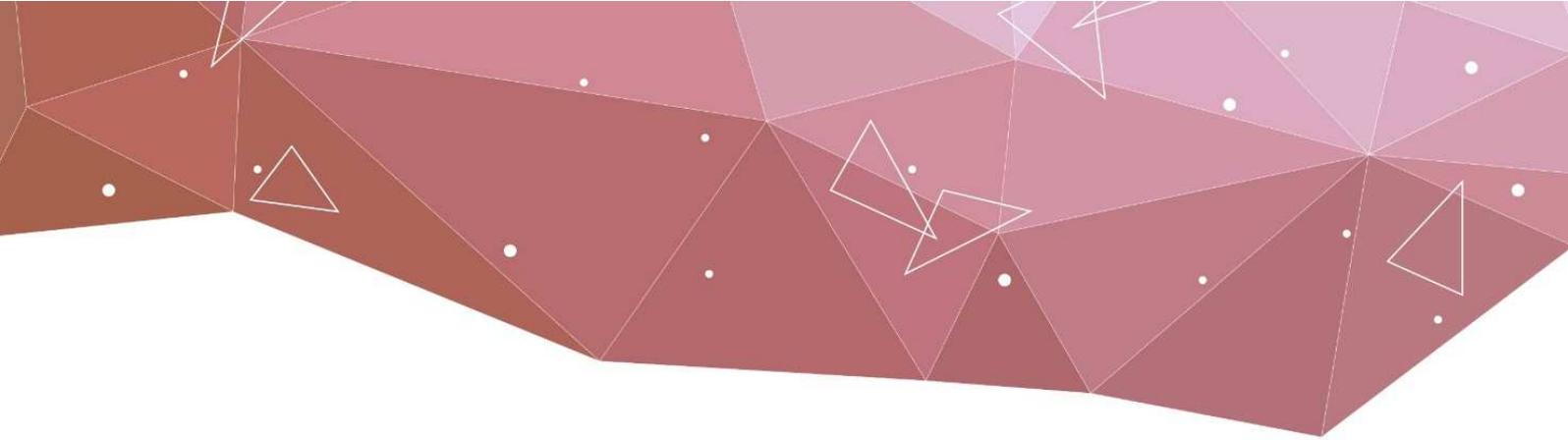
Ces opérations pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique dans les limites que pourrait permettre la réglementation boursière et sous réserve des périodes d'abstention prévues par la loi et le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Les actions détenues par la Société au jour de la présente assemblée générale s'imputeront sur le plafond de 10% du capital social mentionné ci-dessus.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Président - Directeur Général de la Société, à l'effet de :

- procéder au lancement effectif du programme de rachat d'actions propres autorisé par la présente assemblée générale,
- établir la note d'information du programme de rachat d'actions propres et assurer sa diffusion auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et du public, notamment sur le site internet de la Société,
- passer tous ordres en Bourse et tous actes d'achats,
- conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions,
- procéder aux ajustements éventuellement nécessaires,
- effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, et de tout autre organisme, remplir toutes formalités, établir tout document d'information et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire en vue de la réalisation du programme de rachat d'actions.

L'assemblée générale confère également tous pouvoirs au conseil d'administration pour procéder aux ajustements du prix unitaire des titres à acquérir en raison d'éventuelles opérations financières de la Société, et pour procéder aux ajustements du nombre maximum de titres à acquérir en proportion de la variation du nombre des actions.



La validité de la présente autorisation ne sera pas affectée par une augmentation ou réduction du capital de la Société, y compris en cas d'incorporation de réserves, nonobstant les éventuels ajustements à opérer.

La présente autorisation et la présente délégation sont consenties au conseil d'administration pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente assemblée générale et pourront être utilisées à compter du 28 décembre 2017.

2. - A TITRE EXTRAORDINAIRE

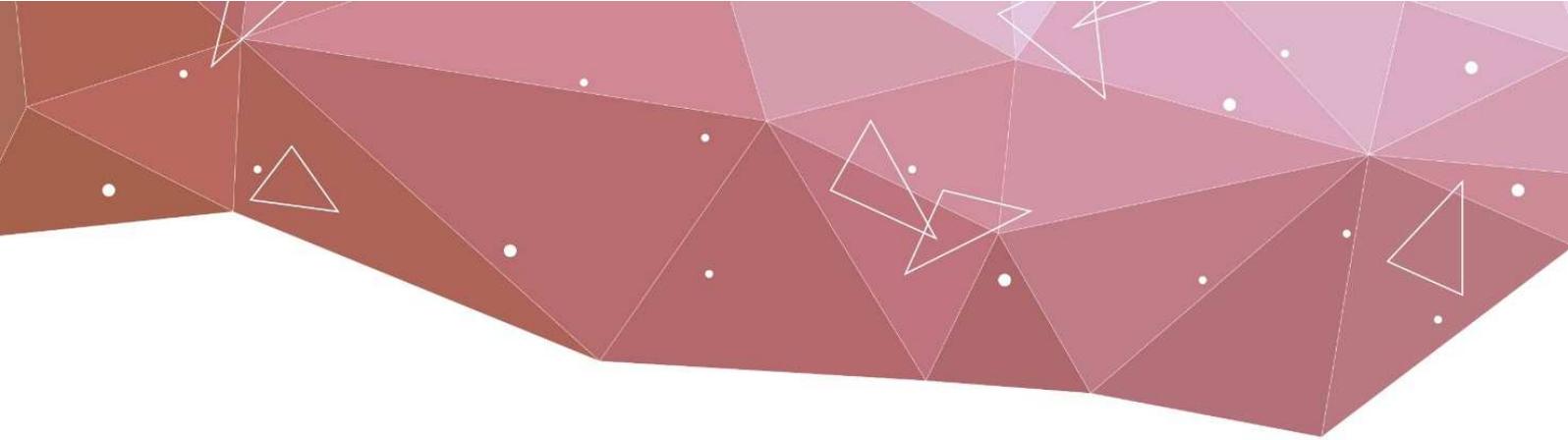
Neuvième résolution - Autorisation consentie au conseil d'administration en vue de réduire le capital social par annulation des actions détenues en propre par la Société

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale réunie en la forme extraordinaire, du rapport spécial des commissaires aux comptes et sous réserve de l'adoption de la huitième résolution qui précède, prend acte de la poursuite, jusqu'à son échéance fixée au 27 décembre 2017, de la délégation consentie par l'assemblée générale du 21 juin 2016 au conseil d'administration aux termes de sa onzième résolution visant la réduction de capital social par annulation d'actions détenues en propre par la Société, autorise le conseil d'administration, conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce, à annuler sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital social au jour où le conseil d'administration prendra une décision d'annulation, et par périodes de vingt-quatre mois pour l'appréciation de cette limite, les actions acquises dans le cadre de l'autorisation consentie au conseil d'administration à acquérir les propres actions de la Société et à procéder à due concurrence à une réduction du capital social.

L'assemblée générale fixe à dix-huit mois à compter de la date de la présente assemblée générale,

la durée de la validité de la présente autorisation, décide que cette autorisation pourra être utilisée par le conseil d'administration à l'issue du terme de la délégation susvisée, soit à compter du 28 décembre 2017, et confère tous pouvoirs au conseil d'administration avec faculté de subdéléguer, à cet effet, pour prendre, à compter du 28 décembre 2017, toutes décisions en vue de la réalisation des opérations d'annulation et de réduction du capital, imputer la différence entre le prix d'achat des actions et leur valeur nominale sur le poste de réserves de son choix, y compris celui des primes d'émissions, de fusions et d'apports, accomplir tous actes, formalités ou déclarations en vue de rendre définitives les réductions du capital qui pourraient être réalisées en vertu de la présente autorisation et à l'effet de modifier les statuts de la Société en conséquence.

Dixième résolution – Terme anticipé des délégations consenties au conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 23 juin 2015 au terme de sa 11^{ème} résolution



L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale réunie en la forme extraordinaire, décide de mettre fin par anticipation, à effet de ce jour, aux délégations consenties au conseil d'administration par l'assemblée générale du 23 juin 2015 aux termes de sa 11^{ème} résolution visant l'attribution d'actions gratuites aux salariés et/ou mandataires sociaux conformément aux dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce.

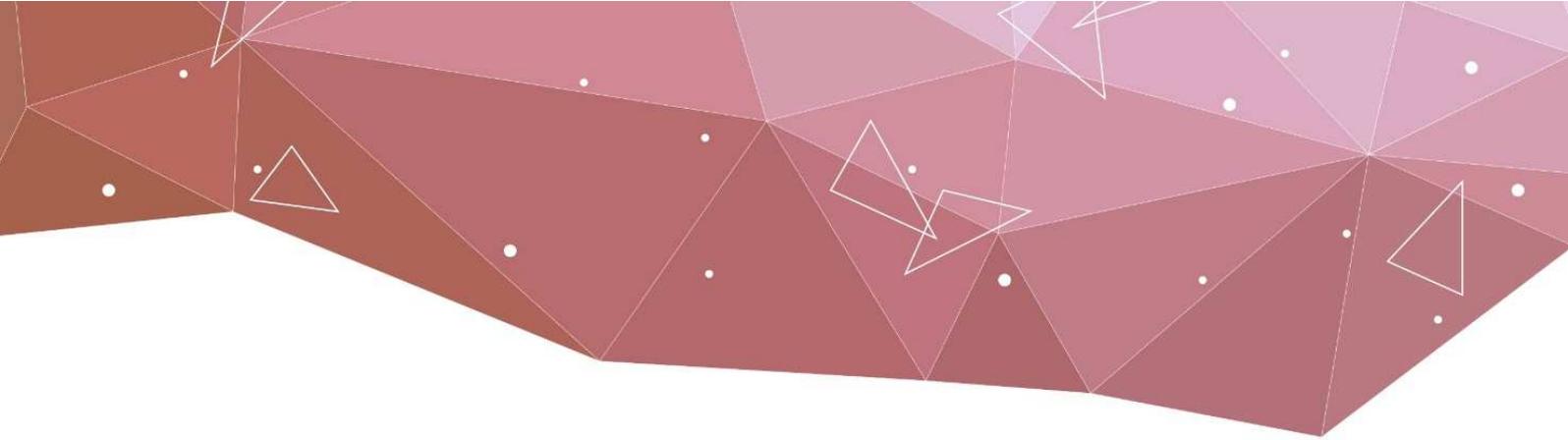
Onzième résolution – Terme anticipé des délégations consenties au conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 21 juin 2016 au terme de ses 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} résolutions

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale réunie en la forme extraordinaire, décide de mettre fin par anticipation, à effet de ce jour, aux délégations consenties au conseil d'administration par l'assemblée générale du 21 juin 2016 aux termes de ses 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} résolutions visant respectivement l'acquisition par la Société de ses propres actions, la réduction de capital social par annulation d'actions détenues en propre par la Société et l'émission de bons de souscription d'actions.

Douzième résolution - Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions (BSA) avec suppression du droit préférentiel des actionnaires au profit de catégories de personnes identifiées

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale réunie en la forme extraordinaire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, décide :

- a) d'autoriser le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, et sur ses seules décisions, conformément aux dispositions des articles L.228-91 et L.225-138-I et II du Code de commerce, à l'émission en numéraire, de bons de souscription d'actions (BSA), au profit des salariés-dirigeants et/ou salariés-cadres de la Société et de ses mandataires sociaux, conférant à leurs titulaires le droit de souscrire, par bon, une action de la Société ;
- b) d'autoriser le conseil d'administration, pour permettre aux titulaires des bons d'exercer leur droit de souscription, à augmenter le capital social d'un montant nominal maximal de 186.493 euros et à émettre en représentation de cette augmentation de capital des actions ordinaires de la Société. A ces actions nouvelles s'ajoutera éventuellement le montant nominal des actions à émettre en vue de réserver les droits des titulaires de bons, dans les cas où cette réservation s'imposerait ;
- c) conformément à l'article L.225-138-I et II du Code de commerce, pour la totalité des bons à émettre, en vertu de la présente délégation, de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés-dirigeants et/ou salariés-cadres de la Société et de ses mandataires sociaux d'Umanis ou de ses filiales au jour de l'attribution des bons ;



L'assemblée générale prend acte que la présente délégation emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquels donnent droit les bons susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation.

Le prix d'émission des actions souscrites en exercice des bons de souscription, sera fixé à un prix qui sera déterminé le jour où les bons seront attribués par le conseil d'administration, dans le cadre de la délégation sus-décrite, et sera déterminé comme suit :

- (i) En l'absence d'augmentation de capital réalisée dans les six (6) mois précédant l'attribution desdits bons, le prix d'émission des actions souscrites en exercice des bons devra être fixé selon l'une des deux modalités suivantes :
 - moyenne des cours de clôture de l'action de la Société sur le marché Alternext d'Euronext aux cours des vingt séances de Bourse précédant le jour où les bons seront consentis,
 - moyenne pondérée des cours de l'action lors des trois dernières séances de Bourse précédant la fixation du prix, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %.

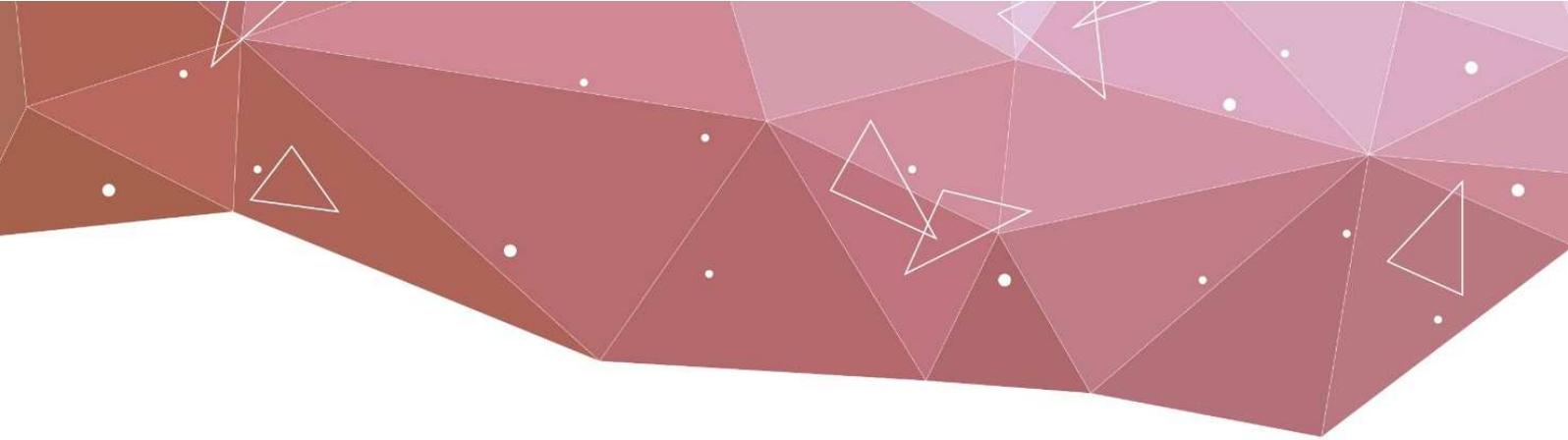
- (ii) Dans l'hypothèse où la Société aurait réalisé une augmentation de capital dans les six (6) mois précédant l'attribution desdits bons,
 - le prix d'émission sera égal au montant obtenu par application du paragraphe (i) ci-dessus, si, conformément aux dispositions légales, le montant ainsi déterminé est au moins égal au prix d'émission des actions émises à l'occasion de ladite augmentation de capital ;
 - si la moyenne des cours obtenue dans les conditions visées au paragraphe ci-dessus est inférieure strictement au prix d'émission des actions émises à l'occasion d'une augmentation de capital à laquelle la Société a pu procéder dans les six (6) mois précédant l'attribution desdits bons, ce prix sera égal au prix d'émission des actions émises à l'occasion de ladite augmentation de capital.

Les émissions d'actions nouvelles seront à libérer contre espèces ou par compensation de créances.

Les autres modalités de l'opération feront l'objet d'un rapport complémentaire que le conseil d'administration établira au moment où il fera usage de la présente délégation.

L'assemblée générale des actionnaires délègue également tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son président-directeur général, à l'effet :

- de fixer, le cas échéant, les dates d'ouverture et de clôture de la souscription et le prix d'émission desdits bons ou la date d'attribution ;
- d'arrêter les autres modalités dans le respect des dispositions visées ci-dessus, et notamment :
 - les dates entre lesquelles ces bons pourront être exercés ;

- 
- le ou les prix de souscription des actions pouvant être obtenues par exercice des bons de souscription, ainsi que leur date de jouissance ;
 - les modalités d'ajustement des conditions de souscription aux actions, fixées à l'origine, afin de réserver les droits des titulaires de bons de souscription conformément à la loi ;
 - de prendre en temps utile toutes mesures d'information qui seraient nécessaires ;
 - de constater le nombre et le montant des actions émises par l'exercice des bons, procéder aux formalités consécutives aux augmentations de capital et apporter aux statuts les modifications correspondantes ;
 - d'une manière générale, de passer toutes conventions, prendre toutes mesures et remplir toutes formalités afférentes à l'émission et à l'exercice des bons de souscription.

En outre, le conseil d'administration prendra toutes dispositions pour assurer la protection des porteurs de bons de souscription dans les cas prévus par la loi.

Cette autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente assemblée générale.

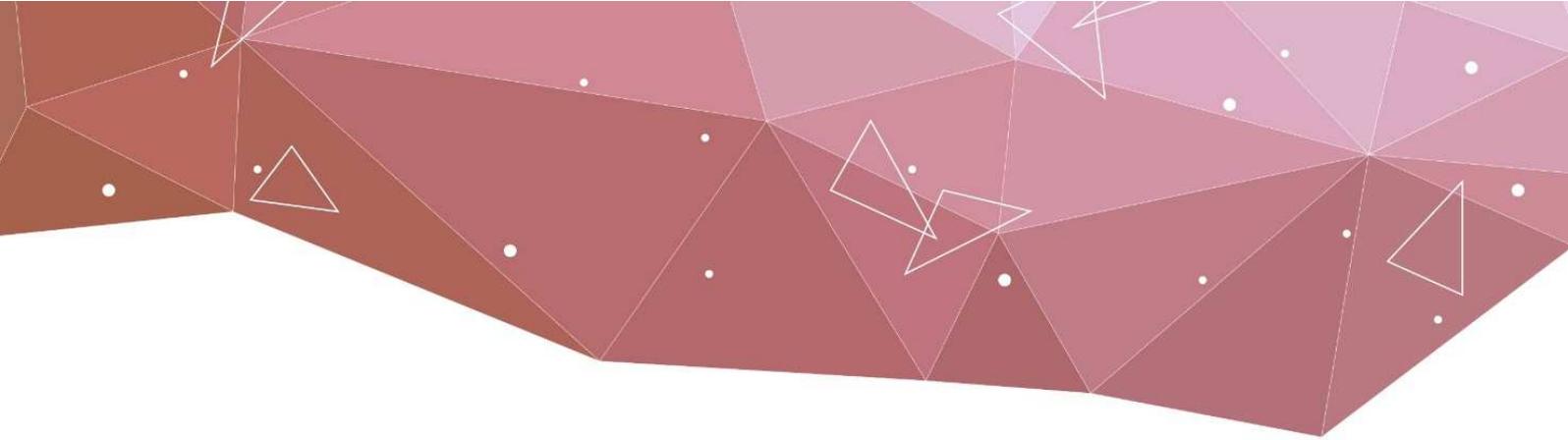
Treizième résolution – Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission d'actions - avec suppression du droit préférentiel de souscription - réservées aux adhérents d'un plan épargne d'entreprise

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale réunie en la forme extraordinaire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et statuant en application des articles L.225-129-2, L.225-129-6 et L.225-138-1 du Code de commerce et L.3332-18 du Code du travail, délègue au conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de décider d'augmenter le capital social de la Société dans les proportions et aux époques qu'il déterminera mais dans la limite de 3 % du capital social actuel de la Société, au bénéfice des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan partenarial d'épargne salariale volontaire mis en place ou pouvant être mis en place par la Société, dans les conditions déterminées par l'article L.3332-18 du Code du travail.

Le prix des actions émises sera égal à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription et ce, dans le respect des règles visées à l'article L.3332-18 du Code du travail.

L'assemblée générale prend acte que la présente délégation emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquels donnent droit les bons susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation.

La libération des souscriptions pourra être opérée en espèces ou par compensation de créances, dans les délais qui seront déterminés par le conseil d'administration dans le respect des dispositions légales et réglementaires.



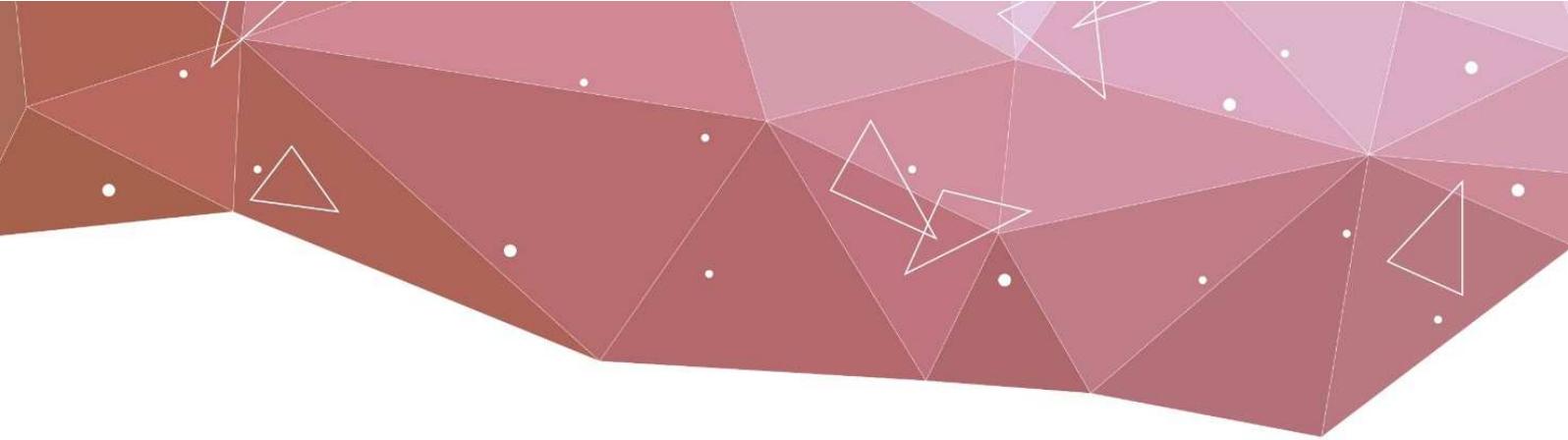
L'assemblée générale décide que le conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour la mise en œuvre de la présente délégation, à l'effet notamment d'établir, le cas échéant, tout document qui se révélerait nécessaire dans les délais requis, de fixer les dates et modalités de ladite émission, de fixer les prix de souscription et les conditions de l'émission, les montants de chaque émission, le cas échéant, la date de jouissance des titres éventuellement rétroactive, de déterminer le mode de libération des actions, de recueillir les souscriptions et les versements y afférents, de constater la ou les augmentations réalisées en application de la présente délégation, de procéder aux modifications corrélatives des statuts et, d'une façon plus générale, de fixer les conditions, de prendre toutes mesures et d'effectuer toutes formalités utiles à l'émission des actions nouvelles.

Le conseil d'administration pourra procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur les primes d'émission des frais occasionnés par la réalisation de ces émissions.

Cette autorisation est consentie pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée générale.

Quatorzième résolution - Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales et de publicité requises et notamment aux fins d'information du marché et des porteurs de bons de souscription d'actions, et au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du procès-verbal constatant ses délibérations à l'effet de procéder à toutes formalités prescrites par la loi.



FIN DU DOCUMENT